



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

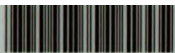
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

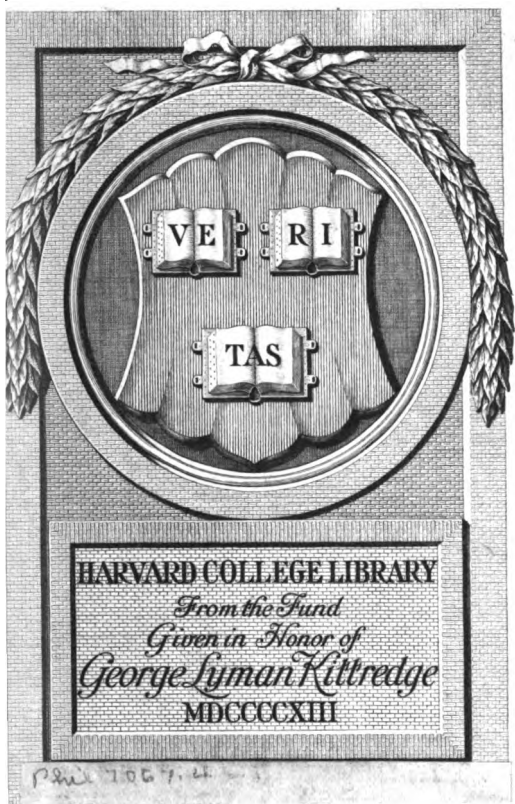
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



HN MVKA .

7007 46.5



FROM THE LIBRARY OF
ANDREW LANG

SOLD
DEC. 5



50

1811/12

~~1811/12~~

C. S. F. H. G.

U

et

is

DISSERTATIONS
SUR
LES APPARITIONS

Des Anges, des Démons & des Esprits.

ET
DES REVENANS
ET VAMPIRES.

*De Hongrie, de Bohême, de Moravie
& de Silefie.*

Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET,
Religieux Benedictin & Abbé de Senones
en Lorraine.

*ouvrage plein de critique, de recherche
curieuses, & de réflexions judi-
cieuses. ingénieuses des / carans.*



A PARIS;

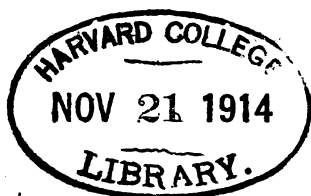
Chez DE BURE l'ainé, Quai des Augustins.
à l'Image S. Paul.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Phil 7067.46.5

~~Phil 7067.46.5~~



Kittredge fund



P R E F A C E.

*De la Dissertation sur les Apparitions
des Anges , des Démons , & des
Esprits , & sur certains effets qui
paroissent surnaturels,*

LE grand nombre d'Auteurs qui
ont écrit sur les Apparitions des
Anges , des Démons , & des ames
séparées du corps , ne m'est pas in-
connu , & je ne présume pas assés de
ma capacité, pour croire que j'y réus-
sirai mieux qu'ils n'ont fait , & que
j'enchérirai sur leurs lumieres & sur
leurs découvertes. Je sens bien que
je m'expose à la critique , & peut-
être à la risée de bien des Lecteurs ,
qui regardent cette matiere comme
usée & comme décriée dans l'esprit
des Philosophes , des Savans , & de
plusieurs Théologiens. Je ne dois pas

* ij

compter sur l'approbation du peuple , que son peu de discernement empêche d'être un juge compétent dans cette matiere. Mon but n'est pas de fomenter la superstition , ni d'entretenir la vaine crédulité des Visionnaires & de ceux qui croient sans examen , tout ce qu'on leur raconte, dès qu'ils y trouvent du merveilleux & du surnaturel. Je n'écris donc que pour des Esprits raisonnables & non prévenus , qui examinent les choses sérieusement & de sang froid ; je ne parle que pour ceux qui ne donnent leur consentement aux vérités connues , qu'avec maturité , qui savent douter dans les choses incertaines , suspendre leur jugement dans les chose douteuses , & nier ce qui est manifestement faux. Pour les prétendus esprits forts , qui rejettent tout pour se distinguer & pour se mettre au dessus du commun , je les laisse dans la sphere de leur élévation ; ils penseront de mon Ouvrage ce qu'ils jugeront à propos , & comme il n'est pas fait pour eux , ap-

paramment ils ne prendront pas la peine de le lire.

Je l'ai entrepris pour ma propre instruction & pour me former à moi-même une juste idée de tout ce qu'on dit sur les Apparitions des Anges, des Démon's & des ames séparées du corps. J'ai voulu voir jusques à quel point cette matiere étoit certaine ou incertaine ; vraie, ou fausse ; connue, ou inconnue ; claire, ou obscure.

Dans le grand nombre de faits & d'exemples que j'ai ramassez, j'ai tâché d'apporter du choix, & de n'en pas entasser une trop grande multitude, de peur que dans le trop grand nombre d'exemples, les douteux ne nuisissent aux certains, & qu'en voulant trop prouver, je ne prouvassé absolument rien. Il s'en rencontrera même entre ceux que j'ai cités, qui ne trouveront pas aisément créance parmi plusieurs Lecteurs, & je consens qu'ils les tiennent comme non rapportez.

Mais je les prie cependant de faire un juste discernement des faits & des exemples , après quoi ils pourront avec moi porter leur jugement , affirmer , nier , ou demeurer dans le doute.

Il m'a paru très-important , par le respect que tout homme doit à la vérité , & par la vénération qu'un Chrétien & un Prêtre doit à la Religion , de détromper le monde , de l'opinion qu'il a sur les Apparitions , s'il les croit toutes vraies ; ou de l'instruire & de lui en montrer la vérité & la réalité d'un grand nombre, s'il les croit toutes fausses. Il est toujours honteux de se tromper , & il est dangereux , en fait de Religion de croire légèrement , ou de nier témérairement , de demeurer volontairement dans le doute , ou de s'entretenir sans raison dans la superstition & dans l'illusion. C'est déjà beaucoup de savoir douter sagement , & de ne porter pas ses jugemens au delà de ses connoissances.

Ce qui m'a le plus frappé , dans la

matière que je traite, est ce qu'on raconte des Vampires, ou des Revensans de Hongrie, de Moravie, de Pologne, des Broucolaques de Grece, des Excommuniés, qu'on dit qui ne pourrissent point; j'ai cru devoir y donner toute l'attention dont je suis capable, & j'ai jugé à propos de la traiter dans une Dissertation particulière, séparée de celle des Apparitions des Esprits. Après avoir bien étudié la matière & m'en être fait instruire autant que j'ai pû, j'y ai trouvé peu de solidité, & peu de certitude; ce qui joint aux avis de quelques personnes sages & respectables que j'ai consultés, m'a voit fait entièrement abandonner mon dessein, & renoncer à travailler sur un sujet, qui souffre tant de contradictions.

Mais regardant la chose sous un autre aspect, j'ai repris la plume, résolu de détromper le Public, si je trouvois que ce qu'on en dit est absolument faux, ou de faire voir que tout ce qu'on débite sur ce sujet est

incertain , & qu'on doit être très-ré-
servé à prononcer sur ces Vampires ,
qui ont fait tant de bruit dans le mon-
de depuis un certain temps , & qui
partagent encore aujourd'hui les Ef-
prits , même dans les pays qui font
le Théâtre de leur prétendu retour &
de leurs Apparitions.

J'examinerai donc cette question
en Historien , en Philosophe , en
Théologien. Comme Historien , je
tâcherai de découvrir la vérité des
faits ; comme Philosophe , j'en exa-
minerai les causes & les circonstan-
ces ; enfin les lumières de la Théo-
logie , m'en feront tirer des consé-
quences par rapport à la Religion.
ainsi je n'écris point dans l'espérance
de convaincre les Esprits forts & les
Pyrrhoniens de l'existence des Reve-
nans , des Vampires , ni même des
Apparitions des Anges , des Démon
& des ames ; ni pour intimider les
Esprits foibles & credules , en leur
racontant des Apparitions extraordi-
naires ; je ne conte pas aussi guérir

Les Supersticieux de leurs erreurs , ni le peuple de ses préventions , pas même de corriger les abus qui n'aissent de cette créance peu éclairée , ni de lever tous les doutes qu'on peut former sur les Apparitions : je prétens encore moins m'ériger en juge & en censeur des Ouvrages & des sentimens des autres ; ni me distinguer , me faire un nom , ou me divertir , en répandant de dangereux doutes sur une chose qui regarde la Religion , & dont on pourroit tirer de facheuses conséquences contre la certitude des Ecritures & contre les dogmes inébranlables de notre créance. Je la traiterai donc aussi solidement & aussi sérieusement qu'elle le mérite , & je prie Dieu de me donner les lumières nécessaires pour le faire avec succès.

Je prie mon Lecteur de distinguer ici les faits racontés d'avec la maniere dont ils sont arrivés. Le fait peut être certain & la maniere très-inconnue. L'écriture nous raconte certaines Apparitions d'Anges & d'ames séparées

du corps. Ces exemples sont indubitables & fondez sur la révélation des saintes Lettres ; mais la maniere dont Dieu à operé ces résurrections ou qu'il a permis ces apparitions , est cachée dans ses secrets. Il nous est permis de les examiner , d'en rechercher les circonstances , de proposer quelques conjectures sur la maniere dont le tout s'est passé. Mais il y auroit de la témérité de décider sur une matiere que Dieu n'a pas jugé à propos de nous révéler. J'en dis autant à proportion des Histoires racontées par des Auteurs seneze , sérieux , contemporains , & judicieux , qui racontent simplement les faits , sans entrer dans l'examen des circonstances , ni dans la maniere dont les choses sont arrivées , & dont peut-être ils n'étoient pas bien informés eux-mêmes.

On m'a déjà objecté que je citois des Poëtes & des Auteurs peu accréditez , pour soutenir une chose aussi sérieuse & aussi contestée que les Apparitions des Esprits . Ces sortes d'au-

torités, dit-on, sont plus propres à rendre douteuses les Apparitions, qu'à établir leur vérité.

Mais je cite ces Auteurs comme témoins de l'opinion des Peuples; & c'est beaucoup que de montrer que les anciens Grecs & Romains pensoient que les ames étoient immortelles, qu'elles subsistoient après la mort du corps, & qu'il y avoit une autre vie, où elles recevoient la récompense de leurs bonnes actions, ou le châtiment de leurs crimes.

Ces sentimens qu'on voit dans les Poëtes, se remarquent aussi dans les Peres de l'Eglise, & dans les Historiens payens: on en voit même quelques traits dans l'Ecriture, toutes fois avec quelques differences, mais qui reviennent au même pour le fond: par exemple ce que j'ai rapporté des *Manes* ou *Lares*, de l'évocation des ames après la mort du corps, de l'avidité de ces ames à venir sucer le sang des animaux immolés, de la figure de l'ame séparée du corps, de l'in-

* vj.

quiétude des ames qui n'ont point de repos, que leur corps ne soit mis en terre, de ces superstitieuses statues de cire, dévouées & consacrées sous le nom de certaines personnes, à qui les Magiciens prétendoient donner la mort en brûlant ou piquant leurs effigies faites en cire : Le transport des Sorciers & Sorcieres par les airs, & leurs assemblées au Sabat, tout cela est rapporté, & dans les Philosophes, & dans les Historiens, aussi-bien que dans les Poètes.

Je sçais ce que les uns & les autres valent, & j'en fait le cas qu'ils méritent. Mais je crois qu'il est important, en traitant cette matiere, de faire connoître aux Lecteurs les anciennes superstitions, les opinions vulgaires, les préjugés des peuples, pour les réfuter & pour ramener les figures à la vérité, en les dégageant de ce que la Poesie y a pû ajouter, pour l'embellissement du Poème, & pour l'amusement du Lecteur.

De plus je ne rapporte ordinaire-

ment ces sortes de choses qu'a propos de certains faits avancez par des Historiens & d'autres Auteurs sérieux & raisonnables , & quelque-fois plutôt pour l'ornement du discours ou pour égayer la matière , que pour en tirer des preuves certaines & des conséquences nécessaires pour le dogme , ou pour certifier les faits , & pour donner du poids à mon récit.

Je sçais le peu de fond que l'on doit faire sur ce que dit Lucien sur cette matière. Il n'en parle que pour s'en railler. Philostrate, Lambligue & quelques autres ne méritent pas plus de considération. Aussi je ne les cite que pour les réfuter , ou pour faire voir jusqu'à quel point on a poussé la vaine & ridicule crédulité sur ces matières , dont les plus sensés d'entre les païens se sont moqués eux-mêmes.

Les conséquences que je tire de toutes ces Histoires & de ces fictions Poétiques , & la manière dont j'en parle dans le cours de cette Dissertation , justifie assez que je n'estime

& ne donne pour vrai & pour certain, que ce qui l'est en effet ; & que je ne prétend point en imposer à mon Lecteur, en racontant bien des choses que moi-même je regarde comme fausses, ou comme très-douteuses, ou même comme fabuleuses ; mais cela ne doit pas préjudicier au dogme de l'immortalité de l'ame, & à celui d'une autre vie, ni à la vérité de certaines apparitions, rapportées dans l'Ecriture, ou constatées d'ailleurs par de bons témoignages. C'est là le but de mon Ouvrage.

Le hazard m'ayant fait rencontrer une petite *Dissertation* sur un événement arrivé à S. Maur près Paris, en 1706, j'ai cru la devoir joindre à mon Ouvrage, elle m'a paru venir d'une main habile & parlà je la préserve de l'oubli où elle étoit tombée.

A D D I T I O N.

Pour la page 122. à la fin de l'article XLI.

LE même Melancthon raconte qu'un certain Religieux vint un jour frapper rudement à la porte du logis de Luther, demandant à lui parler. Il entra & dit, j'ai quelques erreurs Papistiques, sur lesquelles je voudrois conférer avec vous. Parlez, lui dit Luther, il lui proposa d'abord quelques syllogismes, auxquels Luther répondit aisément; puis il lui en proposa d'autres plus difficiles. Luther offensé lui dit brusquement, vous m'embarrassez: J'ai autre chose à faire à présent. Toutefois il se leva & répondit à ses argumens. En même temps ayant remarqué que ce prétendu Religieux avoit les mains faites comme des griffes d'oiseaux, Luther lui dit: *n'est tu pas, toi celui dont il est écrit dans la Genèse; Celui qui naîtra de la femme brisera la tête du serpent?* Il ajouta: *mais tu ne les engloutiras pas tous.* A ces mots le Demon confus se retira en murmurant & avec grand fracas, laissant la chambre infectée d'une très-mauvaise odeur, qui se fit sentir pendant quelques jours.

A P P R O B A T I O N.

J'Ailû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit, qui a pour titre ; *Dissertation sur les Apparitions des Anges, des Démons & des Esprits; & sur les Revenans & Vampires.* Cette matiere demandoit de la recherche & de la critique, l'Auteur si connu dans la République des Lettres, paroît n'avoir épargné aucun travail pour se mettre au fait de ce qui concerne le sujet qu'il traite; ses sages Réflexions prouveront également sa judicieuse critique. Elle mettra sans doute le Lecteur à l'abri d'une vaine crédulité, qui porte à tout croire, & d'un Pyrrhonisme dangereux, qui porte à douter de tout.

En Sorbonne le 16 Décembre 1745.

DE MARCILLY.

P R I V I L E G E D U R O Y.

L O U I S, par la Grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos Amés & fœux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé JEAN DEBURE, Libraire à Paris,

Adjoint de sa Communauté. Nous a fait exposer qu'il désiroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage , qui à pour titre *Dissertation du Père Calmet, sur les Apparitions des Anges, des Démons, & des Esprits, & sur certains effets qui paroissent surnaturels* ; S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaire. A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant. Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes : Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autre, sans la permission par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, damages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille

imprimée attachée pour modèle sous le contre sceau des Présentes, que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixième Avril 1725. Qu'avant de les exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état, où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, le sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre dit très-cher & féal Chevalier le sieur Daguesseau Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses Ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés, féaux Conseillers & Secretaires, soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt-unième jour de Janvier, l'an de grace, mil sept cens quarante-six, & de notre Regne le trente-unième. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale
des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 563.
bl. 492. conformément aux anciens Reglemens con-
firmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 7
Mars 1746.

Signé VINCENT, Syndic.

P E R M I S S I O N.

Du Président, Supérieur Général de la
Congrégation de S. Vanne & S. Hidulphe.

Nous, Dom Sebastien Guillemain, Pré-
sident & Supérieur Général de la Con-
grégation de S. Vanne & S. Hidulphe, Or-
dre de S. Benoît, le très-Révérénd Pere
Dom Augustin Calmet, Abbé de Senones,
nous ayant communiqué le dessein qu'il
avoit de donner au Public deux *Dissertations*
qu'il a composées, l'une sur les *Apparitions*
des Esprits, l'autre touchant les *Vampires ou*
Revenans de Hongrie, rien ne pouvant
sortir de la plume de ce célèbre Auteur, que
de très-recherché, & de très-instructif,
avons permis & par ces présentes permet-
tons audit très-Révérénd Pere Abbé de
faire imprimer lesdites *Dissertations*, après
néanmoins en avoir obtenu les Approba-
tions & Permissions ordinaires. Donné en

xx

notre Abbaye de S. Mansuy-les-Toul le
18 Janvier 1746, sous le Scel ordinaire
de notre Office, de notre seín manuel, &
celui de notre Chancelier.

D. SEBASTIEN GUILLEMIN.
Président.

Par Ordonnance du
très-Révérend
Pere Président
D. JEAN MAGRON,
Chancelier.

T A B L E

Des Articles contenus dans cette Dissertation
des Apparitions des Esprits.

- I. **A**pparitions des bons & des mauvais
AnGES, rapportées dans les Li-
vres saints. page 2
- II. Les ames des morts reviennent quelque
fois. 9
- III. Conséquences qu'on peut tirer de cette
Doctrine. 11
- IV. Certitude des Apparitions, marquées
dans l'Ecriture. 14
- V. Apparitions des morts aux vivans, 16
- VI. Les Apparitions & Révelations ne sont
pas toujours sensibles & corporelles. 17
- VII. Quelque fois on ne voit pas ce qui est
présent à nos yeux. 19
- VIII. Réalité de Apparitions, prouvée par
l'événement des choses prédites. 21

xxij DES ARTICLES.

- IX. *Sentiment des Orientaux, sur les apparitions des Anges, & sur le retour des Ames & leurs Apparitions.* 24
- X. *Sentimens des anciens Hébreux, & des nouveaux Chrétiens sur le retour des Ames.* 27
- XI. *Sentimens des Payens sur le retour des Ames.* 29
- XII. *Sentimens des peuples Septentrionaux.* 30
- XIII. *Sentimens des Chrétiens, sur les Apparitions en général,* 37
- XIV. *Morts réssuscités pour un peu de temps;* 38
- XV. *Y a-t'il quelque espérance de salut pour les Paiens morts dans le paganisme ? & pour les mauvais Chrétiens, morts dans le péché mortel ?* 40
- XVI. *Sentiment des Anciens Grecs & Latins sur le retour des Ames, & sur leurs évocations par la magie* 43
- XVII. *Sentimens des anciens Peres Grecs & Latins sur le retour des Ames.* 47
- XVIII. *Evocation des Ames des trépassés. Exemples d'évocations,* 49

T A B L E

xxiiij

- XIX. *Apparitions des bons Anges & des
Anges Gardiens.* 51
 XX. *Des Esprits familiers.* 54
 XXI. *Apparitions des Spectres ou des Dé-
mons & des Esprits.* 63
 XXII. *Divers exemples d'Apparitions de
Spectres.* 66
 XXIII. *Autres Apparitions de Spectres.* 70
 XXIV. *Maison prétendue infestée par des
Spectres.* 71
 XXV. *Remarques sur les Spectres.* 76
 XXVI. *Opinions des anciens payens, que
le Ames ne sont point en repos que les corps
ne soient inhumés* 78
 XXVII. *Spectres ou Démons qui causent la
tempête.* 86
 XXVIII. *Feu de S. Elme, ou de S. Ger-
main.* 88
 XXIX. *Apparitions d'Anges, ou de Dé-
mons, ou d'esprits, qui annoncent les cho-
ses futures & inconnues.* 89
 XXX. *Autres Apparitions remarquables*

xxiii] **DES ARTICLES,**
d'AnGES ou d'esprits, qui annoncent des
choses utiles au salut. 92

XXXI. *Apparitions de personnes mortes ou*
vivantes à d'autres personnes, sans que ceux
qui apparoissent en ayent quelquefois con-
noissances. 94

XXXII. *Apparitions d'hommes vivans à*
d'autres hommes vivans & éloignés. 101

XXXIII. *Esprits folets & familiers.* 103

XXXIV. *Phantômes qui se voyent en Suede*
& qui vendent les vents, 108.

XXXV. *Lares, Manes, Lemures des La-*
tins payens. 111

XXXVI. *Esprits qui demandent des prieres,*
 113

XXXVII. *Esprit qui se fait entendre, à Epi-*
nal. 115

XXXVIII. *Esprit qui se fait entendre à*
Verone. 117

XXXIX. *Esprit à Lagni sur Marne.* 119

XL. *Apparitions de personnes mortes & de*
Démons. 120

XLI. *Témoignage de Melanchton sur le*
retour

T A B L E

xxv

retour d'un esprit.

121

XLII. *Main imprimée par une ame de purgatoire , sur un mouchoir.*

122

XLIII. *On doit beaucoup se défier des Revenans , qui demandent des prieres.*

129

XLIV. *Les Démons sont auteurs de la plupart des événemens extraordinaires, qui ne conduisent pas au bien.*

132

XLV. *Esprits dans les creux, des montagnes & des mines.*

133

XLVI. *Les Démons sont-ils gardiens des trésors cachés.*

136

XLVII. *Exemples qui semblent prouver que le Démon garde les trésors cachés.*

140

XLVIII. *Autres exemples de trésors cachés, découverts par des Démons , ou des ames des trépassés.*

142

XLIX. *Feux folets.*

147

L. *Possessions & Obsessions du mauvais Esprit.*

149

LI. *Démons incubes & succubes.*

152

LII. *Peut-on guerir naturellement les possessions & obsessions du Démon.*

156

* *

xxvj DES ARTICLES.

- LIII. *Sorcières au Sabat.* 157
- LIV. *Ce que c'est qu'avoir la jarretière, Exemple d'une diligence en voyage plus que naturelle.* 164
- LV. *Enchantemens des serpens.* 173
- LVI. *Effets surprenans de la magie.* Ibid
- LVII. *Objections contre les Apparitions.* 178
- LVIII. *Le Démon se transforme en Ange de lumière, & cherche à affoiblir ou à détruire la créance des Apparitions.* 180
- LIX. *Difficultez sur le fait des Apparitions.* 182
- LX. *Effets de l'imagination frappée & trompée.* 184
- LXI. *Métamorphoses d'hommes en bêtes.* 185
- LXII. *Guérisons miraculeuses de personnes ensorcellées.* 190
- LXIII. *Illusions de nos sens.* 192
- LXIV. *Histoire de Desbordes, Valet de Chambre de Charles IV, Duc de Lorraine.* 193
- LXV. *Examen des Apparitions, La plupart*

T A B L E

xxviij

ne sont qu'illusions.

196

LXVI. *Effets merveilleux de la Chymie.*

200

LXVII. *Oracles des payens sont-ils l'ouvrage du Démon.*

203

LXVIII. *Exemples d'Oracles qui annoncent des choses inconnues aux hommes.*

206

LXIX. *Les Démons craignent le signe de la Croix & la présence des Chrétiens.*

209

LXX. *Les anciens Hébreux avoient-ils des Oracles.*

212

LXXI. *Y a-t'il des apparitions de corps réels après la mort.*

215

LXXII. *Raisonnement sur la matiere des Apparitions.*

216

LXXIII. *Principes qu'il faut poser pour expliquer les Apparitions.*

219

LXXIV. *Conséquences de ces principes.*

225

LXXV. *Maniere d'expliquer les Apparitions.*

226

LXXVI. *Sentimens qui donne aux Anges des corps subtils.*

228

** ij

xxviii DES ARTICLES.

LXXVII. *Difficultez d'expliquer les Apparitions dans l'hypothese que les ames & les Anges sont purement spirituels.* 230

LXXVIII. *Difficultés sur cette matiere ; quelque système qu'on embrasse.* 235

LXXIX. *Sont-ce les Ames ou les Démons qui donnent le mouvement aux corps des Revenans.* 236

LXXXIX. *Esprits folets qui apparoissent ; qu'en doit-on penser ?* 238

LXXXI. *Jugement sur les Esprits folets.* 240

LXXXII. *Conclusion de cette Dissertation.* 242



T A B L E

Des Articles contenus dans la Dissertation
sur les Revenans, les Vampires, &
les Excommuniés.

P <i>Reface.</i>	247
I. <i>La Résurrection d'un mort est l'ouvrage de Dieu seul.</i>	256
II. <i>Résurrections de gens, qui n'étoient pas vraiment morts.</i>	257
III. <i>Comment se peut faire cette sorte de Résurrection.</i>	259
IV. <i>Résurrection d'un homme enterré depuis trois ans, ressuscité par S. Stanislas.</i>	261
V. <i>Résurrection ou Apparition d'une fille morte depuis quelques jours.</i>	265
VI. <i>Femme tirée vivante de son tombeau.</i>	268
VII. <i>Revenans de Moravie.</i>	270
VIII. <i>Précis d'un Livre intitulé : Magia posthuma.</i>	271
IX. <i>Procédure contre les corps des Vam-</i>	

xxx DES ARTICLES.

- pires. 274.
- X. *Morts de Hongrie qui sucent le sang des vivans.* 275.
- XI. *Récit d'un Vampire tiré des Lettres Juives, Lettre 137.* 278
- XII. *Autres exemples des Revenans.* 280
- XIII. *Raisonnemens de l'Auteur des Lettres Juives sur les Revenans.* 284
- XIV. *Le Vampirisme produit par un Phana-
nisme épidémique.* 290.
- XV. *Causes de la fluidité du sang & de
l'accroissement des Cheveux & des ongles
dans les Vampires.* 294.
- XVI. *Récit tiré du Mercure galant des an-
nées 1693, 1694 sur les Revenans.* 297.
- XVII. *Récit tiré du Glaneur de Hollande.
an. 1733. N°. IX.* 298
- XVIII. *Lettre sur les Revenans.* 300.
- XIX. *Vestiges de l'opinion des Revenans
dans l'antiquité.* 303
- XX. *Autre exemple d'Apparition tirée de
S. Augustin.* 307.

T A B L E

xxxj

XXI. <i>Revenans en Angleterre au douzième siècle.</i>	310
XXII. <i>Revenans au Pérou.</i>	313
XXIII. <i>Revenans dans la Laponie.</i>	315
XXIV. <i>Retour d'un homme mort depuis quelques mois.</i>	316
XXV. <i>Excommuniés qui sortent des Eglises.</i>	321
XXVI. <i>Hofies enterrées avec les Morts.</i>	322
XXVII. <i>Autres exemples d'excommuniés rejetés hors de la terre sainte.</i>	325
XXVIII. <i>Exemple d'un Martyr excommunié, rejeté hors de la terre.</i>	327
XXIX. <i>Réflexions sur cet exemple.</i>	329
XXX. <i>Homme rejeté hors de l'Eglise, pour avoir refusé de payer la dîme.</i>	330
XXXI. <i>Exemples de personnes, qui ont donné des signes de vie après leur mort, & qui se sont retirées par respect, pour faire place à de plus dignes.</i>	331
XXXII. <i>Homme qui va en pelerinage après sa mort.</i>	334

xxxij DES ARTICLES.

XXXIII. *Autre exemple d'une personne ;
qui accompagne en pèlerinage celles qui
y vont pour elles.* 334

XXXIV. *Exemple d'un Saint , qui se retire
& qui sort de la terre pour éviter la com-
pagnie des méchans.* 336

XXXV. *Appel d'une excommunication
lancée mal-à-propos.* 338

XXXVI. *Raisonnemens sur les excommu-
niez qui sortent des Eglises.* 339

XXXVII. *Les excommuniez pourrissent-ils
en terre.* 344

XXXVIII. *Exemples que les excommuniez
ne pourrissent point.* 346

XXXIX. *Les excommuniez apparoissent
quelquefois aux vivans.* 347

LX. *Exemples de ces retours des excommu-
niés.* 349

XLI. *Broucolaque exhumé en présence de
M. de Tournesfort.* 352

XLII. *Le Démon à-t'il le pouvoir de faire
mourir , puis de rendre la vie à un mort?* 361

XLIII. *Le Démon peut-il causer la mort.* 365

T A B L E. xxxiiij

- XLIV.** *Dévouemens pour faire mourir , pratiquez par les payens.* 366
- XLV.** *Exemples de dévouement parmi les Chrétiens.* 369
- XLVI.** *Personnes qui se sont promis de se donner après leur mort , des nouvelles de l'autre monde.* 375
- XLVII.** *Exemples du retour de plusieurs personnes après leur mort.* 376
- XLVIII.** *D'où vient que d'autres ne reviennent pas.* 381
- XLIX.** *Divers systèmes pour expliquer le retour des revenans.* 383
- L.** *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort , & l'abus des enterremens précipités ; par M. Jacques Benigne Winslow , Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris ; traduite & commentée par Jacques-Jean Bruhier , Docteur en Médecine. A Paris, 1742. in-8°. 384*
- LI.** *Divers exemples de personnes enterrées vivantes.* 386
- LII.** *Exemples de personnes noyées , qui sont revenues en santé.* 390

xxxiii DES ARTICLES.

- LIII. Exemples de femmes qu'on a cru mortes & qui sont revenues. 392
- LIV. Peut-on faire l'application de cet exemple aux Revenans de Hongrie. 398
- LV. Morts qui machent comme des porcs dans leurs tombeaux. 397
- LVI. Exemple d'un Revenant de Hongrie. 399
- LVII. Raisonnemens sur cette matiere. 402
- LVIII. Raisonnemens sur les Vampires ou Revenans. Ces gens sont-ils véritablement morts. 404
- LIX. Exemple d'un nommé Curima, renvoyé au monde. 409
- LX. Cardan s'extasioit quand il vouloit, & demeuroit sans aucun sentiment. 414
- LXI. Exemples d'Hommes & d'animaux qui demeurent long-temps comme morts. 416
- LXII. Application de ces exemples, aux Vampires. 418
- LXIII. Indices du Vampirisme dans les cimetières. 423
- LXIV. Le Démon peut-il subtiliser & spi-

T A B L E

XXXX

ritualiser un corps mort ?

425

LXV. *Examen des fascinations par rapport à cette matiere.*

427

LXVI. *D'où vient que les Vampires ne racontent pas ce qu'ils ont vu en l'autre monde, s'ils sont réellement morts ?*

429

LXVII. *Exemples des Payens qui ont raconté ce qu'ils avoient vu en l'autre vie,*

431

LXVIII. *Les Traditions des Payens sur l'autre vie, viennent des Hebreux & des Egyptiens.*

436

LXIX. *Exemples de Thespesius, & de Gabienus, Payens, résuscités, qui racontent des choses inconnues.*

438

LXX. *Exemples de Chrétiens ressuscités & renvoyés au monde.*

441

LXXI. *Vision de Verin Moine d'Augie.*

443

LXXII. *Vision de Bertholde, rapportée par Hincmar de Reims.*

445

LXXIII. *Vision de S. Fursi.*

447

LXXIV. *Vision d'un Protestant d'York.*

450

LXXV. *Conclusion de cette Dissertation.*

451

xxxvj DES ARTICLES.

LXXVI. Incertitude de tout ce qu'on dit
des Vampires. 453

LXXVII. Impossibilité morale que les Re-
venans sortent de leurs tombeaux. 456

LXXVIII. L'incorruptibilité des corps des
Schismatiques dénuée de preuves. 458

LXXIX. Ce qu'on raconte des morts ex-
communiés qui sortent de l'Eglise, sujet à
de très-grandes difficultés. 460

LXXX. Les dévouemens magiques, ouvra-
ge du Démon. Leurs efficace sans preuve.
462

LXXXI. Ceux qui sont revenus de l'autre
monde en ont parlé suivant leurs préjugés ;
ils conviennent dans les points Géné-
raux & essentiels de la Religion. 464

Dissertation sur ce qu'on doit penser de l'ap-
parition des Esprits, à l'occasion de l'a-
venture arrivée à saint Maur. 467

Fin des Tables,

DISSERTATION



DISSERTATION

S U R

LES APPARITIONS

*Des Anges , des Démons , & des Esprits ,
& sur certains effets qui paroissent
surnaturels.*



TO U T le Monde parle d'Apparitions d'Anges , de Démons & d'Esprits ; la réalité de ces Apparitions passe pour constante parmi une infinité de personnes , pendant qu'un aussi grand nombre s'en mocque & les traite de rêveries ; plusieurs Ecrivains ont traité cette matiere ; j'en ai lû une partie , & je me suis déterminé à l'examiner à ma maniere , & à la traiter le plus méthodiquement qu'il me sera possible ; j'établirai d'abord la réalité de plusieurs de ces Apparitions ; & ensuite j'examinerai la maniere dont elles se font & comment elles se peuvent expliquer :

A

après quoi l'on verra si elles sont naturelles, ou miraculeuses.

I.

Apparitions des bons & des mauvais Anges, rapportées dans les Livres Saints.

LA réalité des Apparitions est une question de fait. On ne sauroit donc la prouver par le témoignage de ceux qui ont vû, ou entendu, ou touché; ou qui sans voir, ni entendre, ni toucher, des Anges, des Démons, ou des Esprits, ont été témoins de certaines Apparitions, qu'on ne peut attribuer qu'à des substances dégagées de la matière grossière, soit bons, soit mauvais Anges, ou à des âmes séparées du corps. Par exemple, une personne voit en songe un de ses amis qui lui annonce une chose entièrement inconnue, passée, ou future, & qui lui donne avis de sa propre mort, je ne ferai point difficulté de traiter cela d'Apparition.

Ainsi l'Ange apparut à S. Joseph en Egypte (a), & lui dit que ceux qui cherchoient à faire mourir l'Enfant Jésus, étoient morts, & qu'il pouvoit s'en retourner en Judée : c'est-là un exemple d'Apparition

(a) Matth. II. 13.

d'un bon Ange. Les Spectres qui apparurent aux Egyptiens pendant les ténèbres, dont Moÿse frappa l'Égypte, (b) sont des Apparitions de mauvais Anges. Les Livres de Moÿse (c) sont remplis d'exemples d'Apparitions de bons Esprits. Le Cherubin qui fut mis avec une épée flamboyante sur l'entrée du Paradis terrestre, pour en défendre l'accès, étoit apparemment un bon Ange. Ceux qui apparurent à Abraham & promirent à Sara la naissance d'un fils & qui tirèrent Loth de Sodome, (d) étoient certainement de bons Anges, de même que celui qui parla à Agar dans le (e) désert : ceux qui apparurent à Jacob allant (f) en Mésopotamie ; celui qui lui découvrit la manière dont il devoit agir, pour avoir des brebis de différentes (g) couleurs ; celui qui apparut & qui parla à Balaam & à (h) son ânesse ; celui qui lutta contre Jacob à Mahanaïm au retour de son voyage (i) de Mésopotamie ; celui qui se présenta en armes à Josué, dans la plaine de Jéricho, & qui se déclara

(b) Sapient. XVII. 4. *Personae tristis illis apparentes, pavorem illis prestabant.*

(c) Genes. XVI. 7. 9. XIX. 1. 15. XXI. 17. XXII. 1. XXXI. 11. XXXII. 1. Exod. XIV. 19, &c.

(d) Genes. XVIII. Hebr. XIII. 2.

(e) Genes. XXI. 17.

(f) Genes. XXVIII. 12.

(g) Genes. XXXI. 11.

(h) Num. XXII. 22. 23.

(i) Genes. XXXII. 1.

ra Prince de l'armée (*k*) du Seigneur ; celui qui annonça à Gedeon qu'il délivreroit son Peuple (*l*) de la servitude des Madianites ; & celui qui prédit à Manué & à sa femme la naissance (*m*) de Samson ; celui qui du tems de David parut sur Jerusalem , menaçant de frapper de mort le Peuple du (*n*) Seigneur ; celui qui apparut à Elie , comme il étoit en chemin (*o*) pour aller à Sinaï ; & qui lui parla encore quelques tems après , pour lui dire d'aller au-devant des Messagers que le Roi Achab avoit envoyés, pour consulter le faux Dieu Beel-sebut ; (*p*) on croit que l'Ange du Seigneur , qui mit à mort l'armée de Sennachérib , étoit un mauvais Ange ; (*q*) de même que celui à qui Dieu permit de frapper Job ; (*r*) il est dit qu'il se trouva devant le Seigneur *avec les Enfans de Dieu* ; c'est-à-dire , avec les bons Anges ; l'Ecriture ne dit pas qu'il ait apparu à Job ; mais il ne lui fit que trop connoître sa présence , & éprouver son pouvoir & sa malice , par les maux dont il l'accabla.

L'Ange Raphaël qui conduisit le jeu-

(*k*) Josué. V. 13. 14.
 (*l*) Judic. VI. 12. & seq.
 (*m*) Judic. XIII. & seq.
 (*n*) 2. Reg. XX. 16. 17.
 Paral. XXI. 17. & seq.

(*o*) 3. Reg. XIX. 5.
 (*p*) 4. Reg. I. 3.
 (*q*) 4. Reg. XIX. 35. 2.
 Paral. XXXII. 20. 21.
 (*r*) Job. 1. 6. & seq.

SUR LES APPARITIONS. 5

ne Tobie (s) à Bagé ; Et l'Ange Gabriel qui apparut à Daniel (t) & à la Sainte Vierge , qui parla à l'un & à l'autre , qui leur annonça des choses à venir ; l'Ange Saint Michel qui est décrit comme un des principaux Ministres (u) du Seigneur , & qui résiste au Prince des Perses , qui combat contre le Diable, pour empêcher qu'on ne découvre le corps de Moïse , (x) & qui est décrit , comme combattant & comme remportant la Victoire , sur l'armée de (y) Lucifer ; toute la prophétie de Zacharie est aussi remplie (z) de visions d'AnGES. Le premier Livre des Machabées nous parle d'un Ange , qui parut à la tête de l'armée d'Israël , & qui combattit pour elle. Le second Livre des Machabées raconte que Judas Machabée vit le Grand Prêtre Onias , & le Prophète Jérémie , qui l'encourageoient , & le dernier même lui donna une épée, pour la défense du Peuple du Seigneur (a).

Dans les Livres du Nouveau Testament on voit la même créance des Apparitions

(s) Tob. 3. 25. & seq.	(z) Zach. I. 9. 11. &
(t) Dan. VIII. 16. IX.	II. 3. III. 1. IV. 1. V. 5.
21. Luc. I 19. 26.	10. VI 4. 5. &c.
(u) Dan. X 33. 31. XII.	(a) 2. Macch. XI. 6. 8.
1.	XV. 22. 2. Macch. XVII.
(x) Judz. 9.	12. 13. &c.
(y) Apocal. XII. 7.	

A ii j

des Anges, des Démons, & des ames séparées du corps. L'Ange du Seigneur apparoit à Zacharie, & lui prédit la naissance de son fils (b) Jean-Baptiste. L'Ange Gabriel annonce à Marie l'Incarnation du Fils (c) de Dieu. Un Ange ordonne à Joseph de prendre Marie pour son Epouse, & lui révèle le Myſtere de l'Incarnation du (d) Verbe divin. Il lui ordonne ensuite de se transporter en Egypte avec Marie & son Fils, & d'y demeurer jusqu'à ce qu'il lui fasse connoître quand il en devroit (e) revenir. Lorsque Jesus eût été conduit au désert par l'Esprit, & que Satan l'eut tenté, lui eut parlé, & l'eut enlevé au plus haut du Temple, les Anges vinrent & lui (f) servirent à manger; au Jardin des Olives un Ange vint pour le (g) consoler. Après sa Résurrection les Anges apparurent, & parlerent aux Saintes Femmes. (h) Dans S. Luc les Anges apparoissent & parlent aux Pasteurs de (i) Bethléem, & leur apprennent la Naissance du Sauveur du monde. S. (k) Jean raconte qu'un Ange avoit coutume de des-

(b) Luc. I. 12.

(c) Luc. I. 26.

(d) Matth. I. 20.

(e) Matth. II. 13. 19.

(f) Matth. IV. 1. 2. 3.

4. & seq.

(g) Matth. XXVIII. 2. 5.

(h) Luc. XXIV. 23. Joan.

XX. 12.

(i) Luc. II. 17. 13.

(k) Joan. V. 4.

SUR LES APPARITIONS. 7

cendre dans la piscine de Siloë , dont il remuoit l'eau , & que le premier malade qui y descendoit après ce mouvement , recouvroit la fanté.

Dans les Actes des Apôtres (1) l'Ange du Seigneur ouvre les portes de la prison , où les Apôtres étoient renfermés, leurs ôte leurs liens & leur ordonne d'aller annoncer J. C. dans le Temple. S. Luc dans le même Livre dit expressément, (m) que ce fut un Ange qui apparut à Moyse , dans le buisson ardent , & S. Paul aux Galates (n) dit que la Loy fut donnée par la médiation des Anges. C'est un Ange qui avertit le Diacre Philippe d'aller instruire l'Eunuque de la Reine (o) Candace , & qui ordonna au Centenier Corneille d'appeler l'Apôtre S. Pierre , pour lui annoncer les volontés (p) de Dieu. Le même S. Pierre étant en prison , fut visité par un Ange , qui le tira des liens , lui ouvrit les portes & le conduisit à la longueur (q) d'une rue; & quant Pierre frappa à la porte de la maison où étoient les Freres , on ne pouvoit se persuader que ce fut lui , on disoit que c'étoit son Ange , qui frappoit & qui parloit.

(1) Act. V. 19.

(m) Act. VII. 30. 35.

(n) Galat. III 19.

(o) Act. VIII. 26.

(p) Act. X. 3. 7. XI. 13.

(q) Act. XII. 8. 9.

8 . . . DISSERTATION

S. Luc remarque que les Sadducéens étoient regardés par le commun des Juifs comme gens d'une (r) doctrine erronée , parce qu'ils ne croyoient ni Anges, ni Esprits ; au lieu que les Pharisiens & les autres Juifs ne faisoient nulle difficulté sur cet article.

S. Paul instruit dans l'Ecole des Pharisiens pensoit comme eux sur le sujet des Anges , comme il paroît par (s) ses Epîtres. C'est de lui que S. Luc avoit appris qu'un Macédonien , sans doute l'Ange de la Macédoine , lui avoit apparu , & l'avoit invité à venir prêcher l'Evangile dans ce Pais (t).

En général les Apôtres croyoient la chute & la réprobation de Lucifer & de ses Anges , la fidélité constante , & la prédestination des bons Anges ; ils croyoient que Satan nous tente , & cherche à nous dévorer comme un Lion rugissant , & qu'il se transforme en Ange de lumière. L'Apocalypse parle souvent des Anges , de leurs Apparitions , & de leurs discours à S. Jean.

(r) Act. XXIII. 8. 9. | III. 19.

(s) Rom. I. 38. 1. Cor. | (t) Act. XVI. 9.

IV. 9. VI. 3. XII. 7. Galat. |

I I.

Les ames des morts reviennent quelquefois.

Pour le retour des ames après la mort des corps, les saintes Ecritures le supposent en plus d'un endroit; par exemple, lorsque Saül fait évoquer l'ame de Samuël par (a) la Pythonisse; que l'évocation ait été réelle ou non; que l'ame de Samuël ou son ombre, ou même que rien n'ait apparu à la Pythonisse, il est toujours vrai que Saül & ses gens, avec le commun des Hébreux croyoient la chose possible. Quand Moïse défend les devins, les augures & les autres sortes de divinations, il y joint la défense *de demander aux morts la connoissance de la vérité.* (b) Il parle souvent (c) des hommes remplis de l'esprit de Python, qui découvroient les choses cachées par la Necromantie, & par d'autres voies illicites, & superstitieuses.

Les autres Auteurs sacrés en parlent de même; lorsque Jesus-Christ parut marchant sur les eaux pendant la nuit; les Apôtres s'écrierent croyant que c'étoit un

(a) I. Reg. XXVIII. 7.

ritatem.

(b) Deut. XVIII. 11, non
erit qui quærat à mortuis ut

(c) Lev. 20. 27. Deut.
XVIII. 11.

(d) phantôme, lorsque le mauvais riche prie Abraham d'envoyer quelqu'un des morts pour annoncer aux vivans de se garder de tomber comme lui dans les flammes de l'Enfer, (e) il suppose visiblement que les morts peuvent revenir & parler aux vivans. Notre Seigneur dans l'Evangile (f) refute expressement l'erreur des Saducéens, & montre que leurs ames subsistent après leur mort. L'Apôtre S. Thomas ne doutoit point que J. C. ne pût apparôître avec un corps subtile & aérien à ses Apôtres, mais il doutoit qu'il fut réellement ressuscité en chair & en os. (g) *Je ne le croirai point*, dit-il, *que je n'aye porté ma main dans la plaie de son côté, & que je n'aye mis mes doigts dans les trous de ses pieds & de ses mains percées par les cloux.* Après sa Résurrection les Apôtres le prirent d'abord pour un Esprit qui leur apparôissoit, il les rassura en disant, *voyés & touchés mes pieds, & mes mains ; car un Esprit n'a ni chair ni os.* Après la mort du Sauveur plusieurs SS. décédés depuis long-tems, ressusciterent & apparurent à plusieurs. (h) Dans la

(d) Matth. XIV. 26. | *seq.*

Ma c. VI. 49.

(e) Luc. XVI. 27. 28.

(f) Matth. XXII. 23. 24.

(g) Joan. XX. 24. 25.

(h) Matth. XXVIII. 52.

Transfiguration on vit Moyse & Elie qui s'entretenoient (i) avec J. C. Ces sentimens étoient donc alors généralement répandus parmi les Juifs , & ni J. C. ni les Apôtres , ni après eux les Peres de l'Eglise ne se sont pas appliqués à les détruire ni à les refuter. Ils les ont supposés & en quelque sorte autorisés par leur silence , par leurs discours & par leur conduite.

I I I.

Conséquence qu'on peut tirer de cette doctrine.

ON ne peut donc nier les Apparitions des Anges , des Démones & des Esprits , sans renverser toutes les Ecritures qui les rapportent & les supposent. Mais il est permis de raisonner sur la maniere dont se sont faites ces Apparitions. Etoient-elles réelles ou imaginaires ? Les Anges avoient-ils de véritables corps palpables & matériels, ou des corps subtils , aériens, en forme de vapeurs épaissies , qui les faisoient paroître aux sens comme personnes vivantes , parlant , marchant , mangeant , agissant comme composés de corps animés ; ou étoit-ce de simples phantômes , qui imposoient aux sens & aux yeux des

(i) Matth. XVII. 3. Luc. IX. 30.

hommes ? Ou étoit-ce une espèce de fascination & d'illusion faite aux yeux & aux sens des spectateurs , qui croyoient voir , entendre , toucher , ce qui n'étoit rien au-dehors , & ne subsistoit que dans leur imagination trompée , comme il arrive dans le sommeil, où même dans la veille, quand l'ignorance de la Physique nous fait prendre pour réel , ce qui n'est qu'apparent , comme quand on plonge un bâton dans l'eau , & qu'il paroît courbé ou rompu , quoiqu'il n'y ait aucun changement dans le bâton , mais seulement dans les rayons visuels & dans l'impression qu'il font sur les yeux , ou ce qui se passe dans l'idée des hypocondriaques , qui se figurent être de terre , de neige , de glace ; ou être Rois , Papes , Cardinaux , ou Loup , Chats ou Chiens , & qui parlent & agissent en conséquence.

» Je ne puis mieux répondre à ces questions , ni résoudre ces doutes , que par ces paroles de S. Augustin : (a) qui » pourra expliquer avec quels corps les » Anges ont apparu aux hommes , en sorte » que non-seulement on les voyoit , mais » même on les touchoit comment ils » ont apparu en songe , & ont parlé com-

(a) August. Enchirid. c. 39.

SUR LES APPARITIONS. 13

» me parlent ceux qu'on voit en songe ;
 » car les SS. Anges se sont ainsi manifestés, quoiqu'ils n'ayent point de corps palpables , ce qui produit une question très-difficile à résoudre ; sçavoir , comment les Patriarches leur ont lavé les pieds , comment Jacob a pû lutter avec un Ange revêtu d'un corps palpable. Quand on forme sur tout cela des questions , & que chacun propose ses conjectures , ces recherches , servent à exercer utilement l'esprit , pourvû qu'on demeure dans les termes d'une recherche modeste , & que l'on ne se flatte pas sans raison de sçavoir ce que l'on ne sçait pas.

» Car enfin qu'est-il nécessaire , ajoute-t-il, d'assurer ou de nier , ou de définir ces sortes de choses , qu'on ne peut assurer sans danger , & qu'on peut ignorer sans péché & sans aucun inconvenient.

On doit donc sans nier la chose qui est certaine, demeurer dans le silence, & avouer son ignorance sur la maniere dont se sont faites les Apparitions. On me dira que ce n'est point là résoudre la difficulté , ni délier le nœud qui embarrasse ; je l'avoue , mais Dieu n'a pas permis que nous en pussions sçavoir davantage. Quiconque veut trop approfondir la majesté de ses œuvres, sera opprimé par l'éclat qui en rejallira,

14 DISSERTATION
*qui strutator est majestatis , opprimetur &
 gloria.**

I V.

*Certitude des Apparitions marquées
 dans l'Ecriture.*

Une preuve certaine que les Apparitions des Anges , des Démon's ou des ames , ne se faisoient pas dans un corps palpable grossier & terrestre, au moins pour l'ordinaire , c'est qu'elles n'étoient vûes que de ceux à qui Dieu les destinoit. Quand Moyse vit l'Ange à Oreb , qu'il lui parla , qu'il en reçût la Loy ; nul autre que lui ne le vit : (a) *Non vidistis aliquam similitudinem in die quâ locutus est vobis Dominus in Oreb.* L'Ange du Seigneur qui servoit de guide aux Israélites dans le désert , (b) n'étoit vû que de Moyse. Il paroît que l'Ange qui fut apperçû par l'âne'sse de Balaam , ne fut pas vûe d'abord par ce (c) Prophète. La voix qui se fit entendre au jeune Samuël , ne fut pas entendue du Grand Prêtre Heli , qui étoit couché si près de lui , que le jeune Prophète crut que c'étoit lui-même qui l'appelloit.

* Prov. XXV. 27.

(a) Deut. IV. 15.

(b) Exod. XIV. 19. XXIII. 20. &c.

(c) Num. XII. 22. 23.

&c. 31.

SUR LES APPARITIONS. 15

Daniel (*d*) fut le seul qui vit l'Ange Gabriel, qui lui étoit envoyé pour lui révéler les mystères des Empires, qui devoient se succéder les uns aux autres. *Vidi autem ego Daniel solus visionem; Porrè viri qui mecum erant, non viderunt, sed terror nimius irruit super eos.* Lorsqu'un Ange parut à S. Paul comme il alloit à Damas, qu'il le renversa & lui parla, S. Luc (*e*) remarque que ceux qui l'accompagnoient, ouïrent bien la voix, qui parloit, mais qu'ils ne virent personne. *Audientes quidem vocem, neminem autem videntes.* L'Ange qui descendoit & qui troubloit l'eau de la Piscine probatique, dont parle S. Jean dans son (*f*) Evangile, n'étoit pas apparemment vû de tout le monde : mais on jugeoit qu'il étoit descendu lorsqu'on voyoit l'eau de la Piscine se troubler, alors chacun s'empressoit de se mettre dans l'eau, ou de s'y faire descendre par un autre.

De tout cela on peut conclure que ces voix & ces Apparitions se faisoient plutôt à l'esprit qu'aux sens, que ce n'étoient pas toujours des voix distinctes, des corps sensibles & des figures d'hommes palpables, agissans, allans, venans comme les hommes ordinaires, mais plutôt des esprits

(*d*) Dan. X. 7. 8. (*f*) Johan. V. 2. 4.
 (*e*) Act. IX. 1. 1

ces de phantômes , qui disparoïssent quand ils avoient fait ce qui les avoit fait envoyer.

Les morts qui ressusciterent à la Résurrection (g) du Sauveur , qui entrèrent dans la sainte Cité & qui apparurent à plusieurs , étoient de vrais corps , palpables , matériels , sensibles ; on doute qu'ils soient demeurés vivans sur la terre ; il y a apparence qu'ils rentrèrent dans leurs tombeaux , & qu'ils y attendent la résurrection générale , comme S. Pierre le dit expressément du Prophète David (h).

V.

Apparitions des morts aux vivans.

MAis les morts qui apparoissent quelquefois aux vivans , n'ont ni chair ni os, comme le Sauveur nous l'apprend, (a) *Spiritus Carnem & ossa non habet*. Ce sont donc plutôt des phantômes & des corps aériens sans solidité, que de vrais corps massifs & terrestres ; peut-être même ne sera ce quelquefois qu'une figure corporelle qui frappe vivement l'imagination , mais qui n'a rien de solide au-dehors ,

(g) Matth. XXVII. 53.]
34.

(h) Act. II. 29.

(a) Luc. XXIV. 39.

SUR LES APPARITIONS. 17
comme sont les Images que nous nous
représentons dans le sommeil , où nous
croyons voir , parler , entendre , boire &
manger , quoique réellement nous ne fas-
sions rien de semblable.

V I.

*Les Apparitions & révélations ne sont pas
toujours sensibles & corporelles.*

ON peut dire la même chose des révé-
lations faites en songe & pendant la
nuit ; lorsqu'il est dit par exemple , (*a*)
que Dieu dit à Abram : *Sortez de votre ter-
re , de votre pays , du milieu de vos proches ,
& venez dans le pays que je vous montrerai ,*
& lorsque Dieu dit à Jacob : (*b*) *Retour-
nez au lieu de votre naissance , & je vous
comblerais de bénédictions ;* & quand Dieu
pour la première fois parla au jeune Sa-
muel , & lui ordonna de faire connoître au
Grand Prêtre Heli les châtimens , dont il
avoit résolu de punir ses enfans , & lors-
que l'Ange du Seigneur apparut à S. Jo-
seph & lui dit de prendre l'Enfant Jésus
& sa mere & de les conduire en Egypte ,
pour les soustraire à la violence d'Héro-

(*a*) Genes. XII. 1. ; (*b*) Genes. XXXII. 9. 10.

des ; & lorsqu'il est dit dans l'Ecriture que Dieu ou son Ange ont parlé à quelqu'un , sans que ceux qui étoient présens entendissent distinctement la voix de celui qui parloit , ou s'ils entendoient la voix ou le bruit , qu'ils n'ouïrent qu'un bruit sourd , sans entendre aucune voix distincte & articulée , comme quand Jesus parlant aux Troupes des Juifs , le Pere Eternel fit entendre sa voix qui cria : (c) *Je l'ai glorifié & je le glorifierai encore* , les assistans dirent , les uns qu'il s'étoit fait un coup de tonnerre , les autres qu'un Ange du Ciel lui avoit parlé , Jesus leur dit ; *Ce n'est pas pour moi , mais pour vous que cette voix s'est fait entendre , &c.*

Dans toutes ces occasions & en plusieurs autres semblables, ce ne sont pas des Anges, qui ont proferé des paroles , mais Dieu qui a permis que les personnes à qui il vouloit faire connoître ses volontés entendissent en songe ou autrement des voix qui frappoient leurs oreilles , comme si réellement des personnes ou des Anges leur avoient parlé. On peut faire l'application de ce principe à une infinité d'exemples rapportés dans les Historiens sacrés & profanes , où il est dit que l'on a ouï des paroles articulées , quoiqu'apparemment on ait sim-

(c) Johan. XII. 29.

SUR LES APPARITIONS. 19
plement crû les ouïr. Ce qui n'empêche pas que ces voix , ces ordres , ces avertissemens ne vinssent réellement de la part de Dieu , qui avoit par lui-même ou par le ministère de ses Anges frappés les sens de ceux qui dormoient & à qui ces révélations ont été faites, car la Providence se sert d'une infinité de moyens pour manifester ses volontés aux hommes , soit par les révélations faites immédiatement aux Prophètes ses serviteurs , soit par des inspirations intérieures , soit par des songes , soit par des paroles entendues , ou par des signes extérieurs , ou enfin par une certaine impression faite sur les sens ou dans l'imagination de la personne , même en l'absence de tout objet extérieur.

V I I.

*Quelquefois on ne voit pas ce qui est présent
à nos yeux.*

OR , de même que souvent on croit voir & entendre ce qui ne frappe ni les yeux , ni les oreilles , aussi quelquefois l'on ne voit & l'on n'entend pas ce qui est présent à nos yeux & qui frappe nos oreilles. Par exemple , les habitans de Sodôme , qui environnoient la maison de Lot , n'en pu-

rent plus trouver (a) la porte ; quand les Anges les eurent frappés d'une espece d'aveuglement ou d'impuissance de voir. Les Soldats qui cherchoient Elisée , furent aussi en quelque sorte aveuglés , quoiqu'ils eussent les yeux ouverts ; qu'ils parlaient à celui qu'ils cherchoient & qui les mena jusques dans Samarie , sans qu'ils s'en apperçussent. Les Disciples qui alloient le jour de Pâques à Emmaüs , en la compagnie de Jesus leur Maître , ne le reconnurent qu'à la fraction du pain , *oculi eorum tenebantur ne eum agnoscerent* (b).

Il est donc très-possible qu'une personne , soit qu'elle dorme , ou qu'elle veille , ait une apparition , où elle croit voir & entendre ce qu'elle ne voit & n'entend qu'en idée & en imagination , ou qu'elle croye ne voir ni entendre , ce qui frappe ses yeux & ses oreilles , ainsi que nous venons de le faire voir par les exemples que nous avons rapportés.

D'où l'on peut inférer que les Apparitions racontées dans l'Ancien & le Nouveau Testament n'ont pas toujours été réellement faites au-dehors ; mais que souvent il n'y a eu que l'imagination de frappée & les sens extérieurs affectés , com-

(a) Genes. XIX, 11.

(b) Luc. XXIV, 16.

me si l'objet eût été présent, qu'un Ange ou un autre esprit ait agi, parlé, & apparu, aux yeux & en la présence de la personne, soit qu'elle eut été endormie ou éveillée. Or la difficulté me paroît égale de m'empêcher de voir ce qui est présent à mes yeux, & de m'y faire voir ce qui n'y est pas présent. L'un comme l'autre est l'effet d'une puissance surnaturelle. Suspendre l'action de nos sens, & les empêcher d'agir selon les loix ordinaires de la nature ; ou faire sur nos sens des impressions en l'absence des objets naturels, comme s'ils étoient réellement présens, tout cela ne se peut faire sans une espece de miracle.

V I I I.

*Réalité des Apparitions prouvée par
l'événement des choses prédites.*

MAis on n'en peut pas conclure que toutes les Apparitions racontées dans les Livres SS. n'aient été qu'en idée, & l'effet d'une imagination vivement frappée, d'un esprit prévenu, d'un cerveau échauffé, comme il arrive en effet quelquefois dans le sommeil, où l'on croit voir, ouïr, parler, agir, quoiqu'on ne fasse rien de tout cela.

Une preuve démonstrative de la réalité de la plupart des Visions & des Apparitions dont on a parlé , & qu'elles ne peuvent venir que de Dieu qui les cause , qui les permer , ou qui les fait faire par le ministère de ses Anges , est la certitude des prédictions & la réalité des effets dont elles ont été suivies , la vérité des circonstances inconnues d'ailleurs , passées ou futures , qui ont été vûes , connues & produites dans ces Apparitions , choses que Dieu seul peut connoître , prévoir , prédire & effectuer.

Les Anges qui apparoissent à Abraham lui promettent la naissance d'un fils dans un an ; ils découvrent que Sara , quoiqu'absente , à ris de leurs promesses ; ils annoncent la ruine future & prochaine de Sodôme & de Gomorre ; dira-t-on que tout cela ne se passe que dans l'idée & dans l'imagination d'Abraham ? J'en dis autant des prédictions faites à Moïse , qu'il tiendroit les Israélites de l'Egypte , qu'il feroit une infinité de prodiges devant Pharaon : que ce Prince s'endurceroit , & ne laisseroit aller les Israélites , que forcé par la main de Dieu.

La parole du Seigneur qui se fit entendre au jeune Samuel jusqu'à trois fois & qui lui révéla les malheurs , qui devoient

fondre sur la maison d'Heli ; menaces qui furent si exactement suivies de l'effet. Cette parole n'étoit-elle qu'un songe ? La naissance de Samson & celle de Jean-Baptiste si clairement prédites par des Anges , & si sûrement accomplies dans leur temps , sont certainement plus que des songes & des imaginations.

Un songe ne dure que pendant le sommeil ; on s'apperçoit bien-tôt à son réveil que ce qu'on avoit vû en songe , n'avoit rien de solide , ni de réel ; les suites n'en sont jamais certaines , ni marquées au coin de la vérité. Un songe dure une nuit , & peut quelquefois revenir plus d'une fois ; mais à moins qu'ils ne soient envoyés de Dieu comme ceux de Pharaon expliqués par Joseph , ou ceux de Nabuchodonosor interprétés par Daniel : les songes sont sans conséquence , on n'y fait nulle attention , ils ne durent que peu de tems & ne laissent que peu d'impression , mais l'Apparition des Anges à Abraham & à Loth , durent au moins deux jours & une nuit ; celle de Raphaël à Tobie , dure quelques semaines. Est-il possible que pendant tout ce tems le jeune Tobie qui voyage , qui parle , qui boit , qui mange avec Raphaël , qui apprend de lui tant de choses , ne se réveille pas & ne s'apper-

çoive pas de ce songe & de cette illusion.

Moyse & Elie qui apparurent avec J. C. sur le Thabor ; les morts qui ressusciterent après que le Sauveur fût expiré sur la Croix, n'étoient-ils que des phantômes formés dans l'imagination des Juifs & des Apôtres ? Les ames qui apparoissent quelquefois , & dont on a une infinité d'Histoires dans des Auteurs sages , judicieux , contemporains , qui ont prédit des choses futures , ou qui en ont annoncés de passées & absolument inconnuës , qui ont demandé des prieres , ou ordonné des restitutions , seront-elles aussi des chimeres , des songes & des illusions d'un esprit préoccupés ?

I X.

*Sentiment des Orientaux sur les Apparitions
des Anges & sur le retour des ames ,
& leurs Apparitions*

PRouvons à présent les réalités ou du moins la créance de la réalité de ces Apparitions par des faits tirés des Histoires & des Ecrivains de toutes les nations , & de tous les siècles. Les Musulmans croient comme les Juifs & comme nous , que les Anges apparoissent quelquefois
aux

aux hommes sous la forme (a) humaine ; qu'ils ont apparu à Abraham ; qu'ils ont conservé Loth , & puni les habitans de Sodôme. Ils croient que les ames demeurent auprès du corps qu'elles ont animé , & même dans leur tombeau , jusqu'au jour (b) du jugement. Ils soutiennent que l'Archange S. Gabriel a apparu à Mahomet , (c) & lui a révélé les choses qu'il débite dans son Alcoran ; que les Démons servoient Salomon & lui obéissoient (d) comme des esclaves ou des domestiques à gage ; ils tiennent que les Génies ou les Démons sont d'une nature mitoyenne entre l'Ange & l'homme , tenant de l'un & de l'autre , qu'ils boivent , qu'ils mangent , qu'ils engendrent , qu'ils meurent , en cela semblables aux hommes ; qu'ils connoissent les choses futures de même que les Anges. Quelques uns les croient engendrés du Démon , (e) ils les appellent *Gimi* comme qui diroit *Génie*.

Ils nomment *Fagia* ou *Mefagian* certains Esprits qui donnent la mort aux

(a) Alcoran Surat 6 p 245. Edit. Marracc.	tendu Testament de Salomon.
(b) Marracc. pag 625.	(c) Vide Alcor. Surat 72 & notas Marracc.
(c) Alcor. Surat. LIII. p. 684.	M. D'Herbelot Bibliotheq. Orient. in <i>Mohtadi Bemvilla</i> .
(d) Ibid. Surat. XXVII. on le lit aussi dans le pré-	p. 592.

hommes. Un jour le Sultan *Moctadi Bem-villa* au sortir de table, dit à une de ses femmes qui étoit présente : Qui sont ces gens qui sont entrez ici sans permission ? Elle regarda & ne vît personne. Mais jetant les yeux sur le Roy, elle remarqua qu'il pâlissoit, & en même tems il tomba mort. Les Mahometans croient que ces Esprits qui donnent la mort, lorsqu'ils sont noirs, sont toujours des blessures mortelles.

Les Perses & quelques Turcs, croient qu'il y a entre ces Génies des mâles & des Femelles. Les Mâles à qui les Perses donnent le nom de *Dives*, sont mauvais & fort laids, & sont ordinairement la guerre aux *Peris*, qui sont leurs femelles, (f) qui sont la même chose que les Fées de nos vieux Romans. Les Rabbins croient que ces *Gimim* ou Genies sont nés d'Adam sans le concours de sa femme Eve, ni d'aucune autre femme, & que ces Genies sont ce que nous appellons Esprits Folets, (g) ce que l'on peut étendre aussi aux Spectres, aux Furies, aux Empauses, &c. (h) des Grecs & des Romains.

(f) D'Herbelot Bibliot. Orientale, *Peri & Dives*.

(g) *Ibid.* p. 243.

(h) *Id.* p. 785. Scheitani

X.

Sentiment des Hébreux, des Anciens & des Nouveaux Chrétiens sur le retour des Ames.

CEs opinions des Orientaux touchant la corporeité des Genies, s'étoient répandues parmi quelques uns des premiers Chrétiens, qui ont cru que les Anges & les Démons avoient des corps, qu'ils étoient capables d'engendrer; ils leurs ont appliqué ce qui est dit dans la Genèse, (a) *que les Enfans de Dieu (les Anges) ayant vu les filles des hommes, en devinrent amoureux, les épouserent & engendrèrent les Geans.* Le fameux Livre d'Enoch, (b) au quel plusieurs anciens Peres ont donné une grande autorité, (c) a clairement enseigné cette doctrine, qui a été fort suivie dans l'antiquité.

Les Juifs d'aujourd'hui, tiennent les ames spirituelles & immortelles; mais ils croient qu'elles apparoissent quelque fois, de même que les Anges & les Démons;

(a) Genes. VI. 2.

(b) *Vid. Apud. Fabric. codic. apocrip vet. test. d'Herbelot. Bibl. Orient. p. 245.*

(c) Clem. Alex. Orig.

Tertul. Iren. &c. *Apud. Fabric. in codice. vet. test. p. 160. & seq.*

que les ames des Hebreux ne peuvent être vuës de qui que ce soit , ni dans l'Enfer , ni dans le Paradis , amoins que leurs corps ne soient enterrés ; (*d*) qu'après même qu'ils son enterrés , l'ame va & vient , & sort du lieu où elle est destinée pour visiter son corps , & savoir ce qui se passe autour de lui ; qu'elle erre pendant un an entier après la mort du corps ; & que ce fut pendant cette année de délai , que la Pythonisse évoqua l'ame de Samuël ; après quoi elle n'auroit eu aucun pouvoir sur elle ,

Origene & Theophylacte avancement (*e*) que les Juifs & les Payens croyoient que l'ame demeurait quelque tems auprès de son corps après la mort de la personne , & que c'est pour détruire cette opinion que J. C. cria à haute voix ; *Lazare , sortes dehors.*

Il y a des Rabbins qui croient qu'après la mort , les ames des méchans sont revêtues d'une espece d'enveloppe ou de surtout , dans lequel elles s'accoutument à souffrir , & que celles des SS. sont aussi revêtues , mais d'un habit magnifique , & d'un

(*d*) Bereschit. Rabba c ,

23. Talmud. Tract. Sanhedrin. c. 4. *vide* Manassé Ben-Israel de résur. Mort. l. 7. c. 6.

43. Theophylact. *Ibid.*

Voyez notre Dissert. sur la nature de l'ame , selon les Hebreux , & la Dissert. sur les funérailles des Hebreux.

(*e*) Origen. XI. in Joan.

SUR LES APPARITIONS. 29
corps resplendissant , à la faveur duquel
elles s'accoutument à l'éclat de la gloire qui
les attend. Enfin ils croient que l'ame n'est
reçue dans le Ciel , que quand le corps
grossier est enterré & entièrement consumé.
Sentiment qui étoit passé des Hebreux aux
Latins & aux Grecs.

X I.

Sentimens des Payens sur le retour des ames.

LUcain (a) dans sa Pharsale , introduit
Pompée qui consulte une Magicienne , &
lui commande d'évoquer l'ame d'un mort ,
pour en apprendre ce qui lui doit arriver.

Le Poëte fait dire à cette femme , Ma-
nes , obéissez à mes charmes ; car je n'é-
voque pas une ame qui soit depuis long-
tems dans le noir Tartare ; mais une ame
qui depuis peu y est descendue , & qui se
trouve encore aux portes de l'enfer.

*Parete precanti
Non in tartareo latitantem poscimus antro ;
Assuetamque diu tenebris modo luce fugatâ
Descendentem animam primo pallentis
hiatu ,
Hæret adhuc orci.*

(a) Lucan. l. 6.

XII.

Sentimens des Peuples Septentrionaux.

LEs anciens Peuples Septentrionaux étoient dans (a) la persuasion, que les spectres qui apparoissoient étoient les ames des morts décédez depuis peu ; & l'on ne connoissoit point de moyens plus propres à faire cesser ces Apparitions, que de couper la tête au mort, de l'empaler, & de lui percer le corps avec un pieu, où de le brûler, comme il se pratique encore dans la Grèce, la Hongrie, la Moravie, &c. Et la Magicienne de Lucain, dont nous avons parlé, promet pour récompense au mort qu'elle a évoqué, de brûler son corps, de façon que jamais personne ne puisse l'inquiéter dans la suite par ses exorcismes.

Xercès, Roi de Perse, délibérant (b) dans son Conseil s'il porteroit la guerre en Grèce, en fut fortement dissuadé par Artaban, son Oncle paternel. Xercès s'offensa de sa liberté & lui dit des paroles fort désobligeantes. La nuit suivante, il fit de sérieuses réflexions sur les raisons d'Artaban & changea de résolution. S'é-

(a) V. Bartholin *de Causis* | c. 2. p. 265.
contemptus mortis, lib. 2.

(b) Herodot. L. 7.

tant endormi , il vit en songe un homme d'une taille & d'une beauté extraordinaire , qui lui dit : Vous avez donc renoncé au dessein de faire la guerre aux Grecs , quoique vous ayez déjà donné vos ordres aux Chefs des Perses pour assembler votre armée ; vous n'avez pas bien fait de changer ainsi de résolution , quand vous n'auriez personne qui fut de votre sentiment , allez croyez-moi , suivez vos premiers desseins. Ayant dit cela la vision disparut.

Le lendemain il rassembla de nouveau son Conseil , & sans parler du songe qu'il avoit eû , il témoigna qu'il étoit fâché de ce qu'il avoit dit dans la colere le jour précédant à Artaban , son Oncle , & déclara qu'il avoit renoncé au dessein de faire la guerre aux Grecs. Ceux de son Conseil ravis de joye , se prosternerent en sa présence , & se retirèrent.

La nuit suivante il eut pour la seconde fois la même vision , & le même Phantôme lui dit : fils de Darius , tu as donc abandonné le dessein de déclarer la guerre aux Grecs , sans te mettre en peine de ce que je t'ai dit. Saches que si tu n'entreprends au plutôt cette expédition , tu sera bien-tôt réduit à une condition aussi basse , que celle où tu te trouve aujourd'hui , est élevée au-dessus du commun. Aussi-tôt le Roi se

jetta à bas de son lit, & envoya en diligence querir Artaban, à qui il raconte les deux songes qu'il avoit eu deux nuits de suite; il ajouta, je vous prie de vous revêtir de mes ornemens Royaux, de vous asseoir sur mon Trône & ensuite de vous coucher dans mon lit: Si le Phantôme qui m'a apparu, vous apparôit aussi, je croirois que la chose est ordonnée par les decrets des Dieux, & je me rendrai à leur ordre.

Artaban eût beau se défendre de se revêtir des ornemens Royaux, de s'asseoir sur le Trône du Roy & de se coucher dans son lit, alléguant que tout cela seroit inutile, si les Dieux avoient résolu de lui faire connoître leur volonté. Que cela même seroit plus capable d'irriter les Dieux, comme si l'on vouloit par ces marques extérieures leur faire illusion; qu'au reste les songes, par eux-mêmes ne méritent aucune attention, & que pour l'ordinaire ils ne sont que des fuites & des représentations de ce que l'on a eu plus fortement dans l'esprit pendant la veille.

Xercès ne se rendit point à ses raisons & Artaban fit ce que le Roy voulut, persuadé que si la même chose se présentoit plus d'une fois, ce seroit une preuve de la volonté des Dieux, de la réalité de la vision

& de la vérité du songe. Il se coucha donc dans le lit du Roy, & le même Phantôme lui apparut & lui dit : C'est donc toi qui empêche Xercès d'exécuter sa résolution & d'accomplir ce qui est arrêté par les destins. J'ai déjà déclaré au Roy ce qu'il doit craindre, s'il diffère à obéir à mes ordres. En même tems il sembla à Artaban que le Spectre vouloit lui bruler les yeux avec un fer ardent. Aussi-tôt il sortit du lit & raconta à Xercès ce qui lui étoit apparu & ce qui lui avoit été dit, & ajoute : Je change absolument d'avis ; puisqu'il plaît aux Dieux que nous fassions la guerre & que les Grecs sont menacés de grands malheurs : donnez vos ordres & faites toutes vos dispositions pour la guerre. Ce qui fut aussitôt exécuté.

Les terribles suites de cette guerre, qui devint si fatale à la Perse & qui fut enfin cause du renversement de cette fameuse Monarchie, fait juger que cette apparition, si elle est véritable, fut annoncée par un mauvais Esprit, ennemi de cette Monarchie, envoyé de Dieu pour disposer les choses aux événemens prédits par les Prophetes & à la succession des grands Empires, prédestiné dans les décrets du Tout-Puissant. Ciceron (a) remarque que deux Arcadiens

(a) *Œuvre. livre 2. de Divination.*

qui voyageoient ensemble arriverent à Megare, Ville de la Grece, entre Athenes & Corinthe. L'un qui avoit droit d'hospitalité, logea chez son ami, & l'autre dans une hôtellerie. Après le souper celui qui étoit chez un ami se retira pour se coucher, & dans le sommeil, il lui sembla que celui qui étoit à l'hôtellerie s'apparoissoit à lui & le prioit de le secourir, parceque l'hôtellier le vouloit tuer. Sur le champ il se leve, effrayé par ce songe; mais s'étant rassuré & rendormi, l'autre lui apparut de nouveau; & lui dit que puisqu'il n'avoit pas eu la vigilance de le secourir, du moins il ne laissât pas sa mort impunie: Que l'hôtellier, après l'avoir tué avoit caché son corps dans un chariot & l'avoit couvert de fumier, & qu'il ne manquât pas de se trouver le lendemain matin à l'ouverture de la porte de la Ville, avant que le chariot sortit. Frappé de ce nouveau songe, il se rend de grand matin à la porte de la Ville, voit le chariot & demande à celui qui le menoit ce qu'il y avoit dedans. Le charetier prit aussitôt la fuite; l'on tira le corps du chariot, & l'hôtellier fut arrêté & puni.

Cicéron raporte encore d'autres exemples de pareilles apparitions arrivées dans le sommeil. L'un est de Sophocles & l'autre de Simonides. Le premier vit Hercules en

songe , qui lui marqua le nom d'un voleur , qui avoit pris dans son temple une patere d'or. Sophocles négligea cet avertissement comme l'effet d'un sommeil inquiet ; mais Hercules lui parut une seconde fois & lui répéta la même chose. Ce qui engagea Sophocles à dénoncer le Voleur , qui fut convaincu par l'Areopage , & depuis ce tems là le nom d'Hercules révélateur fut donné à ce Temple.

Le songe ou l'aparition de Simonides , lui fut personnellement plus utile. Il étoit sur le point de s'embarquer , il trouva sur le rivage le cadavre d'un inconnu , qui étoit sans sépulture , Simonides la lui donna par humanité. La nuit suivante le mort apparut à Simonides & lui conseilla par reconnaissance de ne point s'embarquer sur le vaisseau qui étoit à la radé , parcequ'il y feroit naufrage. Simonides le crut & peu de jours après il apprit le naufrage du vaisseau sur lequel il devoit se mettre.

Jean (b) Pic , Prince de la Mirandole nous assure dans son traité de *Auro* , qu'un homme qui n'étoit pas riche , se trouvant réduit à la dernière extrémité , n'avoit aucune ressource , soit pour payer ses dettes , soit pour nourrir dans un tems de disette une famille nombreuse ; il ne laissa pas néan-

(c) Joann. Picus, *Mirandul. de Auro*, Lib. 3. cap. 2.

moins, malgré tant d'inquiétudes de se livrer au sommeil. Dans ce même tems un bien-heureux s'apparoît à lui en songe & lui enseigne par quelques enigmes le moyen de faire de l'or, & lui indique au même instant l'eau dont il devoit se servir pour y réussir. A son réveil il prend cette eau, & en fait de l'or en petite quantité à la vérité ; mais assez pour nourrir sa famille. Il en fit deux fois avec du fer & trois fois avec de l'orpiment. Et il ma convaincu par mes propres yeux, dit Pic de la Mirandole, que le moyen de faire de l'or artificiellement n'est pas un mensonge, mais un art véritable.



XIII.

Sentimens des Chrétiens sur les Apparitions en général.

LES Livres des Chrétiens tant anciens que modernes, sont remplis d'histoires d'apparitions d'AnGES, de DÉMONS, & d'ESPRITS, & l'on ne peut raisonnablement douter, que dès le commencement, cette doctrine n'ait été reçue & enseignée parmi eux comme venant de J. C. & des Apôtres. Le Concile d'Elvire tenu vers l'an 300. défend d'allumer des Cierges en plein jour dans les Cimetières, *de peur d'inquiéter les Esprits des Saints*. On croyoit donc que les ames des Saints trépassés fréquentoient les Cimetières ou leurs corps étoient enterrez.

Ceux qui ont crû que les DÉMONS recherchoient la compagnie des femmes; & que les mêmes DÉMONS servoient quelquefois d'instrumens pour contenter l'intempérance des hommes ou des femmes, ce que l'on explique communément les premiers sous le nom de *Démon incubes*, & les seconds sous celui de *Démon succubes*, dont les histoires sont remplies, & dont S Augustin(a) ne croît pas qu'on puisse rai-

(a) *Lib. Aug. de Civit. lib. 15. cap. 23.*

sonnablement contester la réalité ; ceux qui croient ces choses , doivent aussi reconnoître que les Démons ont des corps , où du moins qu'ils apparoissent aux Hommes avec de vrais corps réels & palpables.

X I V.

Morts résuscitez pour peu de temps.

LE même (a) saint Augustin raconte que pendant son séjour à Milan , un jeune homme étant poursuivi en Justice par un autre , qui lui répétoit une dette déjà acquittée par son pere , mais dont la quittance ne se trouvoit point ; l'ame du pere apparut à son fils , & lui enseigna où étoit la quittance , qui lui donnoit tant d'inquiétude.

(b) S. Macaire l'Egyptien , réssuscita un homme mort , pour rendre témoignage à l'innocence d'un autre homme , accusé de l'avoir tué. Le mort disculpa l'accusé , mais ne voulut pas nommer le meurtrier.

(c) Le même S. Macaire fit parler un autre mort enterré depuis quelque tems , pour découvrir un dépôt qu'il avoit reçu & caché à l'inçu de sa femme. Le mort

(a) *Aug. de Cura pro mortuis.* | 2. p. 480.

(b) *Rosweid. in vit. pp. l.* | (c) *Idem ibid, p. 489.*

déclara que l'argent étoit enfoui au pied de son lit.

Enfin, le même (d) S. Macaire ne pouvant autrement réfuter un hérétique Eunuoméen, selon les uns, où Hiéracite, selon d'autres, lui dit : allons au tombeau d'un mort, & demandons-lui qu'il nous instruisse de la vérité, dont vous ne voulez pas convenir. L'hérétique n'osa s'y présenter, mais S. Macaire s'y rendit accompagné d'une multitude de personnes, qui étoient accourues à un spectacle si nouveau. Le Saint interrogea le mort, qui lui répondit, que si l'hérétique avoit paru dans l'assemblée, il se seroit levé pour le convaincre, & pour rendre témoignage à la vérité; après quoi S. Macaire lui ordonna de s'endormir jusqu'au tems que J. C. à la fin du monde le ressusciteroit en son rang.

Ruffin dit que ce mort étoit un Moine décédé depuis peu; Cassien dit au contraire que c'étoit un ancien Egyptien, mort long-tems avant la venue de J. C. Car les auteurs varient sur les circonstances de ce fait, comme c'est l'ordinaire dans ce qu'on ne fait que raconter de mémoire; je crois même que d'une seule

(d) Cassian. Collat. XV. c. 11. Iulad. Nicephor. Evagr. Sten-
g. & Sozom. L. 3. c. 13. Pal- Ruffin. & Alii.

histoire on en aura fait deux ou trois.

(o) Le même S. Macaire interrogea un crâne, qu'il trouva dans le désert, & qui étoit d'un Prêtre Gentil Egyptien, qui lui dit que les ames des méchans & des infidèles mêmes recevoient quelque soulagement lorsque les gens de bien comme Macaire, étoient touchez des tourmens qu'ils souffroient dans l'enfer : mais que ce soulagement ne consistoit qu'en ce qu'ils pouvoient se voir l'un l'autre, au lieu que hors cela, ils demeuroient toujours dans des ténèbres affreuses sans se voir & sans discerner aucuns objets.

X V.

Y a-t-il quelque espérance de Salut pour les Payens mort dans le Paganisme, & pour les mauvais Chrétiens mort dans le péché mortel.

ON pensera de ce récit ce qu'on voudra ; ce n'est pas le seul exemple qui semble prouver que quelques anciens ont erû que les Payens mêmes & les mauvais Chrétiens, qui sont morts dans le péché mortel, dans l'impénitence, & dans l'excommunication, ne sont pas absolument

(o) Apophtegma. SS Patrum apud Resvuidium. p. 346.

sans quelque espérance de soulagement & même de pardon, lorsque les gens de bien prient pour eux.

Nous avons autrefois examiné au long cette question dans une Dissertation sur l'Épître de S. Paul aux Romains, & nous avons montré que plusieurs anciens Peres avoient crû que le Sauveur étant descendu aux enfers après sa résurrection, y avoit annoncé sa venue aux Juifs & aux Gentils, & en avoit tiré & mené au Ciel ceux des uns & des autres qui avoient crû en sa Prédication. Ancillon (a) montre que plusieurs Docteurs ont enseigné qu'Aristote étoit sauvé; Voëtius, a écrit exprès: *De Salute Aristotelis*.

On peut joindre à l'exemple que nous avons cité plus haut de S. Macaire, celui de sainte Thécle, qui procura le salut de Falconille décédée dans le Paganisme; (b) & celui de Trajan, sauvé, dit-on, par les prières de S. Grégoire le Grand, (c) & celui de sainte (d) Odile, qui tira de l'enfer l'ame de son pere le Duc Athique, décédé dans l'impénitence: enfin celui du fils du Roy ou Gouverneur de Toul en

(a) Ancillon t. 1. mélanges. p. 193. 194. 195.

(b) V. Grabbe *vit. Sancta Thela*.

(c) *Vit. S. Gregor. Papa*. p. 14.

(d) *Vit. S. Odilia. Secul 2. Bened. parte 2. p. 492.*

Lorraine, qui fut résuscité par (e) S. Mansuet, premier Evêque de cette Ville ; ce jeune homme après sa résurrection raconta les tourmens des damnés, dont il avoit été témoin, & qu'il avoit lui même éprouvés dans l'Enfer. Je ne garantis pas la verité de tous ces faits ; mais j'en inferé au moins que ceux qui les ont écrit, croyoient que le salut des infideles n'étoit ni incroyable, ni impossible, & que cette créance n'étoit pas absolument condamnée de leurs tems. On trouve en d'anciens Livres des prieres pour le soulagement des Payens tués à la guerre ; *ut mitius ardeant*.

Saint Spiridion, (f) Evêque de Trimitonte en Egypte, avoit une fille nommée Irene, qui demeura vierge jusqu'à la mort. Après son décès, un Particulier vint demander un dépôt, qu'il lui avoit confié à l'insçu de son pere. On chercha par toute la maison sans rien trouver. Enfin Spiridion va au tombeau de sa fille, & l'appellant par son nom, Irene, que vous plaît-il, mon pere, répondit-elle. Où avez vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel. Elle répond : vous le trouverez enterré en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit.

(e) *Vit. S. Mansueti Tull.*
t. 1. Hist. de Lorr. p. 91.
preuves.

(f) *Sozom. Histor. Eccles.*
l. 1. c. XI.

Un saint Abbé nommé Emile (g) ressuscita pour un moment un homme qui avoit été tué, & de la mort duquel on accusoit un Religieux qui en étoit fort innocent. L'Abbé s'étant mis en prières demanda au mort, qui l'avoit tué ; il répondit : j'ai confié de l'argent à un ami pour le garder ; mais il m'a mis à mort, a gardé mon argent, & a apporté mon corps dans le Monastere voisin, pour cacher son crime, & le faire imputer à ce Religieux ; je vous prie de retirer mon argent & de le donner à mes enfans. L'Abbé Emile lui dit : dormez en paix jusqu'à ce que le Seigneur vienne vous ressusciter. Il s'endormit aussi-tôt & mourut.

X V I.

Sentiment des Anciens Grecs & Latins sur le retour des ames, & sur leur évocation par la magie.

LEs anciens Grecs, qui avoient tiré leur Religion & leur Théologie des Egyptiens & des Orientaux, & les Latins qui l'avoient tirée des Grecs, étoient tous dans la ferme persuasion que les ames des morts apparoissoient quelquefois aux vivans, que les Nécromansiens les évoquoient ;

(g) De viis PP. l. 2. p. 630.

qu'elles rendoient des réponses & donnoient aux vivans des avertissemens sur l'avenir ; qu'Apollon rendoit des Oracles ; que la Prêtresse remplie de son esprit, & transportée de l'enthousiasme sacré, annonçoit sûrement des choses futures.

Homere, le plus ancien des Ecrivains Grecs, & leur plus grand Théologien, rapporte (a) plusieurs Apparitions tant des Dieux, que des hommes & des Heros après leur mort. Dans l'Odyssée il représente Ulysse, qui va consulter le Devin Tiresias, & ce Devin ayant préparé une fosse pleine de sang pour évoquer les Manes, Ulysse tire son épée pour empêcher les ames de venir boire ce sang, dont elles étoient fort alterées, & dont on ne vouloit pas qu'elles goûtassent, avant que d'avoir répondu à ce qu'on demandoit d'elles. Ils croyoient aussi que les ames n'étoient point en repos, & qu'elles rôdoient autour de leurs cadavres, tandis qu'ils n'étoient point inhumés (b).

Après même qu'ils étoient enterrés on leur offroit à manger, surtout du miel, comme si après être sorties du tombeau elles venoient goûter de ce qui leur étoit

(a) *Odiss. XI. sub fin. vid. Horat. l. 1. Satyr. 2. Aug. de civit. l. 7. c. 33. Clem. Alex. Pedag. l. 2. c. 1. Prud. l. 1.*

contra Symmacum Tertullian. lib. de animâ. Eccl. l. 2.

(b) *Virgil. Æneid. l. 6. de Paliuro & Misenæ.*

apporté. (c) Ils croyoient aussi que les Démons aimoient la fumée des sacrifices , la mélodie , le sang des victimes , le commerce des femmes ; qu'ils étoient attachés pour un tems à certains lieux , & à certains édifices qu'ils infestoient , & où ils apparoissoient.

Ils tenoient que les ames séparées de leurs corps grossiers & terrestres , conservoient après leur mort un corps plus subtil & plus délié , ayant la figure de celui qu'elles avoient quitté ; que ces corps étoient lumineux & semblables aux astres ; qu'elles conservoient de l'inclination pour les choses qu'elles avoient aimées pendant leur vie ; que souvent elles apparoissoient autour de leurs (d) tombeaux. Quand l'ame de Patrocle apparut à Achille , elle avoit sa voix , sa taille , ses yeux , ses habits ; mais non pas son corps (e) palpable. Ulysse raconte qu'étant descendu aux Enfers , il y vit le *divin* Hercule ; c'est-à-dire , ajoute-t'il , son image ; (f) car pour lui il est avec les Dieux immortels & assiste à leurs festins. Didon dit qu'elle ira après sa mort aux Enfers ; c'est-à-dire , que son

(c) Aug. Serm. 15 de Sanctis & quest. in Dent. l. 5. c. 47. vide Spencer. de Legib. Heb. ritualib.

(d) Orig. Præm. l. de 1. princip. Idem. l. 7.

(e) Iliad. XXIII.

(f) Id. Odyss. V.

image y descendra , mais plus grande que le naturel.

Et tunc magna mei sub terras ibit imago(g).

Le pieux Enée reconnut la figure de sa femme Créüse , qui lui apparut sous sa forme ordinaire , mais d'une taille plus grande & plus avantageuse.

Infelix simulacrum atque ipsius umbra Creusæ visa mihi ante oculos , & notâ major (h) *imago*. Tite dans la harangue qu'il fit à ses Soldats , pour les animer à monter à l'assaut de la Tour Antonia à Jerusalem , leur dit : (i) Qui ne fait que les ames de ceux qui s'exposent généreusement aux périls & qui meurent à la guerre , s'élèvent jusqu'aux astres & y sont reçûes au haut du Ciel , & apparoissent comme de bons Génies après leur mort à leurs parens ; au lieu que ceux qui meurent de maladie , quoiqu'ils aient vécu dans la justice , sont plongées sous terre dans l'oubli & dans les ténébres , en sorte qu'on ne pense non plus à eux après leur mort , que s'ils n'avoient jamais été.

(g) *Virg. Æneid. l.*

(h) *Æneid. 11. v. 773.*

(i) *Josép. de Bello Jud. l. 6. c. 1.*

XVII.

*Sentimens des anciens Peres Grecs & Latins
sur le retour des ames.*

ON voit clairement ces sentimens dans Origenes, dans Tertullien, dans S. Irénée. Origenes dans le second Livre contre Celse, rapporte & approuve le sentiment de Platon, qui dit qu'on voit autour des sépulcres les ombres & les images des morts, qui ne sont autre que l'ame dégagée d'un corps grossier, mais non encore entierement débarassée de la matiere qui l'environne; ces ames deviennent enfin lumineuses, transparentes, subtiles, ou plutôt elles sont portées dans des corps lumineux & transparans comme dans un chariot, (a) où elles paroissent aux vivans; Origenes (b) ne fait aucun doute que S. Thomas ne crut que l'ame de J. C. pouvoit apparôître à Marie; mais Thomas doutoit que J. C. fût ressuscité avec son propre corps.

Tertullien (c) dans son Livre de l'Ame, soutient qu'elle est corporelle & qu'elle a une certaine figure, il en appelle à l'ex-

(a) Suidas in *A'vγocidēs*. | *celsum*.

(b) Origenes, l. 2. *contra* | (c) Tertul. *de anima*.

périence de ceux à qui des ames de personnes mortes sont apparues, & qui les ont vûës d'une maniere sensible, corporelle & maniable, quoique d'une couleur & d'une consistance aërienne. Il définit l'ame, un souffle envoyé de Dieu, immortelle, corporelle, figurée. S. Irenée (d) enseigne comme une doctrine reçûë du Seigneur, que les ames non-seulement subsistent après la mort du corps, sans toutefois passer d'un corps en un autre; mais qu'elles en conservent la figure, qu'elles gardent ce corps comme de fidelles gardiennes, qu'elles se souviennent de ce qu'elles ont fait & n'ont pas fait en cette vie; il le prouve par ce qui est rapporté dans l'Evangile du Lazare & du mauvais Riche (e).

Nous n'adoptons pas ces sentimens; nous ne croyons pas que les ames soient ni corporelles, ni matérielles, ni visibles, ni revêtuës de corps éclattans: nous rapportons seulement ceci pour prouver la constante & ancienne tradition fondée sur des faits, des Apparitions des ames après la mort des corps; sentiment appuié sur l'ancienne Philosophie, & même sur certains passages de l'Ecriture, que quelques anciens ont entendu en ce sens; sen-

• (d) *Irenæus. l. 2. c. 34.* ! (e) *Luc. XVI. 20. & c.*

timent

timent enfin qui n'est pas entierement détruit, & qui est encore soutenu par une sorte de Philosophes modernes (f).

X V I I I.

*Evocation des ames des Trépassés.
Exemples d'évocation.*

PLine raconte (a) qu'Appion évoqua l'ame d'Homere, pour savoir de lui qu'elle étoit sa patrie & ses parens; mais qu'Appion n'avoit osé publier ce qu'il en avoit appris. Philostrate (b) dit qu'Appollonius de Thyane étant venu au tombeau d'Achille évoqua ses Manes, & les pria de lui faire apparôître la figure des Heros; qu'après un tremblement du tombeau, il vit paroître d'abord un jeune homme de cinq coudées; c'est-à-dire, de sept pieds & demi de haut; qu'ensuite le phantôme parut grand de douze coudées & d'une beauté singuliere. Apollonius lui fit quelques questions assez frivoles, & voyant que le jeune homme badinoit d'une ma-

(f) Voyez Dissert. de Angelicis substantiis non mere spiritalib. imprimé in-4°. en 1737. Et un autre ouvrage imprimé depuis peu en in-8°. intitulé . *Essay d'un* | *système nouveau . concernant la nature des Etres spirituels . A Neufchatel 1742. & M. Lock. de l'entendement humain .*
(a) Plin. l. 3. c. 2.
(b) Philost. vit. Appollon.

niere indécente, il comprit qu'il étoit possédé d'un Démon, qu'il chassa de son corps, mais ce sont-là des fables.

Lactance (c) refutant les Philosophes, Démocrite, Epicure, & Dicearque qui nioient l'immortalité de l'ame, dit qu'ils n'oseroient soutenir leur sentiment devant un Magicien, qui par le secret de son art & de ses charmes, a le pouvoir de faire sortir les ames de l'Enfer, de les faire paroître, parler, prédire l'avenir, & donner des marques certaines de leur présence.

S. Augustin (d) toujours circonspect dans ses décisions, n'ose décider si les Magiciens ont le pouvoir d'évoquer les ames des défunts par le moyen de leurs enchantemens; mais Tertullien (e) plus hardi, soutient que nul art magique n'a le pouvoir de faire sortir les ames des SS. du lieu de leur repos; que tout ce que peuvent faire les Nécromanciens est de faire paroître quelques phantômes avec un corps emprunté, qui fascine les yeux, & leur fait prendre pour vrai ce qui est seulement apparent. Dans le même endroit il cite Heraclides, qui dit que les Nasamones peuples d'Afrique, passent la

(c) Laët. l. 6. divin. In.
c. 13.

(d) Aug. ad Simplicianum.

(e) Tertul. de animâ. c.
57.

SUR LES APPARITIONS. 51
 nuit auprès des tombeaux de leurs parens ,
 pour en recevoir des Oracles , & que
 les Céltes ou les Gaulois en usent de mê-
 me auprès des Mausolées des grands hom-
 mes , au rapport de Nicandre.

X I X.

Apparitions des bons Anges , & des Anges Gardiens.

QUANT aux Apparitions des bons An-
 ges , elles sont très-fréquentes dans
 l'Ancien & le Nouveau Testament , &
 dans toutes les Histoires. S. Etienne dans
 les Actes des Apôtres (a) dit que la Loy
 a été donnée à Moÿse par les Anges : &
 les Peres enseignent (b) communément
 que celui qui parloit à Moÿse , & ceux
 qui apparurent à Abraham , étoient des
 Anges , qui représentoient le Dieu Tout-
 Puissant , & parloient en son Nom. Dans
 le Nouveau Testament ils apparoissent de
 même , mais en leur nom ; ainsi Gabriel
 apparoît à Marie , un Ange parle en son-
 ge à S. Joseph ; les Anges présentent à
 manger à J. C. après sa tentation au désert ;

(a) Act. VII. 38.

(b) Tertul. *advers. Judæos*
 c. 9. de carne Christi. 6. l. 2.
 c. 3. Cont. Marcion. Justin.

Martyr Dialog. Aug. l. 3. de
Trinit. c. 11. P. Thom. quest.
6. de potent. Art. 7. ad. 3.

un Ange le console dans son (c) agonie ; des Anges annoncent sa Résurrection , & apparoissent aux saintes femmes ; un Ange délivre S. Pierre de prison , & ainsi des autres. Notre Sauveur nous apprend que chacun de nous à un bon Ange destiné à sa garde dès l'enfance. Les bons Anges ont souvent apparu aux SS. Martyrs , & aux SS. Solitaires. S. Antoine (d) distinguoit leurs apparitions de celles des mauvais esprits , par la consolation , la douceur , la confiance , la paix qu'ils inspirent ; au lieu que celles des mauvais Anges ne laissent que le trouble & l'inquiétude dans l'ame de ceux , à qui ils se font voir.

On lit dans la vie de S. Martin écrite par (e) Sulpice Severe, qu'après avoir communiqué à Trêves avec les Ithaciens , il en conçut une très grande douleur ; que comme il descendoit à Audetanna , aujourd'hui Eternach , s'étant retiré de la compagnie pour pleurer sa faute , son Ange lui apparut & lui dit qu'il avoit mal fini & avoit raison de s'affliger , mais qu'il ne devoit point se laisser abattre par la tristesse , ni s'abandonner au découragement.

(c) Luc. XXII. 43.

(d) Vit. Antonii per Athanas.

cap. 18.

(e) Sulp. Sever. vit. S. Mar-

tini. c. 13.

Sainte Françoise avoit toujours son bon Ange auprès d'elle qu'elle voyoit , qui lui inspiroit le bien qu'elle devoit faire , & la détournoit du mal ; il la corrigeoit même & la frappoit quelquefois en la présence du monde , qui entendoit bien les coups qu'il lui donnoit , mais ne voyoit pas sa figure.

Platon (f) enseigne que comme la garde des troupeaux n'a pas été confiée aux bêtes , mais aux hommes ; aussi la garde des hommes a été donnée aux Démons. Le nom de Démons étoit honorable & glorieux parmi les anciens. Platon (g) donne aux Dieux le nom de *Démons*. Apulée (h) dit après Platon , qu'un Démon a été donné à chaque homme pour être le témoin invisible de toutes ses actions , & même de ses pensées les plus secrètes. Qu'aussi-tôt après la mort de l'homme , le Démon entraîne l'ame devant son Juge , où il l'accuse , où il la défend , & que le Juge prononce suivant le témoignage de ce Démon. Philon (i) le Juif reconnoît que Moïse a accoutumé de donner le nom d'Ange , à ce que les Philosophes appellent *Démons*.

(f) Plato. l. 4. de Legibus. | nis.

(g) Idem. In Timæo.

(h) Apuleius. de Deo Sacra-

(i) Philo de Gigantiis.

X X.

Des Esprits familiers.

Bodin (a) raconte d'une personne de sa connoissance , qui étoit encore en vie quand il écrivoit : c'étoit en 1580. cet homme avoit un Esprit familier , qui depuis l'âge de trente-sept ans , lui donnoit journellement de bons avis sur sa conduite , tantôt pour corriger ses défauts , & tantôt pour lui faire pratiquer la vertu , tantôt pour résoudre des difficultés qu'il rencontroit dans la lecture des Livres SS. & tantôt pour lui donner de salutaires conseils sur ses propres affaires. Ordinairement il frappoit à la porte sur les trois ou quatre heures du matin pour le faire lever , & comme cet homme se défioit de tout cela , craignant que ce ne fût un mauvais Ange , l'Esprit se fit connoître à lui en plein jour , frappant doucement sur un bocal de verre , & puis sur un banc , & lorsqu'il vouloit faire quelque chose de bon & d'utile , il le touchoit à l'oreille droite ; & s'il étoit question d'une chose mauvaise ou fâcheuse , il lui touchoit l'oreille gauche ; de sorte que depuis

(a) Bodin *Demonomahie*. l. 1. c. 2. fol. 10. 11.

ce tems-là il ne lui est rien arrivé, dont il n'ait été averti auparavant. S'il vouloit lire quelques mauvais Livres, l'Esprit touchoit sur le Livre, & l'en avertissoit. Mais surtout cet Ange l'éveilloit le matin à quatre heures pour prier Dieu, & l'avertissoit des mauvais desseins qu'on avoit formés contre lui, & le détournoit des occasions dangereuses, auxquelles sans cela il se seroit exposé. Quelquefois il a entendu sa voix, & un jour étant en un extrême danger de sa vie, il vit son Ange sous la forme d'un jeune enfant d'une beauté admirable.

Je crois pouvoir mettre après cet exemple de Bodin, deux autres faits plus modernes arrivés presque dans le même tems. Que ce soit des Genies ou des Anges tutélaires, par le moyen desquels les songes qu'on y marque sont arrivés, la chose est égale, & cependant d'autant plus singulière, que les événemens ont justifiés la vérité des apparitions, qui se sont faites en songe.

Un Savant de Dijon, a ce que marque un (b) un Ecrivain moderne, s'étoit fatigué tout le jour sur un endroit essentiel d'un Poëte Grec, sans y pouvoir rien comprendre:

(b) Suite du Comte de Gabalis ou les Genies assistans à la Haye 1718. pag. 56.

» Rebuté & fâché de l'inutilité de sa longue
» application, il se couche, son chagrin
» l'endort; & comme il est dans le fort du
» sommeil, son Génie le transporte en es-
» prit à Stokolm, l'introduit dans le Palais
» de la Reine Christine, le conduit dans sa
» Bibliothèque; il suit des yeux tous les
» livres, & les regarde. Etant tombé sur un
» petit volume, dont le titre lui paroît nou-
» veau, il l'ouvre, & après avoir feuilleté
» dix ou douze pages, il y apperçoit dix
» vers Grecs, dont la lecture leve entière-
» ment, la difficulté qui l'a si long temps
» occupé; la joye qu'il ressent à cette dé-
» couverte l'éveille, son imagination est si
» remplie de cette Poésie Grecque, qu'elle
» lui revient, & qu'il l'a répété sans cesse;
» il ne veut pas l'oublier, & pour cela il
» bat le fusil & avec le secours de sa plume,
» il s'en décharge sur le papier; après quoi
» il tâche de rattraper son sommeil. Le len-
» demain à son lever, il réfléchit sur son
» aventure nocturne, & la trouvant des
» plus extraordinaires dans toutes les cir-
» constances, il se résout de la suivre jus-
» qu'au bout.

» M. Descartes étoit alors en Suede au-
» près de la Reine, qui aprenoit sa belle
» Philosophie. Il le connoissoit de réputa-
» tion; mais il avoit plus de liaison avec M.

» Chanut, qui y étoit Ambassadeur pour
 » la France. C'est à lui qu'il s'adressa pour
 » faire rendre une de ses Lettres à M. Des-
 » cartes, & pour l'engager à lui répondre.
 » Il le supplia de lui marquer précisément
 » si la Bibliothèque de la Reine, son Palais,
 & la Ville de Stokholme, sont situez de
 telle maniere, si dans une des Tablettes de
 cette Bibliothèque, & qui est dans le fonds,
 il y a un Livre de tel volume, de telle cou-
 verture, & avec tel titre sur la tranche :
 Et enfin, si dans ce livre, qu'il le conjure
 de lire exactement pour l'amour de lui, en
 cas qu'il s'y trouve, il n'y a pas dix vers
 Grecs tout semblables à ceux qu'il a mis au
 bas de sa Lettre.

M. Descartes qui étoit d'une civilité sans
 pareille, satisfit bien-tôt notre savant ; &
 lui répondit, que le plus habile ingénieur
 n'auroit pas mieux tiré le plan de Stokolm,
 qu'il avoit fait dans sa Lettre : que le Pa-
 lais & la Bibliothèque y étoient parfai-
 tement bien dépeints ; qu'il avoit trouvé le
 Livre en question dans la Tablette dési-
 gnée ; qu'il y avoit lu les vers Grecs men-
 tionnez ; que ce Livre est très-rare ; mais
 néanmoins, qu'un de ses amis lui en avoit
 promis un exemplaire, qu'il enverroit en
 France par la premiere commodité ; qu'il
 le supplioit d'agréer le présent, qu'il lui en

38 DISSERTATION
faisoit par avance, & de le regarder comme
une marque de l'estime particulière qu'il
avoit pour sa personne. Cette Histoire est
publique, & il y a peu de Gens de Let-
tres qui l'ayent ignorée.

L'autre exemple est tiré du même Auteur
le voici.

Un Conseiller du Parlement (c) de Paris,
j'ai oublié son nom, mais cette aventure a
été seûe de bien des gens, par le récit qu'il
en a fait. Ce Conseiller dormoit profondé-
ment dans son lit. Pendant le sommeil, il
crût voir un jeune homme, qui avec véhé-
mence & d'un air très-vif, lui répéta plu-
sieurs fois quelques mots dont l'idiome lui
étoit inconnu. Ces mots entrèrent tellement
dans sa tête & s'y arrangèrent si distincte-
ment, que s'étant éveillé, il se fit appor-
ter de la lumière & du papier pour les écrire.
Il le fit, & après il éteignit la bougie & ne
songea plus qu'à se rendormir. Il ne pût
fermer les yeux le reste de la nuit. Son son-
ge & les paroles étrangères lui revenoient
toujours dans l'esprit, & se trouvant in-
quiet au dernier point, il prit le parti de se
lever & de se distraire sur un Procès qu'il
devoit rapporter dès qu'il seroit jour; il
s'habilla, avec son équipage de Magistrat, il
se rendit au Palais. Comme il étoit fatigué

(c) Suite du Comte de Gabalis pag. 62.

& abatu par son inquiétude & son insomnie, il proposa à trois ou quatre de ses Confrères, qui avoient été aussi diligens que lui, & avec lesquels il s'étoit entretenu de la cause, qui faisoit le sujet de son rapport, d'aller boire un coup, disant qu'il en avoit besoin. Ces Messieurs consentirent à la proposition, & furent ensemble à la buvette; il leur dit l'a son aventure, & leur montra les mots barbares qu'il avoit écrit sur un morceau de papier. Ils avoient presque tous voyagé après leurs études, & les uns savoient l'Anglois & l'Allemand, les autres l'Italiens & l'Espagnol. Ils ne connoissent pourtant rien à ce qu'on leur montra. Alors un de la troupe dit aux autres, nous voilà bien embarrassés, Messieurs; M. de Saumaïse n'est qu'à trois pas d'ici, il est versé dans les langues les plus inconnues, envoyons le querir, sur le prétexte de lui communiquer une affaire importante. Il viendra à notre prière, car il est honnête & poli.

Ce parti plût à l'assemblée: on fait venir M. de Sommaïse & après quelques préliminaires enjouez, on mit devant ses yeux le morceau de papier, en lui demandant s'il connoissoit l'idiome des mots qu'on lui présentait. Oui, répondit-il, c'est du Syriaque écrit en François. Mais lui dit-on, que

signifient-ils ? Pour en faire une version juste, répliqua-t'il, il faut lire ainsi, fors de ta maison, car elle tombera en ruine aujourd'hui à neuf heures du soir. On fit un éclat de rire sur la version, & l'on prétendit que le songe n'étoit qu'un jeu & un conte fait à plaisir. Un des plus prudens de la Compagnie, qui voyoit à l'air du Conseiller intéressé, qu'il ne leur imposoit pas, dit à ces Messieurs les rieurs : vous riez & vous badinez de tout cela, pour moi je traite cette affaire plus sérieusement que vous autres. Je vous jure que si cela me regardoit, je ne serois pas un moment sans déménager. Puis se tournant du côté du Conseiller, il lui dit, croyez-moi, Monsieur, retournez-vous en chez vous, & mettez tous les Crocheteurs du quartier en mouvement, vous en serez quitte pour remettre vos meubles en place, en cas qu'il n'arrive rien. Le Conseiller profita de l'avis, & il éprouva qu'il étoit salutaire ; car la maison, depuis le comble jusqu'en bas, s'écroula à l'heure précise que ce charitable Génie lui avoit marquée. Il jugea bien qu'il ne lui avoit parlé un langage étranger, que pour l'appliquer d'avantage par la singularité des circonstances de son apparition, dont il devoit ménager toutes les suites, telles que furent l'entrevûe & l'explication de M. de

SUR LES APPARITIONS. 61
Saumaïse, & le conseil qui en résulta.

Quoique l'Auteur dont j'emprunte ces faits soit anonyme, je ne crois pas néanmoins qu'il aie eu la hardiesse de les produire comme véritables, s'ils ne s'étoient conservés du moins par une tradition particulière ou dans la Province, ou dans les familles. Il s'en trouve plusieurs autres que nous n'avons connus que par les mêmes voyes.

J'ai déjà rapporté cette dernière Histoire, mais d'une manière plus abrégée, & avec une circonstance différente, en ce que j'ai dit après mes garans, que le passage révélé étoit grec & non Syriaque. Je crains que cette diversité ne fasse douter de la vérité de l'un & de l'autre.

Je ne sçai si l'on doit mettre l'esprit de Socrate (d) au nombre des bons Esprits, puisque Socrate étoit un Payen, qui ne connoissoit ni le vrai Dieu, ni les Anges; il avançoit que dès sa jeunesse, il avoit un Génie qui le suivoit, & le détournoit de faire ce qui n'étoit ni juste, ni avantageux; mais cet Esprit ne lui inspiroit pas ce qu'il eut dû faire, seulement il l'empêchoit de faire certaines choses.

On raconte de lui qu'après la défaite de l'armée Athénienne commandée par le Prêteur Dachés, (e) Socrate fuyant avec

(d) Plato in *Theæg.* Plu-
tarc, de *Deo Socrat.*

(e) Cicero de *Divinat.*
l. 1.

ce Général Athénien , & étant arrivé en un lieu , où aboutissoient plusieurs chemins différens , il ne voulut pas suivre la route que prenoient les autres fuyards ; on lui en demanda la raison ; il répondit que son Démon l'en détournoit , l'événement justifia sa prévoyance. Tous ceux qui avoient pris un autre chemin que Socrate , furent tués ou faits prisonniers par la Cavalerie ennemie.

Aristote assure qu'il a connu un homme nommé Thasius , qui avoit incessamment autour de lui un Esprit sous la figure humaine , qui étoit invisible à tout autre qu'à lui.

Thomas Bartholin (f) dans un ouvrage qu'il a intitulé : *Des causes pourquoi les anciens Danois encore Gentils méprisoient la mort* , rapporte qu'ils ne craignoient point de se battre contre des Spectres , & quelques-uns d'entr'eux avoient la vue si perçante qu'ils voyoient & de jour & de nuit les phantômes qui leurs apparoissoient dans l'air ; qu'ils pouvoient communiquer aux autres cette faculté , en les faisant tenir derriere eux & regarder par-dessous leurs bras joints aux côtés , pendant qu'ils prononçoient certaines paroles. Il dit

(f) Bartholin. de causis | 2. p. 261.
contemp mortis , &c. l. 2. c.

SUR DES APPARITIONS. 63
 après un Auteur de sa nation nommé Etienne,
 qu'on voit encore de ces gens dans
 l'Islande, qui ont la veüe aussi perçante que
 le Lynx. J'attribuerai tout cela à la ma-
 gie, si l'on veut ; mais il peut servir à éclair-
 cir ce que nous venons de voir de Thasius,
 & ce qu'on raconte aussi de quelques au-
 tres.

XXI.

Apparitions des Spectres ou des Démon ; & des Esprits.

Plutarque dont on connoît la gravité &
 la Sagesse, parle souvent de Spectres
 & d'apparitions, il dit par exemple que
 dans la fameuse bataille de Marathon con-
 tre les Perses, plusieurs soldats virent le
 phantome de Thésée qui combattoit pour
 les Grecs contre les ennemis (a).

Le même Plutarque dans la Vie de Sylla,
 dit que ce Général (b) vit pendant son som-
 meil la Déesse que les Romains adoroient
 suivant le Rit des Cappadociens, qui ren-
 dent au feu le culte suprême, soit que ce
 fut Bellone, ou Minerve, ou la Lune.
 Cette Divinité se présenta devant Sylla &
 lui mit en main une espee de foudre, en

(a) Plutarc. in *Thes.* p. | (b) Plutarc. in *Sylla.*
 27. Pausanias in *Atticis.*

lui disant de le lancer contre ses ennemis qu'elle lui nomma les uns après les autres ; qu'en même tems qu'il les frappoit , il les voyoit tomber & expirer à ses pieds. (c) Il y a lieu de croire que cette Déesse étoit Minerve, à qui le Paganisme attribue comme à Jupiter le droit de lancer la foudre.

Pausanias écrit que 400 ans après la bataille de Marathon , on y entendoit encore toutes les nuits les hennissemens des chevaux , & des cris comme de Soldats qui s'animoient au combat. Plutarque parle aussi des Spéctres , qu'on voyoit , & des hurlemens épouvantables qu'on entendoit dans des bains publics , où l'on avoit égor-gés plusieurs citoyens de Chéronée sa patrie ; on avoit même été obligé de fermer ces bains ; ce qui n'empêcha pas que les voisins n'y entendissent encore de grands bruits , & ne vissent de tems en tems aux environs des Spéctres terribles (d).

Dion Philosophe disciple de Platon & Général des Syracusains , étant un jour assis sur le soir tout pensif dans le portique de sa maison , ouït un grand bruit , puis apperçut un Spéctre terrible d'une femme d'une grandeur monstrueuse , qui ressembloit à une furie , telle qu'on les dépeint

(c) Dacier , notes sur l. (d) Plutarq. *In Cimone*. p. Plutarq. t. IV. p. 241. 479.

dans les Tragedies. Il étoit encore assés grand jour ; & elle commença à balayer la maison. Dion tout effrayé envoya prier ses amis de le venir voir , & de passer la nuit avec lui , mais cette femme ne parut plus. Peu de tems après son fils se précipita du haut de la maison , & lui-même fut assassiné par des conjurés (e).

Marcus Brutus un des meurtriers de Jules Cesar , étant dans sa tente pendant une nuit qui n'étoit pas bien obscure , vers la troisième heure de la nuit , vit entrer une figure monstrueuse & terrible. Brutus lui demanda : qui est tu ? Un homme , ou un Dieu , & pourquoi est tu venu ici ? (f) Le Spectre répondit je suis ton mauvais Génie , tu me verras à Philippes. Brutus lui répondit sans s'effrayer ; je t'y verrai. Et étant sorti , il alla raconter la chose à Cassius , qui étant de la Secte d'Epicure , & ne croyant point des sortes d'apparitions ; lui dit que c'étoit une pure imagination ; qu'il n'y avoit n'y Genies , ni autres esprits , qui pussent apparôître aux hommes ; que quand ils apparôitroient , ils n'auroient ni la forme , ni la voix humaine , & ne pourroient rien contre nous , quoique ces raisons rassuraissent un peu Brutus , elles

(e) *Idem. In Dion. p. 982. || 1001.*

(f) *In Bruto pag. 1000. ||*

ne le tirèrent pas néanmoins entièrement d'inquiétude.

Mais le même Cassius (g) dans la campagne de Philippes, & au milieu du combat, vit Jules Cesar, qu'il avoit assassiné, qui venoit à lui à toute bride, & l'effraya de telle sorte, qu'enfin il se perca de son épée. Cassius de Parme, (h) différend de celui dont on vient de parler, vit un mauvais Génie qui entroit dans sa tente, & lui annonçoit sa mort prochaine.

Drusus faisant la guerre aux Allemands sous l'Empire d'Auguste, (i) & voulant traverser l'Elbe pour pénétrer plus avant dans le pays, en fut détourné par une femme d'une stature plus grande que l'ordinaire, qui lui apparut & lui dit : Drusus où veux-tu aller ? Ne seras-tu jamais satisfait ? Ta fin est proche, retourne t'en, il retournera sur ses pas & mourut avant que d'être arrivé au Rhein qu'il vouloit repasser.

XXII.

Autres exemples d'apparitions de Spectres.

Saint Gregoire de Nyffe dans la vie de Saint Gregoire Thaumaturge, dit

(g) *Valer. Maxim. l. 1.* |
c. 99.

(h) *Valer. Max. l. 1. c. 79.*

(i) *Dis Cassius. l. 55.*

(k) que pendant une grande peste, qui ravagea la ville Neocesarée, on vit en plein jour des Spectres, qui entroient dans les maisons, & y venoient apporter des signes d'une mort certaine.

Après la fameuse sédition arrivée à Antioche sous l'Empereur Théodose. (l), on vit la nuit suivante une espèce de furie courant par toute la ville avec un fouet, qu'elle faisoit claquer comme un cocher, qui presse ses chevaux.

Un jour S. Martin (m) ayant conçu quelque défiance d'un certain autel, qu'un de ses prédécesseurs Evêque de Tours avoit dressé à un prétendu Martyr, fit sa prière & demanda à Dieu, qu'il lui fit connoître qui étoit celui que le peuple honnoroit en ce lieu. Alors il vit à sa gauche un Spectre hideux, & terrible, qui lui déclara son nom; lui dit qu'il étoit un voleur, & qu'il avoit été mis à mort pour ses crimes; qu'il n'y avoit rien de commun entre lui & les Martyrs. S. Martin renversa l'autel, & supprima les prétendues Reliques. Ceux qui l'accompagnoient, ouïrent bien ce qu'il disoit, & ce qu'on lui répondoit,

(k) *Gregor. Nyss. vit. S. Thaum.* p. 1007.

(l) *Sozom. l. 7. c. 23.*

(m) *Sulpit. Sever. vit. S. Martini.*

mais ils ne virent rien. C'étoit une ombre & non un corps , solide qui lui apparut.

Le même S. Martin étant à Trèves vit en entrant dans une maison un Spectre horrible , qui l'effraia d'abord ; en suite Martin lui commanda de sortir , mais au lieu de sortir il entra dans le corps d'un homme qui étoit dans la maison , qui commença à assaillir tous ceux qu'il rencontra , & à les déchirer à belles dents. Martin se jetta à la traverse , lui commanda d'arrêter , mit ses doigts dans sa bouche , le défiant de le mordre. Le Possédé recula comme si on lui avoit mis une barre de fer rouge , & enfin sortit du corps de ce possédé , non par la bouche , mais avec les excréments qu'il jetta par le bas.

Jean Evêque d'Asie (n) , qui vivoit au sixième siècle , parlant de la grande peste qui arriva sous l'Empereur Justinien , & dont presque tous les Historiens de ce tems là font mention , dit qu'on voyoit dans des barques d'Airain, des hommes noirs & sans tête , qui voguoient sur la mer & s'avançoient vers les lieux , où la peste commençoit à faire des ravages. Que cette infection ayant dépeuplé une ville d'Egypte , en sorte qu'il n'y restoit plus que sept hommes

Idem. 17.

(n) *Siman Assemani Biblth.*

theca Oriens. t. 2. p. 86 87.

avec un garçon de dix ans ; ces personnes ayant voulu se sauver de la ville avec beaucoup d'argent , tombèrent morts subitement. Le jeune garçon s'enfuit sans rien emporter ; mais à la porte de la ville , il fut arrêté par un Spectre , qui le traîna malgré lui dans la maison où les sept hommes étoient morts. Quelque tems après l'Intendant d'un homme riche y étant entré avec quelques Domestiques , pour en tirer des meubles de son Maître, qui étoit demeuré à la campagne , fut averti par le même jeune garçon de se sauver ; mais il mourut subitement aussi bien que le jeune homme. Les Valets qui accompagnoient l'Intendant , se sauverent & en porterent la nouvelle à leur Maître.

Le même Evêque Jean raconte qu'étant venu à Constantinople pendant une très-grande peste , qui enlevait par jour dix , douze , quinze & seize mille personnes , en sorte qu'on y en compta jusqu'à deux cens mille de morts de cette maladie ; il raconta , dis-je , qu'on voyoit par la ville des Démons , qui couroient de maisons en maisons , sous l'habit d'Ecclesiastiques ou de Religieux ; & qui y apportoit la mort.

Philostate dit qu'Appollonius de Thianée montra aux Ephesiens un Démon , qui

causoit la peste dans leur Ville , sous la figure d'un gueux. Il le fit poursuivre à coups de pierres, & enfin chasser de la ville.

X X I I I.

Autres Apparitions de Spectres.

PLine le jeune consultant son ami Sura sur le sujet des Apparitions des Esprits, lui témoigne qu'il est fort porté à les croire véritables, & la raison qu'il en rapporte, (a) est ce qui est arrivé à Quintus Curtius Rufus, qui étant allé en Afrique à la suite du Questeur, ou du Trésorier de la part des Romains, se promenant un jour sur le soir sous un portique, vit une femme d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire, qui lui dit qu'elle étoit l'Afrique, & qui l'assura qu'il reviendrait un jour en qualité de Proconsul dans ce Païs. Cette promesse inspira de grandes espérances à Rufus; il revint à Rome, & par ses intrigues & le secours des amis qu'il avoit gagné par ses largesses, il obtint la Questure, & ensuite la Préture par la faveur de l'Empereur Tibere. Cette dignité ayant couvert la bassesse & l'obscurité de sa naissance, il fut

(a) Plin. l. 7. Epist. 27. Tacit. l. XI. *Annal.*

SUR LES APPARITIONS. 71.
ensuite envoyé Proconsul en Afrique, où
il mourut après avoir obtenu les marques
d'honneur du triomphe.

On dit qu'à son retour en Afrique la
même personne, qui lui avoit prédit sa
grandeur future, se présenta de nouveau
à lui au sortir du vaisseau. Ces prédictions
si précises, & si exactement suivies de
l'effet, faisoient croire à Pline que ces
sortes d'apparitions n'étoient pas toujours
vaines. Cette histoire de Curtius Rufus
avoit été écrite par Tacite assez long-tems
avant Pline.

X X I V.

Maison prétendue infestée par des Spectres.

IL rapporte au même endroit une autre
histoire, qui n'est pas moins merveil-
leuse. Il y avoit à Athenes une fort belle
maison, mais abandonnée; personne n'o-
sant y demeurer, à cause d'un Spectre, qui
y paroissoit. Le Philosophe Athenodore
étant arrivé dans cette Ville, & ayant vû
un écriteau qui marquoit que cette maison
étoit à vendre & à vil prix, il l'acheta,
& y alla coucher avec ses gens. Comme
il étoit occupé à lire & à écrire pendant
la nuit, il entendit tout d'un coup un bruit

comme de chaînes qu'on traînoit , & il aperçût en même tems un Vieillard affreux chargé de chaînes & de fer , qui s'approchoit de lui , il continua d'écrire. Le Spectre lui fait signe de le suivre ; le Philosophe sans lui répondre , lui dit d'attendre & continuë son travail. Le Spectre s'approche , & fait retentir ses chaînes à ses oreilles. Alors le Philosophe voyant son importunité , prend la lumière & le suit ; ils arrivent ensemble à la cour de la maison , & aussi-tôt le Phantôme dispaçoit & rentre sous terre. Athenodore sans s'effrayer , arrache sur le lieu des feuilles & de l'herbe pour marquer la place , & retourne se reposer dans la maison. Le lendemain il avertit de ce qui lui étoit arrivé. Les Magistrats viennent & font fouiller en cet endroit. On y trouve les os d'un cadavre chargé de chaînes : On les lui ôte & l'on rend publiquement à ses os les honneurs de la sépulture. Depuis ce tems la maison fut tranquille , & le Philosophe profita du bon marché.

(a) Lucien raconte une Histoire à peu près pareille , & dit qu'elle arriva à Corinthe , qu'on y montrait encore de son tems la maison où la chose étoit arrivée ; que la maison avoit appartenu à un nom-

(a) *Lucian. in Philosoph. p. 840.*

mé Eubatides, dans le quartier Cranaus. Qu'un nommé Arignote y voulu passer la nuit, sans se mettre en peine d'un Spectre qu'on disoit qui y revenoit. Arignote se munit de certains Livres Magiques des Egyptiens, & étant entré dans la maison avec une lumiere, il se mit à lire tranquillement dans la cour. Le Spectre parut peu après, dans l'esperance d'effrayer Arignote, en prenant la forme tantôt d'un Chien, tantôt d'un Taureau, tantôt d'un Lion. Mais Arignote sans se troubler commença à prononcer dans ses Livres certaines invocations magiques, & réduisit le Spectre en un coin de la cour, où il s'enfonça dans la terre & disparut. Le lendemain Arignote fit venir Eubatide. Maître de la maison, & ayant fait creuser au lieu, où le Phantôme avoit disparu, on trouva un corps, ou plutôt un squelette, auquel on donna la sépulture, & depuis cétems l'on ne vit & l'on n'ouït plus rien dans cette maison.

C'est Lucien, c'est-à-dire, l'homme du monde le moins crédule sur ces fortes de choses, qui fait raconter cet événement par Arignote. Mais dans le même endroit il dit que Démocrite, qui ne croyoit ni Anges, ni Démons, ni Esprits, s'étant enfermé dans un tombeau hors de la Ville, où

D

il étudioit & écrivoit jour & nuit ; quelques jeunes gens voulurent l'effrayer , se couvrirent la nuit d'habits noirs , comme on représente les morts & ayant pris des masques hideux , ils vinrent crier & sauter autour du lieu où il étoit. Il ne s'en émût point & ne quitta pas son étude ; mais il leur dit froidement : cessez de badiner.

Antoine de Torquemade qui a écrit en Espagnol un Ouvrage intitulé : *Jardin de Fleurs curieuses* , imprimé à Salamanque en 1570. traduit en François par Gabriel Chappuy Tourangeau , & imprimé à Lyon en 1582. & à Rouën en 1610. sous le titre d'*Hexameron* , ou l'Ouvrage de six jours ; Antoine de Torquemade , dis-je , raconte que peu avant son tems , il étoit arrivé à Boulogne une chose à peu près semblable à celle , que Pline dit être arrivée à Athènes , & Lucien à Corinthe. Il marque donc qu'un jeune homme nommé Vasquez de Ayola , étant allé à Boulogne avec deux de ses Compagnons pour étudier en Droit , & n'ayant pas trouvé dans la Ville un logement tel qu'ils le souhaitoient , on leur montra une grande & belle maison , qui étoit abandonnée , parce qu'il y revenoit un Spectre , qui effrayoit tous ceux qui vouloient y demeurer. Ils se mocquerent de ces dis-

cours , & y fixerent leur demeure.

Au bout d'un mois Ayola veillant seul dans sa chambre & ses Compagnons dormans tranquillement , il ouït venir comme de loin , plusieurs chaînes qu'on traînoit par terre , & dont le bruit s'avançoit vers lui par l'escalier de la maison. Il se recommanda à Dieu , fit le signe de la Croix , prit son épée & un bouclier , & ayant la chandelle à la main , il vit ouvrir sa porte , par un Spectre épouvantable , n'ayant que les os , mais chargé de chaînes.

Ayola le conjura , lui dit de demander ce dont il avoit besoin , & s'il vouloit qu'il le suivit. Le Spectre lui fit signe de le suivre ; il marcha & comme il descendoit l'escalier , sa lumiere s'éteignit. Il retourna a sa chambre , la raluma , suivit l'Esprit , qui le conduisit à travers une cour , où il y avoit un puit. Ayola craignit que le phantome ne voulut l'y précipiter & s'arrêta. Mais le Phantome lui fit signe de continuer à le suivre. Ils entrèrent dans le jardin , où le Spectre disparut. Ayola arracha quelques poignées d'herbes sur le lieu , & retourna raconter à ses compagnons ce qui lui étoit arrivé ; le matin il en donna avis aux Principaux de Boulogne.

Le Gouverneur & les principaux de la ville , vinrent reconnoître l'endroit. On y

D ij

fouilla & l'on trouva un corps sans chair, mais chargé de chaînes. On s'informa qui ce pouvoit être, mais on n'en put rien découvrir de certain. On fit faire au mort des obseques convenables & depuis ce tems la maison ne fut plus infestée. Torquemade assure que de son tems il y avoit encore à Boulogne & en Espagne des témoins de ce fait, & que Ayola à son retour dans sa Patrie, fut revêtu d'un emploi considérable, & que son fils peu de tems avant qu'il écrivit son Livre, étoit encore Président en une bonne ville de ce Royaume.

XXV.

Remarques sur les Spectres.

Remarquez que les Payens, suivant leurs principes, donnent simplement la sépulture aux Spectres qui reviennent, & que les Chrétiens font faire des obseques & dire des prieres. Il n'est pas impossible que la même chose à quelques différences près, ne soit arrivée à Athenes à Corinthe & à Boulogne; mais ces diversitez de circonstances & ces variétés de récits, me rendent la chose fort douteuse. Car selon les principes du Christianisme, qu'importe à une ame que son corps soit enterré avec

des chaînes , où non ; le Spectre de Pline & celui de Torquemade viennent avec leurs chaînes , & rentrent dans la terre ou disparaissent , & le lendemain on trouve & leurs os & leurs chaînes sous la terre , sans qu'il paroisse qu'on les ait déplacés.

Comment sortir de terre , & comment y rentrer sans déranger le terrain ? Etoit-ce le vrai corps enterré & les vraies chaînes, qui apparurent , ou étoit-ce seulement leur représentation aux yeux de celui qui croioit les voir & les entendre ?

Le Spectre de Lucien ne vient que pour épouvanter le Philosophe Arignote , & celui-ci le conjure par son art magique , & le force à se changer en chien , en taureau , en Lyon , puis enfin vaincu , à se retirer dans un coin de la cour & à se cacher sous terre. Que veut dire toute cette manœuvre ; n'est-elle pas visiblement puerile & fabuleuse ? Aussi c'est Lucien qui l'a écrite. Il savoit sans doute l'Histoire que Pline raconte , mais il la rapporte à sa maniere. Torquemade paroît plus sérieux & plus circonstancié. Mais comment un cadavre ou un squelette peut-il traîner ses chaînes hors du tombeau , & y rentrer sans ouvrir la terre , ni la remuer d'une maniere sensible ? Toutes ces aventures ont bien l'air de fables,

XXVI.

*Opinion des anciens Payens , que les ames
ne sont point en repos que les corps
ne soient inhumez.*

C'étoit l'opinion des anciens, que les ames
des morts n'étoient pas tranquilles,
que leurs corps ne fussent inhumés solem-
nellement, & n'eussent reçu les honneurs
de la sépulture.

Ils appelloient cela *animam condere*,
couvrir l'ame, la mettre sous terre.

*Inferimus tepido spumantia cymbia (a)
Lacte ,
Sanguinis & sacri pateras, animamque
sepulcro
Condimus , & magnâ supremum voca-
ciemus.*

Cela s'appelloit aussi *cacher les ombres*,
les envoyer sous terre.

*Romulus ut tumulto fraternas condidit (b)
umbras ,
Et male veloci justa soluta Remo.*

La Sybille, parlant à Enée & lui mon-
trant les Manes qui erroient çà & là, sur

(a) Virgil. *Æneid.* III. V. 66. ! (b) Ovid. *Fast.* V.

les bords de l'Acheron , lui dit que ce sont les âmes de ceux qui n'ont pas reçu la sépulture.

*Hæc omnis quam cernis , inops , inhuma-
taque turba est ;
Portitor ille , Charon : hi , quos vekit ,
unda sepulti :
Nec ripas datur horrendas , nec rauca
fluenta ,
Transportare prius , quàm sedibus ossa
quieverunt ,
Centum errant annos , volitant que hæc
littora circum (c).*

Le Philosophe Saluste (d) parle des Apparitions des morts autour de leurs tombeaux , dans des corps tenebreux , & il s'efforce envain de prouver par-là la métempfycofe.

Eucrates cité (e) dans Lucien , raconte que sa femme étant décédée , il jeta dans le bucher tout ce qui avoit été a son usage. Sept jours après cette femme revint & apparut à son mari , qui lisoit dans son lit le Livre que Platon a écrit de l'ame. Cette femme s'affit auprès de lui ; Eucrate l'em-

(c) Virgil. Æncid. l. 6. v. | p 33

325.

(e) Lucian. in Philopseude p.

(d) Salust. Philos. c. 19. 20. | 838. 839.

brasse en pleurant ; elle lui dit de ne pas faire de bruit , & lui fit une espece de reproche de ce qu'ayant jetté dans le bucher tous ses petits meubles , il avoit oublié une de ses sandales d'or , qui étoit demeurée cachée sous un coffre. Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi , un petit chien qui étoit couché sur le lit , ayant commencé à japper , le phantome s'évanouit. On chercha la sandale & on la brula comme tout le reste.

Est-ce l'ame de cette femme , qui vient répéter cette mule , qu'on avoit oubliée , ou est-ce le Démon sous sa figure ? ou Lucien a-t'il feint ceci pour se jouer de la crédulité du peuple ? De quelque façon qu'on l'entende , il s'ensuivra toujours que parmi les Grecs on croioit que les ames , les Anges , & les Démons paroissoient quelque fois aux vivans.

Après la mort funeste de Caligula , qui fut massacré dans son propre palais , on l'enterra à la hate , & à demi brulé dans ses jardins. Les Princesses ses sœurs à leur retour de leur exil , le firent bruler en cérémonie , & l'inhumerent avec honneur ; mais il passoit pour constant qu'avant cela ceux qui avoient la garde du jardin & du Palais , avoient toutes les nuits été inquiétés par des phantomes & des bruits épouvantables.

SUR LES APPARITIONS. 81

La Comedie de Plaute , intitulée *la Mostellaire* , roule sur un semblable préjugé d'une maison (f) infestée par des esprits. Le Poëte fait dire à ce prétendu esprit , qu'ayant été assassiné depuis environ soixante ans par un compagnon perfide , qui lui avoit pris son argent , & l'avoit enterré dans cette maison , le Dieu de l'enfer ne l'avoit pas voulu recevoir dans l'Acheronte , comme étant mort prématurément , & avant son termè ; c'est pourquoi il étoit obligé de demeurer dans ce logis , dont il s'étoit emparé.

L'on voit ici deux choses remarquables. La premiere que l'on croioit que les personnes mortes de mort violente , & avant le terme ordinaire de la vie , ne pouvoient entrer dans le Royaume de Pluton. La seconde que ces ames s'emparoiènt quelquefois d'une maison , dont on ne pouvoit les faire sortir , & où elles tourmentoient ceux qui vouloient y demeurer. Tout cela prouve la prévention & le sentiment des Romains , sur ces sortes d'apparitions dans les maisons , où il y avoit eû quelqu'un d'assassiné , ou mort d'une mort violente.

Le Pere Pierre Thyrée , Jesuite dans

(f) Plaut. *Mostell.* act. 11. | *acherontem, recipere orcus no-*
 Scen. 11. v. 67. *Hæc mihi* | *luit, quia prematura vita ca-*
dedita habitatio, nam me | *reo.*

son Livre intitulé *Dæmoniaci, cum locis infestis & terriculamentis nocturnis*. Rapporte une multitude d'exemples, de maisons infestées par des Spectres, des Esprits & des Demons. Par exemple celui d'un Tribun nommé Hesperius, dont la maison étoit infestée par un Démon, qui tourmentoit (g) les Domestiques & les animaux, & qui en fut chassé par un bon Prêtre d'Hippone, qui y offrit le Divin Sacrifice du corps du Seigneur.

S. Germain, Evêque de Capouë, prenant le bain dans un quartier de la ville, y trouva Paschase, Diacre de l'Eglise Romaine, mort depuis quelque tems, qui se mit à le servir, & qui lui dit qu'il faisoit là son purgatoire, pour avoir favorisé le parti de Laurent, anti-Pape, contre Symmaque. S. Gregoire de Nyssé dans la vie de S. Grégoire de Neocesarée, raconte qu'un Diacre de ce S. Evêque étant entré dans un bois, où personne n'ofoit entrer le soir après une certaine heure, parceque tous ceux qui y étoient entré y avoient été mis à mort, y vit des Spectres de toutes sortes, qui le menacerent en mille maniere, mais il s'en délivra par le signe de la Croix, & en invoquant le nom

(g) Aug. l. 22. c. 8. de
Cris. Doi.

(h) Greg. magn. l. 4. dia-
log. c. 32.

de J. C. On pourroit rapporter une infinité d'exemples pareils, cités par des Auteurs très sérieux & très-sensés.

Alexandre d'Alexandre, fameux Jurisconsulte Napolitain, qui vivoit au quinzième (i) siècle, dit que tout le monde fait qu'à Rome il y a des maisons, où il a demeuré, qui sont tellement décriées pour les Spectres, qui y apparoissent presque toutes les nuits, que personne n'ose y habiter. Il cite pour témoin Nicolas Tuba son ami, homme très-connu par sa bonne foi & sa probité, qui étant une fois venu avec quelques compagnons, pour éprouver si tout ce qu'on disoit de ces maisons étoit véritable, voulut y passer la nuit avec Alexandre, & comme ils étoient ensemble & bien éveillés, avec de la clarté bien allumée, ils virent paroître un Spectre horrible, qui les effraya tellement par sa voix terrible & par le bruit qu'il faisoit, qu'ils ne savoient ni ce qu'ils faisoient, ni ce qu'ils disoient, & à mesure que nous approchions, dit-il, avec de la lumière, le phantome s'éloignoit, & enfin après avoir jetté le trouble dans toute la maison, il disparut entièrement.

Mais ce qui est plus remarquable que tout cela, c'est qu'Alexandre d'Alexandre étant un jour couché dans son lit fort éveillé,

(i) Alexander ab. Alexandro. l. 5. c. 23.

& ayant bien fermé la porte de sa chambre, son domestique & son client nommé Marc, virent tout d'un coup entrer le Spectre par les fentes de la porte, & commencèrent à crier de toutes leurs forces ; Alexandre qui ne l'avoit pas vu, avoit peine à le croire, lorsque tout à coup, il vit ce phantome qui s'étoit glissé sous son lit, étendit ses bras & éteignit la lumière, qui étoit sur la table, après quoi il renversa & brouilla tous les papiers qui y étoient. Au bruit que nous fîmes, nos compagnons accoururent avec de la clarté, & aussitôt le fantôme ouvrit la porte & s'enfuit avant qu'il fussent entrés, & sans même qu'ils le pussent voir. Pour nous qui étions dans la chambre, nous le vîmes distinctement sous la forme d'un homme très noir.

Tiraqueau, qui a fait des notes savantes sur cet Auteur, traite tous ces faits de rêveries. Peut-être a-t'il raison ; mais j'aurois voulu qu'il donnât des preuves de ce qu'il avance.

Par une lettre qui m'a été écrite le 12 Octobre 1742. par un fort honnête (k) homme, il m'assure que demeurant à Mirecourt dans une certaine maison, il avoit souvent oui, vers onze heures du soir, surtout la veille des grandes fêtes, un très grand bruit,

(k) M. la P.

tantôt à la cave, & tantôt au grenier, en sorte qu'on auroit crû que l'on renversoit tout ce qui y étoit. De plus, ajoute-t'il, j'ai souvent oui marcher dans ma chambre vers le minuit, quelques fois comme une personne qui se promene nuds pieds, & d'autres fois comme un homme marchant avec des bottes. Un jour revenant de voir les Marionettes, je trouvai notre enfant couché au travers du feu, son lit n'étant nullement dérangé, & se trouvant au même état qu'il étoit lorsqu'on y coucha l'enfant. D'autres fois l'enfant se trouvoit hors de son lit, & couché au milieu de la chambre, sans savoir qui l'y avoit mis, ne se reveillant que par le froid dont il étoit saisi. Un jour, veille de la Toussaint, je vis étant bien éveillé, trois chandelles allumées dans ma chambre, tantôt s'approcher de moi, puis s'en éloigner. Une autre fois j'ai vu la figure d'une grande femme vêtue de blanc avec un enfant sur son bras. Nous étions trois qui la vîmes. Nous approchions d'elle, elle disparoissoit. De mes amis qui étoient logés chez moi, & qui n'étoient nullement prévenus qu'il y revint quelque chose, me disoient le matin qu'ils n'avoient pû reposer, & ne savoient quel tintamare nous avions fait dans la maison toute la nuit. La même chose est arrivé à un Dragon logé

chez moi , qui étoit comme en fureur , ne pouvant reposer & ne voyant rien , quoiqu'il cherchat soigneusement en allumant de la lumiere , pour découvrir la cause de tous ce fracas. Moi même plus de trente fois je me suis relevé sans clarté pour en chercher la cause , & a la fin j'ai été obligé de quitter cette demeure. Je suis prêt a vérifier tout ce que je vient de vous écrire , autant de fois que vous le souhaitez.

XXVII.

Spéctres ou Démons qui causent la tempête :

LE Prince de Radzville (a) dans son voyage de Jerusalein , raconte une chose fort singuliere , dont il a été témoin , il avoit acheté deux momies d'Egypte , un homme & une femme , & les avoit enfermées fort secrètement dans des caisses, qu'il fit mettre dans son vaisseau lorsqu'il s'embarqua à Alexandrie , pour revenir en Europe. Il n'y avoit que lui & deux Domestiques qui le feussent , par ce que les Turcs ne permettent que difficilement qu'on en emporte d'Egypte , croyant que les Chrétiens se servent de ces momies pour des opérations magiques. Lorsqu'on fut en mer , il s'éleva

(a) Radzwill. *Peregrin. Jerosf.* p. 228. & seq.

une tempête , qui revint à plusieurs reprises avec tant de violence, que le Pilote désespéroit de sauver son Vaisseau. Tout le monde étoit dans l'attente d'un naufrage prochain & inévitable. Un bon Prêtre Polonois , qui étoit en la compagnie du Prince Radzville , récitoit les prières convenables à une telle circonstance , le Prince & sa suite y répondoient. Mais le Prêtre étoit tourmenté , disoit-il , par deux Spectres, un homme & une femme , noirs & hideux , qui le harceloient & le menaçoient de le faire mourir. On crût d'abord que la frayeur & le danger du naufrage lui avoient troublé l'imagination. Le calme étant revenu , il parut tranquile , mais la tempête ayant recommencé , il fut tourmenté plus fort qu'auparavant , & ne fut délivré de cette infestation , que quand on eût jetté dans la mer ces deux momies qu'il n'avoit pas vuës , & qu'il ne savoit ni lui , ni le Pilote , qui fussent dans le Vaisseau.

Etoit-ce les ames de l'Egyptien & de l'Egyptienne , qui craignoient que leurs corps ne demeurassent au pouvoir des Chrétiens , où deux Démons qui prirent leurs figures. D'ou vient qu'il n'y eut que ce Prêtre qui les vit , lui qui ne savoit pas même qu'il fussent dans le vaisseau ? N'y eut-il que son imagination de frappée ? D'ou vient ce-

la & qu'elle fut la cause d'un événement si singulier ? Les ames des morts où les Démons ont-il la puissance de produire de tels effets dans nos esprits ? C'est sur quoi je n'ose rien décider.

XXVIII.

Feux de S. Elme , ou de S. Germain.

LE même Prince de Radzville parle au même endroit d'un feu qu'il nomme de *S. Germain* , qui parut plusieurs fois au haut du plus grand mât du vaisseau ; d'autres le nomment le feu de *S. Elme* ou de *S. Anselme*. Les Payens l'attribuoient à Castor & a Pollux , parceque quelque fois il paroît double. Les Philosophes croient que la chose est naturelle , & que ce n'est qu'une qu'une exhalaison enflammée. Je ne dispute point sur cela , je remarque seulement que les anciens croioient ces feux surnaturels , & divins.

A l'égard d'un grand nombre d'autres Histoires racontées par des Ecrivains sur le rapport d'autrui , on peut sans les croire , ni les rejeter absolument , conclure avec Tite Live qu'on s'en tient à l'opinion & à la renommée , qui les a débités , & les regarder comme une infinité d'autres choses

SUR LES APPARITIONS. 89
aufquelles on ne prend que peu ou point de
part. *Hæc neque affirmare , neque refellere
operæ pretium est. Famæ rerum standum est.*
On les laisse au rang des bruits publics.
Les croit donc qui veut.

XXIX.

*Apparitions d'AnGES , ou de Démons , ou
d'Esprits , qui annoncent les choses
futures & inconnues.*

VOici des apparitions dont quelques
unes peuvent être attribuées aux bons
AnGES , & d'autres au Démon ; Jules Cesar
étant prêt d'entrer en Italie & de passer le
(a) Rubicon , apperçut un homme d'une
taille au dessus de l'ordinaire , qui com-
mença à siffler. Plusieurs Soldats étant ac-
cours pour l'entendre , ce Spectre saisit
la trompette de l'un d'entre eux , commen-
ce à sonner l'alarme , & à passer le fleuve.
Alors Cesar sans délibérer d'avantage , dit
allons où les présages des Dieux , & l'in-
justice de nos ennemis , nous appellent.

L'Empereur Trajan (b) fut tiré par un
Phantome de la Ville d'Antioche , & sortit
par une fenêtre au milieu de ce terrible

(a) *Sueton. in Julio c. 32. | 783.*

(b) *Dio. Cassius. l. 68. p. |*

tremblement de terre , qui renversa presque toute la ville. Le Philosophe Simonide (c) eut un semblable avis , touchant sa maison qui devoit tomber ; il en sortit à la bonne heure , & peu à près elle tomba.

On raconte (d) qu'un homme qui n'entendoit pas un mot de Grec , vint voir M. de Saumaïse le Pere , qui étoit Conseiller au Parlement de Dijon & lui montra ces mots qu'il avoit ouïs la nuit en dormant , & qu'il avoit écrit en caractère françois dès qu'il avoit été éveillé : *Apithi ouc osphrainé ten sen apsygian*. Il demanda à M. de Saumaïse ce que cela vouloit dire. Il lui répondit : *Va-t'en , ne sens-tu pas ta mort*. Cet homme quitta la maison , où il demeurait , & elle se renversa la nuit suivante Joseph raconte que quelque tems avant la ruine du temple de Jerusalem , on entendit pendant la nuit des voix , qui disoient : *sortons (e) d'ici*.

L'Empereur Julien l'Apostat racontoit à ses amis que dans le tems que ses troupes le pressaient d'accepter l'Empire , étant à (f) Paris , il vit pendant la nuit un Spectre en la forme qu'on dépeint le Génie de l'Empire , qui se présenta comme pour demeu-

(c) *Diog. Laert in Simonide*
& *Val. Max. l. 1.*
(d) *Menagiana.*

(e) *Joseph. de Bello. l. 6.*
c. 7.
(f) *Ammian. l. 19. p. 163.*

SUR LES APPARITIONS. 91
 rer avec lui ; mais il l'avertit que ce ne se-
 roit que pour peu de tems. Le même Em-
 pereur disoit qu'un jour écrivant la nuit
 dans sa tente (g) peu avant sa mort , son
 esprit familier lui apparut sortant de sa
 tente , tout triste & tout morne.

Un peu avant la mort de l'Empereur
 Constantius , Julien eût la nuit une vision
 (h) d'un Phantôme lumineux , qui lui
 prononça & lui répéta plusieurs fois qua-
 tre vers Grecs , portant que , quand Ju-
 piter seroit en Aquarius , & Saturne au
 25^e degré de la Vierge , l'Empereur Con-
 stantius finiroit en Asie d'une triste mort.

On assure que la nuit qui suivit la mort
 de Julien l'Apostat. S. Basile eût une ré-
 véléation , où il crût voir le S. Martyr
 Mercure , (i) qui reçût ordre de Dieu
 d'aller tuer Julien , & que peu de temps
 après le même S. Mercure étant revenu ,
 s'écria : Seigneur, Julien est percé à mort ,
 comme vous me l'avez commandé. Dès le
 matin , S. Basile annonça à son peuple
 cette nouvelle , qui fut bientôt confirmée.
 Didyme le fameux aveugle d'Alexandrie ,
 (k) vit aussi la même nuit en extase des
 Chevaux qui couroient en l'air , & qui

(g) *Ammian.* 25.

(h) *Idem. lib. 2. Greg. Na-
 zianz. orat. 3. p. 68.*

(i) *Amphiloc. vit. S. Basilii.
 Chronic. Alex. r. 692.*

(k) *Socrumen. l. 6. c. 2.*

crioient : Qu'on dise à Didyme que Julien aujourd'hui à la sixième heure a été tué , & qu'il le fasse sçavoir à l'Evêque Athanase.

XXX.

*Autres Apparitions remarquables d'Ange
ou d'Esprits , qui annoncent des choses
utiles au Salut.*

Quelques momens avant la mort de S. Ambroise , Honorat Evêque de Verceil , qui couchoit en un appartement au haut de la maison , ouït une voix qui lui cria trois fois : levez-vous , hâtez-vous , (a) il va passer. Honorat descendit , lui donna le corps du Seigneur , & aussi-tôt que S. Ambroise l'eût avalé , il expira. Après sa mort on porta son corps à l'Eglise. C'étoit la nuit de Pâques où l'on baptisoit les Néophytes. Plusieurs enfans nouvellement baptisez le virent & le montrèrent de la main à leurs parens , qui ne le purent voir , parce qu'ils n'avoient pas les yeux épurez , dit Paulin disciple du Saint & auteur de sa vie.

Il ajoûte que le jour de sa mort, le même saint Evêque apparut en Orient à plusieurs saints personnages , priant avec eux

(1) Paulin. vit. Ambros. n. 47. 48.

& leurs imposant les mains. Ils en écrivirent à Milan, & l'on trouva en confrontant les dates, que c'étoit le jour même de sa mort. On conservoit encore ces Lettres du temps de Paulin : on a vû aussi ce S. Evêque plusieurs fois après sa mort prier dans l'Eglise Ambrosienne de Florence, qu'il avoit promis pendant sa vie de visiter souvent.

Pendant le siège de la même ville par Radaguaise, S. Ambroise apparut à un homme de la ville, & lui promit que le lendemain ils auroient du secours, ce qui arriva. Le même Saint apparut à Mascezel, qui conduisoit l'armée Romaine contre Gildon, & frappant trois fois la terre de son bâton, il dit ici, ici, ici, lui marquant par-là qu'au même endroit dans trois jours il remporteroit la victoire; ce qui fut suivi de l'effet; Paulin tenoit ceci de la bouche de Mascezel même.

Un aveugle ayant appris en vision que les corps des saints Martyrs Sisinnius & Alexandre arrivoient par mer à Milan, & qu'Ambroise venoit au-devant d'eux; il pria en songe le même S. Evêque de lui rendre la vûe. Ambroise lui dit : allez à Milan, venez au-devant de mes freres, ils arriveront un tel jour, & ils vous

rendront la vûe. L'aveugle alla à Milan, où il n'avoit jamais été, toucha la Chasse des Reliques des saints Martyrs & recouvra la vûe. C'est ainsi que lui-même le raconta à Paulin.

XXXI.

Apparitions de personnes mortes ou vivantes à d'autres personnes, sans que les uns ou les autres en aient quelquefois connoissance.

S Augustin (a) reconnoît que les morts ont souvent apparus aux vivans, leur ont révélé le lieu où leurs corps étoient sans sépulture, & leur ont montré celui où ils vouloient être inhumez : il dit (b) de plus qu'on entend souvent du bruit dans les Eglises, où des morts sont inhumez, & que des morts ont été vûs souvent entrer dans les maisons où ils demeuroient avant leurs décès, il dit encore que les vivans peuvent annoncer à d'autres personnes vivantes, mais absentes, des choses dont celui qui les annonce n'a aucune connoissance, & dont il ne se met nullement en peine ; qu'il est incertain si celui à qui la révélation est faite, est endormi

(a) Aug. de Cura gerenda
pro mortuis, c. X.

(b) Tom. 2. p. 562.

ou éveillé, & de même si celui qui apparoît est dans le sommeil, où dans la veille (c).

Si cela est, comme on n'en peut pas douter, ajoute-t'il, peut-on révoquer en doute que les morts ne puissent apparoître aux vivans sans le sçavoir, & leur annoncer des choses dont l'événement futur découvre la vérité? Il en conclut que cela arrive ou par le commandement ou par la permission de Dieu, qui ordonne à ses Anges de révéler le lieu où l'on doit enterrer des personnes, qui n'ont aucune connoissance de ces visions; ou pour la consolation des vivans, qui s'intéressent à la sépulture des morts, ou pour recommander aux vivans le soin d'enterrer les morts: la négligence à leur rendre ce devoir, étant toujours blâmable.

Il est remarquable que quand un homme vivant apparoît à un autre homme aussi vivant, on ne dit pas que son ame ou son corps lui ait apparu; mais qu'une telle personne lui a apparu; comme si les morts ne pouvoient pas de même apparoître sans corps, sans ame, mais simplement en leur figure, ou leur représentation à l'esprit,

(c) *De Cura pro mortuis. c.* | 322. 323. tom. V.
p. 523. voyez aussi ferm. |

ou a l'imagination des personnes vivantes.

Roger Comte de Calabre & de Sicile assiégeant la Ville de Capouë , un nommé Sergius , Grec de naissance , à qui il avoit donné le commandement de deux cens hommes , s'étant laissé gagner par argent , forma le dessein de le trahir & de livrer l'armée de Robert au Prince de Capouë , pendant la nuit. C'étoit le premier jour de Mars qu'il devoit exécuter sa trahison , S. Bruno qui vivoit alors dans son désert de Squillance , apparut au Comte & lui dit de courir aux armes , s'il ne vouloit être opprimé par ses ennemis ; le Comte s'éveille en sursaut & ordonne à ses gens de monter à cheval & de voir ce qui se passe dans le camp. Ils rencontrèrent les gens de Sergius avec le Prince de Capouë , qui les ayant apperçus se retirèrent promptement dans la Ville. Mais ceux du Comte Roger en prirent 162. de qui ils apprirent toute la trahison. Roger étant allé le 29 de Juillet suivant à Squillance , & ayant raconté à Bruno ce qui lui étoit arrivé , le Saint lui dit ; ce n'est pas moi qui vous ai averti , c'est l'Ange de Dieu qui est auprès des Princes en tems de guerre. C'est ce que raconte le Comte Roger lui-même , dans un privilege accordé à S. Bruno (d).

(d) *Lenneclav. Pandect. Hist. Turcica, n. 221. p. 221.*

Peu de tems avant la mort triste (d) de Louis, Roy de Hongrie, arrivée l'an 1526, comme ce Prince dinoit enfermé dans la Citadelle de Bude, on vit paroître à la porte un homme mal bâti, boiteux, mal vetu, qui demandoit avec grande instance à parler au Roy: il affuroit qu'il avoit des choses de la dernière conséquence à lui communiquer. On le méprisa d'abord, & l'on ne daigna pas l'annoncer au Roy. Il cria beaucoup plus haut & avec pleurs, demandant toujours à parler au Roy, & protesta qu'il ne pouvoit découvrir qu'à lui seul ce dont il étoit chargé. A la fin lassé de son importunité, on alla dire à Louis ce qui se passoit. Le Prince envoya le plus appariant des Seigneurs, qui étoient auprès de lui, & qui feignit d'être le Roy, il demanda à cet homme ce qu'il avoit à lui dire. Il répondit je sai que vous n'êtes pas le Roi: mais puisqu'il méprise de m'entendre, dites lui qu'il mourra certainement & bientôt. Ayant dit cela il s'en alla & disparut. C'est ce que Leunclavius tenoit du Baron d'Erbestin qui avoit ouï raconter ce fait par une Dame qui étoit à la Cour du Roi Louis lorsque la chose arriva.

La Reine Marguerite (e) dans ses Mé-

(d) *Apud Sw. 6. Octob.* | (f) *Memoires de la Reine Marguerite. l. 1.*

moires, prétend que Dieu protege d'une maniere particuliere les Grands & leur fait connoître en songe ou autrement ce qui leur doit arriver, » comme à la Reine (Catherine de Médicis) ma mere, dit-elle, » qui la nuit devant la misérable course, » songea qu'elle voyoit le Roy (Henry II.) » mon pere blessé à l'œil, comme il arriva, » & étant éveillée le pria plusieurs fois de » ne vouloir point courir ce jour là. » la même Reine étant d'angereusement malade à Metz, & ayant autour de son » lit le Roy (Charles IX.) ma sœur & mon » frere de Lorraine, & force Dames & Princesses, elle s'écria comme si elle eut vû » donner la bataille de Jarnac; voyez comme ils fuyent : Mon fils à la victoire. » voyez-vous dans cette haye le Prince de » Condé mort; tous ceux qui étoient là » croyoient qu'elle révoit. Mais la nuit d'après M. de Lofles lui en apporta des nouvelles; je le savois bien, dit-elle, ne » l'avois je pas vu devant hier ?

La Duchesse Philippe de Guelbres épousée du Duc de Lorraine, René II. étant Religieuse à sainte Claire au Pont-à-Mousson, vit pendant son oraison, la malheureuse bataille de Pavie. Elle s'écria tout d'un coup : Ah mes sœurs, mes cheres sœurs ! en prieres pour l'amour de Dieu mon

Als de Lambesc est mort & le Roi (François I.) mon cousin est fait prisonnier. Quelque tems après arriverent à Nancy les couriers, qui apportèrent la nouvelle de ce fameux événement, arrivé le jour même que la Princesse l'avoit veu. Ni le Prince de Lambesc, ni le Roi François I. n'avoient certainement aucune connoissance de cette révélation.

Le Pere Abram, Jesuite Lorrain, dans son Histoire de l'Université du Pont-à-Mousson livre VI. raconte qu'un jour le Pere Sinson, célèbre Prédicateur, demeurant dans la même maison du Pont-à-Mousson, descendit de sa Chambre pendant les grandes chaleurs de la Canicule, dans la partie du Cloître, Joignant l'Eglise pour y prendre le frais & s'y promener nuds piés sur le pavé.

Tout à coup il vit à sa gauche un Spectre d'une grandeur plus qu'humaine, qui voulut lui parler, mais il lui fit signe qu'il ne lui étoit pas permis de rompre le silence de la nuit, sans la permission de son Supérieur; que s'il ybuloit revenir la nuit suivante il demanderoit cette permission & lui parleroit. La nuit suivante, le Phantôme apparut de nouveau & dit au Pere Sinson, qu'il avoit des choses très-secretes à lui dire, Il répondit, je ne puis en avoir sous le se-

cret, à moins que vous ne me permettiez de le découvrir à mon Supérieur; après ce prélude ils entrèrent en conversation & parlerent ensemble pendant près d'une heure; on n'a jamais pû savoir ce que le Phantôme lui avoit dit; seulement le Supérieur lui ayant demandé de quoi il avoit été question durant leur entretien, le P. Sinfon répondit qu'il ouït des choses si terribles & si effrayantes qu'il ne pouvoit les entendre sans fremir. Le Supérieur n'insista pas d'avantage. Le P. Abram assure que celui qui apparut n'étoit point de la Société.

Cet événement qui arriva vers l'an 1602. est connu dans tout le Pont-à-Mousson & l'on montre encore aujourd'hui dans le Cloître l'endroit où le Spectre apparut. Depuis ce tems, le P. Sinfon fut frappé d'une si grande terreur, qu'il n'en revint point & eût toujours l'esprit un peu aliéné jusqu'à la mort.

L'exemple de *Jean Michel*, fils de Nicolas Michel, demeurant près du Bois d'Orthemont, Paroisse de Senones, est très récent, ce Jean Michel, Soldat au Régiment d'Enguien, mort à l'Hopital d'Ingolstadt en Baviere, apres avoir reçu tous les Sacremens, au mois de Juillet 1742, apparut trois différentes fois sur le soir du 29 au 30 Septembre à son pere bien éveillé,

SUR LES APPARITIONS. 101

& à ses freres & sœurs au nombre de quatre personnes sous la forme d'un homme enseveli dans un drap blanc, qui diminueoit & disparoissoit à mesure qu'ils s'approchoient de lui ; c'est ce que le Pere dudit Jean Michel a attesté en ma présence & en celle du R. P. D. Ambroise Pelletier, Curé de Senones, le 30 Septembre au matin, lendemain de ladite apparition.

X X X I I.

*Apparitions d'hommes vivans à d'autres
hommes vivans & éloignez.*

S Augustin apparut sans le sçavoir (a) à deux personnes qui ne l'avoient jamais vû, & qui ne le connoissoient que de réputation, comme ils le protestoient, & comme il le reconnoît lui-même en présence de son peuple. On a plusieurs autres exemples de pareilles Apparitions de personnes vivantes, à d'autres personnes absentes & éloignées, par exemple de S. Benoît, qui se fit voir à des hommes, auprès desquels il avoit promis de se rendre, pour leur montrer la maniere dont il vouloit qu'ils bâtissent un (b) Monastere. S. Me-

(a) Aug. serm. CCXXXIII. p. 1277. 1278.

(b) Greg. 1. 2. Dialog. c. 22.

lece Archevêque d'Antioche apparut de même à Theodose le Grand, encore particulier (c), & le revêtit du manteau Impérial, comme l'avoüa cet Empereur, lorsqu'il vit la première fois, & reconnut Melece, qu'il n'avoit jamais vû auparavant.

Après la Conversion de S. (d) Paul, il lui sembla voir un nommé Ananias, qui lui imposoit les mains, & lui rendoit la vue. S. Augustin (e) dans le Livre qu'il a composé touchant le soin qu'on doit avoir pour les morts, dit qu'un S. Moine nommé Jean apparut à une femme pieuse, qui souhaitoit ardemment de le voir, & le S. Docteur raisonne beaucoup sur cette Apparition.

Ces sortes d'apparitions d'hommes vivans à d'autres hommes, principalement celles qui se font sans la connoissance de celui qui apparoit, comme d'Ananias à S. Paul & de S. Augustin à ces deux personnes dont il parle, sont dignes d'une grande attention. Sont-ce les âmes de ces personnes qui apparoissent, ou sont-ce leurs Anges qui forment dans l'esprit de ceux qui voient, ou qui croient voir, l'image de celui qui apparoit, ou est-ce Dieu qui par sa puissance représente à l'âme de celui qui

(c) Theodoret. 1. 9. Hist.
ser. 6. 7.

(d) A. G. IX. 12.

(e) Aug. de cura mortuis.
c. 7. & c. 9.

SUR LES APPARITIONS. TOJ
croit voir, l'image de celui qu'elle se figu-
re ?

Je ne vois dans toute ces manieres d'ex-
pliquer que de très-grandes difficultés.

X X X I I I.

Esprits folets, ou familiers.

LEs Esprits folets, dont on raconte tant
de choses singulieres, peuvent être
mis au rang des Esprits qui apparoissent.
Il y en a de diverses sortes. La plupart ne
sont pas mal faisans, au contraire ils sont
fort serviables, paçent les chevaux, les
nourissent, les entretiennent, quelque fois
même aux dépens du voisin, dont ils en-
levent l'avoine pour la donner au Cheval,
dont ils se sont chargés. On raconte sur ce-
la un nombre infini d'exemples qui sont si
grotesque, qu'on auroit peine à les croire,
si on ne les voyoit, où si on ne les enten-
doit raconter par des Témoins oculaires.

Plin le jeune (a) dit qu'il avoit un
affianchi, nommé Marc, homme lettré,
qui couchoit dans un même lit avec son
frere plus jeune que lui. Il lui sembla
voir une personne assise sur le même lit,
qui lui coupoit les cheveux du haut de la

(c) Plin. l. 16. Ep. 27.

tête. A son reveil il se trouve rasé , & ses cheveux jetté par terre au milieu de la chambre. Peu de tems après la même chose arriva à un jeune garçon , qui dormoit avec plusieurs autres dans une pension. Il vit entrer par la fenêtre deux hommes vêtus de blanc , qui lui couperent les cheveux comme il dormoit. A son reveil on trouva ses cheveux repandus sur le plancher. A quoi tout cela peut-il être attribué , sinon à quelques folets ? J'ai appris de personnes très-dignes de foi , (*b*) qu'un de leurs parens avoit une espece d'esprit familier , qui le servoit , lui apportoit ses souliers , n'étoit son manteau , & s'il étoit en campagne venoit devant pour accommoder & préparer sa chambre. On y étoit si accoutumé que l'on jugeoit qu'il arriveroit bien-tôt , lorsqu'on voyoit les meubles de sa chambre arrangés , & ses habits bien préparés.

Tritheme dans sa Cronique d'Hirsaug raconte qu'au (*c*) Diocèse d'Hildesheim en Saxe , on vit assez long-tems un esprit qu'ils appelloient en Saxon Hecdekin , comme qui diroit l'Esprit au bonnet , à cause du bonnet dont on le voyoit couvert. Il apparoissoit tantôt sous une for-

(*b*) Un Bernardin parent
de M. de Silly.

(*c*) Chronic. Hirsaug.
circa an. 1132.

me, tantôt sous une autre, & quelquefois sans apparôître il faisoit plusieurs choses qui prouvoient sa présence & son pouvoir ; il donnoit quelquefois des avis important aux Puissances. Souvent on l'avû dans la cuisine de l'Evêque, servir les Cuisiniers & faire divers ouvrages. Un jeune garçon de cuisine, qui s'étoit familiarisé avec lui, lui ayant fait quelque insulte, il en avertit le chef de cuisine, qui n'en tint compte ; mais l'Esprit s'en vengea cruellement. Le jeune garçon s'étant endormi dans sa cuisine, il l'étouffa, le mit en pieces, & enfin le cuisit ; il poussa encore plus loin sa vengeance contre les Officiers de cuisine & les autres serviteurs du Prince ; ce qui alla si loin qu'on fut obligé de proceder contre lui par censure, & de le contraindre par les Exorcismes de sortir du pays.

Cassien parle aussi (d) de ces sortes d'Esprits folets, qui se plaisent à jouer & à tromper les passans, & à les détourner du chemin, plutôt pour s'en divertir & s'en moquer, que pour leur faire aucun autre mal.

Guillaume de Paris (e) dit qu'il a connu un Baladin qui avoit un Esprit familier ;

(d) Cassian. Collat. 7. c. 1. (e) Guillelm. Parisiens. 2. part. paris. 2. princ. c. 8.

qui jouoit & badinoit avec lui , & qui l'empêchoit de dormir , jettant quelque chose contre la muraille , ou remuant les meubles & tirant les couvertures du lit , ou l'en tirant lui-même , lorsqu'il étoit couché. Nous sçavons par le rapport de personnes très-sensées , qu'il leur est arrivé en campagne , de se voir arracher le manteau , ou tirer les bottes , ou jeter à bas le chapeau , puis entendre des éclats de rire sans ressentir aucun mal de tout ce petit jeu ; mais entendre le ton de la voix d'une personne morte , bien connue , qui sembloit en rire & s'en réjouir.

Voici une Histoire d'un Esprit (f) dont je ne doute non plus que si j'en avois été témoins , dit celui qui me l'a écrite. Le Comte Despilliers étant jeune , & Capitaine des Cuirassiers , se trouva en quartier d'hiver en Flandre. Un de ses Cavaliers vint un jour le prier de le changer d'Hôte , pendant toutes les nuits il revenoit dans sa chambre un Esprit , qui ne le laissoit pas dormir. Le Comte Despilliers renvoya son Cavalier & se moqua de sa simplicité. Quelques jours après le même Cavalier vint lui faire la même priere , & le Capitaine pour toute réponse voulut lui décharger une volée de coups de bâtons , qu'il

(f) Lettre de M. de l'Isle, de S. Michel,

n'évita que par une prompte fuite. Enfin, il revint une troisième fois à la charge & protesta à son Capitaine, qu'il ne pouvoit plus résister, & qu'il seroit obligé de déserter, si on ne le changeoit de Logis. Despilliers qui connoissoit le Cavalier, pour brave Soldat & fort raisonnable, lui dit en jurant à la mode Allemande ; je veux cette nuit aller coucher avec toi & voir ce qui en est.

Sur les dix heures du soir le Capitaine se rend au Logis de son Cavalier, & ayant mis ses pistolets en bon état sur la table, se couche tout vêtu, son épée à côté de lui, auprès de son Soldat, dans un lit sans rideaux. Vers minuit il entend quelque chose, qui entre dans la chambre, & qui en un instant met le lit sans dessus dessous, & enferme & le Capitaine & le Soldat, sous le matelas & sous la pailleasse. Despilliers eut toutes les peines du monde de se dégager & de retrouver son épée & son pistolet, & s'en retourna chez lui fort confus. Le Cavalier fut changé de Logis dès le lendemain & dormit tranquillement chez un nouvel Hôte.

M. Despilliers racontoit cette aventure à qui vouloit l'entendre. C'étoit un homme intrépide, & qui n'avoit jamais scû ce que c'étoit que reculer. Il est mort Maré-

E v j

108 **DISSERTATION**
 chal des Camp & Armées de l'Empereur
 Charles VI. & Gouverneur de la Forte-
 resse de Seguedin. Je ne doute pas qu'il
 ne revienne quelquesfois des Esprits ; mais
 je me suis trouvé en bien des endroits où
 l'on disoit qu'il en revenoit , j'ai même es-
 sayé plusieurs fois d'en voir , je n'en ai
 jamais vû ; je me trouvai une fois avec
 plus de quatre mille personnes , qui toutes
 disoient voir l'Esprit. J'étois le seul de
 l'assemblée qui ne vit rien , c'est ce que
 m'écrivit un très-honnête Officier , cette
 année 1745.

X X X I V.

*Phantômes qui se voyent en Suede.
 Magiciens qui vendent les vents.*

CEs sortes d'Esprits folets ou familiers
 qui servent les hommes sous la forme
 d'hommes , ou de femmes , sont fort com-
 muns en Suede & dans les Pais Septentrio-
 naux. Olaüs (a) Magnus , parle en par-
 ticulier de certaines nymphes qui demeu-
 rent dans des antres , dans le profond des
 forêts , & qui annoncent les choses futures.
 Les unes sont bonnes , les autres dangereu-
 ses , elles apparoissent & parlent à ceux

(a) Olaus Mag. l. 3. Hist. c. 9. 10. 11. 12. 13. 14.

qui les consultent , puis disparaissent & s'évanouissent. Les Voyageurs & les Bergers voient aussi souvent pendant la nuit divers Phantômes , qui brulent tellement l'endroit où ils paroissent , qu'on n'y voit plus croître ni herbes, ni verdure.

Le même Olaüs dit que les peuples de Fionie avant leur conversion au Christianisme , vendoient les vents aux Matelots en leur donnant un cordon avec trois nœuds , & les avertissoient qu'en dénouant le premier nœud , ils auroient un vent doux & favorable , au second nœud un vent plus véhément , & au troisième nœud un vent dangereux & impétueux. On dit qu'ils usent encore de ce secret , mais plus rarement , surtout pour exciter la tempête ce qu'il ne font que pour mettre leurs ennemis en dangers de faire naufrage.

Tout ceci a plus de rapport à la Magie qu'aux Apparitions des Esprits , de même que ce qu'il raconte des Bothniens , qui en frappant sur une enclume à grands coups de marteau , sur une grenouille ou sur un serpent d'airain , tombent évanouis , & pendant cet évanouissement apprennent du mauvais Esprit ce qui se passe fort loin du lieu où ils sont.

Mais ce qui prouve que tout cela ne se fait que par l'opération du Démon , c'est

FIG - DISSERTATION

que pour l'ordinaire ces apparitions, les services & les prédictions des Démones ne se terminent qu'à tromper, à nuire & à damner les hommes, & à les éloigner du culte du vrai Dieu.

On pourroit produire plusieurs témoins qui assurent avoir vu ou entendu des Esprits folets ou familiers, qui avoient tiré les rideaux du lit, ou arraché de force les couvertures malgré la résistance de ceux qui y étoient couchez, qui avoient jeté dans une maison, une grêle de pierres; qui avoient paru comme une lumière dans une chambre; qui avoient été des enfans de leurs berceaux; qui avoient ouverts, & fermé des portes avec grand bruit, qui avoient remué & renversé des chaises ou des bancs, & les avoient ensuite remis fort proprement en leurs places; on prétend qu'il y en a même qui bercent ceux qui sont dans leur lits, sans leur faire aucun mal; quelques uns chantent ou sifflent, ou éclatent de rire, ou font quelques tours plus bêtises que sérieux.



X X X V.

*Lares , Manes , Lemures des Latins
Païens.*

L Es folers , ou Démons familiers dont on a parlé , sont a peu près ce que les Romains nommoient *Lares* , ou Dieux domestiques , que l'on croyoit être les ames de gens de bien & de famille , pour laqu'elle ils conservoient de l'affection , & qu'on honoroit par de petits présens.

Il y avoit d'autres Esprits , que les Romains nommoient *Lemures* , qui étoient d'ordinaire mauvais (a) & mal faisants. Ovide parle des fêtes qu'on faisoit pour les appaiser , & des présens qu'on leur offroit. Voici comme on célébroit cette fête nommée (b) *Lemuria*. Le Pere de famille se levait à minuit , pendant que tout le monde étoit endormi , alloit nuds pieds en grand silence , & rempli d'une sainte frayeur à une fontaine , faisant par le craquement des doigts un peu de bruit pour écarter les Manes , qui auroient pu troubler la cérémonie. Après s'être lavé trois fois les mains , il s'en retournoit , jettant par dessus sa tête

(a) Voyez Apuleius de Dog. |
Socratis.

(b) Fabius Lemuria.

de grosses fèves noires, qu'il avoit dans la bouche, en disant : *Je me rachette, moi & les miens par ces fèves*. Ce qu'il répétoit neuf fois sans regarder derriere lui. Il s'imaginoit que l'Ombre qui le suivoit, ramassoit ces fèves sans être apperçue. Il prenoit de l'eau une seconde fois, fraploit sur un vase d'Airain, & prioit l'Ombre de sortir de sa maison, en répétant neuf fois, *sortés Manes Paternels*.

Remarqués le son qu'il fait sur un vase d'airain pour écarter les Manes. Lucien (c) fait la même remarque, & dit en général que les Spectres fuient d'abord qu'ils entendent le bruit de l'airain, ou du fer. Théocrite (d) fait dire à un Pasteur : Je n'ose jouer de la flutte à midi, de peur d'irriter le Dieu Pan, qui dort à cette heure là, & qui est très dangereux, quand on l'irrite, ou qu'on l'éveille en chantant.

Dans l'incertitude où étoient les Payens, si les ames de leurs peres étoient heureuses ou malheureuses ; si elles étoient de bons ou de mauvais Esprits, il les nommoient *Manes*, & leurs donnoient le nom de Dieu (e) ; *cum vero incertum est quæ cuique sortitio advenerit, utrum lar sit an larva, no-*

(c) Lucian. in *Philopend* | vide scol. *asten*.

p. 833.

(d) Theocr. *Idill.* 1, *initio*.

(e) Apulei. de *Deo Sacra*.

SUR LES APPARITIONS. 113
*mine Manem Deum nuncupant ; scilicet &
honoris gratiâ Dei vocabulum additum est.*

XXXVI.

Esprits qui demandent des prieres.

IL y a des Esprits qui paroissent conduire au bien , & demandent qu'on dise pour eux des Messes , ou qu'on fasse d'autres bonnes œuvres.

Pierre le Vénérable , Abbé de Cluni (a), raconte qu'un bon Prêtre nommé Etienne , ayant entendu la confession d'un Seigneur nommé Guido blessé à mort dans un combat , ce Seigneur lui apparut tout armé quelque tems après son décès , & le pria de dire à son frere Anselme , de rendre un bœuf, que lui Guido, avoit pris à un païsan, & de réparer le dommage qu'il avoit fait à un village, qui ne lui appartenoit pas , & auquel il avoit imposé certaines charges induës ; qu'il avoit oublié de déclarer à son Confesseur , ces deux péchez dans sa dernière confession , & qu'il étoit cruellement tourmenté pour cela ; & pour assurance de ce que je vous dis , ajouta-t-il , quand vous ferez retourné à votre logis , vous trouverez qu'on vous a volé l'argent que vous des-

(a) *Bibliot. Cluniasc. p. 1283. & seq. 6. 23. 24. 25. &c.*

tinez à faire le voyage de S. Jacques. Le Curé de retour , trouva son coffre forcé , & son argent enlevé ; mais il ne pût s'acquitter de sa commission parceque le Gentilhomme Anselme étoit absent.

Peu de jours après le même Guido lui apparut de nouveau & lui reprocha sa négligence à s'acquitter de sa commission. Le Prêtre s'excusa comme il pût , & enfin alla trouver Anselme , qui lui répondit durement , qu'il n'étoit pas obligé de faire pénitence pour les péchés de son frere.

Le mort apparut une troisieme fois au Curé , & lui témoigna son déplaisir du peu de compassion que son frere avoit de lui ; mais il pria Etienne de le secourir lui-même dans cette extrémité. Il le fit ; restitua le prix du bœuf , & pour le reste comme la chose excédoit son pouvoir , il fit prier Dieu pour lui , fit des aumones , & le recommanda aux Gens de bien de sa connoissance , & Guido ne parut plus.



X X X V I I.

Esprit qui se fait entendre à Epinal.

RIchorius Religieux de ce Monastere de de Senones (a), écrit qu'à Epinal à huit ou dix lieues d'ici, il arriva de son tems & vers l'an 1210 chez un bourgeois nommé Hugues de la Cour, une chose tout à fait merveilleuse, d'un Esprit qui depuis Noel jusqu'à la S. Jean-Baptiste, fit dans cette maison une infinité de choses à la vuë de tout le monde : on voyoit bien ce qu'il faisoit, mais on ne voyoit pas l'esprit. Tout le monde l'entendoit fort bien, quoiqu'il parlat d'une voix rauque & embarrassée. Il disoit qu'il étoit l'Esprit d'un jeune homme de Clefentine village à sept lieues d'Epinal, qui avoit abandonné sa femme par cequ'elle avoit eu trop de familiarité avec son Curé.

Un jour Hugues ayant ordonné à son Domestique de seller son Cheval & de lui donner à manger, parcequ'il vouloit aller en Campagne, le Valet différa de faire ce qu'on lui commandoit, parce qu'il avoit

(a) Richorius l. 4. c. 39. | la critique de Richorius.
 Cette histoire n'est point | Mais elle est dans notre
 imprimée dans le troisiè- | Manuscrit original.
 me tome du Spicilege avec |

a faire autre chose. Dans l'intervalle l'Esprit fit son ouvrage au grand étonnement de tout le monde.

Le Maître étant parti l'Esprit demanda à Etienne, Gendre de Hugues un denier pour en faire une offrande à S. Goeric, Patron d'Epinal. Etienne lui offrit un vieux denier Provenesien, & le mit sur le seuil de la porte, mais l'Esprit ne le voulut pas, disant qu'il vouloit un bon denier Tulois. Etienne mit sur le seuil de la porte un denier Tulois, qui disparut aussitôt; & la nuit suivante on ouit un grand bruit dans l'Eglise de S. Goëric, comme d'un homme qui y marchoit.

Une autre fois Hugues ayant acheté du poisson pour le repas de sa famille, l'Esprit prit le poisson, le porta au jardin qui étoit derrière la maison, en mit moitié sur un arbre posée sur un petit ais, *scandulam* & brosa l'autre dans un mortier; & comme on cherchoit le poisson, il dit clairement ce qu'il en avoit fait. Une autre fois Hugues voulant se faire saigner, dit à sa fille de lui préparer des bandelettes, l'Esprit aussitôt alla prendre une chemise neuve dans une autre chambre, & la réduisit en diverses bandes, qu'il présenta au Maître du Logis, lui disant de choisir les meilleures.

Un autre jour la Servante du logis ayant étendu divers linges à l'usage des femmes au jardin pour les sécher, l'Esprit les porta à la chambre haute, & les plia plus proprement qu'il n'auroit pû faire. la plus habile Blanchisseuse. Ce qui est fort remarquable, c'est que pendant les six mois qu'il se fit entendre dans cette maison, il n'y fit aucun mal à personne.

X X X V I I I.

Esprit qui se fait entendre à Verone.

EN 1325. un certain Guy de (a) Tor-
nes, étant mort à Verone, parla au
bout de huit jours à sa femme, mais elle
ne vit rien. Elle ouit simplement sa voix.
Les voisins & les voisines entendirent la
même voix, elle en parla au Prieur des
Dominicains & au Professeur de Théolo-
gie, qui voulant s'assurer de la vérité du
fait, demanderent au Maire de la ville deux
cents hommes armez, qu'ils distribuèrent
quatre à quatre dans tous les coins de la
maison, & portant avec eux, dans une boë-
te le corps de J. C. Ils commencerent à y

(a) Herman, Corner. Chro-
nic. p. 1006. p. 2. Scriptor.
medii ævi. à Georg. Eccard.

Lyss. 1723. Ex Chron. Lema-
bard.

réciter leurs matines & les sept Pseaumes , après quoi le mort fit entendre sa voix , & répondit fort pertinemment à plusieurs questions Théologiques que lui fit le Prieur, reconnut qu'il étoit en purgatoire pour certains péchés qu'il avoit commis & pour lesquels il n'avoit point satisfait , & qu'il seroit délivré quatre ans plutôt , à cause des Messes qu'avoit dites pour lui un pauvre Prêtre de ses parens.

On lui demanda comment il pouvoit parler n'ayant pas les organes nécessaires. Il répondit que tout Esprit séparé du corps avoit le pouvoir de se former de l'air des instrumens propres à prononcer des paroles. Il ajouta que le feu de l'enfer agit sur des Esprits ; non par sa vertu naturelle ; mais par la puissance Divine , dont le feu est l'instrument.

Le même Prieur des Dominicains revint dans la même maison la veille de l'Épiphanie , & fit encore divers questions à l'Esprit , qui y répondit , puis il cessa de parler , & se retira comme un souffle qui passoit au milieu des Assistans.



XXXIX.

Esprit à Lagny sur Marne.

» **E**N 1330. la Chronique de Metz rap-
 » porte qu'en cette année arriva à Li-
 » gni (où plutôt Lagni) sur Marne à six
 » lieues de Paris , comme une bonne Da-
 » me de ladite Ville fut trépassée , l'y ame-
 » d'elle revint par plusieurs fois , & parla
 » en la présence de plus de vingt-huit per-
 » sonnes à son pere , à sa sœur , à sa fille ,
 » à son gendre , & à ses autres amis , en
 » eux prians & requerant suffrage , espé-
 » cialement Messes propres ; car elle di-
 » soit que les Messes propres que l'on di-
 » soit pour les Ames , les délivrent destour-
 » mens du Purgatoire. Elle disoit mainte-
 » choses occultes , que nul ne sçavoit fors
 » que Dieu. Les bienfaits les manifestoit ,
 » mais de mal se taisoit. Comme on se dou-
 » toit que ce fut un mauvais Esprit , un
 » Cordelier qui étoit présent lui dit l'Evan-
 » gile S. Joan : *In principio* , &c. & lui
 » fit-on dire sa *patenotre* , son *Credo* & son
 » *Confiteor* , & puis l'y demandoit un Prê-
 » tre qui étoit présent , s'il iroit querir le
 » saint Sacrement de l'Autel , & elle ré-
 » pondit qu'il étoit présent avec eux , car

» son pere qui étoit présent , & plusieurs
 » autres l'avoient reçu le jour de Noël , qui
 » avoit été le mardi devant , & disoit que
 » le jour des Morts six mille & soixante-
 » quinze Ames avoient été délivrées des
 » tourmens du Purgatoire parmi les Messes
 » & les suffrages qu'on avoit fait pour
 » eux ; & comme avec elle avoit deux An-
 » ges , un bon & un mauvais. Le bon lui
 » révéloit les choses dessusdites

X L.

*Apparitions de personnes mortes ;
 & de Démon.*

LE Pere Taillepiéd Cordelier , Profes-
 seur de Théologie à Roüen , qui a aus-
 si écrit exprès sur les Apparitions , dit (a)
 que depuis dix ans en ça (son Livre est im-
 primé à Roüen en 1600) au Couvent des
 Cordeliers de l'Observance à Nice en Pro-
 vence , un Religieux de sa connoissance
 nommé Frere Gabriel , s'apparut à plu-
 sieurs de ce Couvent , & parloit comme
 du fond d'un pot , d'une voix rauque &
 cassée. Il prioit que l'on satisfit un Mar-
 chand de Marseille , chez qui il avoit pris

(a) Taillepiéd Traité, de | 15. p. 173.
 l'Apparit. des Esprits. c. |

un habit, qui n'étoit pas encore payé. On lui demanda pourquoi il faisoit tant de bruit, il répondit que ce n'étoit pas lui, mais un Esprit malin qui vouloit s'apparoître au lieu de lui, & l'empêcher de leur découvrir la cause de sa peine.

X L L

*Témoignage de Melancthon sur le retour
d'un Esprit.*

Philippe Melancthon, dont le témoignage (a) en cette matiere ne doit pas être suspect, raconte que sa Tante ayant perdu son mari, lorsqu'elle étoit enceinte & près de son terme, vit un jour sur le soir étant assise auprès de son feu, deux personnes entrer dans sa maison, l'une ayant la forme de son mari décédé, & l'autre celle d'un Franciscain de grande taille. D'abord elle fut fort effrayée, mais son mari la rassura, & lui dit qu'il avoit quelque chose d'important à lui communiquer, en même tems il pria le Franciscain de passer un moment au poële voisin, en attendant qu'il eut fait connoître ses volontés à sa femme. Alors il la pria de lui faire dire

(a) Philip. Melanct. de | fol. 326. 327.
Exam. Theolog. t. 1. oper. |

des Messes , & l'engagea à lui donner la main sans crainte. Comme elle en faisoit difficulté , il l'assura qu'elle n'en ressentiroit aucun mal. Elle mit donc sa main dans celle de son mari , & elle la retira sans douleur à la vérité , mais si gâtée de brulure , qu'elle en demeura noire toute sa vie. Après quoi le mari rappella ce grand Franciscain , ils sortirent & disparurent. Melancthon croit que c'étoit deux Spectres , & il ajoute que l'on connoît plusieurs exemples semblables par des personnes très-dignes de foi.

X L I I.

*Main imprimée par une Ame du Purgatoire
sur un mouchoir.*

AYant appris qu'à Toul chez un nommé M. Casmet , il y avoit un mouchoir sur lequel se voyoit une main imprimée par un Esprit , pour prouver qu'il souffroit dans les flâmes ; j'écrivis à Toul pour en avoir des nouvelles , & voici la réponse que j'en reçus en date du 18 Janvier 1745.

J'ai été moi-même chez le sieur Casmet. Huissier dans notre ville de Toul , pour m'informer exactement du fait , dont vous

souhaitez avoir connoissance touchant l'Esprit. J'aurai l'honneur de vous dire qu'il n'y a aucun témoin du fait qui subsiste à présent, le sieur Casmet m'a assuré avoir appris l'histoire de son Oncle nommé M. George, Curé de Fontenoy à une lieue d'ici. Voici le fait comme il me l'a raconté. Madame de Fontenoy avoit une Nourrice dans son Château : il arriva par son peu de précaution que l'enfant se trouva étouffé dans son berceau. Cette Nourrice mourut quelque-tems après de chagrin.

Peu de jours après sa mort, une Demoiselle Intendante de la maison nommée Mademoiselle Petit, se trouva, dit-elle, inquiétée de quelque chose qui la suivoit partout. Cette Demoiselle s'imaginant que c'étoit un Esprit, lui demanda qui il étoit & ce qu'il demandoit ; cet Esprit lui répondit de ne pas s'épouvanter, qu'il revenoit par ordre de Dieu & qu'il ne la quitteroit pas qu'il n'eut achevé sa pénitence. Cet Esprit se rendit si familier avec cette Demoiselle, qu'il conversoit avec elle, ce qui dura l'espace de deux ans. Un jour la Demoiselle lui ayant demandé où il étoit : l'Esprit lui répondit qu'il étoit en Purgatoire, mais à présent lui dit-elle, souffrez-vous ? L'Esprit répondit : je suis au milieu

F ij

des flâmes , leva sa robe & fit remarquer le feu qui l'embrasoit , & lui dit : je suis partout de même , & pour vous le rendre sensible présentez moi un mouchoir ; lequel lui ayant été présenté dans le moment , ladite Demoiselle vit une main imprimée sur ledit mouchoir , de même que si l'on eût appliqué une figure de main de fer rouge ; de sorte que sur ledit mouchoir on y voit les cinq doigts & le carpus de la main imprimés comme je l'ai dit. La Dame de Fontenoy a conservé ledit mouchoir jusqu'à sa mort.

L'Oncle de Casmet , Curé du lieu , pria qu'on lui remit ce mouchoir , ce que l'on fit. Après le décès du Curé , le sieur Casmet se saisit du mouchoir , qu'il conserve encore , mais que je n'ai pû voir , parcequ'il dit ne savoir où il l'a mis , il m'a promis d'en faire la recherche & de me l'apporter : voilà , mon Très-Révérénd Pere , ce que j'ai pû apprendre de ce fait. S'ils eussent été témoins de cette histoire , je leur en aurois demandé une attestation par écrit. Si le mouchoir se retrouve , il ne sera pas difficile de vous le faire voir ; mais depuis j'ai appris que tout ceci est une fable , & que l'empreinte de la main sur le mouchoir avoit été faite par un Garçon Maréchal , avec un fer chaud fait en forme de main ,

pour mieux jouer son jeu & entretenir son commerce de galanterie avec la Demoiselle. Je ne doute pas que si l'on approfondissoit la plupart des histoires d'Apparitions d'Esprits & si on les suivoit de près, l'on y découvroit de pareilles illusions & de semblables fourberies.

Voici une autre histoire tirée à la vérité d'un Ouvrage Romanesque du sieur Gattien des Courtilz; mais qui montre ce qu'on doit souvent penser de ces sortes de prétendues Apparitions. Il assure donc dans ses Mémoires du Comte de Vordac que cet Officier, arriva à Plaisance, avec nombre d'honnêtes gens, & alla loger avec eux dans une Hôtellerie, dont l'Hôte avoit perdu sa mere, qui étoit morte la nuit précédente. Il y avoit dans la maison un singe qui divertissoit de tems en tems la personne décédée. Le Maître du Logis ayant envoyé un de ses Domestiques pour chercher quelques linges en la chambre, où elle étoit morte. Ce Domestique revint hors d'haleine & criant qu'il avoit vû sa Dame, qu'elle étoit revenue & couchée dans son lit. Un autre Valet faisant l'intrépide, y alla & revint de même, disant qu'assurement elle étoit couchée dans son lit. Le Maître du Logis voulut y aller seul, mais on lui conseilla de prendre avec lui une

Servante avec de la lumiere. Un moment après il descendit précipitamment, & cria en Italien à ces Messieurs qui étoient à table, oui, Messieurs, ma pauvre mere Etienne Ham, je l'ai vuë, mais je n'ai pas eu le courage de lui parler. Je vous en conjure, allez y, & soyez témoins de ce que je dis.

Vordac voyant que personne ne se remuoit, prit un flambeau, & adressant la parole à un Dominicain qui étoit de la compagnie ; lui dit : allons mon pere, allons y ensemble, je le veux bien répondit-il, pourvu que vous passiez le premier. Ils monterent ayant chacun un flambeau à la main. Les autres & même le Maître de la maison, & les Valets voulurent être de la partie. Etant entrés dans la chambre & ayant tiré les rideaux du lit, Vordac aperçu la figure d'une vieille femme noir, ridée, assez bien coiffée, qui regardoit d'un œil fort assuré, & faisoit des grimaces ridicules, comme pour se moquer d'eux, & pour les effrayer ; on dit au Maître de la maison d'approcher, pour voir si c'étoit sa mere. Ah oui c'est elle, répondit-il, Ah ma pauvre mere ! les Valets crièrent de même que c'étoit leur Maîtresse.

Vordac dit alors au Dominicain de parler, puisqu'il étoit Prêtre, & d'interroger la morte. Il lui demanda, qui êtes vous ?

que demandez vous ? & en même temps il lui jetta de l'eau bénite , mais comme il avoit la main tremblante de frayeur , il en répandit plus qu'il ne falloit. Alors le singe sortant du lit , sauta sur la tête du Dominicain , qui commença a fuir & a crier de toutes ses forces , le singe le mordant & lui égratignant la tête. Il prit la porte de même que tous les autres. Vordac qui étoit demeuré le dernier , vit distinctement que c'étoit un singe coëffé en femme : le Religieux fit de si grands efforts qu'enfin il se coïia le singe de dessus sa tête , & cet animal en tombant laissa aussi tomber sa coëffure , & les gens de la maison le reconnurent aussi-tôt. Ainsi toute cette seïne se termina en risée. C'étoit un singe qui ayant vu souvent sa Maîtresse se coëffer d'une certaine maniere , l'avoit imité & avoit mis sa coëffure & ensuite s'étoit couché dans le lit où elle étoit morte.

Alexandre de Alexandro (a) célèbre Jurisconsulte , parle d'un mort qui apparut à un de ses amis , homme grave , sérieux , & bien instruit. Cet ami allant aux bains de Crème en Italie avec un autre ami qui étoit malade , arriva dans une hôtellerie sur le chemin , cet ami malade y mou-

(a) *Alexand. ab. Alexand. Genial. diar. t. 2. c. 9.*

rut , & l'autre prit soin de ses funérailles , autant que les circonstances le lui permirent. Il partit de ce lieu , & arriva dans une auberge , où il coucha : pendant la nuit son ami décédé lui apparut , & s'étant comme deshabillé , il voulut se mettre au lit auprès de lui. Le vivant se retira avec frayeur , & repoussa du pied le Spectre , qui vouloit s'approcher. Mais il trouva le corps du défunt si glacé de froid , qu'il n'avoit jamais rien éprouvé de semblable. Le Spectre rebuté se retira , mais son ami fut tellement faisi de cette vision qu'il en tomba malade , & se trouva lui-même en danger. Voyez de pareilles apparitions , & des pressentimens de la mort des proches dans *Marsille Ficin. l. 1. Epistol. p. 601.*

Je tiens de la bouche d'un Religieux sage , éclairé , & nullement visionnaire , qu'étant un jour couché , mais fort éveillé dans une chambre voisine de celle où un Religieux de ses Confreres étoit décédé peu de jours auparavant. Il ouit comme de loin la voix du défunt , qui lui dit qu'il y avoit de l'argent dans la paillasse. On chercha dans cette paillasse , mais l'on n'y trouva rien. cependant deux ou trois jours après on trouva cet argent dans une bourse sur le fumier où la paillasse du mort avoit été coulée. Ce mort étoit apparemment en peine pour

SUR LES APPARITIONS. 129
avoir oublié de déclarer l'endroit où étoit
cet argent, qui lui venoit de l'Office qu'il
exerçoit dans le Monastere.

X L I I I.

*On doit se défier des Revenans, qui
demandent des Prieres.*

Pour l'ordinaire les défunts apparoissans
demandent des prieres, des Messes,
des pélerinages, des restitutions ou des
payemens de quelques dettes, auxquels ils
n'avoient pas satisfaits. Ce qui prouveroit
qu'ils sont en purgatoire, & qu'ils ont be-
soin du secours des vivans pour être soula-
gés dans leurs souffrances, ou pour parve-
nir plutôt à la béatitude. Mais on doit
beaucoup se défier & de ces apparitions &
de ces demandes. S. Paul nous avertit (a)
*que le Démon se transforme souvent en Ange
de lumieres, & il n'est pas donné à tous de
connoître les profondeurs de Satan (b)-*

Cet Esprit de malice & de mensonge se
trouve parmi les Prophètes & au milieu des
ensans de Dieu, il se mêle dans les choses
les plus saintes, il abuse des cérémonies
les plus sacrées, il employe & les Sacre-
mens, & les termes de l'Écriture sainte,

(a) 2. Cor. XI. 14.

(b) Apocal. II. 24.

& les prières de l'Eglise pour séduire, pour tromper, pour s'attirer la confiance des simples, pour partager autant qu'il est en lui, la gloire qui n'est due qu'au Toutpuissant, & pour se l'approprier. Combien de guerisons n'a-t'il pas opérées; combien d'actions saintes n'a-t'il pas conseillées, combien d'entreprises louables n'a-t'il pas inspirées, à fin d'attirer les fideles dans ses pieges?

Bodin dans sa *Démonomanie* (c), cite plus d'un exemple de Démons qui se sont apparus, demandant des prières, & se mettant même en posture de personnes qui prient sur la fosse d'un mort, pour faire croire que ce mort a besoin de prières. Souvent ce sera l'ame d'un scelerat, où un Démon sous la figure d'un homme mort dans le crime, qui viendra demander des Messes pour faire croire qu'il est en purgatoire, & inspirer aux autres une folle & dangereuse confiance d'être sauvé malgré, leur vie criminelle, & leur impénitence finale.

N'a-t'on pas vû les Sorciers & les Magiciens chasser des Diabes, & le Diable obeir à ses suppots, pour leur concilier de l'autorité, & faire croire qu'ils agissent par la vertu de Dieu. On assure qu'Apollonius de Thianée, & Simon le Magicien en

(c) Bodin *Demonum*, l. 3, c. 6. fol. 247.

uſoient ainſi ; les Réprouvés au jour du Jugement (d), ne diront-ils pas au ſouverain Juge, *n'avons nous pas chaffés les Démons, & fait des miracles en votre nom ?*

Les Juifs étoient ſi perſuadés que le Démon peut quelque fois chaffer les Démons par une colluſion maligne & dangereuſe, qu'ils accuſoient J. C. de ne chaffer les Démons qu'au nom de Belfebub, Prince des Démons (e), & Jeſus ne s'en défend, qu'en diſant qu'il eſt impoſſible que Belfebub détruife ſon propre Empire, comme il l'auroit détruit, s'il avoit chaffé les Démons en confirmation de la Doctrine de l'Evangile, qui ne tendoit qu'à renverſer l'Idolatrie, la ſuperſtition & la corruption des mœurs.

Or dans le cas dont il eſt ici queſtion, ſi le Démon apparoît pour demander des prières & des Meſſes, ce n'eſt pas pour appuyer la vraie & ſolide dévotion des Chrétiens, ni pour ſecourir les ames des défunts, qui ont beſoin du ſuffrage des vivans, & qui ſont en état d'en profiter ; mais pour ſéduire les ſimples, attirer leur confiance, leur perſuader que ces Pécheurs morts dans l'impénitence, ſont ſauvés, & par là les induire à perſévérer dans l'impénitence, & ſe repoſer ſur des prières & des œuvres.

(d) Matth. VII. 22. 23. † (e) Matth. XI. 14. 17.

qui ne peuvent être utiles qu'à ceux qui sont morts en état de grace , de charité & de justice, mais non encore purifiés de tout souillure venielle ; parceque rien de souillé n'entrera au Royaume des Cieux (f).

X L I V.

Les Démon's sont auteurs de la plupart des événemens extraordinaires , qui ne conduisent pas au bien.

POrphire qui étoit Payen , étant consulté par Anebon , Prêtre Egyptien , si ceux qui prédisent l'avenir , & font des prodiges , ont des ames plus puissantes , ou s'ils reçoivent ce pouvoir de quelques Esprits étrangers ; lui répond que selon les apparences , tout cela se fait par certains mauvais Esprits , qui sont naturellement fourbes , qui prennent toute sorte de formes , qui font tout ce qu'on voit arriver de bien & de mal ; mais qu'au fond ils ne portent jamais les hommes à ce qui est véritablement bien.

S. Augustin (a) qui rapporte ce passage de Porphyre , appuie beaucoup sur son témoignage , & dit que tout ce qui se fait

(f) Apocalypsi XXI. 27. | l. X. c. 11. 12.

(a) August. de Civit. Dei.

d'extraordinaire par certains tons de voix , par des figures ou des phantômes , est d'ordinaire l'ouvrage du Démon , qui se joue de l'erreur & de l'aveuglement des hommes ; que tout ce qui s'opere de merveilleux & ne se rapporte point au culte du vrai Dieu , doit passer pour une illusion du Démon. Les anciens Peres de l'Eglise , Minutius Felix , S. Cyprien , Arnobe , attribuent de même toutes ces sortes deffets extraordinaires , au malin Esprit (b).

X L V.

Esprits dans les creux des Montagnes & des Mines.

DANS les creux des mines les plus profondes (a) , on voit souvent des Esprits , qui apparoissent , vêtus comme les Mineurs , courant ç'a & l'a , s'empressant comme pour travailler , chercher le métal , ou plutôt le mineral ; l'assemblent en monceau , le tirent dehors , tournent la roue de la grue , & semblent se donner beaucoup de mouvemens pour aider les Ouvriers , & toute fois ils ne font rien. Ces Esprits ne

(b) *Minut. Felix in Olla-*
tio. *Cypri. de Idolatria. Arnob.*
. 6.

(a) *Taillepiep. p. 136.*
2. *Lavater. lib. de Phantasm.*

font pas mal faïsans, a moins qu'on ne les insulte, & qu'on ne se moque d'eux ; car alors ils se vengent, & jettent quelque chose à celui qui les a offensés ; un de ces Genies, qui avoit été injurié & envoyé au gibet par un Mineur, lui tordit le cou, & le lui mit sans devant derrière, dont le Mineur ne mourut pas toute fois, mais il demeura toute sa vie le cou renversé.

Georges Agricola (b) quia sçavamment traité la matiere des mines, & des métaux, & la façon de les tirer des entrailles de la terre, reconnoît deux ou trois sortes d'Esprits, qui apparoissent dans les mines ; les uns sont fort petits, de structure comme des nains ; les autres paroissent comme des vieillards recourbés & vetus comme des Mineurs, ayant la chemise troussée, & une Peau de cuir au tour des reins. D'autres sont, ou semblent faire ce qu'ils voyent faire aux hommes, paroissent fort guais, ne font mal à personne, mais de tous leurs travaux il ne résulte rien de réel.

En d'autres mines on voit des Esprits dangereux, qui maltraitent les Ouvriers, les chassent, les tuent quelque fois ; & font abandonner des Mines très-riches & très-abondantes ; par exemple à Anneberg dans une mine appelée Couronne de Roze, un

(b) Georg. Agricola, de Animantib. subterr. p. 501.

Esprit en forme de cheval fougueux & ronflant , tua douze Mineurs , & obligea les entrepreneurs d'abandonner cette entreprise , quoique d'un très-grand rapport en matière d'argent. Dans une autre nommée S. Gregoire en Sihuberg , il parut un Esprit ayant la tête couverte d'un chaperon noir , qui saisit un Mineur , l'enleva fort haut , puis le laissa retomber , & le blessa considérablement.

Olaus Magnus (c) dit qu'on voit dans les Mines , surtout dans celles d'argent , où il y a un plus-grand profit à espérer , six sortes de Démons , qui sous diverses formes travaillent à casser les roches , à tirer les seaux , à tourner les rouës , qui éclatent quelque fois en ris , & font diverses singeries , mais que tout cela n'est que pour tromper les Mineurs qu'ils écrasent sous les Roches , ou qu'ils exposent aux plus grands dangers , afin de les engager dans des blasphèmes , & des Juremens contre Dieu. Il y a plusieurs Mines très-riches , qu'on a été obligé d'abandonner pour la crainte de ces mauvais Esprits.

(c) Olaus Mag. l. 6. c. 9.

XLVI.

*Les Démon's font-ils gardiens des
Tré'sors cachés.*

ON peut rapporter à la matiere des Apparitions ce qu'on raconte des Tré'sors cachés, qu'on dit être gardés par des Démon's. On ne peut (a) nier que le Démon ne connoisse les Tré'sors cachés sous la terre & les richesses perduës dans les naufrages, & qu'il ne puisse avec la permission de Dieu les découvrir, & en faire part aux hommes ; mais il est très-rare que Dieu le leur permette, & l'expérience fait voir que les Magiciens, les Sorciers & ceux qui s'adressent au Diable pour avoir des richesses & ceux à qui ces mauvais Esprits en promettent, ou font semblant d'en donner, sont d'ordinaire les plus gueux & les plus malheureux de tous les hommes. M. Remi dans sa Démonolatrie, parle de plusieurs personnes qu'il avoit oûï en jugement en sa qualité de Lieutenant Général de Lorraine (b), dans le tems où ce pays fourmilloit de Sorciers & de Sor-

(a) Delrio *Disquisit. Magic.* l. 2. q. 12. p. 100. 111. 112.

(b) Remi *Démonolat. eccl.* 4. an. 1506.

cières; ceux d'entr'eux qui croyoient avoir reçu de l'argent du Démon, ne trouvoient dans leurs bourses que des morceaux de pots cassés, & des charbons, ou des feüilles d'arbres, ou d'autres choses aussi viles & aussi méprisables.

Le R. P. Abram Jesuite, dans son Histoire Manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson, rapporte qu'un jeune garçon de bonne famille, mais peu accommodé, se mit d'abord à servir dans l'armée parmi les gougats & les valets; delà ses parens le mirent aux Ecoles, mais ne s'accommodant pas de l'assujettissement que demandent les études; il les quitta, résolu de retourner à son premier genre de vie. En chemin il eût à sa rencontre un homme vêtu d'un habit de soye, mais de mauvaise mine, noir & hideux à voir; qui lui demanda où il alloit, & pourquoi il avoit l'air si triste. Je suis, lui dit cet homme, en état de vous mettre à votre aise, si vous voulez vous donner à moi.

Le jeune homme croyant qu'il vouloit l'engager à son service, lui demanda du tems pour y penser; mais commençant à se défier des magnifiques promesses qu'il lui faisoit, il le considéra de plus près, & ayant remarqué qu'il avoit le pied gauche fendu comme celui d'un bœuf, il fut saisi

de frayeur , fit le signe de la croix & invoqua le nom de Jesus. Aussi-tôt le Spectre disparut.

Trois jours après la même figure lui apparut de nouveau , & lui demanda s'il avoit pris sa résolution ; le jeune homme répondit qu'il n'avoit pas besoin de maître. Le Spectre lui dit, ou allez-vous ? Je vais , lui répondit il , à une telle Ville qu'il lui nomma. En même-tems le Démon jetta à ses pieds une bourse qui sonnoit & se trouva pleine de trente ou quarante écus de Flandres , entre lesquels il y en avoit environ douze , qui paroissoient d'or , & nouvellement frappés comme sortant de dessous le coin du Monnoyeur ; dans la même bourse il y avoit une poudre , que le Spectre disoit être une poudre très-subtile.

En même-tems il lui donnoit des conseils abominables pour contenter les plus honteuses passions , & l'exhortoit à renoncer à l'usage de l'Eau bénite & à l'Adoration de l'Hostie , qu'il nommoit par dérision ce petit gâteau. L'enfant eut horreur de ces propositions , fit le signe de la croix sur son cœur , & en même-tems il se sentit jetté si rudement contre terre , qu'il y demeura demi mort pendant une demie heure , s'étant relevé , il retourna chez sa mere , fit pénitence & changea de

SUR LES APPARITIONS. 139
conduite. Les pieces qui paroissoient d'or
& nouvellement frappées , ayant été mises
au feu , ne se trouverent que de cuivre.

Je rapporte cet exemple pour montrer
que le Démon ne cherche qu'à tromper &
à corrompre ceux même à qui il fait les
plus spécieuses promesses , & auxquels il
semble donner des richesses.

Il y a quelques années que deux Reli-
gieux fort éclairés & fort sages me consul-
terent sur une chose arrivée à Orbé , villa-
ge d'Afance , près l'Abbaye de Paris.
Deux hommes de ce lieu leur dirent qu'ils
avoient vû dans leur jardin sortir de terre
une cassette , qu'ils présumoient être rem-
plie d'argent , & que l'ayant voulu saisir ,
elle s'étoit retirée & cachée de nouveau ,
ce qui leur étoit arrivé plus d'une fois.

Theophanes Historiographe , célèbre &
sérieux , sous l'an de Jesus-Christ 408 ,
raconte que Cabades , Roi de Perse , étant
informé qu'entre le pays de l'Inde & de
la Perse ; il y avoit un Château nommé
Zubdadeyer , qui renfermoit une grande
quantité d'or & d'argent , & de pierreries ,
résolut de s'en rendre maître : mais ces tré-
sors étoient gardés par des Démons , qui
ne souffroient point qu'on en approchat.

Il employa pour les conjurer & les chas-

(c) Theophanes *Chronograph. an. 408.*

ser , les Exorcismes des Mages & des Juifs qui étoient auprès de lui ; mais leurs efforts furent inutiles. Le Roi se souvint du Dieu des Chrétiens , lui adressa ses prières , & fit venir l'Evêque qui étoit à la tête de l'Eglise Chrétienne de Perse , & le pria de s'employer pour lui faire avoir ces trésors , & pour chasser les Démons qui les gardoient ; le Prélat offrit le saint Sacrifice , y participa , & étant allé sur le lieu , en écarta les Démons gardiens de ces richesses , & mit le Roi en paisible possession du Château.

XLVII.

Exemples qui semblent prouver que le Démon garde les trésors cachés.

RAcontant cette histoire à un homme de considération , il me dit (a) que dans l'Isle de Malthe deux Chevaliers ayant aposté un esclave , qui se vantoit d'avoir le secret d'évoquer les Démons & de les obliger de lui découvrir les choses les plus cachées , ils le menerent dans un vieux Château , où l'on croyoit qu'étoient cachés des trésors. L'esclave fit ses évoca-

(a) M. l'Abbé Guët , | neville.
Gouverneur des Pages à Lu-

tions & enfin le Démon ouvrit un rocher, d'où sortit un coffre. L'esclave voulut s'en emparer, mais le coffre rentra dans le rocher. La chose recommença plus d'une fois, & l'esclave après de vains efforts, vint dire aux deux Chevaliers ce qui lui étoit arrivé, mais qu'il étoit tellement affoibli par les efforts qu'il avoit fait, qu'il avoit besoin d'un peu de liqueurs pour se fortifier, on lui en donna & quelque-tems après étant retourné, on ouït du bruit, & l'on alla dans la caverne avec de la lumière pour voir ce qui étoit arrivé, & on trouva l'esclave étendu mort, & ayant sur toute sa chair comme des coups de canifs, représentant une croix. Il en étoit si chargé qu'il n'y avoit pas de quoi poser le doigt qui n'en fut marqué. Les Chevaliers le porterent au bord de la mer & l'y précipiterent une grosse pierre au cou. On pourroit nommer les personnes & marquer les dates, s'il étoit nécessaire.

La même personne nous raconta encore à cette occasion qu'il y a environ quatre-vingt-dix ans, une vieille femme de Malthe fut avertie par un Génie, qu'il y avoit dans sa cave un trésor de grand prix appartenant à un Chevalier de très-grande considération, & lui ordonna de lui en donner avis. Elle y alla, mais elle ne pût ob-

tenir audience. La nuit suivante le même Génie revint , lui ordonna la même chose , & comme elle refusoit d'obéir , il la maltraita & la renvoya de nouveau. Le lendemain elle revint trouver le Seigneur , & dit aux Domestiques qu'elle ne sortiroit point qu'elle n'eût parlé au Maître. Elle lui raconta ce qui lui étoit arrivé , & le Chevalier résolut d'aller chez elle accompagnée de gens munis de pieux & d'autres instrumens propres à creuser. Ils creuserent , & bien-tôt il sortit de l'endroit , où ils piochoient une si grande quantité d'eau , qu'ils furent obligés d'abandonner leur entreprise.

Le Chevalier se confessa à l'Inquisiteur de ce qu'il avoit fait , reçut l'absolution , mais il fut obligé d'écrire dans les Registres de l'Inquisition le fait que nous venons de raconter.

X L V I I I.

Autres exemples de trésor découvert par des Démons , ou des Ames de trépassés.

ENviron soixante ans après les Chanoines de la Cathédrale de Malthe , voulant donner au-devant de leur Eglise une place plus vaste , acheterent des maisons

qu'il falloit renverser & entr'autres celle qui avoit appartenu à cette vielle femme. En y creusant , on trouva le trésor qui consistoit en plusieurs pièces d'or de la valeur d'un ducat & avec l'effigie de l'Empereur Justin I. le Grand Maître de Malthe prétendit que le trésor lui appartenoit comme Souverain de Lisle ; les Chanoines le lui contesterent. L'affaire fut portée à Rome. Le Grand Maître gagna son procès. L'or lui fut apporté de la valeur d'environ soixante mille ducats ; mais il les céda à l'Eglise Cathédrale.

Quelque tems après le Chevalier dont nous avons parlé , & qui étoit alors fort âgé , se souvint de ce qui lui étoit arrivé , & prétendit que ce trésor lui devoit appartenir. Il se fit mener sur les lieux , reconnut la cave où il avoit d'abord été , & montra dans les registres de l'inquisition ce qu'il y avoit écrit soixante ans auparavant. Cela ne lui fit pas recouvrer le trésor ; mais ce fut une preuve que le Démon connoissoit & gardoit cet argent. La personne de qui je tiens cette Histoire , à en main trois ou quatre de ces pièces d'or qu'il a achetée de ces Chanoines.

On lit dans un Livre (a) nouveau, qu'un nommé Honoré Mirabel ayant trouvé dans

(a) Causes Célèbres t. XI. p. 304. & suiv.

un jardin près Marseille un trésor de plusieurs pieces d'or Portugaises , à l'indication que lui en avoit fait un Spectre qui lui apparut a onze heures du soir , près la Bastide ou maison de campagne , nommée du Paret. Il en fit la découverte en présence de la Fermiere de cette Bastide , & du Valet nommé Bernard. Aussi-tôt qu'il eut aperçû le trésor caché en terre , & enveloppé d'un paquet de mauvais linge. Il n'osa d'abord le toucher de peur qu'il ne fut empoisonné & ne lui causâ la mort. Il l'enleva au bout d'un crochet fait d'une branche d'amandier , & le porta dans sa chambre , où il le développa sans témoins , y trouva beaucoup d'or , & pour satisfaire au désir de l'Esprit qui lui étoit apparu , il fit dire pour lui quelques Messes. Il découvrit sa bonne fortune à un homme de son pays nommé Auquier , qui lui presta quarante livre , & lui passa un billet , par lequel il reconnoissoit lui devoir vingt mille livres , & lui quittoit les quarante livres prêtées. Le billet est du 27 Septembre 1726.

Quelque temps après Mirabel demanda à Auquier le payement du billet. Auquier dénia tout. Grand procès , informations , perquisitions dans la maison d'Auquier , Sentence du 10 Septembre 1727. portant qu'Auquier

qu'Auquier passeroit le guichet & seroit appliqué à la question. Appel au Parlement d'Aix. Le billet d'Auquier fut déclaré contrefait. Bernard qu'on disoit avoir assisté à la découverte du trésor, ne fut point cité, les autres témoins ne déposèrent que sur des oui dire. La seule Madeleine Caillot qui étoit présente, reconnut avoir vû le paquet enveloppé de linge, & avoir oui tinter comme des especes d'or ou d'argent, & d'en avoir vû une piece de la largeur d'une piece de deux liards.

Le Parlement d'Aix rendit son Arrêt le 17 Février 1728. par lequel il ordonna que Bernard Valet de la Bastide du Paret seroit ouï. Il fut entendu en différens jours & déposa qu'il n'avoit vû ni trésor, ni linges, ni pieces d'or. Autre Arrêt du 2 Juin 1728 qui ordonne que le Procureur Général se pourvoira par Censures Ecclésiastiques sur les faits résultans de la procédure. Le Monitoire fut publié; cinquante-trois témoins furent ouïs; autre Arrêt du 18 Février 1729. par lequel Auquier fut mis hors de cours & de procès, Mirabel condamné aux galeres perpétuelles, & a été préalablement appliqué à la question. Caillot condamnée à dix livres d'amende.

Si l'on suivoit de près ces Apparitions de Spectres, qui gardent des trésors, on

G

trouveroit sans doute, comme ici beaucoup de superstition & de jeux d'imagination.

Delrio (b) raconte quelques exemples de gens qui ont été mis à mort, ou qui sont périés misérablement, en voulant chercher des trésors cachés. Dans tout ceci l'on reconnoît toujours l'Esprit de mensonge & de séduction de la part du Démon; son pouvoir borné & sa malice arrêtée par la volonté de Dieu; l'impiété de l'homme, son avarice, sa vaine curiosité, la confiance qu'il met à l'Ange de ténébres, punie par la perte de ses biens, de sa vie, & de son ame.

Jean Vierus (c), dans son Ouvrage des Prestiges des Démons, imprimé à Basle en 1577. raconte que de son tems, en 1530. Le Démon découvrit à un certain Prêtre à Nuremberg des trésors cachés dans une caverne près la Ville, & enfermés dans un vase de crystal. Le Prêtre prit avec lui un de ses amis, pour lui servir de compagnon. Ils se mirent à fouiller dans le lieu désigné, & ils découvrirent dans un souterrain une espee de coffre, auprès duquel étoit couché un chien noir. Le Prêtre s'avance avec

(b) Delrio *Disquis. magic.*
p. 112. l. 2.

(c) *Johannes Vierus de prest-*

igiis demonum, l. 2. c. 4.
p. 159.

empressement pour se saisir du trésor; mais apeine fut-il entré dans la caverne, qu'elle s'enfonça, écrasa le Prêtre, & se trouva remplie de terre comme auparavant.

X L I X.

Feux Folets.

Quelques personnes mettent au nombre des Esprits ces meteôres ou feux folets, que l'on voit communément sur les prairies, sur les rivières & dans les cimetières, ainsi que les phantômes qui se voyent de même dans les cimetières, dans les campagnes, dans les champs de bataille, & ailleurs. Diodore de Sicile (a) remarque que dans l'Egypte, principalement dans cette partie qui regarde la Syrie, on voit souvent dans l'air, sur tout lorsque l'air est fort serain & fort tranquile, des especes d'animaux de différentes sortes, dont les uns sont en repos, les autres en mouvement, qui quelquefois s'enfuient, & d'autres fois poursuivent ceux qui veulent les éviter par la fuite, & les enveloppent & les glacent de frayeur. Ceux du pays ne s'en mettent point en peine, & n'en té-

(a) Diodor Sicul. l. 3. p. 184. sem. 128.

moignent que du mépris , parce qu'ils en connoissent la nature.

Mais les étrangers en sont extrêmement effrayés les prenant pour des Spéctres. Diodore explique tout cela phisiquement , & dit que dans la Lybie , l'air est ordinairement fort tranquille , & qu'il s'y forme par les exhalaisons certains nuages , qui n'étant pas dissipés par les vents , s'épaissifient , & forment diverses figures , plutôt suivant l'idée de ceux qui les considerent , que selon la réalité. Si l'on fuit , ou si l'on donne quelque mouvement à l'air , ou s'il se trouve une riviere , ou un ruisseau dans ce canton , ces exhalaisons épaissies suivent le cours de l'eau ou le mouvement de celui qui fuit ; & si elles l'atteignent elles lui causent une frayeur mortelle.

Plin (b) remarque aussi que dans l'Afrique on rencontre des especes d'hommes , qui s'évanouissent & se dissipent dans le moment , il veut apparemment marquer la même chose , que nous venons de marquer de Diodore de Sicile.

Le Roi Charles IX. étant à la chasse dans la forêt de Lions en Normandie (c) , on vit paroître un Spectre de feu , qui effraya tellement tous ceux de sa suite , qu'ils

(b) Plin. Hist. natur. l. 1. | (c) Daniel Hist. de France
7, c. 3. | t. 3. 1073.

s'enfuirent & le laissèrent seul. Ce Prince tirant son épée piqua droit à ce qui paroïsoit , & aussitôt ce Spectre disparut ; ce qui causa quelque frayeur au Roi. On ne douta pas que ce ne fut une exhalaison enflammée, que l'agitation de l'air fit dissiper.

Le Poète Lucrece (d) croit en général que ces Simulacres , ces phantômes , ces Spectres qui nous effrayent , ne sont autres que certaines figures de créatures répandues dans l'air , à peu près comme sont les enveloppes des serpens qui se dépouillent de leurs peaux , & que le vent emporte pendant les chaleurs de l'été. Mais il ne prouve ni l'existence de ces figures , ni leur origine , ni même leur possibilité , & il suppose avec nous qu'on voit des Spectres , des phantômes , des Esprits ; ou du moins l'on croit en voir. Ce qui prouve toujours ce sentiment commun des peuples sur ces sortes de choses.

L.

Possessions & Obsessions du mauvais Esprit.

ON peut mettre au rang des apparitions, les Obsessions du Démon , que nous distinguons des Possessions , en ce que dans

(d) Lucret. l. 4.

la *Possession* le Démon agit en dedans , & dans l'*Obsession* il agit seulement au dehors. Un exemple de *Possession* est le mauvais Esprit qui agitoit & possédoit Saul (a) , & qui par intervalle remuoit ses humeurs mélancoliques , ou qui à l'occasion du mouvement naturel de ces humeurs , le faisoit , l'agitoit , & réveillait son animosité & sa jalousie contre David. Un exemple d'*Obsession* est le démon Asmodée , qui obsédoit Sara , fille de Raguël (b) , & qui avoit fait mourir ses sept premiers maris.

On cite quelques exemples peu certains, de femmes qui ont été mises à mort par des Satyres jaloux , ou par des Démon qui en étoient devenus amoureux , & qui apparemment n'en pouvoient jouir à leur gré. Le Démon apparoît souvent sous la forme d'un Bouc ou d'un Satyre. Iamblique parle d'un Spectre sous la forme d'un bouc (c) qui étoit éperduement amoureux d'une personne nommée Simonis.

Remarquez que dans l'exemple cité par Philostrate , le Démon tuë les femmes dont il ne peut abuser ; ici ce sont les maris de Sara , que le Démon Asmodée met à mort apparemment à cause de leur inconti-

(a) 3. Reg. XVI. 17, 1. & seq.
(b) Tob. III. 8.

(c) Philostrat. vis. Apollon. l. 6. f. 13.

nence , & de leurs passions déréglée.

On lit dans la vie de S. Bernard (d) , qu'une femme de Nantes en Bretagne avoit ou croyoit avoir commerce avec un Démon , qui la voyoit toutes les nuits , même lorsqu'elle étoit couchée auprès de son mari. Elle demeura six ans dans cet état. Au bout de ce terme ayant horreur de son désordre , elle se confessa au Prêtre , & commença à faire plusieurs Actes de piété tant pour en obtenir le pardon, que pour se délivrer de cet obominable amant. Le mari de la femme, informé de la chose, l'abandonna & ne voulut plus la voir ni la retenir.

Cette malheureuse fut avertie par le Démon même , que S. Bernard viendrait bientôt à Nantes ; qu'elle se gardât bien de lui parler ; que cet homme ne pourroit l'aider en rien ; mais que si elle lui parloit , ce seroit pour son malheur , que d'amant , le Démon deviendrait son persécuteur.

Le Saint rassura cette femme , & lui donna son bâton , lui disant qu'elle eût à faire sur soi le signe de la croix & mettre le bâton au près d'elle dans son lit ; si le Démon vient ne le craignés pas , qu'il fasse ce qu'il pourra : le Démon vint , mais sans oser approcher du lit , il fit de grandes menaces.

(d) *Jamblic in Babilonic.* | a. c. 22. p. 1260.

(e) *Vit. S. Bernardi oper. 1.* |

à la femme, & lui dit qu'après le départ du Saint il reviendrait pour la tourmenter. Le Dimanche suivant Saint Bernard vint à l'Eglise Cathédrale avec les Evêques de Nantes & de Chartres, & ayant fait donner des Cierges allumés à tout le peuple qui y étoit assemblé, en très-grande foule, le Saint après avoir raconté le fait abominable du Démon, exorcisa & anathematisa le mauvais Esprit, & lui défendit par l'autorité de J. C. de s'approcher jamais de cette femme, ni d'aucune autre. Tout le monde éteignit ses Cierges & la puissance du Démon fut anéantie.

L I.

Démons Incubes & Succubes.

Tout le monde fait ce que l'on dit des Démons *Incubes* & *Succubes*, & des femmes & des filles séduites par le mauvais Esprit, qui ont eû ou qui ont crû avoir commerce charnel avec lui. Torquemade raconte dans un grand détail ce qui arriva de son tems & de sa connoissance en l'Isle de Sardaigne en la ville de Cagliari, où une jeune Demoiselle se laissa corrompre par le Démon, & ayant été prise par l'inquisition, souffrit la peine du feu, dans

l'espérance que son prétendu amant la délivreroit.

Au même endroit il parle d'une jeune personne, qui étant recherchée en mariage par un jeune Seigneur de bonne maison, le Diable prit la forme de ce jeune homme, & entretint la Demoiselle pendant quelques mois, lui donna des promesses de mariage & en abusa. Elle ne fut détrompée que lorsque le jeune Seigneur, qui la recherchoit en mariage, lui eut fait connoître qu'il étoit absent de la ville de plus de cinquante lieues, le jour que la promesse en question avoit été passée & qu'il n'en avoit jamais eu la moindre connoissance. La Demoiselle défabusée se retira dans un Couvent & fit pénitence de son double crime d'incontinence & de commerce avec le Démon.

Ces deux exemples me sont fort suspects, & je suis persuadé que tout cela n'est qu'un effet d'une imagination troublée & fortement prévenue. Ce que nous avons raconté de S. Bernard (a), qu'il guérit une femme frappée de ce préjugé, en lui donnant son bâton & lui disant de le mettre au lit auprès d'elle, me confirme dans mon opinion. Ce bâton mis auprès d'elle suffit pour rétablir son imagination frappée & pour la garantir

(a) Vita S. Bernard, vide, sup.

des mauvais songes qu'elle lui caufoit auparavant. Les ceremonies que l'on fit à l'Eglise le Dimanche suivant, acheverent de la guérir.

Le Démoniaque que les fils de Sceva, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres (b), exorcisoient, & dont ils vouloient chasser les Démons au nom de J. C. enfin ces autres Démoniaques, dont parle Joseph (c), qu'un Juif nommé Eleazar guérissoit en leur mettant sous le nez un anneau, ou étoit enghassée une racine qu'on disoit avoir été montrée par Salomon. Tous ces Démoniaques & plusieurs autres, dont il est parlé dans l'Evangile étoient simplement obsédés; le Démon n'agissoit sur eux qu'au dehors.

Saül étoit guéri, ou du moins beaucoup soulagé par le son des instrumens, & en particulier par la harpe de David. Le Démon Asmodée, qui obsédoit Sara, & qui avoit donné la mort aux sept premiers maris, qui s'étoient approchés d'elle dans le dérèglement de leur concupiscence, fut chassé par l'odeur du foye du poisson que l'Archange Raphaël brûla dans la chambre nuptiale. Ensuite ce Démon fut relegué dans la haute Thebaïde. Ceux de l'E-

(b) Act. XIX. 14. | c. 2.

(c) Joseph, Antiq. l. 9.

SUR LES APPARITIONS **155**
vangile sont chassés par l'autorité de J. C.
ou en son nom, par les Apôtres. Les
Exorcistes dans la primitive Eglise chas-
soient les Démons, de l'aveu même des
Payens (d), qui étoient souvent témoins
du pouvoir des Exorcismes & du Nom de
J. C.

Joseph l'Historien Juif (e) a crû que les
Esprits qui obsèdent & possèdent quelque-
fois les hommes, ne sont autres que les
Ames des méchans, qui s'emparent des
corps des Possédés, les agitent, & les tour-
mentent.

Mais soit qu'on l'entende des Démons,
ou des Ames des réprouvés, il y a toujours
difficulté à expliquer comment ils quittent
les corps, qu'ils obsèdent, au son des in-
trumens, comme le Démon qui inquiétoit
Saül, ou à la puante odeur d'un foye de
poisson, comme le Démon Asmodée; ou
en faisant sentir d'une racine particulière,
comme ceux qui étoient exorcisés par ce
Juif Eleazar, dont parle Joseph.

(d) Vid. Cyprian. Tertul.
& Alios.

(e) Joseph. Antiq. l. 7.
c. 25.

L I I.

*Peut-on guérir naturellement les possessions
& obsessions du Démon.*

Quelques nouveaux Médecins (a) croient avoir des secrets naturels pour guérir les obsessions, & ils se vantent même d'en avoir guéri; ce qui ne s'est pu faire qu'en corrigeant les humeurs & les dispositions naturelles, qui donnoient lieu au Démon d'obséder ces personnes; par exemple, la mélancolie dans Saül, le dérèglement d'une autre passion dans les sept maris de Sara, fille de Raguël; quelques autres humeurs peccantes dans d'autres maladies, & par ce moyen ôtent au mauvais Esprit l'occasion d'exercer sa malice sur ces personnes, de les obséder & de les inquiéter. Car on ne peut nier que souvent le malin Esprit ne mette en œuvre les humeurs & les mauvaises qualités qu'il trouve dans les hommes pour les tenter, les inquiéter & les porter aux désordres & au désespoir.

(a) V. Gabriel Clauder 2. *decad. 6. an. 2. p. 334. Item.*
Decur. anni IV. Observat. c. | *an. VII. p. 159. decad. III*
XXXVI. p. 217. Academ. | *an. 3. p. 100. &c.*
Leopold. Curjose, vat. Item

On a vû des personnes obsédées du Démon , qui en étoient fatiguées & importunées de nuit & de jour ; le Démon les éveillant , leurs tirant le nés ou les oreilles , ne leur laissant aucun repos , & leurs disant s'ils ne vouloient pas lui demander quelque chose. (b) Spanger , Dominicain & Inquisiteur , dit qu'il a condamné plusieurs Sorciers , qui étoient bien-aises de mourir , disant que le Démon ne leur laissoit aucun repos , & leur rendoit la vie ennuyeuse.

L I I I.

Sorcieres au Sabat.

L'On traite de fables tout ce qu'on dit des Sorcieres qui vont au Sabat ; & l'on a plusieurs exemples qui prouvent qu'elles ne bougent de leurs lits , ni de leurs chambres ; mais quelques unes se frottent d'une certaine graisse ou onguent , qui les assoupit & les rend insensibles , & pendant cet évanouissement elles s'imaginent aller au Sabat & y voir & entendre ce que tout le monde dit qu'on y voit & entend.

On lit dans le Livre intitulé : *Malleus maleficarum* , ou *marteau des Sorcieres* , qu'une femme assuroit les Inquisiteurs ,

(a) Bodin démon. l. 3. c. 6. p. 255.

entre les mains desquels elle étoit , qu'elle se rendoit réellement & corporellement où elle vouloit , encore qu'elle fut enfermée & gardée , quoique le lieu où elle alloit fut fort éloigné.

Les Inquisiteurs lui ordonnerent d'aller en un certain endroit , de parler à certaines personnes , & de leur en rapporter des nouvelles. Elle promit d'obéir. On l'enferma dans une chambre sous la clef ; aussitôt elle se coucha étendue comme morte. On entra , on la remua , elle demeura immobile & sans aucun sentiment , en sorte que lui ayant approché du pied une chandelle allumée , on le lui brula sans qu'elle sentit rien. Peu après elle revint à elle , & rendit compte de la commission qu'on lui avoit donnée , disant qu'elle avoit eu grande peine à faire le chemin. On lui demanda ce qu'elle avoit au pied. Elle dit qu'elle y avoit grand mal depuis son retour & ne savoit d'où cela lui venoit.

Alors les Inquisiteurs lui déclarerent ce qui étoit arrivé , qu'elle n'étoit point sortie de sa place , & que la douleur au pied qu'elle sentoit , lui venoit d'une chandelle qu'on lui avoit appliquée pendant son absence prétendue. La chose ayant été bien vérifiée , elle reconnut son égarement , demanda pardon , & protesta de ne retomber jamais dans une pareille faute.

Mais d'autres Historiens (a) racontent que par le moyen de certaines drogues , dont les Sorciers & Sorcieres se frottent , ils sont réellement & corporellement transportés au Sabat. Torquemade raconte d'après Paul Grillaud qu'un mari ayant soupçonné sa femme d'être Sorciere , voulut s'avoir si elle alloit au Sabat & comment elle faisoit pour s'y transporter. Il l'observa de si près qu'il reconnut un jour que s'étant frottée d'une certaine graisse , elle prit la forme comme d'un oiseau & s'envola , sans qu'il la vit , jusqu'au matin qu'elle se trouva au lit auprès de lui. Il la questionna beaucoup sans qu'elle voulut lui rien avouer. A la fin il lui dit ce qu'il avoit vu & à force de coups de bâtons il la contraignit de lui dire son secret & de le mener avec elle au Sabat.

Arrivé en ce lieu , il se mit à table avec les autres , mais comme tout ce qui y étoit servi étoit fort insipide , il demanda du sel , on fut assez longtemps sans en apporter , enfin voyant une saliere , il dit : Dieu soit béni ; voila enfin du sel. Au même moment il ouit un très-grand bruit ; toute l'assemblée disparut , il se trouva seul & nud dans un champ entre des montagnes. Il avança & trouvant des Bergers , il apprit qu'il

(a) *Alfons. à Capoue. Petro. Grillaud croit. de barcel.*

étoit à plus de trente-trois lieues du lieu de sa demeure. Il y revint comme il pût , & ayant raconté la chose aux Inquisiteurs ils firent arrêter sa femme & plusieurs autres complices , qui furent châtiés comme ils le méritoient.

Le même Auteur raconte qu'une femme revenant du Sabat , portée dans les airs par le malin Esprit , ouit le matin la cloche pour l'*Angelus*, aussi-tôt le Diable la quitte, elle tombe dans une haye d'épines sur le bord de la rivière. Elle étoit nue & avoit ses cheveux épars sur le sein & sur les épaules. Elle apperçut un jeune garçon , qui à force de prières vint la prendre & la conduisit au village prochain , où étoit la maison de cette femme. Elle se fit beaucoup presser pour déclarer à ce jeune garçon la vérité de ce qui lui étoit arrivé ; elle lui fit des présens & le pria de n'en rien dire. Mais la chose ne laissa pas de se répandre.

Si l'on pouvoit faire fond sur toutes ces histoires , sur une infinité d'autres semblables que l'on raconte , & dont les livres sont remplis , on pourroit croire que quelque fois les sorciers sont emportés en corps au Sabat. Mais en comparant ces histoires avec d'autres qui prouvent qu'elles n'y vont qu'en esprit & en imagination , on peut avancer que tout ce qu'on raconte des sor-

ciers & forcieres, qui vont ou qui croient aller au Sabat, n'est qu'illusion de la part du Diable & séduction de la part de ceux & celles qui s'imaginent voler & voyager, quoiqu'ils ne bougent de leurs places; l'Esprit de malice & de mensonge se mêlant dans cette folle prévention, ils se confirment dans leurs égaremens, & ils engagent d'autres dans leur impiété. Car Satan à mille manieres de tromper les hommes & de les entretenir dans leurs erreurs. La magie, les impiétés, les malefices sont souvent la suite des désordres de l'imagination; il est rare que ces sortes de gens ne donnent dans tous les excès de l'impudicité, de l'irréligion, du vol & de toutes les suites les plus outrées de la haine du prochain.

Quelqu'uns ont crû que les Démons prenoient la forme des Sorciers & Sorcieres qu'on croyoit aller au sabat, & qu'ils entretenoient les simples dans cette folle persuasion, leur apparoisant quelque fois sous la forme de ces personnes réputées pour forciers, pendant qu'elles mêmes reposoient tranquillement dans leur lit. On conte (b) que S. Germain Evêque d'Auxerre voyageant un jour, & passant dans un Village de son Diocèse, après y avoir pris sa refection, remarqua qu'on y prépa-

(b) Bolland. .15. Jul. p. 287.

roit un second souper, & qu'on dressât un nouveau service, il demanda si l'on attendoit quelque nouvelle compagnie. On lui dit que c'étoit pour ces bonnes femmes qui vont la nuit. S. Germain entendit bien ce qu'on vouloit dire, & résolut de veiller pour voir la suite de cette aventure.

Quelques tems après il vit arriver une multitude de Demons en forme d'hommes & de femmes, qui se mirent à table en sa présence. S. Germain leur défend de se retirer; il appelle les gens de la maison, & leur demande s'ils connoissent ces gens-là, ils répondent que ce sont tels & telles de leurs voisins & voisines. Allez, leur dit-il, voir dans leurs maisons s'ils y sont. On y va, & on les trouve endormis dans leur lit. Le S. conjure les Démons & les oblige de déclarer que c'est ainsi qu'ils séduisent les mortels & leur font accroire qu'il y a des Sorciers & des Sorcieres, qui vont la nuit au Sabat; ils obéirent & disparurent tout confus..

Cette histoire se lit dans d'anciens manuscrits, & se trouve dans Jacques de Voragine, dans Pierre de Noels, dans S. Antonin, dans d'anciens Breviaires d'Auxerre, tant imprimés que manuscrits. Je n'ai garde de garantir cette histoire, je la crois absolument apoeryphe. Mais elle prouve que

ceux qui l'ont écrite & copiée , croyoient que ces voyages nocturnes de Sorciers & de Sorcieres au Sabat , étoient de pures illusions du Demon. En effet il n'est gueres possible d'expliquer tout ce qu'on dit des Sorciers & Sorcieres , sans recourir au ministère du Démon , à quoi il faut ajouter une imagination dérangée & un esprit séduit & follement prévenu ; & si vous voulez , des drogues qui affectent le cerveau , troublent les humeurs & produisent des rêves relatifs aux impressions qu'on a d'ailleurs. On trouve dans Jean-Baptiste Porta, dans Cardan , & ailleurs la composition de ces onguents , dont on dit que les Sorciers se frottent pour se transporter au Sabat ; mais elles ne produisent d'autres effets réel , que de les assoupir , de leur troubler l'imagination , & de leur faire croire qu'elles font de grands voyages , pendant qu'elles demeurent profondément endormis dans leurs lits.

(b) *Johan. Baptista Porta.* | *onym. Cardan. Johan. Vicius de*
L. 2. magia naturalis Hieron. | *Lamius l. 3. c. XVII.*



L I V.

*Ce que c'est qu'avoir la Jarretiere, exemples
d'une diligence à voyager, plus que
naturelle.*

BIen des gens regardent de même comme de pures imaginations ce qu'on appelle avoir les Jarretieres, c'est-à-dire, faire une diligence incroyable & plus que naturelle à pied ou à cheval par le moyen de certains pactes explicites ou implicites avec le Démon. On raconte sur ce sujet grand nombre d'expériences que l'on donne pour très-certaines.

L'exemple de notre Sauveur enlevé par le Démon au plus haut du Temple de Jérusalem (a), & ensuite sur une haute Montagne, d'où Satan lui fit voir tous les Royaumes du monde, & lui promit de l'en rendre maître; & celui du Prophète Abacuc, qui fut transporté par les cheveux, de la Judée en Babilonne (b), où il porta à diner à Daniel enfermé dans la fosse aux Lions, & fut rapporté incontinent en Judée. Et celui du Prophète Elie, transporté par l'Esprit de Dieu, qui arriva du mont Car-

(a) Matth. VI. 5. 8. | la Judée en Babilonne il y

(b) Dan. XIV. 35 40. de | à environ 200. lieues.

mel à Jezraël avant le Roy Achab qui étoit monté sur son chariot (c) ; & celui du Diacre S. Philippe qui transporté par le même Esprit , & qui se trouva très-promptement rendu de Gaze à (d) Zoth : Et enfin celui de S. Paul qui (e) fut enlevé au troisième Ciel en corps ou autrement car il avoué n'en rien savoir ; & le transport d'Enoch & d'Elie , & les pourceaux précipitez par le Démon dans le Lac (f) de Genezareth.

Tous ces exemples peuvent rendre probable le transport des Sorciers & Sorcieres au Sabat , & ce qu'on raconte de certaines personnes qui ont , ou se vantent d'avoir ce qu'on appelle la Jarretiere , qui par le moyen de cette Jarretiere , & d'un pacte tacite ou exprès avec le Démon , font un très-grand chemin avec une diligence incroyable. On en cite plusieurs exemples qui paroissent incontestables.

On assure même que ces personnes qui ont usé de ce secret diabolique , se trouvent après cela tellement accablez de fatigue , qu'ils ne peuvent se remuer , & qu'ils sont contraints de se reposer à peu près autant de temps qu'ils en auroient mis à faire à l'ordinaire le voyage qu'ils ont fait avec tant de précipitation.

(c) 3. Reg. XVIII. 46.

(d) Act. VIII. 40.

(e) 2. Cor. XII. 2. 3.

(f) Matth. VIII. 31. 32.

Quelques fois le Démon agit (g) le Cheval du Voyageur , de façon que c'est le Cheval qui est fatigué , & non la personne qui le monte. Torquemade raconte qu'un jeune écolier de sa connoissance , fort bon esprit , & qui parvint à être Médecin de l'Empereur Charles V. étudiant à Guadaloupe fut invité par un voyageur en habit de Religieux , à qui il avoit rendu quelque petit service , de monter en croupe sur son cheval , qui paroissoit fort mauvais & extrêmement harassé , & qu'il le conduiroit à la ville de Grenade. Il s'en excusa d'abord sur le mauvais état où paroissoit la monture. Enfin il se laissa persuader & monta. Le Cavalier lui recommanda fort de ne se pas endormir ; parce qu'il falloit marcher toute la nuit sans s'arrêter , ils marcherent ainsi sans se fatiguer & sans s'appercevoir qu'ils faisoient une extrême diligence ; au point du jour ils se trouvèrent près la ville de Grenade ; le Voyageur ne voulut pas s'arrêter ; mais le jeune homme entra dans la ville fort étonné d'avoir fait tant de chemin en une seule nuit.

Une autre fois le pere d'un jeune homme de sa connoissance , & ce jeune homme son fils allant à cheval de Valladolid à Grena-

(g) Torquemade 3. journée.

de , & passant par le village d'Almede , firent rencontre d'un autre Cavalier qui tenoit le même chemin. Après avoir voyagé deux ou trois lieues ils s'arrêtèrent , le Cavalier étendit son manteau sur l'herbe , en sorte qu'il ne resta aucun pli au manteau. Ils mirent chacun ce qu'ils avoient de provisions pour la halte , ils firent approcher leurs chevaux , ils burent , ils mangerent à leur aise , & demeurèrent-là assez long-tems ; & comme les voyageurs qui vouloient arriver à Grenade , commandoient à leurs Domestiques qu'on leur amenat leurs cheveaux , leur conducteur leur dit ; messieurs , ne vous pressez point ; je vous promet que vous serez aujourd'hui de bonne heure à la Ville. En même-tems il leur montra Grenade qui n'étoit pas à un quart de lieuë delà. Il leur dit de remercier son manteau , & les pria de ne rien dire à personne de ce qui leur étoit arrivé.

Je ne parle point des Sorciers & Sorcieres , qui vont au Sabat montés sur un bâton , ou une queue de balais , je tiens tout cela pour fabuleux. Mais pour la jarretiere & les voyages faits avec une promptitude plus que naturelle , on ne peut les attribuer qu'au Démon. En voici un fait singulier & remarquable.

Saint Antide , Evêque de Besançon al-

lant un jour accompagné de son Clergé, prêcher à la campagne, rencontra sur le Pont du Dou, qui entoure une grande partie de la Ville Episcopale, le Prince des Démons tenant son assemblée, & se faisant rendre compte par chacun des Diables de ce qu'ils avoient faits; le Saint en remarqua un entre les autres noir comme un Ethyopien, hideux, terrible, décharné, comme un squelette, qui dit à Satan, qu'il venoit de Rome, où après sept ans de tentation, il avoit enfin fait succomber le Pape à un péché d'impureté, & pour preuve de sa victoire il lui présenta la mule, ou sandale du Souverain Pontife qu'il avoit apportée avec lui, ceci se passoit le Mardy Saint, & le Démon se vantoit d'avoir fait tomber le Pape le Dimanche des Palmes; c'est-à-dire, trois jours auparavant.

Saint Antide l'ayant ouï, résolut d'aller à Rome pour engager le Pape à réparer sa faute par la pénitence: il dit à ses Clercs, qui n'avoient ni vû ni entendu ce qui se passoit, de s'en retourner dans la Ville, qu'une affaire pressante l'obligeoit d'aller plus loin; qu'il ne pourroit consacrer le saint Crême le Jeudy Saint, mais qu'il y

(a) Bolland 25 Juin pag. i l'an 417.

41. S. Antide vivoit vers |

pourvoiroit

pourvoiroit d'ailleurs ; & qu'il seroit de retour à la Ville pour le Samedi Saint , veille de Pâque. En même-tems s'adressant à ce Démon qui paroissoit sous la forme d'Éthiopien , il lui commanda de lui servir de monture , & de le transporter à Rome , aussi vite qu'il se vantoit d'en être venu.

Le Saint monte sur le Démon & arrive à Rome le Jeudy Saint vers l'heure de Tierce , où à neuf heure du matin , comme le Pape étoit prêt de monter à l'Autel avec ses Ministres pour célébrer la Messe & consacrer le saint Crème & les saintes Huiles. Antide après avoir fait sa priere , demande avec instance à parler au Pape , auquel il avoit des choses de la dernière conséquence à communiquer. Il entre , tire le Pape à part , lui raconte ce qu'il a vu , lui montre la sandale qu'il a tirée des griffes du Démon , l'exhorte à expier sa faute. Le Pape l'écoute avec respect , & le prie de faire en sa place l'Office solennel du jour. Antide se revêt des habits Pontificaux , célèbre la Messe , & fait toutes les fonctions , dont le Pape s'abstint par esprit de pénitence. Après le service divin , il réconcilie le Pape pénitent , & reçoit de lui l'absolution de ses propres péchés ; puis reprenant sa monture , qu'il avoit laissée attachée au-dehors , revint à Besançon

H.

avec la même promptitude qu'il étoit allé à Rome, & en rapporte le saint Crême & les huiles, dont il avoit besoin pour les Prêtres de son Diocèse.

On raconte une histoire à peu près semblable de saint Maxime de Turin, qui avertit le Pape Leon I. d'une faute qu'il avoit commise, en donnant sa main à baiser à une femme: Leon eut tant de confusion de sa foiblesse, qu'il se coupa la main. Mais la sainte Vierge la lui rendit par un insigne miracle.

On dit quelque chose plus merveilleux d'un Chanoine d'une Cathédrale de Normandie, qui ayant été choisi par ses Confreres pour se rendre à Rome, afin de s'y acquitter d'une charge imposée depuis long-tems au Chapitre, différa de partir jusqu'après les Matines du jour de Noël, se fit porter par un Démon familier qui le servoit, & arriva encore à Rome le même jour, s'acquitta de sa commission, & s'en revint avec la même diligence, portant avec soi l'original de la Chartre, qui conrenoit l'obligation où étoient les Chanoines d'envoyer à Rome un de leur corps, pour y faire certaines prestations en personne.

On ne manquera pas de traiter tout cela

(b) Bolland X. april. & 25. Juin pag. 45,

de fables , je n'ai ni envie, ni intérêt d'en soutenir la vérité ; cependant le P. Chifflet dans son Histoire de Besançon , croit le fait de saint Antide si bien appuyé & sur des monumens si certains , qu'il ne juge pas qu'un Historien fidele , ni un homme sensé & bien avisé en puisse douter. *De Historia S. Antidii , Romam vectore Dæmone , profecti , adeò multa sunt certaque monumenta , ut eam ut spuriam rejicere vel reticere ut indecoram , nec historici esse putem , nec æqui rerum æstimatoris : ejus certè veritatem astruunt primum libri vetustissimi & constans majorum traditio , deinde antiquissimæ imagines pictæ , fæctæve in Ecclesiis S. Rufii, S. Pauli, S. Petri, S. e. Magdalene , &c. nec non & Breviaria vetera.*

Les Peres Bollandistes n'en jugent pas de même , & je me range volontiers de leur parti. Pour l'histoire du Pape saint Leon I. que nous avons touchée , ils l'ont absolument supprimée , comme fabuleuse au 10 Avril.

Quant à l'avis donné par saint Maxime de Turin à saint Leon I. & quant à la circonstance de la main coupée par saint Leon lui-même , & rétablie par la sainte Vierge ; la chose toute incroyable qu'elle paroisse , étoit pourtant marquée par d'anciennes peintures que le Pape Clement VIII.

H ij

de l'avis des personnes doctes & sensées a jugé à propos de faire effacer.

L'histoire du Chanoine transporté à Rome par son Démon familier, dans l'espace de sept à huit heures, paroît très fabuleuse & très-incroyable. Toutefois on assure qu'on en a les preuves dans les Archives de sa Cathédrale & dans l'Epitaphe même du Chanoine. On dit que le célèbre Pere Mabillon en avoit vû les pièces authentiques : Je n'ose prendre aucun parti sur une chose, que je ne connois que par des récits peu assurés. Mais j'en infere seulement que de pareils transports d'hommes par le Démon, ont leur fondement dans les traditions anciennes, & sont en quelque sorte autorisés du moins comme possibles, par l'exemple du Prophete Abacuc, transporté de Judée en Babilone par un Ange, & celui d'Elie enlevé dans l'air par les Anges, & par celui du Sauveur transporté par le Démon sur le haut du Temple & sur une montagne très élevée. On y peut joindre l'Histoire de Simon le Magicien transporté en l'air par le Demon, & celui de quelques Saints & Saintes élevées en l'air par les Anges, celui même de la sainte Vierge Marie, transportée au Ciel

SUR LES APPARITIONS. 173
par les Esprits Célestes , suivant la commune opinion des fideles.

L V.

Enchantement des Serpens.

LEs effets de la magie & de ses charmes sur les serpens , sont connus dans toute l'antiquité & même dans l'Ecriture , (a) qui dit que l'aspic se ferme les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. Lucien raconte (b) dans un esprit railleur qu'un Magicien de Babilone rassembla dans un certain espace tous les serpens du canton & les y brula. Un vieux serpent n'étant pas venu avec les autres , l'enchanteur l'envoya chercher par un jeune serpent , & il le brula par son souffle avec tous les autres ; nous avons traité cette matiere autrefois dans une Dissertation particuliere.

L V I.

Effets surprenans de la Magie.

TOrquemade rapporte un fait fort remarquable tiré du Livre intitulé :

(a) Psalm. LVII. 5. | p. 83r.

(b) Lucian. in Philopseudo. |

Malleus Maleficarum, ou le Marteau des Magiciens ; une femme accusée de magie ayant été arrêtée par l'Inquisition , on lui promit le pardon & de la renvoyer sans la faire mourir , si elle vouloit quitter son art diabolique & donner des preuves de la force de ses forcelleries. Elle s'éloigna un peu des Inquisiteurs se retira entre des arbres , fit avec les doigts une petite fosse en terre , urina dedans , brouilla la terre avec l'urine en la remuant avec le doigt , prononça certaines paroles & fit certains mouvemens : aussitôt on vit sortir de la fosse qu'elle avoit faite , une fumée qui s'éleva en l'air , y forma une nuée épaisse accompagnée de tonnerres & d'éclairs épouvantables.

La Magicienne demanda aux Inquisiteurs où ils vouloient que cette nuée déchargeât une grande quantité de grêle & de pierres qu'elle renfermoit. Ils lui montrèrent un espace déterminé , où la grêle ne pouvoit faire aucun dommage ; & aussitôt un vent impétueux y poussa la nuée , qui s'y creva & y répandit la pierre & la grêle , dont elle étoit chargée.

Lucien raconte quelque (a) chose d'encore plus merveilleux. Un Magicien d'Egypte avoit le talent de se faire servir

(a) *Lucian. in Philopseudo. p. 842.*

en vertu des secrets de son art , par le verroux, ou la barre de la maison, où il se trouvoit en voyage. Il les enveloppoit dans un pan de son manteau , disoit certaines paroles , & tout d'un coup cette barre paroissoit comme un homme , alloit , venoit, apportoit ce qu'on lui demandoit , préparoit à manger ; puis par le moyen de certaines autres paroles magiques , la chose retournoit dans son premier état.

Je regarde tout cela comme de pures badineries rapportées par Lucien , pour tourner en ridicule , ce qu'on racontoit des effets de la Magie , auxquels il ne croyoit point du tout , non plus qu'à toute la vaine Théologie des payens , qu'il affecte de jouer dans tous ses dialogues.

On dit qu'en Laponie on tient école de Magie , & que les peres y envoient leurs enfans , persuadez que la magie leur est nécessaire , pour éviter les embuches de leurs ennemis , qui sont eux-mêmes grands Magiciens. Ils font passer les démons familiers dont ils se servent , en héritage à leurs enfans , afin de s'en servir pour surmonter les démons des autres familles , qui leur sont contraires. Ils se servent souvent du tambour , pour les opération de leurs magie. Par exemple quand il ont envie d'apprendre ce qui se passe en pays étranger , un d'en-

H iij

tre eux bat ce tambour, mettant dessus à l'endroit où l'image du Soleil est dessinée, quantité d'anneaux de laiton attachés ensemble avec une chaîne de même métal. Il frappe sur ce tambour avec un marteau fourchu fait d'un os, de telle sorte que ces anneaux se remuent. Il chante en même temps d'une voix distincte une chanson que les Lapons nomment *Joukc*, & tous ceux de leur nation qui son présent, hommes & femmes, y ajoutent chacun la leur; exprimant de temps en temps le nom du lieu, dont ils désirent savoir quelque chose.

Le Lapon ayant frappé quelque temps sur le tambour, le met sur sa tête d'une certaine façon & tombe aussi-tôt par terre immobile, & sans donner aucune marque de vie. Tous les hommes & toutes les femmes continuent de chanter toujours jusqu'à ce qu'il soit revenu à lui. Que s'il cessent de chanter, l'homme meurt; ce qui lui arrive aussi si quelqu'un essaie de l'éveiller en le touchant de la main ou du pied. On éloigne même de lui les mouches & les autres animaux qui pourroient le faire revenir.

Quand il est revenu à lui, il répond aux questions qu'on lui fait sur le lieu où il a été

(d) On peut voir Johan- | an. 1673. c. XI. intitulé
nis Schefferi *Laponia*, im- | *de Sacris Magicis & Magia Lap-*
primé à Francfort, in-4°. | *ponum p. 119. & seq.*

envoyé. Quelquefois il ne se réveille qu'au bout de 24 heurs , quelquesfois plutôt , quelquesfois plus tard , selon que le chemin qu'il lui a fallu faire , a été plus long ou plus court ; & pour ne laisser aucun doute sur la vérité de ce qu'il raconte. Il rapporte du pays , où il a été la marque qu'on lui a demandée , comme un couteau , un anneau , un foulier , ou quelque'autre chose.

Remarquez ici la différence qu'il y a entre ce Lapon. & la Sorciere dont nous venons de parler , à qui l'on brula le pied , sans qu'elle s'en apperçut , & ce que S^r Augustin rapporte du Prêtre Pretextat , qui ne sentoît rien de ce qu'on lui faisoit pendant son extase. Les Lapons se servent aussi du même tambour , pour savoir la cause d'une maladie , ou pour faire perdre la vie , ou la santé à leurs ennemis.

Parmi les mêmes peuples certains magiciens ont aussi une espece de Gibeciere de cuir , dans laquelle ils tiennent des mouches magiques ou des démons , qu'ils lâchent de temps en temps contre leurs ennemis , ou contre leurs bétail , ou simplement pour exciter des tempêtes & faire lever des vents , orageux.

Enfin il ont une sorte de dard qu'ils lan-

(c) Joh. 1. Scheffer loco cit. p. 144. 145. 146.

cent en l'air & qui cause la mort à tout ce qu'il rencontre. Ils se servent de plus pour ce même effet , d'une espee de Pelotte nommée *tyre* , de la grosseur d'une bonne noix , fort leger , presque ronde , qu'ils envoient de même contre leurs ennemis pour les faire perir : & si par malheur cette pelote rencontre en chemin quelque autre personne , ou quelque animal , elle ne manque pas de lui causer la mort.

L V I I.

Objections contre les Apparitions.

ON remarque que plus l'ignorance est grande dans un pays , plus aussi la superstition y régne , & que l'esprit de ténèbres y exerce un plus grand Empire , à proportion de ce que les peuples sont plus profondément plongés dans l'erreur & dans le désordre. Louis Vivés (a) dit que dans les pays nouvellement découverts , rien n'est plus commun que les Esprits qui apparoissent vers l'heure de midi tant dans les Villages , qu'à la Campagne & dans les Villes , partans , commandans , frappans même quelque fois les hommes.

(a) *Lodov. Vivés l. 1. de verit. fideli p. 340.*

Olaus Magnus (*b*), Archevêque d'Upsal, qui a écrit sur les antiquités des nations Septentrionales, remarque que dans la Suède, la Norvege, la Finlande, la Fionie & la Lapponie, l'on voit communément des Spectres ou des Esprits, qui font plusieurs choses merveilleuses, qui se montrent aux hommes, leurs tiennent lieu de serviteurs, menent paître leurs chevaux, & d'autre bétail.

Les mêmes Lapons encore aujourd'hui, tant ceux qui ont embrassé, le Christianisme, que ceux qui sont demeurés dans l'Idolatrie, croient les apparitions des Manes, & leurs font des especes de Sacrifices, Je veux croire que la prévention & les préjugés de l'enfance ont beaucoup plus de part à tout cela, que la raison & l'expérience; car parmi les Tartares, ou la barbarie & l'ignorance régnerent autant qu'en aucun lieu du monde, on dit que l'on n'y parle point d'Esprits, non plus que parmi les Turcs, quoiqu'ils admettent les Apparitions des Anges faites aux Patriarches dans l'ancien Testament, & celle de l'Archange Gabriel à Mahomet lui-même.

Les Abyssins, peuples fort grossiers & fort ignorans ne croient ni forciers, ni magiciens, ni sortileges; ils disent qu'en

(*b*) Olaus Mag. l. 6.

donnant tant de pouvoir au Démon on tombe dans l'erreur des Manichéens, qui admettent deux principes, l'un du bien & l'autre du mal.

Le ministre Beker (c) dans son livre intitulé le *Monde enchanté*, se moque des Apparitions des bons & des mauvais Anges, & traite de ridicule tout ce qu'on dit des effets de la Magie, il soutient même que croire à la Magie est contraire à l'Ecriture & à la Religion. Mais il outre les choses, & prouve mal ce qu'il avance à cet égard.

L V I I I.

Le Démon se transforme en Anges de lumière & cherche à affoiblir, ou à détruire la créance des Apparitions.

L Ange de ténèbres qui aime à se transformer en Ange de lumière, & à contrefaire les œuvres de Dieu, & les effets de sa toute puissance, connoissant les avantages que la Religion tire de la créance des Apparitions & du retour des âmes pour prouver une autre vie, l'immortalité de l'âme, la peine des méchants dans un autre monde & les récompenses des justes ; l'utili-

(b) Beker, monde en-
chant, Preface. t. 1. & lib. 1. c. 18.

lité des prières pour les morts & la liaison qui subsiste entre l'Eglise militante dans ce monde, & l'Eglise subsistante dans l'autre monde, met tout en œuvre pour détruire cette créance dans certains esprits, pour la rendre douteuse dans d'autres, pour imiter par ses prestiges les véritables Apparitions, pour tromper les vivans & les entretenir dans le désordre, en faisant apparôître des Scélérats & demander pour eux des prières, afin d'autoriser leurs complices & leurs imitateurs à perséverer dans le crime, sous la vaine espérance d'un pardon, qu'ils ne peuvent espérer, qu'en changeant de vie & faisant pénitence.

Ainsi du tems de Moyse, le Démon suscita les Magiciens de Pharaon, qui contrefirent par leurs enchantemens les vrais miracles de Moyse; (b) ainsi du temps de notre Sauveur (c) on vit des gens qui par des exorcismes chassoient les Démons; & il nous avertit qu'au jour du Jugement plusieurs lui diront : n'avons-nous pas fait des prodiges en vôtre nom, & il leur répondra : je ne vous connois point. Du temps des Apôtres on vit Simon le Magicien, & Apollonius de Thyannée, qui par leurs prestiges trompoient les simples & les détour-

(a) Exod. VII. XIII. IX. | *vestri in quo ejiciunt.*

(b) Matth. XII. 27. *fili* | (c) Matth. XII. 22.

noient de croire en J. C. Dans tous les siècles Satan à eû ses supplots & ses Ministres, qui ont affecté de répandre l'erreur & de contrefaire les actions des SS. & des gens de biens, & nous savons qu'avant le dernier jour le Démon fera paroître des prodiges capables d'induire en erreur, s'il étoit possible, même les Elus.

L I X.

Difficultez sur le fait des Apparitions.

C'Est une conduite constante & uniforme de la providence de permettre que les vérités les plus certaines & les plus claires de la Religion demeurent toujours couvertes de quelques obscuritez, que les faits les plus constans & les plus indubitables, trouvent des Contradicteurs, Que les miracles les plus évidens soient contestés par quelques incrédules sur des circonstances qui leur paroissent propres à les faire révoquer en doute; toute la Religion a ses clartez & ses obscuritez; Dieu l'a ainsi permis, afin que les Justes puissent exercer leur foi en croyant, & que les impies & les incrédules périssent dans leurs impiété &

(2) Matth. XXIV. 24.

1

SUR LES APPARITIONS 183

leur incrédulité (a). *Ut videntes non videant & audientes non intelligent.* Les plus grands mystères du Christianisme sont aux uns, des sujets de scandale, & aux autres des sujets & des moyens de salut (b). Les uns les regardent comme une folie, & les autres comme des œuvres de la plus sublime Sagesse & de la plus admirable puissance de Dieu.

On ne doit donc pas être surpris dans la matière des Apparitions, de trouver de grands sujets de doute & beaucoup de contradictions; de remarquer des effets qu'on ne peut attribuer qu'à la Toute-Puissance de Dieu, & d'autres opérations qui portent visiblement le caractère de tromperie, d'illusion, de fascination, & où il semble qu'au lieu du doigt de Dieu, on remarque les œuvres de l'Esprit séducteur. Il est également important à la Religion de faire connoître les uns & les autres, pour ne pas laisser les simples dans l'erreur, ni les méchants abuser de leurs Esprits, pour rendre douteux ce qui est certain, ni pour imputer au Démon les œuvres de Dieu.

La Sorbonne la plus sage & la plus célèbre école de Théologie du monde Chrétien, a toujours crû que les âmes des défunts revenoient quelquefois ou par l'or-

(a) Luc VIII. 10,

! (b) 1. Cor 1. 21. 23.

dre & la Puissance de Dieu , ou par sa permission. Elle l'a ainsi reconnu dans ses décisions en l'an 1518. & encore plus positivement le 23. Janvier 1724. *Nos respondemus vestræ piæ petitioni animas defunctorum divinitus seu divinâ virtute, ordinatione & permissione interdum ad vivos redire exploratum esse.* Plusieurs Jurisconsultes & plusieurs Compagnies Souveraines ont décidé que l'Apparition des corps morts pouvoit faire résoudre les baux à loyer , & nous verrons bien tôt des exemples de maisons abandonnées , comme infestées par des Spectres, qu'on disoit y revenir.

L X.

Effets de l'imagination frappée , & trompée.

ON reconnoît qu'une imagination vivement frappée & prévenue , qu'un esprit foible , crédule & craintif sont capables de se former bien des idées chimeriques & de s'imaginer voir, & entendre, ce qu'ils ne voyent , ni n'entendent. N'a pas vu des gens s'imaginer d'assister

(4) V. Papon, Arrêts l. 20. tit. 5. n. 9. Charond l. 8. Respons. 77. Covarruvias l. 4. c. 6. resoluti.

Mornac. in Legem Habitatores 27. ff. Locati & conducti.

à des représentations au théâtre, lorsqu'il n'y avoit ni auteurs ni spectateurs avec eux ; comme cet hypocondriaque d'Abidos, dont parle Aristote, qui se divertissoit (a) tout seul frappant des mains & applaudissant, comme s'il eut vû les plus belles représentations du monde à l'amphitéatre ; & cet autre dont parle Horace, qui se plaignoit (b) que ses amis lui avoient ôté le plus grand plaisir de la vie, en le guérissant d'une maladie, qui lui faisoit croire qu'il assistoit aux plus agréables spectacles, lorsqu'il étoit seul. Athénée parle d'un (c) nommé Thrasilias qui croyoit que tous les vaisseaux qui abordoient au Pyrée, port d'Athènes, lui appartenoient, & qui se fâchoit de ce qu'on l'eut guéri de cette agréable folie.

L X I.

Metamorphoses d'hommes en Bêtes.

L'Ecriture nous parle du (a) Roy Nabuchodonosor, qui se persuada qu'il étoit métamorphosé en bœuf : on en a vû de nos jours, qui s'étant mis dans l'esprit, qu'ils étoient damnés, se sont laissés mou-

(a) Aristot. de Mirabil. | (c) Athen. Dipnosop.
 (b) Horat. Epistol. l. 2. | (d) Daniel. IV. 13. 29. 30.

rir de faim ; d'autres croyant être des pots de terre , s'éloignoient des passans , de peur d'être heurté & cassés. Il est assez commun de voir des hommes qui se croient Rois , Cardinaux , Grands Seigneurs , & qui se repaissent de ces agréables chimères. Je ne parle pas des rêveries des malades , ni des imaginations de ceux qui ont des transports dans la fièvre chaude. On connoît des hommes qui s'étant imaginés être morts , parloient néanmoins & agissoient suivant ce préjugé , & dispoisoient de leurs biens comme s'ils eussent été réellement trépassés.

Ceux qui sont attaqués de la Lycantropie , croient être des loups , hurlent comme des loups , & fuient la compagnie des hommes. Tout le monde sait ce qu'on rapporte d'Ajax , qui transporté de fureur , parcequ'on lui avoit préféré Ulysse dans la distribution des armes d'Achylles , en devint fou , & croyant (b) tuer les Princes des Grecs se jetta sur un troupeau de brebis , en prit deux des plus grandes , les pendit , les folüetta , les chargea d'injures ,

(b) *Quint Smyrna l. 9.
Horat. satyr. l. 2. V. 198.
Mille ovium insanus morti didit
inclitum Ulyssem.*

*Et Menelaum unà mecum se
occidere clamans. Et Juvenal.*

*Satir. XIV. Hic bove percussu
mugisse Agamemnona credit.*

Virgil. Eclog. 8. Herodot l. 4. August. l. 18. c. 18. de Civit.

croyant que l'une étoit Agamemnon , & l'autre Ulyffe , puis étant revenu en son bon sens , se tua lui-même de honte & de désespoir.

Virgile parle de certaines herbes qui avoient la vertu de transformer les hommes en loups.

Has herbas atque hæc Ponto mihi lecta venena ,

Ipse dedit mæris ; nascuntur plurima Ponto.

His ego sæpe lupum fieri , & se condere silvis vidi , &c.

Tout le monde fait ce que raconte Homere des compagnons d'Ulyffe , métamorphosés en pourceau , pour avoir goûté d'un breuvage composé par Circé.

Herodote parle aussi de ces métamorphoses d'hommes ou loups ; l'Asne d'or d'Apulée est une Satyre de la crédulité du peuple , qui tenoit pour certain les transformations opérées par les Magiciens. Saint Augustin assure que certaines femmes en Italie convertissent les hommes en chevaux , par le moyen d'une sorte de poison qu'elles leurs donnent ; qu'après s'en être servies à porter leurs fardeaux , elles leur rendent leur première forme. Que le pere d'un Prêtre nommé Præstantius , ayant

été ainsi changé en mulet , portoit le bagage des Magiciens. Ce n'étoit pas des changemens réels , mais ces personnes se persuadoient fortement qu'ils étoient devenus chevaux , ânes , ou mulets , & agissoient en conséquence.

Æneas Sylvius Piccolomini , qui fut depuis le Pape Pie II. écrit dans son Histoire de Bohême , qu'une femme prédit à un Soldat de Wradislas , que l'armée de ce Prince seroit taillée en pieces par le Duc de Bohême ; que si le Soldat vouloit éviter la mort , il falloit qu'il tua la premiere personne qu'il rencontreroit en chemin , qu'il lui coupât les oreilles , & les mit dans sa poche ; qu'avec l'épée dont il l'auroit percé , il traçât sur la terre une croix entre les jambes de son cheval , qui la baïsât , & que montant sur ce cheval , il prit la fuite. Le jeune homme exécuta tout cela. Wradislas livra la bataille ; la perdit , & fut tué ; le jeune Soldat se sauva , mais entrant dans sa maison , il trouva que c'étoit sa femme qu'il avoit tuée & percée de son épée , & à qui il avoit coupé les oreilles.

Cette femme étoit donc étrangement déguisée & métamorphosée , puisque son mari ne la reconnut pas , & qu'elle ne se fit pas connoître à lui dans une circonstance aussi périlleuse , où il y alloit de sa vie.

Ces deux femmes étoient donc apparemment Magiciennes , & celle qui fit la prédiction , & celle sur qui elle fut exécutée. Dieu permit dans cette occasion trois grands maux. La premiere Magicienne conseille le meurtre d'une innocente. Le jeune homme commet ce meurtre sur sa propre femme , & celle-ci meurt dans un état de damnation , puisque par les secrets de la Magie elle s'étoit renduë méconnoissable.

On amena un jour à saint Macaire l'Egyptien , une honnête femme qui avoit été métamorphosée en cavalle , par l'art pernicieux d'un Magicien. Son mari , & tous ceux qui la virent crurent qu'elle étoit réellement changée en une jument. Cette femme demeura trois jours & trois nuits sans prendre aucune nourriture , ni propre à l'homme , ni propre à un cheval. On la fit voir aux Prêtres du lieu , qui ne purent y apporter aucun remede. On la mena à la cellule de saint Macaire , a qui Dieu avoit révélé qu'elle devoit venir. Ses Disciples vouloient la renvoyer , croyant que c'étoit une cavalle. Ils avertirent le Saint de l'arrivée de cet Etranger & du sujet de son voyage. Il leur dit : vous êtes

(a) Palladii Helenopolit. | apud Rosucid p. 720.
Epist. vita sancti Macarii.

de vrais animaux, qui croyés voir ce qui n'est point. Cette femme n'est point changée, mais vos yeux sont fascinez; en même temps il répandit de l'eau bénite sur la tête de cette femme, & tous les assistans la virent en son premier état. Il lui fit donner à manger & la renvoya saine & sauve avec son mari. En la renvoyant il lui dit : ne vous éloignés point de l'Eglise, car ceci vous est arrivé pour avoir été cinq semaines sans vous approcher des Sacremens de nôtre Sauveur.

L X I I.

*Guerisons miraculeuses de personnes
ensorcelées.*

S Hilarion guerit, à peu-près de même par la vertu de l'eau bénite une jeune fille, qu'un Magicien avoit renduë amoureuse d'un jeune homme jusqu'à la fureur. Le Démon qui la possédoit, crioit à S. Hilarion : tu me fais souffrir les plus cruels tourmens ; je ne puis sortir que le jeune homme, qui ma fait entrer, ne me délie ; car je suis enchaîné sous le seuil de la porte par une l'ame de Cuivre chargée de caractères magiques & par la filasse qui l'enveloppe. Alors S. Hilarion lui dit : vraiment ton pouvoir est bien grand de te laisser ainsi

lier par un morceau de cuivre? & un peu de fil. En même temps sans permettre qu'on allât tirer ces choses de dessous le seuil de la porte, il chassa le Démon & guerit la fille.

S. Jérôme raconte au même endroit, qu'un nommé Italicus, Bourgeois de Gaze & Chretien, qui nourrissoit des chevaux pour les jeux de cirque, avoit un antagoniste payen, qui par les secrets de la magie empêchoit & retardoit les chevaux d'Italicus dans leur course, & donnoit aux siens une célérité extraordinaire. Italicus vint trouver S. Hilarion & lui raconta le sujet de son inquiétude. Le S. lui dit en riant; ne vaudroit-il pas mieux donner aux pauvres le prix de vos chevaux, que de les employer à de pareils exercices! je n'en suis pas maître, dit Italicus, c'est une fonction publique, dont je m'aquitte malgré moi; & comme Chrétien il ne m'est pas permis d'user de maléfices.

Les freres qui étoient présens intercederent pour lui & S. Hilarion lui donnant le vase de terre dans lequel il buvoit, le remplit d'eau, & lui dit d'en arroser ses chevaux. Italicus en arrosa non seulement ses chevaux, mais aussi toute son écurie & son chariot, & le lendemain les chevaux &

(b) *Vita Hilarion.* à S. Hieronym. p. 79.

le chariot de son rival demeurerent bien loin derriere les siens ; ce qui fit crier en plein Théâtre : Marnas est vaincu ; Jesus-Christ est victorieux. Cette victoire d'Italicus , produisit la conversion de plusieurs personnes de Gaze.

L X I I I.

Illusions de nos Sens.

NOs yeux & nos autres sens nous font illusion à tout moment ; les Philosophes par le moyen de certains verres , des lanternes magiques ; & des secrets de l'optique font voir une infinité de choses que les Ignorans prendroient pour des prestiges. Des yeux mal affectés , ou ne voyent pas ce que d'autres voyent , ou les voyent autrement ; un homme plein de vin , verra les objets doubles ; dans l'obscurité , on croit appercevoir un Phantôme en voyant un tronc d'arbre. Combien de choses ne font pas les charlatans , qui paroissent au dessus des forces de la nature ? L'un paroîtra manger une épée ; un autre crachera des charbons & des cailloux ; celui-ci boira du vin , & le fera sortir par le front ; celui la coupera la tête à son compagnon , & la lui remettra ; vous croirés voir un poulet qui
tire

tire une poutre ; on croira voir avaler du feu au charlatan & le vomir ; tirer du sang d'un fruit , faire sortir de sa bouche des cloux en filez , se percer en apparence les bras & les mains , se mettre la pointe d'une épée nuë sur le ventre , la presser & au lieu de la faire entrer dans la chair ; la faire replier jusqu'à la garde , ou se la faire passer au travers du corps , sans danger ; faire voir un enfant sans tête , & ensuite une tête sans enfans , le tout vivant , sans que l'enfant en souffre ; & néanmoins si l'on savoit la maniere dont tout cela se fait , on ne feroit qu'en rire.

L X I V.

Histoire de Desbordes, Valet de chambre de Charles IV. Duc de Lorraine.

EN 1628 , Desbordes , Valet de chambre du Duc de Lorraine Charles IV. fut accusé d'avoir avancé la mort de la Princesse Christine , épouse du Duc François & mere du Duc Charles IV. & d'avoir causé diverses maladies , que les Médecins attribuoient à des malefices. Charles IV. avoit conçu de violens soupçons contre Desbordes , depuis une partie de chasse , dans laquelle ce Valet de chambre avoit servi

sans autre préparatif, que d'ouvrir une petite boëtte à trois étages, un grand festin au Duc & à sa compagnie, & pour comble de merveille avoit ordonné à trois malheureux voleurs qui étoient morts & dont les cadavres étoient encore attachez à la potence, de venir rendre leurs devoirs au Duc, puis de retourner à la potence. On disoit de plus qu'il avoit dans une autre occasion commandé aux personnages représentés dans une tapisserie, de s'en détacher & de venir au milieu de la sale.

Charles IV. n'étoit pas fort crédule ; mais il voulut qu'on informat contre Desbordes. On fit son procès dans les formes ; il fut convaincu d'avoir exercé la magie, il avoua d'avoir commis plusieurs sortilèges, & enfin il fut condamné au feu & exécuté.

Depuis cette exécution les partisans de Charles voulurent révoquer en doute la validité du baptême de la Duchesse Nicole, qui avoit été baptisée par le Chantre de S. George de Nanci, aussi ami de Desbordes, & convaincu non de magie, mais d'autres crimes, qui lui attirerent un pareil supplice. Du doute du baptême de la Princesse, ils vouloient inferer l'invalidité du mariage de Charles avec Nicole, qui étoit alors la grande affaire de Charles ; & qui fait si elle n'infua pas sur le supplice de ces deux scelerats ?

Le P. Delrio Jésuite dit que le forcier nommé Trois Echelles , détachoit par ses enchantemens en présence du Roy Charles IX. les chainons d'un collier de l'Ordre porté par quelques Chevaliers de l'Ordre du Roy , qui étoient fort éloignés de lui ; qu'il les faisoit venir dans sa main & les remettoit a leur place , sans que le collier fut endomagé.

Combien de tours se font avec les cartes qui paroissent des enchantemens , & ne sont que des jeux & des bagatelles , lorsqu'on en fait le secret ? On a vû dans ces quartiers un cheval, qui paroissoit doué d'intelligence & entendre le l'engage de son Maître. Tout le secret consistoit en ce que ce cheval étoit dressé à observer certains mouvemens de son Maître , & ensuite de ces mouvemens se portoit à faire certaines choses auxquelles on l'avoit accoutumé , & qu'il n'auroit pû ni faire ni connoître de lui-même. Combien à-t'on vû de chiens faire des choses presqu'incroyables , & qu'on auroit apeine attendu du Domestique le plus intelligent & le plus fidele ?

(a) Delrio. *Disquis. magic. l. 1. c. 4. §. 1.*

(b) V. Les récréations

Mathématiques de M. Ozanam.

L X X V.

Examen des Apparitions. La plupart ne sont qu'illusions.

L Ors qu'on descend dans le détail des Apparitions des Esprits, des Démons, des Esprits folets, on trouve presque toujours qu'il y a de l'illusion; que ce sera un Domestique voleur ou débauché, qui cachera ses vols, ses démarches, ou ses sorties nocturnes, sous l'apparence d'un lutin dont il contrefait le bruit ou les mouvemens; ou ce seront des faux monnoyeurs qui s'étant emparés des souterrains de quelques vieux Châteaux, en éloignent ceux qui voudroient y coucher ou l'habiter, en apparoissant la nuit, traînant des chaînes, puis disparoissant en se jettant par une trappe dans le lieu où ils exercent leurs fabriques; comme M. le Maréchal du Bourg racontoit qu'il lui étoit arrivé à lui-même, & comme on lit qu'il est encore arrivé à d'autres. Ou ce seront de jeunes gens qui auront une intrigue amoureuse, qu'ils couvrent sous les appareils de chaînes, de portes ouvertes ou fermées, ou d'autres choses semblables,

Au Château d'Arvilliers en (a) Picardie, on voyoit en certains temps de l'année, c'est-à-dire, vers la Toussaint, des flammes & une fumée horrible; on entendoit des cris & des hurlemens épouvantable; le fermier du Château étoit fait à ce bruit, parcequ'il, le causoit lui-même. Tout le Village ne parloit que d'Apparitions de Spectres, & chacun en faisoit des Histoires à sa façon. Le Seigneur à qui le Château appartenoit, se doutant qu'il y avoit de la supercherie, y vint vers la Toussaint avec deux Gentils-hommes de ses amis, bien résolu de poursuivre l'Esprit & de tirer dessus avec de bons pistolets. Peu de jours après on ouit un fort grand bruit au dessus de la chambre ou couchoit le Président, Seigneur du Château. Ses deux amis y monterent tenant d'une main le pistolet & de l'autre une chandelle. Il ne virent d'abord qu'une épaisse fumée & quelques flammes; puis se présenta une espece de Pantalon noir, ayant des cornes & une longue queue, qui commence à gambader devant eux.

L'un d'eux lui tire un coup de pistolet, mais le Spectre au lieu de tomber, se retourne & se frise devant lui. Ce gentilhomme veut le saisir, mais l'Esprit se sauve par un

(a) Causes Celebres t. XI. l. 374.

petit escalier ; le Gentilhomme le fuit sans le perdre de vue , & après divers tours le phantôme entre dans une grange & disparaît , étant arrivé auprès du mur , ou celui qui le poursuivoit comptoit de le prendre & de l'arrêter. On apporte de la lumière & on découvre que là où le Spectre avoit disparu , il y avoit une trappe qu'on fermoit au verrouil après qu'on y étoit entré. On força la porte de la trappe & l'on trouva le prétendu Esprit. Il avoüa toutes ses souplesses & que ce qui le rendoit à l'épreuve du pistolet étoit une peau de buffle ajustée à son corps.

Le Cardinal de Rets dans ses Mémoires, raconte agréablement la frayeur dont lui & ceux de sa compagnie furent saisis à la rencontre d'une troupe de Religieux Augustins noirs , qui venoient la nuit de se baigner dans la riviere.

Un Medecin dans une dissertation qu'il a donnée sur les Esprits , dit qu'une servante de la rue S. Victor étant descendue dans la cave , en revint fort effrayée disant quelle venoit d'y voir un Esprit entre deux tonneaux. D'autres plus hardis y descendirent & le virent de même ; c'étoit un corps mort qui étoit tombé d'un chariot , venant de l'Hôtel Dieu , & étoit passé par

(b) *Memoire du Cardinal de Rets.* l. 1. p. 43. 44.

le foupirail de la cave , y étoit demeuré debout entre deux muids.

Souvent ce fera un rat , un chat , un chien , un finge , un hibou , qui crient , qui jouent , ou rodent la nuit , & par leurs bruits effraient les vivans ; d'autre fois ce feront de jeunes gens en débauche , qui contreferont les Efprits , fe cacheront dans un cimetierre , s'envelopperont d'un linceuil , prendront des habits , ou des poftures extraordinaires & paroîtront dans une nuit fombre & à des heures induës , pour effrayer les paffans.

Ce fera même une chofe fort innocente. Une perfonne ira prier la nuit en fecret dans un cimetière , à la porte d'une Eglife , ou fur la foffe d'un mort. Si elle eft apperçue , on criera à l'Efprit ; quelque fois pour éloigner ceux qui couchent dans une chambre , quelqu'un fe cachera fous le lit , tirera la couverture , ou les rideaux , ébranlera les colonnes , comme fi c'étoit un follet , qui prit plaifir à troubler le repos de celui qui y couche.

On fait les supercheries des prêtres de Babilone (a) qui faisoient accroire au peuple que le Dieu Bêl buvoit & mangeoit , & celles des Prêtres du Dieu Anubis à Ro-

(a) Daniel. XIV.

me (b), dont l'un abusa de Pauline sous le regne de Tibere. Les histoires sont pleines de Stratagèmes de Capitaines, qui ont feint des révélations ou des visions, pour inspirer du courage, à leurs Soldats. Numa Pompilius feignit d'avoir reçu ses loix de la Nymphé Egeria ; d'autres Législateurs ont fait à proportion la même chose.

L X V I.

Effets merveilleux de la Chymie.

LEs Chymistes montrent que la Palingénésie, ou une espèce de renaissance, ou de résurrection des animaux, des insectes & des plantes, est possible & naturelle ; en mettant les cendres d'une plante dans une phiole, ces cendres s'exalent & s'arrangent autant qu'elles peuvent selon la figure, que leurs a d'abord imprimé l'auteur de la nature. Le pere Schot, Jesuite assure qu'il a vû souvent une rose qu'on faisoit sortir de ses cendres toutes les fois qu'on vouloit, moyennant un peu de chaleur.

On a trouvé le secret d'une eau minérale, qui fait reverdir une plante morte, qui a sa racine, & qui la met au même état

(b) Joseph. antiq. l. 18. ; (a) Vallemont, Curiosités
c. 4. | de la nature.

que si elle pouffoit en pleine terre. Digby assure qu'il a tiré d'animaux morts , pilés & broyés , la représentation d'autres animaux de même espece.

Duchêne , fameux Chymiste , rapporte qu'un Médecin de Cracovie conservoit dans des phioles les cendres de presque toutes les plantes , de sorte que quand quelqu'un par curiosité vouloit voir par exemple une rose dans ces phioles , il prenoit celle où se conservoit la cendre du rosier , & la mettant sur une chandelle allumée , dès qu'elle avoit un peu senti la chaleur , on voyoit remuer la cendre qui s'élevoit cōme un petit nuage obscur , & après quelque mouvement, venoit enfin à représenter une rose aussi belle , & aussi fraîche , que si elle venoit du rosier.

Gaffarel assure que M. de Claves célèbre Chymiste , faisoit voir tous les jours des plantes tirées de leurs propres cendres. David Vanderbeche prétend que le sang des animaux contient aussi-bien que leurs semences , les idées de leurs especes. Il rapporte à ce sujet l'expérience de M. Borelli , qui assure que le sang humain tout chaud , est encore plein de ses Esprits , ou

(4) Gaffarel Curiosités inouïes. | 6. p. 452. & t. XCV. Décembre 1731.
Journaux des Sçavans t.

souffres acides & volatils , & qu'étant excités dans les Cimetieres , & dans les lieux où se sont donnés de grandes Batailles ; par quelque chaleur de la terre , on voit s'élever des idées ou phantômes des personnes qui y sont enterrées , qu'on verroit le jour aussi-bien que la nuit , sans le trop de lumiere qui nous empêche même de voir les étoiles. Il ajoute que par ce moyen on pourroit voir l'idée , & représenter par une nécromancie licite & naturelle , la figure ou le phantôme de tous les grands hommes de l'antiquité , nos amis & nos ancêtres , pourvû qu'on eût de leurs cendres.

Voilà ce qu'on dit de plus plausible pour détruire tout ce qu'on raconte des Apparitions des Esprits ; on en conclut que ce sont ou des phénomènes fort naturels , & des exhalaisons produites par la chaleur de la terre imbibée de sang & des esprits volatils des morts , surtout de mort violente , ou que ce sont des suites d'une imagination frappée & prévenue , ou simplement des illusions de notre Esprit , ou des jeux de personnes qui aiment à se divertir par des terreurs paniques qu'ils inspirent aux autres , ou enfin des mouvemens produits naturellement par des hommes , des chats , des chiens , des hiboux ,

des rats , des singes & autres choses ; car il est vrai que le plus souvent quand on approfondit ce qu'on a pris pour des Apparitions , on ne trouve rien de réel , d'extraordinaire ni de surnaturel. Mais en conclure que toutes les apparitions & les opérations , que l'on attribué aux Anges & aux Démons sont chimeriques , c'est porter les choses à l'excès.

L X V I I.

*Oracles des Payens , sont-ils l'ouvrage
des Démons ?*

ON pensera des oracles des Payens tout ce que l'on voudra , je n'ai nul intérêt à les défendre, je ne ferai pas même difficulté d'avouer , qu'il y a eu de la part des Prêtres & des Prêtresses qui rendoient des oracles , beaucoup de supercheries & d'illusions. Mais sensuit-il que le Démon ne s'en soit jamais mêlé ? On ne peut disconvenir que depuis le Christianisme les oracles ne soient tombés insensiblement dans le mépris , & n'aient été réduits au silence , & que les Prêtres qui se mêloient de prédire les choses cachées & futures , n'aient été souvent forcés d'avouer que les Chrétiens leurs imposaient silence. On

I vj

doit (a) aussi reconnoître que les Chrétiens ont défié publiquement ceux qui se mêloient de prédire l'avenir par l'esprit de Python, d'oser parler en leur présence. (b)

Moyse défend de consulter (c) ceux qui rendent des réponses sur l'avenir & sur les choses cachées par l'inspiration de l'esprit de Python, ou d'Appollon ; c'est ce que nous appellons des Devins ou des gens rendant des oracles & annonçant l'avenir, comme la Pythonisse consultée par Saül. Le texte Hebreux (d) se sert dans tous ces endroits de terme *Ob*, que les Grecs ont rendu par *Engāstrymythos*, Devins parlant du creux de l'estomach. Il en est encore parlé dans le quatrième Livre des Rois (e) & dans Isaïe (f) *vous serez dans l'accablement, vous gémirez, votre voix sortira comme du fond de la terre, comme celle d'une Pythonisse ; & l'on fait avec qu'elle* autorité saint Paul imposa silence à une fille de Philippes en Macédoine, possédée de cet Esprit, (g) qui produisoit un grand profit à ses maîtres par ses prédictions. En-

(a) Sozom. l. 5. Histor. c.

XXIII. 24.

29.

(e) 1. Reg. XXVIII. 3.

(b) Tertul. apolog. art.

7. 8. 9.

XXII. XXIII.

(f) Isa. VIII. 19. XIX. 5.

(c) Levit. XIX. 31. XX.

XXI. 4.

6. 27. Deuter. XVIII. 11.

(g) Act. XVI. 16. 17. 18.

(d) 4. Reg. XXI. 6.

fin on connoît les plaintes que faisoit le Démon, qui présidoit à l'oracle de Daphné près d'Antioche, disant que le corps du Martyr saint Babylas l'empêchoit de parler à son ordinaire.

Le commun des peuples & des savans de la Grece & de l'Italie reconnoissoit que les oracles avoient pour auteur Apollon, ou d'autres Dieux, ou des heros, qui étoient consultés en divers endroits.

Ces Dieux n'étoient que des Démons; ou du moins des damnés & des réprouvés. Porphyre le plus grand ennemi du nom Chrétien, ne fait pas difficulté d'avoüer que les oracles étoient dictés par l'esprit de mensonge, & que les Démons sont les auteurs des enchantemens, des philtres & des maléfices; qu'ils ne font que tromper nos yeux par des Spectres, & par des phantômes; qu'ils ont l'ambition de vouloir passer pour des Dieux; que leurs corps aériens & spirituels se nourrissent de fumigations, de sang répandu, de la graisse des animaux; que la fonction de rendre les oracles pleins de mensonges, d'équivoques & de tromperies, leur est tombée en partage. A la tête de ces Démons il met Hécate & Serapis, Iamblique en par-

(b) Euseb de Præpar. | Hist. des Oracl. p. 27. c. 3.
Evang. l. 4. §. 6. Fontenelle |

le avec aussi peu de ménagement & avec le même mépris.

Les Peres, qui étoient voisins du tems où les oracles se sont rendus, & dont plusieurs avoient quitté le Paganisme, pour embrasser la Religion Chrétienne, qui par conséquent connoissoient mieux les oracles que nous, qui n'en savons que ce que nous en lisons dans les anciens, en parloient comme de choses inventées, gouvernées & soutenues par les Démons. Les Payens ne savoient que leur répondre, & nous venons de voir que Porphyre & Iamblique en convenoient comme les Chrétiens.

L X V I I I.

Exemples d'oracles, qui annoncent des choses inconnues aux hommes.

ON relevera tant qu'on pourra les illusions & les supercheries des Prêtres & des Oracles des Payens, nous n'y prenons nulle part, & nous n'en avons pas meilleure opinion, que plusieurs de leurs Philosophes en avoient eux-mêmes; il nous suffit de montrer que souvent le Démon s'en mêloit. En effet on en raconte des choses qui paroissent si fort au-dessus

de la portée ordinaire des hommes , qu'on ne peut guères les attribuer qu'aux Démons.

Plutarque dit qu'un Gouverneur de Cilicie , ayant envoyé à l'oracle de Mopfus , qui se rendoit à Malles , ville de cette Province , celui qui portoit le billet s'endormit dans le Temple , où il vit en songe un homme fort bien fait , qui lui dit simplement *noir* ; il porte au Gouverneur cette réponse , dont il ignoroit le mystère , ceux qui l'entendoient s'en mocquoient , ne sachant pas ce que portoit le billet , mais le Gouverneur l'ayant ouvert , leur montra ces mots , qu'il y avoit écrit ; *t'immolerai-je un bœuf blanc ou noir ?* Et que l'oracle avoit répondu à sa demande sans ouvrir le billet.

On cite encore d'autres exemples de réponses faites par les oracles à des billets cachetés qui n'avoient pas été ouverts. Mais qui ose assurer qu'on n'a pas usé dans ces circonstances de la subtilité dont se servoit Alexandre Dabonotique , ville de Paphlagonie dans l'Asie mineure , qui joua les peuples de son pays , leur faisant accroire qu'il avoit avec lui le Dieu Esculape , sous la forme d'un grand serpent apprivoisé , qui rendoit des oracles & ré-

(a) Plutarq. de *Defectu Oracul.* p. 434.

pondoit aux billets qu'on mettoit tout cachetés dans le Temple de cette prétendue divinité, & là sans les ouvrir, on trouvoit la réponse par écrit au bas de la demande. Toute la finesse consistoit à lever subtilement le cachet avec une éguille chaude, puis à le remettre de même, après avoir écrit la réponse en stile obscur & énigmatique à la maniere des autres oracles, afin qu'on n'en pût pas découvrir la fausseté ou du moins l'incertitude. D'autres fois il employoit un mastic, qui étant encore mou prenoit l'empreinte du cachet, puis étant durci il remettoit un autre cachet avec la même empreinte. Il prenoit environ dix sols par billet, & ce jeu dura toute sa vie, qui fut longue, car il mourut âgé de soixante-dix ans d'un coup de foudre, sur la fin du deuxième siècle de l'Eglise. On peut voir tout cela plus au long dans le traité de Lucien intitulé : *Pseudo-Mantis*, ou le faux Prophete.

Macrobie (b) attribue les oracles aux Démons, ou aux Dieux, car chez lui les Dieux sont nommés *Dæmones*, d'un nom Grec qui signifie *connoissans*, parcequ'on suppose qu'ils connoissent l'avenir. Il raconte ce qui arriva à Trajan, lorsque pour éprouver l'oracle d'Héliopolis en Phénicie

(b) Macrobius. Saturn. l. 1. c. 23.

cie , il lui envoya une lettre bien cachetée , où il n'y avoit rien d'écrit ; l'oracle ordonna qu'on lui renvoyat un autre billet bien cacheté , mais sans aucune écriture ; les Prêtres en furent fort étonnés , n'en sachant pas la raison. Trajan ayant reçu ce billet , en envoya un autre , où il demandoit au Dieu , s'il reviendrait à Rome de l'expédition contre les Parthes , qu'il alloit entreprendre. L'oracle ordonna qu'on lui envoya des branches d'une vigne nouvelle (c) , qui étoit consacrée à son temple. Personne ne devina ce qu'il vouloit dire , sinon au retour de son expedition , qu'étant mort en chemin , on rapporta ses os à Rome , & alors on reconnut , que Jupiter avoit voulu désigner ses os par les branches de sarment qu'il lui avoit renvoyées , & qui par leur figure ont assés de rapport avec des os décharnés.

L X I X.

*Les Démons craignent le signe de la Croix ,
& la présence des Chrétiens.*

THeodoret , Evêque de Cyr (a) en Syrie , homme très-sérieux & très-

(c) *Vitem centuriam* , un sarment de vigne rude
c'est-à-dire , *nodosam* , & noueuse.
parce que les Centurions frap-
poient leurs Soldats avec

(d) Theodoret. l. 3. Hist.
c. 3.

éclairé, raconte que l'Empereur Julien sur-nommé l'Apostat s'étant mis sous la discipline d'un Magicien, fut conduit dans un temple d'Idoles, où étant entré dans la partie la plus secrète de ce Temple, le Magicien commença à invoquer les Démons qui apparurent sous la forme qu'ils avoient accoutumé de prendre. Julien en eut peur, & fit sur son front le signe de la croix. Aussitôt les Démons disparurent, le Magicien s'en plaignit, Julien avoua sa peur, & admira la vertu de la Croix. Ce n'est pas la crainte, dit l'Enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eû de vôtre action. Julien se paya de cette raison frivole, & demeura toujours credule aux secrets de la Magie, & entêté de l'envie de pénétrer dans les secrets de l'avenir.

On lit dans la vie de S. Grégoire Thaumaturge (b), qu'étant en chemin pour aller en sa ville Episcopale de Neocésarée, & étant surpris de la nuit, & d'une pluie violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un Temple d'Idoles le plus fameux du païs, à cause des oracles. Il invoqua d'abord le nom de J. C. & fit plusieurs signes de croix pour purifier le Temple, & passa la nuit à chanter les louanges de Dieu suivant sa coutume. Le

(a) *Vie. Greg. Thaum.* p. 989.

matin après qu'il fut parti, le Sacrificateur des Idoles vint pour faire les cérémonies ordinaires. Les Démons lui apparurent, & lui dirent qu'ils ne pouvoient plus habiter le Temple à cause de celui qui y avoit passé la nuit. Il fit son possible par des sacrifices & des encensemens pour les obliger à revenir, mais en vain. Alors transporté de colere, il chercha Grégoire, & le menaça de le maltraiter, & de le faire punir par les Magistrats. Gregoire l'écouta sans s'émouvoir & lui dit; avec l'aide de Dieu, je puis chasser les Démons d'où il me plaira, & les faire entrer où il me plaira. Fait les donc rentrer dans leur Temple, dit le Sacrificateur. Alors Gregoire rompit un petit morceau d'un Livre qu'il tenoit & y écrivit ces paroles : *Gregoire à Satan ; rentre ;*

Ce Sacrificateur mit le billet sur l'autel, fit ses sacrifices, & vit dans le Temple ce qu'il avoit accoutumé d'y voir auparavant. Il retourna sur ses pas, & ayant atteint Gregoire avant qu'il fut arrivé à la Ville, il le pria de lui faire connoître ce Dieu, à qui les autres Dieux obeissoient, Gregoire lui expliqua la Doctrine Chrétienne; mais le Prêtre fut choqué de l'Incarnation du Verbe. Gregoire lui dit que c'étoit une vérité, qui ne se prouvoit point par des raisons humaines, mais par les merveilles de la

puissance de Dieu. Hé bien, dit le Sacrificateur, commandés à ce Rocher de changer de place, & d'aller en tel endroit, Gregoire commanda à la pierre, & elle obéit, comme si elle eût été animée. Le Sacrificateur sans délibérer d'avantage, abandonna tout, suivit S. Gregoire, & devint son disciple.

La vie de S. Gregoire Thaumaturge, d'où ceci est tiré, a été écrite par S. Gregoire de Nyffe presque contemporain, & très-bien instruit de ce qui le concernoit.

L X X.

Les anciens Hebreux avoient-ils des Oracles ?

JE ne vois pas qu'il y ait jamais eû parmi les Hebreux des Oracles proprement dits, fixes en certains lieux ; comme étoient ceux des Grecs, les Oracles de Dodone & de Claros &c. mais on consultoit ordinairement les Prophètes ou les voyans, & Dieu par condescendance en suscitoit pres-toujours dans la Nation. Au défaut de ces Prophètes, ils avoient l'*Urim* & *Tummim* du Grand Prêtre (a), qui étoit un espece d'Oracle permanent, qui découvroit les

(a) Exod. XVIII. 21. XXVIII. 30.

volontés de Dieu, & annonçoit les choses cachées & futures. Mais les Nations voisines comme les Philistins, les Egyptiens, & les Pheniciens avoient sans doute leurs Oracles, que les Juifs avoient quelques fois la folie & l'impiété de consulter. On connoît en particulier *Belsebub* (b), que J. C. nomme *le Prince des Démon*s (c), que le Roy Ochozias consulta sur sa maladie, dont il fut aigrement repris par le Prophète Elizée. *Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël, pour aller ainsi consulter Belsebub, Dieu d'Accaron dans le pays des Phylistins ?*

Les Egyptiens étoient fort adonnés à la divination. Ils interrogeront leurs *Idolēs*, dit Isaïe (d), leurs devins, leurs *Interpretes des songes*, leurs hommes inspirés de l'*Esprit de Python*. Le Prophète Osée (e) reproche aux Juifs d'*interroger leurs bois* (leurs Idoles) & d'*attendre les réponses de leurs bâtons*, car l'*Esprit d'impureté* les a séduit. L'*Esprit impur*, le Démon leur a rendu des réponses conformes à leurs inclinations, des réponses trompeuses, ambiguës & séduisantes, les payens, avoient une divination par les baguettes nommées *Rabdomenteia*. V. Ezechiel XXI. 12. Et c'est

(b) 4. Reg. I. 2. & seq.

(d) Isa. XIX. 3.

(c) Matth. 12. 24. Luc.

(e) Osée IV. 12.

XI. 15.

peut-être cette divination qu'Ozée a voulu marquer par ces mots : *Ils attendent des réponses de leurs bâtons.*

Les Theraphins de Laban, que sa fille Rachel enleva (f), étoient certainement des figures magiques & superstitieuses, que l'on consultoit pour savoir les choses futures & cachées. Nabuchodonosor délibérant s'il attaqueroit Jérusalem, consulta ses *Theraphins*, & mêla ses fleches (g) suivant une très-ancienne superstition, connue parmi plusieurs Nations, comme les Sclaves, les Germains, & les Perses.

L'Idole de Micha étoit un *Theraphin*, de même que l'Idole qui fut faite par Gedeon, & qui devint un piège à tout Israël (h). Ces Idoles rendoient des Oracles ; par qui ? Par la bouche de leurs Prêtres, où par quelque son articulé, qu'on entendoit sortir du creux de la Statuë. Mais de quelque manière qu'on l'entendit, on ne doutoit point que ce ne fut le faux Dieu, où l'Idole qui les rendoit.

Dans le troisième Livre des Rois (i) ; le Démon se vante de devenir un Esprit de mensonge dans la bouche de tous les faux Prophètes ; *Et ero spiritus mendax in ore*

(f) Genes. XXXI. 19.

(g) Ezech. XXI. 21.

(h) Judic. XVII. 5. XVIII.

14. 15.

(i) Judic. VIII. 27.

(k) 3. Reg. XXII. 23.

omanium Prophetarum. les vrais Prophètes se plaignent souvent des vaines & fausses Prophetes de ces faux prophetes (k). Osée prédit aux Juifs qu'ils demeureront long-tems *sans Roy, sans Prince, sans sacrifice, sans autel, & sans Theraphim* (l); c'est-à-dire, qu'ils n'auront aucun exercice public de Religion, ni vraie, ni fausse, ni vrais Prophètes, ni Magiciens pour leur prédire les choses futures & cachées.

L X X I.

Y à-t'il des Apparitions de corps réels après la mort.

JE comprend assez que les Apparitions des Esprits peuvent souffrir de grandes difficultés, non seulement quant à la vérité des faits, qui peuvent être contestés, & attribués à la prévention, ou à une imagination frappée; mais encore par rapport à la maniere dont se peuvent faire ces Apparitions; car c'est une question très difficile de savoir si selon quelques anciens, les Anges, les Démons & les ames des morts conservent encore un corps subtil, & spirituel, ou si elles peuvent s'en former un d'air, ou de vapeurs, ou de quelque autre

(l) Isa. Jerem. Zachar. ! (m) Osée. III. 4.

matiere sensible & palpable pour se rendre visibles & apparôître aux hommes : ou si sans condenser l'air, ni en former des corps visibles , ils affectent seulement les sens & l'imagination de ceux à qui ils apparôissent ; ou enfin s'ils modifient simplement les rayons de la lumiere , en sorte que par la réflexion des corps ils forment dans nos yeux la sensation de la clarté , & dans nos autres sens , les autres sensations du toucher , du son , de l'odorat , de telle sorte que ces rayons réfléchis fassent sur nos sens la même impression, qu'y feroient les objets & les corps solides , vivans & animez.

L X X I I.

Raisonnement sur la matiere des Apparitions.

DE tous les faits que nous avons rapportés jusqu'ici, il résulte que quelque fois les bons Anges apparôissent ; & quelque fois les Démons ; mais aussi quelquefois les ames des trépassés ; quelques-fois des esprits folets , qu'on croit être une espece mitoyenne entre les bons & les mauvais Esprits ; quelque fois des morts dans leurs propres corps , ou des Démons dans des corps de certains déffunts.

Sur

Sur cette matiere il y a plusieurs sortes de personnes qui pensent differemment. Les uns croient bonnement & sans beaucoup d'examen, ce que l'on raconte des apparitions des Anges, des Démons, des ames séparées du corps, & des revenans, ou, Vampires animés par leurs propres ames, ou par les Démons.

D'autres ne croient rien de tout cela, sans toutes fois avoir beaucoup examiné ni approfondi la matiere. Mais sur le simple préjugé que l'on dit sur cet article bien des choses, qui sont ou manifestement fabuleuses, ou avancées sans preuves & sans fondement.

D'autres nient absolument l'existence des Anges, des Démons, des Esprits, & croient que tout meurt avec le corps. Tels étoient les Epicuriens parmi les Grecs, & les Saducéens, parmi les Juifs, & tels sont les libertins, qui se piquent de science, & quelques-uns de ceux qui veulent passer pour ce qu'on appelle Esprits forts.

D'autres révoquent tout en doute, & forment des difficultés sur tout. Tels sont les Pyrrhoniens, à qui nulle preuve ne suffit, & avec qui l'on ne peut rien conclure.

D'autres enfin respectent les saintes Ecritures, & savent douter prudemment de ce

K

qui ne leur paroît ni clair ni certain, écoutent les raisons, & se laissent persuader, quand on leur rapporte des preuves solides & convaincantes ; croyant d'ailleurs l'immortalité de l'ame, & l'existence des Anges & des Démons.

C'est pour ces derniers principalement que j'ai entrepris de traiter cette matière, autant pour m'instruire, que pour engager ceux qui sont plus éclairés que moi, à me faire part de leurs lumières, & à les communiquer au public. Je crois qu'il est inutile de se fatiguer à écrire pour persuader ceux qui nient à tort & à travers, & pour ceux qui ne doutent que parce qu'ils veulent douter, & qu'ils sont résolus de se mettre au-dessus du commun des hommes, par le vain titre d'esprits forts dont ils se glorifient.

Je suis bien aise d'avertir que je ne tiens pour vrai que ce qui l'est en effet, & je conviens que l'on raconte une infinité de faits fabuleux, & d'Apparitions imaginaires. J'en ai rapporté moi-même auxquelles je n'ajoute que très peu de foi. Je respecte celles qui ont les caractères de vérité & de certitude. Pour les autres je les méprise comme elles méritent d'être méprisées ; mais je suis persuadé aussi qu'il y en a de vraies, & qu'on en peut faire le discernement.

SUR LES APPARITIONS. 219
ment comme des autres récits, & des autres histoires en les examinant selon les loix d'une sage & judicieuse critique, en pésant le mérite des Auteurs, la possibilité des faits, & les circonstances des récits.

L X X I I I.

Principes qu'il faut poser pour expliquer les Apparitions.

JE pose pour principe, que pour expliquer la matiere des Apparitions, & pour donner sur ce sujet des règles sûres, il faudroit ; 1°. Connoître parfaitement la nature des Esprits, des ames, des Anges & des Démons. Il faudroit savoir si de leur nature elles sont tellement spirituelles, qu'elles n'aient plus aucun rapport à la matiere ; ou si elles ont encore quelque relation au corps aërien, subtil, invisible, dont ils soient encore les maîtres, après la mort, ou même au corps grossier qu'elles ont animés pour leur imprimer certains mouvemens, de même que l'ame qui nous anime, imprime à nos corps tels mouvemens qu'elle juge à propos ; ou si l'ame détermine simplement par sa volonté, comme cause occasionnelle, la premiere cause qui est Dieu, à donner le mouvement à la ma-

K ij

chine qu'elle anime ; 2°. Si après la mort l'ame conserve encore ce pouvoir sur son propre corps , ou sur d'autres , par exemple sur l'air , & sur les autres elemens ; 3°. Si les Anges , & les Démons ont respectivement le même pouvoir sur les corps sublunaires , par exemple pour épaisir l'air , pour l'enflammer , pour y produire des nuages , & des orages , pour y faire paroître des Phantômes , pour gâter & conserver les fruits & les moissons , pour faire périr les animaux , pour produire des maladies , pour exiter des tempêtes , & causer des naufrages sur la mer , ou même pour fasciner les yeux , & tromper nos autres sens ; 4°. S'ils peuvent faire toutes ces choses naturellement , & par leur propre vertu , autant de fois qu'ils le jugent a propos ; ou s'il faut un ordre , ou du moins une permission de Dieu , pour qu'ils puissent exercer ce que nous venons de dire. 5°. Enfin il faudroit savoir exactement quel est le pouvoir de ces substances que nous supposons purement spirituelles , & jusqu'où s'étend le pouvoir des Anges , des Démons , & des ames séparées de leurs corps grossiers , à l'égard des apparitions , des opérations , des mouvemens & des discours qu'on leur attribue.

Car tandis que nous ne saurons pas

qu'elle est la mesure de la puissance que le Créateur a donnée, ou laissée aux ames séparées du corps, aux bons Anges, ou aux Démon, nous ne pourrions aucunement définir ce qui est miraculeux, ni distinguer ce qui est naturel, ni prescrire les justes bornes jusqu'où peut s'étendre, où dans lesquelles on doit limiter les opérations naturelles des ames, des Anges, & des Démon.

Si nous accordons au Démon la faculté de fasciner nos yeux, quand il lui plaît, ou de disposer l'air pour y faire paroître un phantôme, ou un phénomène, ou de rendre le mouvement à un corps mort, mais non entièrement corrompu, ou d'inquiéter les vivans par de mauvais songes, ou des représentations terribles, il ne faudra plus admirer plusieurs choses que nous admirons, ni tenir pour miracles certaines guérisons & certaines apparitions, si elles ne sont que des effets naturels de la puissance des ames, des Anges, & des Démon.

Si un homme revêtu de son corps produisoit de tels effets par lui-même, on auroit raison de dire que ce sont des opérations surnaturelles, parcequ'elles excèdent le pouvoir ordinaire & naturel de l'homme vivant. Mais si ce même homme

K iij

avoit commerce avec un Esprit , un Ange ; ou un Démon , à qui il commandat en vertu de quelque pacte explicite ou implicite , quelque chose qui seroit au-dessus de ses propres forces naturelles , mais non pas au-dessus des forces de l'Esprit auquel il commanderoit ; l'effet qui en résulteroit , seroit-il miraculeux ou surnaturel ? Non sans doute , dans la supposition que l'Esprit qui le produiroit , ne feroit rien qui fut au-dessus de ses forces & de sa faculté naturelle.

Mais seroit-ce un miracle qu'un homme eut relation avec un Ange , ou avec un Démon , & qu'il fit avec lui un pacte explicite ou implicite pour l'obliger sous certaines conditions , & avec certaines cérémonies à produire des effets , qui paroîtroient au-dehors & dans nos esprits , pour être au-dessus des forces naturelles de l'homme ? Par exemple , dans les opérations de certains Magiciens , qui se vantent d'avoir pacte explicite avec le Démon , & qui par son moyen excitent des tempêtes , ou font une diligence extraordinaire en marchant , ou font mourir des animaux , ou causent aux hommes des maladies incurables , ou charment les armes ; & dans d'autres opérations comme dans l'usage de la baguette divinatoire , & dans

certains remèdes contre les maladies des hommes & des chevaux, qui n'ayant nulle proportion naturelle avec ces maladies, ne laissent pas de les guérir, quoique ceux qui employent ces remèdes, protestent qu'ils n'ont jamais pensé à contracter aucune alliance avec le Démon.

Pour répondre à cette question, la difficulté revient toujours à savoir, s'il y a entre l'ame de l'homme vivant & mortel, une proportion ou un rapport naturel, qui le rende capable de contracter une alliance ou un pacte avec l'Ange ou le Démon, en vertu de laquelle ces Esprits lui obéissent, & exercent sous son empire en vertu du pacte précédent, un pouvoir qui leur est naturel. Car si dans tout cela, il n'y a rien qui soit au-dessus des forces ordinaires de la nature, tant de la part de l'homme, que de la part des Anges, ou des Démons, il n'y a en cela rien de miraculeux ni dans les uns ni dans les autres. Il n'y en a point non plus de la part de Dieu, qui laisse agir les causes secondes selon leur faculté naturelle, dont il est néanmoins toujours le principe & le maître absolu, pour les limiter, les arrêter, les suspendre, les étendre, ou les augmenter selon son bon plaisir.

Mais comme nous ne connoissons point,

K iij

& qu'il paroît impossible même que nous connoissions par les lumieres de la raison , qu'elle est la nature & l'étendue du pouvoir naturel des Anges , des Démons & des ames séparées du corps , il semble qu'il y auroit de la témérité à vouloir décider sur cette matiere pour en tirer des conséquences par les effets , ni des effets par les causes. Par exemple , dire ; les Ames , les Démons , & les Anges ont quelquefois apparu aux hommes , donc elles ont une faculté naturelle , de revenir & d'apparoître. C'est une proposition hasardée & téméraire ; car il est très-possible que les ames ne reviennent , & que les Anges & les Démons n'apparoissent que par une volonté particuliere de Dieu , & non par une suite de ses volontés générales , & en vertu de son concours naturel & Physique avec ses créatures. Au premier cas , ces apparitions sont miraculeuses , comme étant au-dessus des forces naturelles des Agens , dont il s'agit. Au second cas , elles n'ont rien de surnaturel , sinon la permission que Dieu accorde rarement aux ames de revenir , & aux Anges & aux Démons d'apparoître , & de produire les effets , dont nous avons parlé.

L X X I V.

Conséquences de ces principes.

SUivant ces principes nous pouvons avancer sans témérité.

I. Que les Anges & les Démons ont souvent apparu aux hommes ; que les ames séparées du corps sont souvent revenues , & que les uns & les autres peuvent encore faire la même chose.

II. Que la maniere de ces apparitions , & de ces retours , est une chose inconnue , & que Dieu abandonne à la dispute ! & aux recherches des hommes.

III. Qu'il y a quelqu'apparence que ces sortes d'apparitions ne sont point absolument miraculeuses de la part des bons & des mauvais Anges , mais que Dieu les permet quelquefois pour des raisons dont il s'est réservé la connoissance.

IV. Que l'on ne peut donner sur cela aucune regle certaine , ni former aucun raisonnement démonstratif, faute de connoître parfaitement la nature & l'étendue du pouvoir des Etres spirituels , dont il s'agit.

V. Qu'il faut raisonner des apparitions en songe autrement que de celles qui se

K v

font dans la veille ; autrement des apparitions en corps solide , parlant , marchant , bûvant & mangeant , & autrement des apparitions en ombre , ou en corps nébuleux & aérien ; enfin que les corps qui reviennent en Grèce , en Hongrie , en Moravie , en Silesie , demandent encore une manière de raisonner différente.

V I. Ainsi il seroit téméraire de poser des principes , & de former des raisonnemens uniformes sur toutes ces choses en commun. Chaque espece d'apparitions demandent son application particuliere.

L X X V.

Maniere d'expliquer les Apparitions.

L Es apparitions en songe ; par exemple , celle de l'Ange qui dit à saint Joseph de transporter l'Enfant Jesus en Egypte , parceque le Roi Hérodes vouloit le faire mourir. Cette apparition renferme deux choses ; la premiere , l'impresion qui se fit dans l'idée de saint Joseph d'un Ange qui apparoissoit , & la seconde , la prédiction , ou la révélation de la mauvaise volonté d'Hérodes. L'une & l'autre est au-dessus des forces ordinaires de notre nature , mais nous ne savons pas

si elle est au-dessus du pouvoir d'un Ange. Mais il est certain, qu'elle ne s'est pû faire que par la volonté, & par l'ordre de Dieu.

Les apparitions d'une ame, d'un Ange, ou d'un Démon, qui se font voir revêtus d'un corps apparent, & seulement en ombre, & en phantôme, comme celle de l'Ange, qui se fit voir à Manüé pere de Samson, & qui s'évanoüit avec la fumée du sacrifice, & de celui qui tira saint Pierre de prison, & disparut de même, après l'avoir conduit le long d'une rue; ces corps que ces Anges prenoient, & que nous supposons avoir été seulement apparens & aériens, souffrent de grandes difficultés; car ou ces corps leurs étoient propres, ou ils leurs étoient étrangers & empruntés.

S'ils leurs étoient propres, & que l'on suppose avec plusieurs anciens & quelques nouveaux, que les Anges, les Démons & même les ames des hommes, ont une espèce de corps subtil, transparent & aérien, la difficulté consistera à savoir, comment ils peuvent condenser le corps transparent, & le rendre visible, d'invisible qu'il étoit. Car s'il étoit toujours & de sa nature sensible & visible, il y auroit une autre espèce de miracle continuel à le rendre in-

K vj

visible, & à le dérober à nos sens. Et si de sa nature il est invisible, qu'elle puissance le peut rendre visible? De quelque maniere qu'on envisage cet objet, il paroît également miraculeux ou de rendre sensible ce qui est purement spirituel, ou de rendre invisible ce qui est palpable & corporel.

L X X V I.

*Sentiment qui donne aux ames des corps
subtils.*

LEs anciens Peres de l'Eglise, qui donnoient aux Anges des corps subtils & de la nature de l'air, expliquoient selon leurs principes, plus facilement les prédictions faites par les Démons, & les opérations merveilleuses qu'ils causent dans l'air, dans les Elémens, dans nos corps, & qui sont beaucoup au-dessus de ce que les hommes les plus subtils ou les plus savans peuvent connoître, prédire, & opérer; que les mauvais Anges causent des maladies, qu'ils rendent l'air corrompu & contagieux, qu'ils inspirent aux méchans de mauvaises pensées & des desirs

(a) Aug. lib. de divinatione | 2. Retraff. c. 3.
de demoi. m. c. 3. 4, 5. & lib. 1.

injustes , qu'ils pénètrent nos pensées & nos desirs , qu'ils prévoient des tempêtes & des changemens dans l'air , & des dérangemens dans les saisons. Tout cela s'explique beaucoup plus aisément dans l'hypothese que les Démons ont des corps composés d'un air très-fin & très-subtil.

S. Augustin avoit écrit qu'ils pouvoient aussi découvrir ce qui se passe dans notre esprit & dans le fond de nos cœurs , non-seulement par nos paroles , mais aussi par certains signes & certains mouvemens extérieurs , qui échappent aux plus circonspects ; mais réfléchissant sur ce qu'il avoit avancé dans cet endroit , il se rétracta & avoua qu'il avoit parlé trop affirmativement sur une matiere si peu connue , & que la maniere dont les mauvais Anges pénètrent nos pensées , est une chose très-cachée , & qu'il est très-difficile aux hommes de découvrir & d'expliquer. Ainsi il aime mieux suspendre son jugement sur cela & demeurer dans le doute.

La maniere dont l'un & l'autre de ces deux effets sont produits nous est également inconnue. Nous ne comprenons pas comment un Esprit revêtu d'un corps matériel , mais subtil & aérien , peut condenser ce corps , l'épaissir , & le rendre

(6) Aug. l. 2. *Retract.* c. 30.

visible & sensible ; ni comment il peut produire dans les raïons visuels un changement capable de faire sur nos sens les mêmes impressions , que feroit un corps palpable , s'il étoit présent.

L X X V I I.

Difficulté d'expliquer les Apparitions dans l'hypothese que les Ames, les Anges, &c. sont purement spirituels.

LA difficulté est plus grande , si l'on suppose que ces Esprits sont absolument dégagés de toute matiere ; car comment peuvent-ils rassembler autour d'eux une certaine quantité de matiere , s'en revêtir , lui donner une forme humaine , reconnoissable , capable de parler , d'agir , de s'entretenir , de boire & de manger , comme firent les Anges qui s'apparurent à Abraham , & celui qui (a) s'apparut au jeune Tobie , & le conduisit à Ragés : tout cela se fait-il (b) par la puissance naturelle de ces Esprits ? Dieu leur a-t'il donné ce pouvoir en les créant , & s'est-il engagé en vertu de ses loix naturelles , & par une suite de son action intime & essentielle sur la créature en qualité de Créateur ,

(a) Genes. XVIII.

! (b) Tob. XII. 19.

d'imprimer à l'occasion de la volonté de ces Esprits , certains mouvemens dans l'air & dans les corps qu'ils voudront mouvoir , condenser , & faire agir , de même à proportion qu'il a bien voulu en vertu de l'union de l'ame à un corps vivant , que cette ame imprimât à ce corps , des mouvemens proportionnés à ses propres volontés : quoique naturellement il n'y ait nulle proportion naturelle entre la matière & l'esprit , & que selon les loix de la Physique l'une ne puisse agir sur l'autre , sinon en ce que la premiere cause , l'Etre Créateur a bien voulu s'assujettir à créer ce mouvement , & à produire ces effets , à l'occasion de la volonté de l'hommes ; mouvemens qui sans cela passeroient pour surnaturels & miraculeux.

Or dira-t'on avec quelques nouveaux Philosophes (a) qu'encore que nous ayons des idées de la matiere & de la pensée , peut-être ne seront-nous jamais capables de connoître si un être purement matériel pense , ou non ; par la raison qu'il nous est impossible de découvrir par la contemplation de nos propres idées , sans révélation , si Dieu n'a point donné à quelques amas de matiere , disposée comme il le trouve à propos , la puissance d'apperce-

(a) M. Locke de l'Entendement humain. L. 4. C. 3.

voir & de penser ; ou s'il a joint & uni à la matiere ainsi disposée une substance immatérielle qui pense ; car par rapport à nos notions , il ne nous est pas plus malaisé de concevoir que Dieu peut ajouter à notre idée de la matiere , la faculté de penser , que de comprendre qu'il y régne une autre substance avec la faculté de penser ; puisque nous ignorons en quoi consiste la pensée , & à quelle espece de substance cet Etre tout puissant a trouvé à propos d'accorder cette puissance , qui ne sauroit être dans aucun être créé, qu'en vertu du bon plaisir & de la bonté du Créateur.

Ce systême certainement renferme de très-grandes absurdités , plus grandes à mon sens, que celles qu'il sembleroit éviter. Nous concevons clairement que la matiere est divisible , & capable de mouvement , mais nous ne concevons pas qu'elle soit capable de penser , ni que la pensée puisse consister dans une certaine configuration , ou un certain mouvement de la matiere. Et quand la pensée pourroit dépendre d'un certain arrangement ou d'une certaine subtilité ; ou d'un certain mouvement de la matiere , dès que cet arrangement seroit troublé , ou le mouvement interrompu , ou cet amas de matiere subtile , dissipé , la pensée cesseroit d'être pro-

duite, & par conséquent ce qui constitue l'homme, ou l'animal raisonnable ne subsisteroit plus, & ainsi toute l'œconomie de notre Religion, toutes nos espérances d'une autre vie s'évanouiroient.

A Dieu ne plaise que nous voulions donner des bornes à la Toute-Puissance de Dieu. Mais cet Etre Tout-Puissant nous ayant donné pour regle de nos connoissance, la clarté des idées que nous avons de chaque chose, & ne nous étant pas permis d'affirmer ce que nous ne connoissons pas distinctement, il s'ensuit que nous ne devons pas affirmer que la pensée puisse être attribuée à la matiere, notre esprit ne voyant nulle proportion entre ces deux choses, la pensée & la matiere. Si la chose nous étoit connue par la révélation & enseignée par l'autorité des Ecritures, alors on pourroit imposer silence à la raison humaine, & captiver son entendement sous l'obéissance de la foi. Mais on convient que la chose n'est nullement révélée. Elle n'est pas non plus démontrée ni par la cause, ni par les effets. Elle doit donc être considérée comme un pur système inventé pour lever certaines difficultés qui résultent du sentiment qui lui est opposé. Si la difficulté d'expliquer comment l'ame agit sur nos corps, paroît

si grande , comment peut-on comprendre que l'ame elle-même soit matérielle & étendue ? En ce dernier cas agira-t'elle sur elle-même , & se donnera t'elle le mouvement pour penser , ou le mouvement fera-t'il la pensée , ou produira-t'il la pensée ? Cette matiere pensante pensera-t'elle toujours , ou seulement par fois : & quand elle aura cessé de penser , qui est-ce qui la fera penser de nouveau , sera ce Dieu ? sera-ce elle-même ? Un agent aussi simple que l'ame peut-il agir sur lui-même , & se reproduire en quelque sorte en pensant ?

Pour faire l'application de ce système à la matiere des apparitions des Anges , des Démons & des ames séparées du corps , j'y apperçois plus de facilité en accordant à l'ame une certaine quantité de matiere qui lui soit propre , dont elle dispose & qu'elle puisse mouvoir à sa volonté , que dans le sentiment contraire ; la chose paroîtra encore plus aisée en supposant que la matiere même peut se condenser , se rarefier , se subtiliser ou condenser , & rarefier l'air qui l'environne , ou agir sur nos yeux & nos autres sens , & les assurer de telle sorte que nous croyons voir , sentir , ouïr , toucher , ce qui se passe seulement dans notre imagination , ou ne pas voir & sentir ,

L X X V I I I.

*Difficultés sur cette matiere , quelque système
qu'on embrasse.*

M On Lecteur dira que je le laisse ici dans l'embarras , & qu'au lieu de lui donner des lumieres sur les apparitions des Esprits , je répands des doutes & de l'incertitude sur cette matiere. J'en conviens. Mais j'aime mieux douter , que d'assurer ce que je ne fais pas. Et si je m'en tiens à ce que ma Religion m'enseigne sur la nature des ames , des Anges , & des Démons , je dirai qu'étant purement spirituels , il est impossible qu'ils apparoiſſent revêtus d'un corps quel qu'il soit , à moins d'un miracle ; supposé toutefois que Dieu ne les ait pas créés naturellement capables de ces opérations , avec subordination à sa volonté souverainement puissante , qui ne leur permet que rarement de mettre en exécution cette faculté de se faire voir corporellement aux mortels.

Si quelquefois les Anges ont mangé , parlé , agi , marché comme des hommes , ce n'étoit point par le besoin qu'ils eussent de boire ou de manger , pour se soutenir

& pour vivre , mais pour l'exécution des desseins de Dieu , qui vouloit qu'ils parussent aux hommes agissans , bûvans , & mangeans , comme le marque l'Archange Raphaël. (a) *Quand j'étois avec vous , j'y étois par la volonté de Dieu. Il vous sembloit que je bûvois & que je mangeois ; mais pour moi j'use d'une nourriture invisible , qui est inconnue aux hommes.* Et il est vrai que nous ne connoissons point qu'elle peut être la nourriture des Anges , qui sont des substances purement spirituelles , ni ce que devenoit cette nourriture , que Raphaël , & les trois Anges qu'Abraham traita dans sa tente , prirent , ou semblerent prendre en la compagnie des hommes.

L X X I X.

Sont-ce les Ames , ou les Démons qui donnent le mouvement aux corps des Revenans ?

LEs apparitions des ames séparées du corps enferment les mêmes difficultés , que celles des Anges dont nous venons de parler ; à moins que l'on ne veuille dire que quelquefois après avoir quitté leurs corps , elles y retournent pour quelque-tems afin de demander des prières , ou

(a) Tob. XII. 18. 19.

d'ordonner des restitutions , ou pour troubler les vivans , ainsi qu'on le raconte des Revenans de la Moravie , de la Hongrie , & de la Silesie ; car il est très-douteux si ce sont des ames , ou des Démons qui font agir ces Revenans ; & il y a beaucoup d'apparence que ce sont tantôt des Démons , tantôt des ames d'hommes décédés.

On comprend assez qu'une ame par la Puissance de Dieu , peut de nouveau donner quelque mouvement à un corps , qui conserve encore quelque disposition à la vie par la fluidité de son sang , & par la mobilité & la solidité de ses organes , ainsi qu'on l'a remarqué dans ces Revenans de Moravie , & dans ces *Broucalagues* dont on parlera ci-après. Ils avoient les membres souples & mobiles , le sang bouillant & fluide , & toutes les parties du corps entieres , il ne s'agissoit plus que de faire reprendre au cœur son mouvement , & à rendre à cette machine sa forme substantielle , ou son ame raisonnable , ou si l'on veut , y faire entrer un mauvais esprit qui lui tint lieu d'ame.



L X X X.

Esprits folets qui apparoissent , qu'en doit-on penser ?

QUANT aux apparitions des folets, des Esprits familiers, des incubes, des succubes, des lamies, des lutins, des striges, des lemures, & de cent sortes d'Esprits dont on a parlé, & dont nous pourrions enfler cette Dissertation, je reconnois qu'on débite sur cela une infinité de contes frivoles & de récits fabuleux. Je ne finirois point si je voulois entasser ici ce que j'en ai lû & entendu, & ce qu'on en lit dans les anciens & les modernes, & ce qu'ont pensé sur la matiere des apparitions les Ecrivains les plus fameux. Et si je voulois m'étendre à réfuter, & à montrer le ridicule de la plûpart des récits qu'on en fait. Tout ce que j'en pourrois écrire ne feroit qu'augmenter les doutes & les incertitudes, étant constant qu'on n'a sur tout cela que des conjectures fondées sur des systêmes peu certains. Ceux qui admettent la corporéité des Anges; des ames, & des Démons raisonnent d'une sorte, & ceux qui les croient incorporels & absolument dégagés de la matiere,

SUR LES APPARITIONS. 239
tirent d'autres conséquences de leurs principes.

Ceux qui prétendent que tout ce qu'on dit des Esprits , & du retour des ames , n'est qu'une invention de certaines gens d'Eglise, qui ont intérêt à entretenir les peuples dans cette opinion , ne font pas attention que les Païens, qui ne tiroient aucun avantage de ces apparitions , & que les peuples barbares du Septentrion , par exemple , qui n'y entendoient aucune finesse , parlent des Esprits , des apparitions, des folets , des Démons , des bons Génies à peu près comme en parlent les Chrétiens & les Ecclésiastiques. Et ce qui est remarquable , les anciens Chrétiens chez qui les Protestans soutiennent qu'on ne connoissoit ni le Purgatoire , ni les prieres pour les morts , parlent souvent & des ames qui apparoissent , & des Anges & des Démons qui obsèdent les hommes , qui les maltraitent , & qui exercent contre eux un pouvoir très-étendu. Personne n'a parlé plus fortement des obsessions , des apparitions & du pouvoir des Démons que les anciens Peres. L'Eglise a toujours employé les Exorcismes sur les enfans présentés au Baptême , & contre les possédés ou obsédés du Démon. L'intérêt des Evêques & des Prêtres n'avoit nulle part à tout cela.

L X X X I.

Jugement sur les Esprits folets.

L Es folets dont nous avons parlé paroissent être des Esprits mitoyens entre les bons Anges & les mauvais ; car pour l'ordinaire ils ne font point de mal , ils font même quelquefois du bien , qu'on ne demande point d'eux , en apportant aux animaux qu'ils affectionnent , ou aux maisons qu'ils fréquentent , des choses qui ne leur appartiennent pas. Les actions badines & les petits tours qu'ils font , persuadent que ce ne sont pas des Démons , du moins qu'ils ne sont pas aussi tourmentés dans les Enfers , que les autres Démons , qui nous sollicitent au mal , & dont nous prions Dieu dans l'Oraison Dominical de nous délivrer , en disant : *Ne nous induisez point en tentation , mais délivrez-nous du mal , (ou des méchans.)*

Si ce sont de bons Anges , leurs actions peu sérieuses ne répondent guères à l'idée que nous avons des fonctions de la majesté , & de la dignité de ces Esprits bienheureux. Les folets ne tentent point les hommes , & les servent quelquefois , ils se jouent & paroissent travailler dans les mines ,

SUR LES APPARITIONS. 241
mines , mais leur travail n'est qu'apparent.
Il y en a toutefois de mauvais : Ils s'irri-
tent lorsqu'on les contredit , & nous avons
vû qu'ils ont quelquefois commis de
grands désordres , & ont contraint d'aban-
donner certaines mines très-riches , qu'ils
s'étoient comme appropriées.

Paroissent-ils dans leurs propres corps ,
ou ont-ils des corps factices , artificiels ,
ou empruntés ? C'est ce que nous igno-
rons ; nous avons rapporté quelques exem-
ples de ces Esprits , qui ne paroissent point
aux yeux , & dont la présence n'est mani-
festée que par leurs actions , ou par des
paroles. Celui d'Epinal dont parle notre
Richerius , se disoit être l'ame d'un jeune
homme de Clisenteine , Village peu éloi-
gné d'Epinal. Etoit-il damné , étoit-il sau-
vé , étoit il en Purgatoire ? C'est ce que je
n'ose décider. S'il a offert son offrande à
saint Goëric , il espéroit quelque chose ,
ou quelque soulagement de sa protection ,
ou peut être il vouloit tromper les hommes
par cette apparence de dévotion.



L X X X I I.

Conclusion de cette Dissertation.

DE tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on peut conclure 1°. que la question de fait ; savoir , que les Anges , les Démons , & les ames des défunts apparoissent & reviennent quelquefois , par conséquent que leurs apparitions sont non seulement possibles , mais aussi réelles , véritables , & bien prouvées par l'autorité des Livres SS. de l'Ancien & du Nouveau Testament , & par les témoignages des Auteurs Grecs & Latins , tant Chrétiens que Païens ; sans toutefois prétendre approuver ni assurer tout ce qu'on en trouve écrit dans les Auteurs non inspirés , ni même garantir tout ce que nous en avons cité & rapporté ci-devant,

2°. Que la façon dont ces apparitions se sont faites , est jusqu'ici inconnue : ni l'Ecriture , ni la Théologie , ni la bonne Philosophie ne nous fournissent aucuns principes certains pour les expliquer sûrement , & qu'il est permis de former des doutes sur la manière dont cela s'est fait , & de rechercher ce qu'on en peut dire , pourvu qu'on demeure dans les bornes

SUR LES APPARITIONS. 243
d'un doute raisonnable , & d'une recherche modeste & conduite par la sagesse & la Religion.

3°. Que l'ame est immortelle , qu'il y a une autre vie ; des peines pour les méchans , & des récompenses pour les bons ; que rien de souillé n'entrera dans le Royaume de Dieu , qu'il y a de bons Anges qui nous portent au bien , & des Démons qui nous tentent & nous conduisent à l'irréligion , à l'impénitence , & au péché ; & c'est ce que je m'étois proposé de montrer dans cet Ecrit.

4°. Que probablement les Esprits détachés de la matiere grossiere , les ames des défunts , les Anges & les Démons ont reçu de l'Etre suprême , cause premiere , Créateur & conservateur de toutes choses un pouvoir très-étendu pour agir sur les corps sublunaires , & pour y causer des altérations très-réelles & très-terribles , ce qui se justifie par les événemens & les effets rapportés dans une infinité d'Histoires & par les Exorcismes & les prières de l'Eglise , qui suppose dans l'air une infinité d'Esprits malfaisans , nommés dans saint Paul , (a) *les Princes de l'air* , & les *Puissances des ténèbres* , dont le Chef est

(a) Ephes. 11. 2. & VI. 12.

nommé dans l'Evangile , (b) le *Prince de ce monde* ; que ces Esprits exercent une espece de domination sur les Elémens , & ont un pouvoir très-étendu , & qui le feroit même infiniment davantage , s'il n'étoit reſtraint , ſuſpendu & arrêté par la toute-puiſſance de Dieu , & par la miſéricorde de J. C. qui nous dit dans l'Evangile (c) qu'il a vaincu & précipité Satan , & qui nous ordonne de prier ſans ceſſe pour ne pas ſuccomber à la tentation , & pour nous garentir de la rage du mauvais Eſprit , qui comme le dit un Apôtre (d) eſt nommé un lion rugiſſant , qui rôde autour de nous , pour nous dévorer ſi nous lui en fournifſons l'occaſion par notre négligence & notre préſomption , en nous livrant volontairement à lui & nous expoſant au danger.

(b) Johan. XII. 31. XIV. 30. XVI. 11,

(c) Luc. X. 18.

(d) 1. Petri. V. 8,



DISSERTATION
SUR LES
REVENANS
ET LES.
VAMPIRES.



P R E F A C E.

*Sur la Dissertation sur les Vampires ,
les Revenans , les Excommuniés ,
les Brucolaques &c.*

CHaque siècle , chaque Nation ,
chaque pays à ses préventions ,
ses maladies , ses modes , ses pen-
chans qui les caractérisent , & qui
passent & se succèdent les uns aux
autres , & souvent ce qui a paru ad-
mirable en un temps , devient pitoya-
ble & ridicule dans un autre.

On a vû des siècles où tout étoit
tourné à certaines dévotions , certains
genre d'études , certains exercices.
On sçait que pendant plus d'un siècle
le goût dominant de l'Europe , étoit
le voyage de Jérusalem. Les Roys ,
les Princes , les Seigneurs , les Evê-
ques , les Ecclésiastiques , les Reli-
gieux , tous y couroient en foule. Les

L iij

Pélerinages de Rome ont été autrefois très-fréquens & très-fameux. Tout cela est tombé. On a vû des Provinces inondées de Flagellans, & il n'en est demeuré des restes que dans les Confreries de Pénitens, qui subsistent en plusieurs endroits.

Nous avons vû dans ces pays-ci, des Sauteurs & des Danseurs, qui à chaque instant sautoient & dansoient dans les ruës, dans les places & jusques dans les Eglises. Les Convulsionnaires de nos jours semblent les avoir fait revivre. La postérité s'en étonnera comme nous nous en railions aujourd'hui. Sur la fin du siècle seizième & au commencement du dix-septième, on ne parloit en Lorraine que de Sorciers & de Sorcieres. Il n'en est plus question depuis longtemps. Lorsque la Philosophie de M. Descartes parut, quelle vogue n'eut-elle pas ! On méprisa l'ancienne Philosophie, on ne parla plus que d'expériences Phisiques, de nouveaux systèmes, de nouvelles découvertes. M.

Nevton vient de paroître , tous les esprits sont tournés de son côté. Le systême de M. Law , les Billets de Banques , les fureurs de la ruë de Quinquempoix , quels mouvenens n'ont-ils pas causé dans le Royaume ? C'étoit une espece de convulsion qui s'étoit emparée des François.

Dans ce siècle , une nouvelle scene s'offre à nos yeux depuis environ soixante ans dans la Hongrie , la Moravie , la Silesie , la Pologne ; on voit , dit-on , des hommes morts depuis plusieurs années , ou du moins depuis plusieurs mois , revenir , parler , marcher , infester les villages , maltraiter les hommes & les animaux , fucer le sang de leurs proches , les rendre malades & enfin leur causer la mort ; enforte qu'on ne peut se délivrer de leurs dangereuses visites & de leurs infestations , qu'en les exhument. Les empalant , leur coupant la tête , leur arrachant le cœur , ou les brulant. On donne à ces revenans le nom d'Oupires , ou Vampires ,

& l'on en raconte des particularités si singulières , si détaillées , & revêtues de circonstances si probables , & d'informations si juridiques , qu'on ne peut presque pas se refuser à la croyance qu'on a dans ces pays , que ces revenans paroissent réellement sortir de leurs tombeaux , & produire les effets qu'on en publie.

L'antiquité n'a certainement rien vû , ni connu de pareil. Qu'on parcoure les Histoires des Hebreux , des Egyptiens , des Grecs , des Latins , on n'y rencontrera rien qui en approche. Il est vrai que l'on remarque dans l'Histoire , mais rarement , que certaines personnes après avoir été quelque tems dans leur tombeaux & tenuës pour mortes, sont revenues en vie. On verra même que les anciens ont crû que la magie , pouvoit donner la mort , & évoquer les ames des trépassés. On cite quelques passages , qui prouvent qu'en certain temps on s'est imaginé que les forciers suçoient le sang des hommes , & des enfans & les faisoient

mourir. On vit aussi au douzième siècle, en Angleterre quelques revenans semblables à ceux de Hongrie : Mais en nulle Histoire on ne lit rien d'aussi commun, ni aussi marqué que ce qu'on nous raconte des Vampires d'Allemagne.

L'antiquité Chrétienne fournit quelques exemples de personnes excommuniées, qui sont sorties visiblement & à la vue de tout le monde de de leurs tombeaux & des Eglises, lorsque le Diacre ordonnoit aux Excommuniés & à ceux qui ne communioient point aux SS. Mysteres de se retirer. Depuis plusieurs siècles on ne voit plus rien de semblable, quoiqu'on n'ignore pas que plusieurs Excommuniés, morts dans l'excommunication, assistent tous les jours au saint Sacrifice, & que plusieurs personnes mortes dans les censures sont inhumées dans les Eglises.

La créance des nouveaux Grecs, qui veulent que les corps des Excommuniés ne pourrissent point dans leurs tom-

Lvj

beaux , est une opinion qui n'a nul fondement , ni dans l'antiquité , ni dans la bonne Théologie , ni même dans l'Histoire. Ce sentiment paroît n'avoir été inventé par les nouveaux Grecs Schismatiques , que pour s'autoriser & s'affermir dans leur séparation de l'Eglise Romaine. L'antiquité Chrétienne croyoit au contraire que l'incorruptibilité d'un corps étoit plutôt une marque probable de la sainteté de la personne , & une preuve de la protection particulière de Dieu sur un corps , qui a été pendant sa vie le temple du S. Esprit , & qui a conservé dans la Justice & l'innocence le caractère du Christianisme.

Les Brucolaques de la Grece & de l'Archipel , sont encore des revenans d'une nouvelle espece. On a peine à se persuader qu'une Nation aussi spirituelle que la Greque , ait pû donner dans une idée aussi extraordinaire que celle-là. Il faut que l'ignorance ou la prévention soient extrême

parmi eux , puisqu'il ne s'y est trouvé ni Ecclésiastiques , ni autre Ecrivain , qui ait entrepris de les démentir sur cet article.

L'imagination de ceux qui croient que les morts mâchent dans leurs tombeaux , & font un bruit à peu près semblable à celui que les porcs font en mangeant , est si ridicule qu'elle ne mérite pas d'être sérieusement réfutée.

J'entreprends de traiter ici la matière des Revenans ou des Vampires de Hongrie , de Moravie , de Silesie & de Pologne , au hazard d'être critiqué , de quelque manière que je m'y prenne ; ceux qui les croient véritables m'accuseront de témérité & de présomption , de les avoir révoqué en doute , ou même d'en avoir nié l'existence & la réalité ; les autres me blâmeront d'avoir employé mon tems à traiter cette matière , qui passe pour frivole & inutile dans l'esprit de biens des gens de bon sens. De quelque manière qu'on en pense , je me saurai

bon gré d'avoir approfondi une question, qui m'a paru importante pour la Religion : Car si le retour des Vampires est réel, il importe de le défendre & de le prouver : & s'il est illusoire, il est de conséquence pour l'intérêt de la Religion, de détromper ceux qui le croient véritable, & de détruire une erreur qui peut avoir de très dangereuse suites.





DISSERTATION
SUR LES
REVENANS EN CORPS,
LES EXCOMMUNIÉS,
LES OUPIRES OU VAMPIRES,
BRUCOLAQUES, &c.



A PRÉS avoir traité dans une Dissertation particulière, la matière des apparitions des Anges, des Démons & des ames séparées du corps, la connexité de la matière m'invite à parler aussi des revenans, des excommuniés, que la terre rejette, dit-on, de son sein, & des Vampires de Hongrie, de Silesie, de Bohème, de Moravie & Pologne, & des Brucolaques de Grece. Je rapporterai d'abord ce qu'on en a dit & écrit, puis j'en tirerai quelques conséquences, & j'apporterai les raisons qu'on peut produire pour & contre leur existence & leur réalité.

I.

La résurrection d'un mort , est l'ouvrage de Dieu seul.

JE pose d'abord pour principe indubitable que la résurrection d'un mort vraiment mort , est l'effet de la seule puissance de Dieu. Nul homme ne peut , ni se résusciter , ni rendre la vie à un autre homme , sans un miracle visible.

Jesus-Christ s'est résuscité , comme il l'avoit promis , il l'a fait par sa propre vertu ; il l'a fait avec des circonstances toutes miraculeuses : s'il s'étoit résuscité aussi-tôt qu'il fut descendu de la croix , on auroit pû croire qu'il n'étoit pas bien mort , qu'il restoit encore en lui des semences de vie , qu'on auroit pû réveiller en le réchauffant , ou en lui donnant des cordiaux & quelque choses capable de faire revenir ses esprits. Mais il ne résuscite qu'au troisiéme jour ; il avoit , pour ainsi dire , été tué même après sa mort , par l'ouverture que l'on fit de son coté avec une lance , qui le perça jusqu'au cœur , & qui lui auroit donné la mort , s'il n'eut pas été hors d'état de la recevoir.

Lorsqu'il resuscita le Lazare(a), il atten-

(a) Johan. XI. 39.

dit qu'il eut été quatre jours dans le tombeau & qu'il commençat à se corrompre ; ce qui est la marque la plus assurée qu'un homme est réellement décédé , sans espérance de retour à la vie , sinon par des voyes surnaturelles.

La résurrection que Job attendoit si fermement (b) & celle de cet homme qui résuscita en touchant le corps du Prophète Elisée dans son tombeau (c) ; & l'enfant de la veuve de Sunam , à qui le même Elisée rendit la vie (d) , & cette armée de Squelettes dont Ezechiel prédit la résurrection (e) & qu'il vit en esprit , s'exécuter à ses yeux ; enfin toutes les résurrections rapportées dans les Livres sacrés de l'Ancien & du Nouveau Testament , sont des effets manifestement miraculeux , & attribués à la seule toute puissance de Dieu.

I I.

Résurrections de gens qui n'étoient pas vraiment morts.

LEs Résurrections de quelques personnes qu'on avoit crû mortes , & qui ne

(b) Job. XXI. 25.

(c) Reg. XIII. 21. 22.

(d) 4. Reg. IV.

(e) Ezech. XXXVII. 1.

2. 3. &c.

l'étoient pas, mais simplement endormies ou attaquées de Letargie & celles que l'on tenoit pour mortes, ayant été noyées, & qui sont revenueës par le soin qu'on en a pris, par les remedes qu'on leur a donnés, ou par l'adresse des Médecins; ces sortes de gens ne doivent point passer pour vraiment résuscitées, ils n'étoient pas morts, ou ils ne l'étoient qu'en apparence.

Nous avons dessein de parler ici d'une autre sorte de gens résuscités, qui étoient enterrés quelquefois depuis plusieurs mois, ou même depuis plusieurs années, qui auroient dû être étouffés dans leurs tombeaux, quand il auroient été enterrés tout vivants & dans qui l'on trouve encore des signes de vie, le sang liquide, les chairs entières, le coloris beau, les membres flexibles & maniables. Ces gens qui, dit-on, reviennent ou le jour ou la nuit, inquietent les vivans, leur sucent le sang, les font mourir, paroissent avec leurs habits, dans leurs familles, s'asseyent à table, & font mille autres choses; puis retournent dans leurs tombeaux, sans qu'on voye comment ils en sont sortis, ni comment ils y sont rentrés. Ce sont des especes de résurrections momentanées; car au lieu que les autres morts dont parle l'Ecriture, ont vécu, bû & mangé & conversé avec les autres

hommes, après leur résurrection, ceux-ci ne paroissent que pendant un certain temps, en certain pays, dans certaines circonstances, & ne paroissent jamais dès qu'on les a empalés ou brulés, ou qu'on leur a coupé la tête.

I I I.

Comment se peut faire cette sorte de résurrection.

SI cette dernière sorte de résuscités n'étoient pas réellement morts, il n'y a de merveilleux dans leur retour au monde, que la manière dont il se fait, & les circonstances dont il est accompagné. Ces revenans se réveillent-ils simplement de leur sommeil, ou reprennent-ils leurs esprits, comme ceux qui sont tombés en syncope, en foiblesse, ou en défaillance, & qui au bout d'un certain temps reviennent naturellement à eux mêmes, lorsque le sang & les esprits animaux ont repris leur cours & leur mouvement naturel ?

Mais comment sortir de leurs tombeaux sans ouvrir la terre, & comment y rentrer sans qu'il y paroisse ? A t'on vû des létargies ou des pamoisons, ou des syncopes durer des années entières ? Si l'on

veut que ce soit des résurrections réelles ; à t'on vû des morts se resusciter eux-mêmes & par leur propre vertu ?

S'ils ne sont pas résuscités par eux mêmes, est-ce par la vertu de Dieu qu'ils sont sortis de leurs tombeaux ? quelle preuve à-t'on que Dieu s'en soit mêlé ; quel est l'objet de ces résurrections , est-ce pour manifester les œuvres de Dieu dans ces Vampires ? Quelle gloire en revient-il à la Divinité ?

Si ce n'est pas Dieu qui les tire de leurs tombeaux , est-ce un Ange , est-ce un Démon , est-ce leur propre ame ? L'ame séparée du corps peut-elle y rentrer quand elle le veut , & lui donner une nouvelle vie , ne fut-ce que pour un quart d'heure ? Un Ange ou un Démon peuvent-ils rendre la vie à un mort ? non sans doute , sans l'ordre , ou du moins sans la permission de Dieu. On a examiné ailleurs cette question du pouvoir naturel des Anges & des Démons sur les corps humains, & l'on a fait voir que n'y la révélation , ni la raison ne nous donnent aucune lumière certaine sur ce sujet.



I V.

Résurrection d'un homme entermé depuis trois ans , résuscité par S. Stanislas.

Toutes les vies des SS. sont pleines de résurrections de morts , on pourroit en composer de gros volumes. Ces résurrections ont un rapport manifeste à la matière que nous traitons ici , puisqu'il est question de personnes mortes , ou tenues pour telles , qui apparoissent en corps & en ames aux vivans & qui vivent après leur résurrections. Je me contenterai de rapporter l'histoire de S. Stanislas Evêque de Cracovie , qui refuscita un homme mort depuis trois ans , avec des circonstances si singulieres , & d'une façon si publique , que la chose est au dessus de la plus severe critique. La vie du Saint a été écrite ou du temps de son martyre (a) , ou peu de temps après par différens Auteurs exactement informés ; car le martyre du Saint , & sur tout la résurrection du mort , dont nous allons parler , ont été vûs & connus d'une infinité de personnes , de toute la Cour du Roy Boleslas , & cet événement s'étant passé en Pologne , où les Vampires sont

(a) Vide Bolland. t. 2, Maii pag. 196. & seq.

fréquens encore aujourd'hui , regarde par cet endroit , plus particulièrement le sujet que nous traitons.

L'Evêque S. Stanislas ayant acheté d'un Gentilhomme nommé Pierre une terre située sur la Vistule , dans le territoire de Lublin , au profit de son Eglise de Cracovie , en donna le prix au Vendeur en présence de témoins , & avec les solemnités requises dans le pays , mais sans écritures ; car alors on n'écrivoit que rarement en Pologne ces sortes de ventes & d'achats , on se contentoit de témoins. Stanislas entra en possession de cette terre par l'autorité du Roy , & son Eglise en jouit paisiblement pendant environ trois ans.

Dans l'intervalle , Pierre qui l'avoit vendue , vient à mourir ; le Roy de Pologne Boleslas , qui avoit conçu une haine implacable contre le S. Evêque , qui l'avoit repris librement de ses excès , chercha l'occasion de lui faire peine , & suscita les trois fils de Pierre & ses héritiers , & leur dit de réputer la terre , que leur pere avoit vendue , sous prétexte qu'elle n'avoit pas été payée , il leur promit d'appuyer leur demandes & de la leur faire rendre. Ces trois Gentilshommes firent donc citer l'Evêque en la présence du Roy , qui étoit alors à Solec occupé à rendre la Justice sous des

tentes à la Campagne, selon l'ancienne manière du pays, dans l'assemblée générale de la Nation. L'Evêque fut cité devant le Roy, & soutint qu'il avoit acheté & payé la terre en question. Les Témoins n'osèrent rendre témoignage. A la vérité le lieu où se tenoit l'assemblée étoit fort près de Pietravin, c'étoit le nom de la terre contestée. Le jour commençoit à baisser, & l'Evêque couroit grand risque d'être condamné par le Roy & par ses Conseillers. Tout d'un coup comme inspiré de l'Esprit Divin, il promit au Roy de lui amener dans trois jours Pierre son vendeur. La condition fut acceptée avec moquerie, comme impossible à exécuter.

Le S. Evêque se rend à Pietravin, demeure en prières & s'exerce aux jeûnes avec les siens pendant trois jours. Le troisième jour il va en habits Pontificaux, accompagné de son Clergé & d'une multitude de peuple au tombeau de Pierre, fait lever la tombe & creuser jusqu'à ce que l'on trouva le cadavre du mort tout décharné & corrompu. Le S. lui ordonne de sortir & de venir rendre témoignage à la vérité devant le Tribunal du Roy. Il se leve; on le couvre d'un manteau, le Saint le prend par la main & le mène vivant au pied du Roy. Personne n'eut la hardiesse de l'interroger.

Mais il prit la parole, & déclara qu'il avoit vendu de bonne foi sa terre au Prélat, & qu'il en avoit reçu le prix. Après quoi il reprit sévèrement ses fils, qui avoient ainsi malicieusement accusé le S. Evêque.

Stanislas lui demanda s'il souhaitoit rester envie pour faire pénitence, il le remercia & dit qu'il ne vouloit pas s'exposer de nouveau aux dangers de pécher. Stanislas le reconduisit à son tombeau & y étant arrivé, il s'endormit de nouveau au Seigneur. On peut juger qu'une pareille scène eut une infinité de témoins, & que toute la Pologne en fut informée dans le moment. Le Roi n'en fut que plus irrité contre le Saint. Il le tua quelque temps après de sa propre main, comme il sortoit de l'Autel, & fit couper son corps en 72 parties, afin qu'on ne put les rassembler, pour leur rendre le culte, qui leur étoit dû, comme au corps d'un Martyr de la vérité, & de la liberté Pastorale.

Venons à présent à ce qui fait le principal sujet de ces recherches, qui sont les Vampires ou revenans de Hongrie & de Moravie, & autres pareils qui paroissent seulement pour peu de temps, dans leurs corps naturels.

V.

Résurrection ou Apparition d'une fille morte depuis quelques jours.

PHlegon affranchi de l'Empereur Adrien, dans le fragment du Livre qu'il avoit écrit des Choses merveilleuse, dit qu'à Tralles en Asie, un certain marchand Hôtelier avoit habitude avec une fille nommée Philinnium, fille de Demostrate & de Chariton; cette fille étant morte & mise dans le tombeau, continua la nuit de venir voir son galant, de boire, de manger, de coucher avec lui; un jour la nourrice de cette fille la reconnut lorsqu'elle étoit assise auprès de Machatés elle courut en donner avis à Chariton mere de la fille, qui après avoir fait beaucoup de difficultés, vint enfin à l'Hôtellerie, mais comme il étoit fort tard, & que tout le monde étoit couché, elle ne put contenter sa curiosité. Elle reconnut route fois les habits de sa fille, & crut la reconnoître couchée avec Machatés. Elle revint le lendemain matin, mais s'étant égarée en chemin, elle ne trouva plus sa fille, qui s'étoit déjà retirée. Machatés lui

(a) Phleg. de Mirabil. | p. 2694.
t. 8. Gronov. antiq. Græc. |

raconta toute la chose , comme depuis un certain temps elle venoit le trouver la nuit, & pour preuve de ce qu'il disoit , il ouvrit sa cassette & lui montra l'anneau d'or que Philinnium lui avoit donné , & la bande dont elle couvroit son sein, qu'elle lui avoit l'aissée la nuit dernière.

Chariton ne pouvant plus douter de la vérité du fait , s'abandonna aux cris & aux larmes , mais comme on promit de l'avertir la nuit suivante , quand Philinnium reviendrait , elle s'en retourna chez elle. Le soir la fille revint à son ordinaire , & Machatés envoya aussi-tôt en avertir ses pere & mere , car il commençoit à craindre que quelqu'autre fille n'eut pris les habits de Philinnium dans son sépulcre pour lui faire illusion,

Demonstrate & Chariton étant arrivés , reconnurent leur fille & coururent l'embrasser ; mais elle s'écria , mon pere & ma mere , pourquoi avez envié mon bonheur , en m'empêchant de demeurer encore trois jours avec cet Hôtelier sans faire mal à personne. Votre curiosité vous coûtera cher. Au même temps elle tomba roide morte , & étendue sur le lit,

Phlegon qui avoit quelque commandement dans la ville , arrêta la foule , & empêcha le tumulte. Le lendemain le peu-

ple étant assemblé au Théâtre , on convint d'aller visiter le caveau où reposoit Philinnium , qui étoit morte environ six mois auparavant. On y trouva les morts de sa famille , rangés chacun dans son rang, mais on n'y trouva pas le corps de Philinnium. Il y avoit seulement un anneau de fer que Machatés lui avoit donné avec une coupe-dorée , qu'elle avoit aussi reçue de lui. Après quoi on retourna au logis de Machatés , où le corps de la fille étoit demeuré couché par terre. On consulta un Devin , qui dit qu'il falloit l'enterrer hors des limites de la Ville , appaiser les furies , & Mercure Terrestre , faire des funérailles solennelles aux Dieux Manes , & sacrifier à Jupiter , l'Hospitalier , à Mercure , & à Mars. Phlegon ajoute en parlant à celui à qui il écrit : Si vous jugez à propos d'en informer l'Empereur , écrivés le moi , à fin que je vous envoie quelqu'uns de ceux qui ont été témoins de toutes ces choses.

Voilà un fait bien circonstancié , & revêtu de tous les caracteres qui peuvent le faire passer pour véritable ; cependant combien de difficultés ne renferme t'il pas ! Cette fille étoit-elle vraiment morte , ou n'étoit-elle qu'endormie ? Sa résurrection se fit-elle par ses propres forces , & quand elle vouloit ; ou étoit-ce un Démon qui lui

M ij

rendoit la vie ? Il semble qu'on ne peut douter que ce ne fut son propre corps , toutes les circonstances du récit de Phlegon le persuadent. Si elle n'étoit pas morte & que tout ce qu'elle faisoit ne fut qu'un jeu & une scene qu'elle donnoit pour conten-ter sa passion avec Machatés , il n'y a rien dans tout ce récit de fort incroyable : on fait de quoi l'amour est capable & jusqu'à quel point il peut porter une personne épri-se d'une passion violente.

V I.

Femme tirée vivante de son tombeau.

ON lit dans un Livre nouveau , une Histoire qui a quelque rapport à celle-ci. Un Marchand de la rue S. Honoré à Paris avoit promis sa fille à un de ses amis , Marchand comme lui dans la même rue. Un Financier s'étant présenté pour épouser la fille , fut préféré au jeune homme , à qui elle avoit été promise , le mariage s'accom-plit , & la jeune femme étant tombée ma-lade fut tenue pour morte , ensevelie & enterrée. Le premier amant se doutant qu'elle étoit tombée en léthargie ou en syn-cope , la fit tirer de terre pendant la nuit ;

(a) Causes Célèbres t. 8. p. 147,

on la fit revenir , & il l'épouſa. Ils paſſerent en Angleterre & y vécurent tranquillement pendant quelques années. Au bout de dix ans ils revinrent à Paris , où le premier mari ayant reconnu ſa femme dans une promenade , la réclama en Juſtice , & ce fut la matiere d'un grand Procès ; la femme & ſon ſecond mari ſe défendoient ſur ce que la mort avoit rompu les liens du premier mariage. On l'accuſoit même d'avoir trop précipitamment fait enterrer ſa femme. Les amans prévoyant qu'ils pourroient ſuccomber , ſe retirèrent de nouveau dans une terre étrangere , où ils finirent leurs jours.

Qui nous dira que dans l'Histoire de Phlegon , la jeune Philinnium ne fut pas ainſi miſe dans le caveau ſans être bien morte , & que toutes les nuits elle ne vint voir Machatés ſon amant ? Cela étoit bien plus aisé pour elle , que ne l'auroit été le retour de la femme de Paris , qui avoit été enſevelie , enterrée , & étoit demeurée couverte de terre , & enveloppée de linges pendant aſſez long-temps.

L'autre exemple rapporté dans le même Ouvrage , eſt d'une fille tombée en ſyncope & tenue pour morte , qui devint en ceinte pendant cet interval , ſans ſavoir par qui ;

(b) *Cauſes Celebres* t. p.

M iij

l'auteur de sa grossesse, qui étoit un Religieux ; s'étant fait connoître , il prétendit faire annuler sa profession , comme ayant été forcée. Il y eut sur cela un gros procès , dont on conserve encore aujourd'hui les factums. Le Religieux fut relevé de ses vœux & épousa la fille. Cet exemple revient encore à celui de Philinnium , & à celui de la jeune femme de la rue S. Honoré. Ces personnes pouvoient n'être pas mortes , ni par conséquent résuscitées.

V I I.

Revenans de Moravie.

J'Ai appris de feu M. de Vassimont, Conseiller de la Chambre des Comptes de Bar , qu'ayant été envoyé en Moravie par feu S. A. R. Leopold I. Duc de Lorraine pour les affaires de Monseigneur le Prince Charles son frere , Evêque d'Olmutz & d'Osnabruch , fut informé par le bruit public, qu'il étoit assez ordinaire en ce Pays-là de voir des hommes décédés quelque-tems auparavant , se présenter dans les compagnies & se mettre à table avec les personnes de leur connoissance sans rien dire , mais faisant un signe de tête à quelqu'un des assistans , lequel mourroit

infailliblement quelques jours après. Ce fait lui fut confirmé par plusieurs personnes , & entr'autres par un ancien Curé qui disoit en avoir vu plus d'un exemple.

Les Evêques & les Prêtres du Pays consulterent Rome sur un fait si extraordinaire , mais on ne leur fit point de réponse , parcequ'on y regardât apparemment tout cela comme de pures visions , ou des imaginations populaires. On s'avisa ensuite de déterrer les corps de ceux qui revenoient ainsi , de les brûler , ou de les consumer en quelques autres manieres. Ainsi l'on s'est délivré de l'importunité de ces Spectres , qui sont aujourd'hui beaucoup moins fréquens qu'auparavant dans ce Pays. C'est ce que disoit ce bon Prêtre.

V I I I.

Précis d'un Livre intitulé : Magia Posthuma
1706.

CES apparitions ont donné occasion à un petit Ouvrage intitulé : *Magia Posthuma* , composé par Charles Ferdinand de Schertz , imprimé à Olmutz en 1706. dédié au Prince Charles de Lorraine , Evêque d'Olmutz & d'Osnabruch. L'Auteur raconte qu'en un certain Villa-

M iij

ge une femme étant venue à mourir, munie de tous ses sacremens , fut enterrée dans le Cimetiere à la maniere ordinaire. Quatre jours après son décès , les Habitans du Village ouïrent un grand bruit & un tumulte extraordinaire , & virent un Spectre qui paroissoit tantôt sous la forme d'un chien , tantôt sous celle d'un homme , non à une personne , mais à plusieurs , & leur caufoit de grandes douleurs , leur serrant la gorge , & leur comprimant l'estomac jusqu'à les suffoquer : il leur brisoit presque tout le corps , & les réduisoit à une foiblesse extrême, en sorte qu'on les voyoit pâles , maigres , & extenués. Le Spectre attaquoit même les animaux , & l'on a trouvé des vaches abattues & demi mortes ; quelquefois il les attachoit l'une à l'autre par la queue. Ces animaux par leurs mugissemens marquoient assez la douleur qu'ils ressentoient. On voyoit les chevaux comme accablés de fatigue , tout en sueur , surtout sur le dos , échauffés , hors d'haleine , & écumans comme après une longue & pénible course. Ces calamités durèrent plusieurs mois.

L'Auteur que j'ai nommé examine la chose en Jurisconsulte , & raisonne beaucoup sur le fait & sur le droit. Il dit que supposé que ces troubles , ces bruits , ces

vexations viennent de cette personne qui en est soupçonnée, si on peut la brûler, comme on fait les corps des autres Revenans, qui sont nuisibles aux vivans. Il rapporte plusieurs exemples de pareilles apparitions, & des maux qui s'en sont ensuivis. Comme d'un pâtre du Village de Blow près la Ville de Kadam en Bohême, qui parut pendant quelque-tems, & qui appelloit certaines personnes, lesquelles ne manquoient pas de mourir dans la huitaine. Les Payfans de Blow déterrèrent le corps de ce pâtre, & le fichèrent en terre avec un pieu, qu'ils lui passèrent à travers le corps.

Cet homme en cet état se mocquoit de ceux qui lui faisoient souffrir ce traitement, & leur disoit qu'ils avoient bonne grace de lui donner ainsi un bâton pour se défendre contre les chiens. La même nuit il se releva & effraya par sa présence plusieurs personnes, & en suffoqua plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors. On le livra ensuite au bourreau, qui le mit sur une charrette pour le transporter hors du Village & l'y brûler. Ce cadavre hurloit comme un furieux, & remuoit les pieds & les mains comme vivant, & lorsqu'on le perça de nouveau avec des pieux, il jeta de très-grands cris, & rendit du sang très-

M v

vermeil, & en grande quantité. Enfin on le brûla, & cette exécution mit fin aux apparitions, & aux infestations de ce Spectre.

On en a usé de même dans les autres endroits, où l'on a vu de semblables Revengans, & quand on les a tirés de terre ils ont paru vermeils, les membres souples & maniables, sans vers & sans pourriture, mais non sans une très-grande puanteur. L'Auteur cite divers autres Ecrivains, qui attestent ce qu'il dit de ces Spectres, qui paroissent encore, dit-il, assez souvent dans les montagnes de Silesie & de Moravie. On les voit & de nuit & de jour, on apperçoit les choses qui leur ont appartenuës se remuer & changer de place, sans qu'il y ait personne visible qui les touche. Le seul remède contre ces apparitions, est de couper la tête, & de brûler le corps de ceux qui reviennent.

I X.

Procédure contre les corps des Vampires.

Toutes fois on n'y procède pas sans forme de justice ; on cite & on entend les témoins ; on examine les raisons, on considère les corps exhumés, pour voir si

Pon y trouve les marques ordinaires , qui font conjecturer que ce sont eux qui molestent les vivans , comme la mobilité , la souplesse dans les membres , la fluidité dans le sang , l'incorruption dans les chairs. Si ces marques se rencontrent , on les livre au bourreau qui les brûle. Il arrive quelquefois que les Spectres paroissent encore pendant trois ou quatre jours après l'exécution. Quelquefois on differe d'enterrer pendant six ou sept semaines les corps de certaines personnes suspectes. Lorsqu'elles ne pourrissent point , & que leurs membres demeurent souples & maniables , comme s'ils étoient vivans , alors on les brûle. On assure comme certain que les habits de ces personnes se meuvent , sans qu'aucune personne vivante les touche , & l'on a vû depuis peu à Olmutz , continuë toujours notre Auteur , un Spectre qui jettoit des pierres , & causoit de grands troubles aux habitans.

X.

*Morts de Hongrie , qui sucent le sang
des vivans.*

IL y a environ quinze ans qu'un soldat étant en garnison chez un Payfan Hai-
M vj

damaque frontiere de Hongrie , vit entrer dans la maison , comme il étoit à table auprès du Maître de la maison son Hôte , un inconnu qui se mit aussi à table avec eux. Le Maître du logis en fut étrangement effrayé , de même que le reste de la compagnie. Le soldat ne savoit qu'en juger , ignorant de quoi il étoit question. Mais le Maître de la maison étant mort dès le lendemain , le soldat s'informa ce que c'étoit. On lui dit que c'étoit le pere de son Hôte , mort & enterré depuis plus de dix ans , qui s'étoit ainsi venu asséoir auprès de lui , & lui avoit annoncé & causé la mort.

Le soldat en informa d'abord le Régiment , & le Régiment en donna avis aux Officiers Généraux , qui donnerent commission au Comte de Cabreras , Capitaine du Régiment d'Alandetti Infanterie , de faire information de ce fait. S'étant transporté sur les lieux avec d'autres Officiers , un Chirurgien & un Auditeur , ils ouïrent les dépositions de tous les gens de la maison , qui attesterent d'une maniere uniforme , que le Revenant étoit pere de l'Hôte du logis , & que tout ce que le soldat avoit dit & rapporté , étoit dans l'exacte vérité. Ce qui fut aussi attesté par tous les habitans du Village.

En conséquence on fit tirer de terre le corps de ce Spectre , & on le trouva comme un homme qui vient d'expirer , & son sang comme d'un homme vivant. Le Comte de Cabreran lui fit couper la tête , puis remettre dans son tombeau. Il fit encore information d'autres pareils Revenans , entre autres d'un homme mort depuis plus de trente ans , qui étoit revenu par trois fois dans sa maison à l'heure du repas , avoit succé le sang au cou la première fois à son propre frere , la seconde à un de ses fils , & la troisième à un valet de la maison , & tous trois en moururent sur le champ.

Sur cette déposition le Commissaire fit tirer de terre cet homme , & le trouvant comme le premier ayant le sang fluide , comme l'auroit un homme en vie , il ordonna qu'on lui passât un grand clou dans la temple , & ensuite qu'on le remit dans le tombeau. Il en fit brûler un troisième , qui étoit enterré depuis plus de seize ans , & avoit succé le sang , & causé la mort à deux de ses fils. Le Commissaire ayant fait son rapport aux Officiers Généraux ; on députa à la Cour de l'Empereur , qui ordonna qu'on envoyât des Officiers de guerre , de Justice , des Médecins & des Chirurgiens , & quelques sa-

vans pour examiner les causes de ces événemens si extraordinaires. Celui qui nous a raconté ces particularités , les avoit apprises de M. le Comte de Cabrerias à Fribourg en Brisgau en 1730.

X I.

*Récit d'un Vampire tiré des Lettres Juives:
Lettre 137.*

VOici ce qu'on lit dans les Lettres Juives , nouvelle édition 1738. Lettre 137.

On vient d'avoir dans ces quartiers de Hongrie une scene de Vampirisme qui est duement attesté par deux Officiers du Tribunal de Belgrade , qui ont fait descente sur les lieux , & par un Officier des Troupes de l'Empereur à Gradisch , qui a été témoin oculaire des procédures.

Au commencement de Septembre mourut dans le Village de Kisilova , à trois lieuës de Gradisch , un vieillard âgé de soixante-deux ans ; &c. trois jours après avoir été enterré , il apparut la nuit à son fils , & lui demanda à manger , celui-ci en ayant servi , il mangea , & disparut. Le lendemain , le fils raconta à ses voisins ce qui étoit arrivé. Cette nuit le pere ne pa-

eut pas ; mais la nuit suivante il se fit voir , & demanda à manger , on ne fait pas , si son fils lui en donna ou non : mais on trouva le lendemain celui-ci mort dans son lit ; le même jour , cinq ou six personnes tomberent subitement malades dans le Village & moururent l'un après l'autre peu de jours après. L'Officier ou Bailly du lieu informé de ce qui étoit arrivé , en envoya une relation au Tribunal de Belgrade , qui fit venir dans ce Village deux de ses Officiers avec un Boureau pour examiner cette affaire. L'Officier Impérial dont on tient cette Relation , s'y rendit de Gradisch , pour être témoins d'un fait dont il avoit si souvent oui parler. On ouvrit tous les tombeaux de ceux qui étoient morts depuis six semaines , quand on vint à celui du Vieillard , on le trouva les yeux ouverts d'une couleur vermeille , ayant une respiration naturelle , cependant immobile & mort. D'où l'on conclut qu'il étoit un signalé Vampire. Le Boureau lui enfonça un pieu dans le cœur. On fit un bucher , & l'on réduisit en cendres le cadavre. On ne trouva aucune marque du Vampirisme ni dans le cadavre du fils , ni dans celui des autres.

» Grace à Dieu , nous ne sommes rien
» moins que crédules. Nous avouons , que

» toutes les lumières de Physique que nous
 » pouvons approcher de ce fait, ne décou-
 » vrent rien de ces causes. Cependant nous
 » ne pouvons refuser de croire véritable un
 » fait attesté juridiquement, & par des gens
 » de probité ; nous copierons ici ce qui est
 » arrivé en 1732, & que nous avons inséré
 » alors dans le Glaneur, n°. XVIII.

X I I.

Autres Exemples des Revenans.

» Dans un certain Canton de la Hon-
 » grie, nommé en Latin, *Oppida Hei-*
 » *donum*, au-delà du Tibisque, *valgò*
 » Teyffe, c'est-à-dire, entre cette rivière
 » qui arrose le fortuné Terroir de Tockay,
 » & la Transylvanie ; le Peuple connu sous
 » le nom de *Heiduque* (a), croit que cer-
 » tains morts qu'il nomment Vampires, suc-
 » cent tout le sang des vivans, en sorte que
 » ceux ci s'exténuent à vûë d'œil, au lieu
 » que les cadavres, comme des sangsues se
 » remplissent de sang en telle abondance,
 » qu'on le voit sortir par les conduits, &
 » même par les ports. Cette opinion vient

(a) Cette Histoire est ci-devant sous le nom de
 apparemment la même que *Haidamkloque* arrivée vers
 celle que nous avons vue l'an 1729. ou 1730.

» vient d'être confirmées par plusieurs faits,
 » dont il semble qu'on ne peut douter, vû
 » la qualité des témoins qui les ont certifiés.
 » Nous en rapporterons ici quelques-uns
 » des plus considérables.

Il y a environ cinq ans , qu'un certain Heiduque habitant de Medreïga , nommé *Arnold Paul* , fut écrasé par la chute d'un chariot de foin. Trente jours après sa mort, quatre personnes moururent subitement , & de la maniere que meurent , suivant la tradition du Païs , ceux qui sont molestés de Vampires. On se ressouvint alors que cet Arnold Paul avoit souvent raconté qu'aux environs de Cassova, & sur les frontieres de la Servie Turque , il avoit été tourmenté par un Vampire Turque ; car il croit aussi que ceux qui ont été Vampires passifs pendant leur vie , le deviennent actifs après leur mort , c'est-à-dire , que ceux qui ont succés , succent aussi à leur tour ; mais qu'il avoit trouvé moyen de se guérir en mangeant de la terre du sépulchre du Vampire , & en se frottant de son sang : Précaution qui ne l'empêcha pas cependant de le devenir après sa mort , puisqu'il fut exhumé quarante jours après son enterrement , & qu'on trouva sur son cadavre toutes les marques d'un Archivampire. Son corps étoit vermeil : ses cheveux, ses on-

gles, sa barbe, s'étoient renouvelles, & ses veines étoient toutes remplies d'un sang fluide, & coulant de toutes les parties de son corps sur le linceuil dont il étoit environné. Le Hadnagy ou le Bailli du lieu, en présence de qui se fit l'exhumation, & qui étoit un homme expert dans le Vampirisme, fit enfoncer, selon la coutume, dans le cœur de défunt Arnold Paul, un pieu fort aigu, dont on lui traversa le corps de part en part, ce qui lui fit, dit-on, jeter un cris effroyable comme s'il étoit en vie. Cette expédition faite, on lui coupa la tête, & l'on brûla le tout. Après quoi on fit la même expédition sur les cadavres de ces quatre autres personnes mortes de Vampirisme, crainte qu'ils n'en fissent mourir d'autres à leur tour. Toutes ces expéditions n'ont cependant pu empêcher, que vers la fin de l'année dernière, c'est à-dire, au bout de cinq ans, ces funestes prodiges n'aient recommencé, & que plusieurs habitans du même Village ne soient peris malheureusement. Dans l'espace de trois mois, dix-sept personnes de différent sexe & de différent âge, sont mortes de Vampirisme; quelques-unes sans être malades, & d'autres après deux ou trois jours de langueur. On rapporte entr'autre, qu'une nommée Stanoska, fille du Heiduke Jotuitzo, qui

s'étoit couchée en parfaite santé , se réveilla au milieu de la nuit , toute tremblante , en faisant des cris affreux , & disant que le fils du Heiduke-Millo , mort depuis neuf semaines , avoit manqué de l'étrangler pendant son sommeil. Dès le moment, elle ne fit plus que languir , & au bout de trois jours elle mourut ; ce que cette fille avoit dit du fils de Millo , le fit d'abord reconnoître pour un Vampire , on l'exhuma , & on le trouva tel. Les principaux du lieu , les Medecins , les Chirurgiens , examinerent comment le Vampirisme avoit pu renaître , après les précautions qu'on avoit prise , quelques années auparavant.

On découvrit enfin , après avoir bien cherché , que le défunt Arnold Paul avoit tué non seulement les quatre personnes dont nous avons parlé , mais aussi plusieurs Bestiaux , dont les nouveaux Vampires avoient mangés , & entr'autres le fils de Millo. Sur ces indices , on prit la résolution de déterrer tous ceux qui étoient morts depuis un certain temps &c. parmi une quarantaine on en trouva dix-sept avec tous les signes les plus évidents de Vampirisme , aussi leur a-t'on transpercé le cœur & coupé la tête ; & ensuite on les a brûlé & jeté leurs cendres dans la rivière.

Toutes les informations & exécutions dont nous venons de parler , ont été faites juridiquement en bonnes formes & attestées par plusieurs Officiers, qui sont en garnison dans le pays , par les Chirurgiens majors des Régimens & par les principaux habitans du lieu. » Le Procès-Verbal en a été » envoyé vers la fin de Janvier dernier , au » Conseil de Guerre Impérial à Vienne, qui » avoit établi une commission militaire , » pour examiner la vérité de tous ces faits.

» C'est ce qu'ont déclaré , le Hadnagy » Barriarar , & les anciens Heiduques , & » ce qui a été signé par Battuer premier » Lieutenant du Régiment d'Alexandre » Wirtemberg , Clickstenger , Chirurgien » Major du Régiment de Frustemburch..... » trois autres Chirurgiens de Compagnie , » Guoichitz , Capitaine à Stallath.

X I I I.

*Raisonnemens de l'auteur des Lettres Juives ;
sur les Revenans.*

IL y a deux différens moyens pour détruire l'opinion de ces prétendus revenans , & montrer l'impossibilité des effets qu'on fait produire à des cadavres entièrement privés de sentimens : le premier

est d'expliquer par des causes physiques tous les prodiges du Vampirisme. Le second, est de nier totalement la vérité de ces histoires, & ce dernier parti est sans doute le plus certain & le plus sage. Mais comme il y a des personnes à qui l'autorité d'un certificat donné par des gens en place paroît une démonstration évidente de la réalité du conte le plus absurde, auparavant de montrer combien peu on doit faire fonds sur toutes les formalités de Justice dans les matières qui regardent uniquement la philosophie, je supposerai pour un tems qu'il meurt réellement plusieurs personnes du mal qu'on appelle le Vampirisme.

J'expose d'abord ce principe, qu'il se peut faire qu'il y ait des cadavres, qui quoiqu'enterrés depuis plusieurs jours, répandent un sang fluide, par les conduits de leur corps. J'ajoute encore qu'il est très-aisé que certaines gens se figurent d'être sucés, par les Vempires, & que la peur que leur cause cette imagination fasse en eux une révolution assez violente, pour les priver de la vie. Etant occupés toute la journée de la crainte que leur inspirent ces prétendus revenans; est-il fort extraordinaire que pendant leur sommeil, les idées de ces Phantômes se présentent à leur imagination, & leur causent une terreur si vio-

lente, que quelqu'uns en meurent dans l'instant, & quelques autres peu après. Combien de gens n'a-t'on point vûs, que des frayeurs ont fait expirer dans l'instant. La joye même n'a-t'elle pas produit un effet aussi funeste ?

J'ai vû dans les Journaux de Leipfik (a) le précis d'un petit Ouvrage intitulé. *Philosophicæ & Christianæ cogitationes de Vampirii*, à Joanne Cbristophoro Herenbergio ; Pensées Philosophiques & Chrésiennes sur les Vampires, par Jean-Christophe Herenberg a Gerolferliste en 1733. in-8°. L'Auteur nomme un assez grand nombre d'Ecrivains qui ont déjà traité cette matiere. Il parle en passant d'un Spectre qui lui apparut à lui-même en plein midi. Il soutient que les Vampires ne font pas mourir les vivans, & que tout ce qu'on en débite, ne doit être attribué qu'au trouble de l'imagination des malades. Il prouve par diverses experiences que l'imagination est capable de causer de très grands dérangemens dans le corps & dans les humeurs. Il montre qu'en Esclavonie on empaçoit les meurtriers & qu'on y perçoit le cœur du coupable par un pieu qu'on lui enfonçoit dans la poitrine. Qu'on a exercé le même chariment envers les Vam-

(a) *Supplementum ad acta* | p. 89.
prædis, Lipsi. an. 1738. 1. 2. |

pires, les supposant Auteurs de la mort de ceux, dont on dit qu'ils sucent le sang. Il donne quelques exemples de ce supplice exercé contre eux, l'un de l'an 1337, & l'autre de 1347. Il parle de l'opinion de ceux qui croient que les morts mangent dans leurs tombeaux; sentiment dont il tache de prouver l'antiquité par Tertullien au commencement de son livre de la Résurrection, & par S. Augustin l. 8. c. 27. de la cité de Dieu, & au Sermon 15. des Saints.

Voilà à peu près le précis de l'Ouvrage de M. Hurenberg sur les Vampires. Le passage de Tertulien qu'il cite, prouve fort bien que les payens offroient de la nourriture à leurs morts, même à ceux dont ils avoient brulé les corps, dans la croyance que leurs ames s'en repaïssoient. *Defunctis parentant & quidem impensissimo studio, promoribus eorum, pro temporibus esculentorum, ut quos sentire quicquam negant, escam desiderare præsumant.* Ceci ne regarde que les Payens.

Mais S. Augustin en plusieurs endroits parle de la coutume des Chrétiens, sur tout de ceux d'Afrique, de porter sur les tombeaux, de la viande & du vin, dont on faisoit des repas de dévotion, & où l'on

(b) Tertul. de Resurrect. initio.

invitoit les pauvres, en faveur desquels ces offrandes étoient principalement instituées. Sainte Monique, mere de S. Augustin (c) ayant voulu faire à Milan ce qu'elle avoit accoutumé de faire en Afrique, S. Ambroise Evêque de Milan, témoigna qu'il n'approuvoit pas cette pratique, qui n'étoit pas connue dans son Eglise, la Sainte s'abstint d'y porter un panier plein de fruits & du vin, dont elle gutoit très-sobrement avec celles qui l'accompagnoient, abandonnant le reste aux Pauvres. S. Augustin remarque au même endroit que quelques Chrétiens intemperans abusoient de ces offrandes pour prendre du vin avec excès : *Ne ulla occasio se ingurgitandi daretur ebriosi.*

S. Augustin (d) fit tant néanmoins par ses remontrances & ses prédications qu'il déraccina entierement cette coutume, qui étoit commune dans toute l'Afrique, & dont l'abus n'étoit que trop general. Dans ses livres de la cité de Dieu (e) il reconnoît que cet usage n'est ni général, ni approuvé dans l'Eglise; & que ceux qui le font se contentent d'offrir cette nourriture sur

(c) August. Confess. l. 6. c. 2.

(d) Aug. Ep. 22. ad An-
rel. Carthag. & Ep. 29. ad A-

lipium Item de morib. Eccles.

c. 34.

(e) L. 8. de Civit. Dei c. 27.

les tombeaux des Martyrs, afin que par leurs mérites ces choses soient sanctifiées, après quoi ils les emportent, & s'en servent pour leur nourriture & pour celle des pauvres. *Quicumque suas epulas eo deferunt, quod quidem à melioribus Christianis non fit, & in plerisque terrarum nulla talis est consuetudo; tamen quicumque id faciunt, quas cum apposuerint, orant, & auferunt, ut vescantur, vel ex eis etiam indigentibus largiantur.* Il paroît par deux sermons qui ont été attribués à S. Augustin (f), qu'autrefois cette coutume s'étoit glissée à Rome, mais elle n'y a gueres subsisté, & y a toujours été blâmée & condamnée.

Or s'il étoit vrai que les morts mangeassent dans leurs tombeaux & qu'ils eussent envie & besoin de manger, comme le croient ceux dont parle Tertullien, & comme il semble qu'on peut l'inferer de la pratique de porter de la viande, des fruits & du vin sur les tombeaux des Martyrs & des Chrétiens; & je crois même avoir des preuves certaines qu'en certains endroits l'on mettoit auprès du corps des Chrétiens en terre dans les cimetières, ou dans les Eglises, de la viande, du vin, & d'autres liqueurs. J'ai dans notre cabinet plusieurs

(f) Aug. Serm. 15. de | Serm. CX. CXCI. p. 318.
Sanctis nunc in appendix. 3.!

vases d'argile, & de verre, même des affietes, où l'on voit encore des osselets de cochon & de volailles, le tout trouvé bien avant sous la terre dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Mansuy près la ville de Toul, où je ne crois pas qu'on ait jamais enterré aucun payen.

Si, dis-je, les morts mangent dans leurs tombeaux, ils ne sont donc pas réellement décédés, ils peuvent donc revenir, visiter, consoler, instruire, inquiéter les vivans & leur prédire leur mort prochaine. Le retour des Vampires n'est donc ni impossible, ni incroyable.

Mais comme tout ce qu'on dit des morts qui mangent dans leurs tombeaux est chimérique & hors de toute vraisemblance, que la chose est même impossible & incroyable, quelque soit le nombre & la qualité de ceux qui l'ont crû, ou qui ont paru le croire; je dirai toujours que le retour des Vampires est insoutenable & impraticable.

X I V.

Le Vampirisme produit par un Phanatisme Epidémique.

EN examinant le récit de la mort des prétendus Martyrs du Vampirisme,

je découvre tous les symptômes d'un phanatisme épidémique ; & je vois clairement que l'impression, que la crainte fait sur eux, est la cause de leur perte. Une nommée Stanoska fille, dit-on, du Heiduque Sorwitzo, qui s'étoit couchée en parfaite santé, se réveilla au milieu de la nuit toute tremblante, & faisant des cris affreux & disant que le fils du Heiduque Millo, mort depuis neuf semaines, avoit manqué de l'étrangler pendant son sommeil : dès ce moment elle ne fit plus que languir, & au bout de trois jours, elle mourut. Pour quiconque à des yeux tant soit peu Philosophiques, ce seul récit ne doit-il pas lui montrer, que ce prétendu Vampirisme n'est qu'une imagination frappée ! Voilà une fille qui s'éveille, qui dit qu'on a voulu l'étrangler, & qui cependant n'a point été sucée, puisque ses cris ont empêchés le Vampire de faire son repas. Elle ne l'a pas été apparemment dans la suite, puisqu'on ne la quitta pas sans doute, pendant les autres nuits, & que si le Vampire l'eut voulu molester, ses plaintes en eussent averti les assistans. Elle meurt pourtant trois jours après. Sa frayeur & son abattement, sa tristesse & sa langueur, marquent évidemment combien son imagination étoit frappée.

Ni

Ceux qui se sont trouvés dans les villes affligées de la peste, savent par expérience à combien de gens la crainte coûte la vie, Dès qu'un homme se sent attaqué du moindre mal, il se figure qu'il est atteint de la maladie épidémique, & il se fait en lui un si grand mouvement, qu'il est presque impossible qu'il résiste à cette révolution.

Le Chevalier de Maisin m'a assuré lorsque j'étois à Paris, que se trouvant à Marseille pendant la contagion, qui régnoit dans cette ville, il avoit vû une femme mourir de la peur qu'elle eut d'une maladie assés legere de sa servante, qu'elle croyoit atteinte de la peste; la fille de cette femme fut aussi malade à la mort,

Deux autres personnes qui étoient dans la même maison se mirent au lit, envoyèrent chercher un medecin, & assuroient qu'elles avoient la peste. Le Medecin arrivé visita d'abord la servante & les autres malades, & aucun d'eux n'avoit la maladie épidémique. Il tâcha de rendre le calme à leurs esprits, & leur ordonna de se lever & de vivre a leur ordinaire, mais tous les soins furent inutiles auprès de la Maitresse de la maison, qui mourut deux jours après de la seule frayeur.

Considérez ce second récit de la mort d'un Vampire passif, & vous verrez les

preuves les plus évidentes des terribles effets de la crainte & des préjugés. Trois jours après avoir été enterré il apparoit la nuit à son fils, demande à manger, mange & dispaçoit. Le lendemain le fils raconte à ses Voisins ce qui lui étoit arrivé. Cette nuit le pere ne parut pas ; mais la nuit suivante. . . . on trouva le fils mort dans son lit. Qui peut ne pas voir dans ces paroles les marques les plus certaines de la prévention & de la peur. La premiere fois qu'elles agissent sur l'imagination du prétendu molesté du Vampirisme, elles ne produisent point leur entier effet & ne font que disposer son esprit à être plus susceptible d'en être vivement frappé. Aussi cela ne manqua-t'il pas d'arriver & de produire l'effet qui naturellement devoit suivre. Prenez garde que le mort ne revint point la nuit du jour que son fils communiqua son songe à ses amis, parce que selon toutes les apparences, ceux-ci veillerent avec lui & l'empêcherent de se livrer à la crainte.



X V.

*Causes de la fluidité du sang, & de
l'accroissement des cheveux & des
ongles dans les Vampires*

JE viens à présent à ces cadavres pleins d'un sang fluide dont la barbe, les cheveux & les ongles se renouvellent. L'on peut rabattre les trois quarts de ces prodiges : & encore a-t'on bien de la complaisance d'en admettre une petite partie. Tous les Philosophes connoissent assez combien le peuple & même certains Historiens grossissent les choses qui paroissent tant soit peu extraordinaires. Cependant, il n'est pas impossible d'en expliquer physiquement la cause.

L'expérience nous apprend qu'il est certains terrains, qui sont propres à conserver les corps dans toute leur fraîcheur. Les raisons en ont été souvent expliquées, sans que je me donne la peine d'en faire un récit particulier. Il se trouve à Toulouse un caveau dans une Eglise de Moines, où les corps restent si parfaitement dans leur entier, qu'il y en a qui y sont depuis près de deux siècles & qui paroissent vivans.

On les a rangé debout contre la muraille,

& ils ont leurs habillemens ordinaires. Ce qu'il y a de plus particulier, est que les corps qu'on met de l'autre côté de ce même caveau, deviennent deux ou trois jours après la pâture des vers.

Quant à l'accroissement des ongles, des cheveux & de la barbe, on l'apperçoit très-souvent dans plusieurs cadavres. Tandis qu'il reste encore beaucoup d'humidité dans les corps, il n'y a rien de surprenant que pendant quelque temps, on voit quelque augmentation dans des parties, qui n'exigent point les esprits vitaux.

Le sang fluide, coulant par les canaux du corps, semble former une plus grande difficulté; mais on peut donner des raisons Physiques de cet écoulement. Il pourroit fort bien arriver, que la chaleur du Soleil venant à échauffer les parties nitreuses & sulphureuses qui se trouvent dans les terres propres à conserver les corps, ces parties s'étant incorporées dans les cadavres nouvellement enterrés, viennent à fermenter, décoagulent & défigent le sang caillé, le rendent liquide & lui donnent le moyen de s'écouler peu à peu par les canaux. Ce sentiment est d'autant plus probable qu'il est confirmé par une expérience. Si l'on fait bouillir, dans un vaisseau de verre ou de terre une partie du chile ou de lait, mêlée

avec deux parties d'huile de tartre faite par défaillance, la liqueur, de blanche qu'elle étoit deviendra rouge, parceque le sel de tartre aura raréfié & entierement dissout la partie du lait la plus huileuse, & l'aura convertie en une espece de sang. Celui qui se forme dans les vaisseaux du corps est un peu plus rouge, mais il n'est pas plus épais. Il n'est donc pas impossible que la chaleur ne cause une fermentation, qui produit à peu près les mêmes effets que cette experience, & l'on trouvera cela beaucoup plus aisé, si l'on considère que les fucs des chairs & des os ressemblent beaucoup à du chile & que les graisses & les moëles sont les parties les plus huileuses du chile. Or toutes ces parties en fermentant, doivent, par la regle de l'experience, se changer en une espece de sang. Ainsi outre celui qui seroit décoagulé & défigé, les prétendus Vampires répandroient encore celui qui se formeroit de la fonte des graisses.



X V I.

*Récit tiré du Mercure Galant de 1693.
1694. sur les Revenans.*

LEs Memoires publics des années 1693. & 1694. parlent des Upiers ou Vampires ou revenans, qui se voyent en Pologne & surtout en Russie. Ils paroissent depuis midi jusqu'à minuit & viennent sucer le sang des hommes ou des animaux vivans en si grande abondance, que quelquefois il leur sort par la bouche, par le nez & principalement par les oreilles; & que quelquefois le cadavre nage dans son sang répandu dans son cercueil. On dit qu'il a une espece de faim, qui lui fait manger le linge qu'il trouve autour de lui. Ce Redivive ou Upiers sorti de son tombeau, ou un Demon sous sa figure, va la nuit embrasser & serrer violemment ses proches ou ses amis & leur suce le sang, jusqu'à les affoiblir, les extenuer & leur causer enfin la mort. Cette persécution ne s'arrête pas à une seule personne, elle s'étend jusqu'à la dernière personne de la famille à moins qu'on n'en interrompe le cours en coupant la tête ou en ouvrant le cœur du

(a) Morery sous le mot Styges.

N v

revenant, dont on trouve le cadavre dans son cercueil, mol, flexible, enflé & rubicond, quoiqu'il soit mort depuis longtemps. Il sort de leur corps une grande quantité de sang, que quelques uns mêlent avec la farine pour faire du pain ; & ce pain mangé à l'ordinaire, les garantit de la vexation de l'Esprit qui ne revient plus.

X V I I.

*Récit tiré du Glaneur de Hollande an
1733. N°. IX.*

LE Glaneur Hollandois, esprit peu crédule, suppose la vérité de ces faits comme certains, n'ayant aucune bonne raison pour la contester. Il en raisonne d'une manière peu sérieuse & prétend que les peuples chez qui l'on voit des Vampires sont très-ignorans & très-crédulés, en sorte que les apparitions dont on parle, ne sont que des effets de leur imagination frappée. Le tout est occasionné & augmenté par la mauvaise nourriture de ces peuples, qui la plupart du temps ne mangent que du pain fait d'avoine, de racines & d'écorce d'arbre, & d'autres alimens qui ne peuvent engendrer qu'un sang grossier & par conséquent très-disposé à la corruption, & à produire dans l'i-

agination de idées sombres & fâcheuses. Il compare ce mal à celui de la morsure d'un chien enragé, qui communique son venin à la personne qui est morduë. Ainsi ceux qui sont infectés du Vampirisme communiquent ce dangereux poison à ceux qu'ils fréquentent. De là les insomnies & les rêveries & les prétendues apparitions des Vampires.

Il conjecture que ce poison n'est autre chose qu'un ver qui se nourrit de la plus pure substance de l'homme. qui ronge incessamment son cœur, qui fait mourir le corps & qui ne l'abandonne, pas même au fond du tombeau. Il est certain que les corps de ceux qui ont été empoisonnés, ou qui meurent de contagion ne deviennent point roides après leur mort, parceque le sang ne se congele point dans les veines, au contraire il se rarefie & bouillonne à peu près de même que dans les Vampires, à qui la barbe, le cheveux & les ongles croissent, dont la peau est vermeille, qui paroissent engraisés à cause du sang, qui se gonfle & abonde de toutes parts.

Quant au cri que les Vampires font lorsqu'on leur enfonce le pieu dans le cœur, rien n'est plus naturel, l'air qui s'y trouve renfermé & que l'on en fait sortir avec violence, produit nécessairement ce bruit en

Nvj

passant par la gorge. Souvent les corps morts en font bien sans qu'on les touche. Il conclut qu'il n'y a que l'imagination dérangée par la mélancolie ou la superstition qui puisse se figurer que la maladie dont on vient de parler, soit produite par des cadavres Vampires, qui viennent leur sucer jusques à la dernière goutte de sang.

Un peu auparavant il dit qu'en 1732 ; on découvrit encore des Vampires dans la Hongrie, la Moravie, & la Servie Turque, que ce Phenomene est trop bien averé pour qu'on en puisse douter, que plusieurs Phisiciens Allemands ont composé d'assez gros volumes en Latin & en Allemand sur cette matiere ; que les Academies & les Universités Germaniques retentissent encore aujourd'hui des noms d'Arnold Paul, de Stanoike, fille de Sowitzo & du Heiduc Millo, tous fameux Vampires du quartier de Medreyga en Hongrie.

X V I I I.

Lettre sur les Revenans.

Pour ne rien omettre de tout ce qui peut éclaircir cette matiere, je mettrai en-

(a) Voyez le même No.
18. & 22. du tome 2. & No.
33. du tome 3.

(a) M. de l'Isle de S. Michel 9. Avril 1745.

la fosse, & on peut compter que la maladie cesse & que tous ceux qui en étoient attaqués recouvrent leurs forces petit à petit, comme gens qui échappent d'une longue maladie, & qui ont été exténués de longue main. C'est ce qui arriva à nos cavaliers qui en étoient attaqués. J'étois pour lors Commandant de la compagnie, mon Capitaine & Lieutenant étoient absent; je fus très piqué que ce Caporal eu fait faire cette expérience sans moi. J'eus toutes les peines du monde de me vaincre & de ne le pas régaler d'une volée de coups de bâtons, marchandise qui se donne à bon prix dans les troupes de l'Empereur. J'aurois voulu pour toute chose au monde être présent à cette opération, mais enfin il fallut en passer par-là.

X I X.

Vestige de l'Opinion des Revenans ou Vampires dans l'Antiquité.

ON remarque des vestiges de ces Revenans dans la plus haute antiquité. Isaye (a) décrivant l'état où devoit être réduite Babylone, dit qu'elle deviendra la demeure des Satyres, des Lamies, des Striges (en Hebreu *Lilith*) Ce dernier ter-

(a) Isai. XXXIV. 14.

me selon les Hebreux signifie la même chose que les Grecs & les Latins expriment par *Strix* & *Lamia*, qui sont des Sorcieres ou Magiciennes, qui cherchent à faire périr les enfans nouveaux nés. D'où vient que les Juifs pour les écarter ont coutume d'écrire aux quatre coins d'une femme nouvellement accouchée, *Adam, Eve, hors d'ici Lilith*.

Les anciens Grecs connoissoient ces dangereuses Sorcieres, sous le nom de *Lamia*, & ils croioient qu'elles dévoroient les enfans, ou leur suçoient tout le sang jusqu'à les faire mourir. Horace (b) *Neque pransæ Lamiaë vivum puerum extrahas alvo*. Les septante dans Isaye traduisent l'Hebreu *Lilith* par *Lamia*. Euripide & le Scholiaste d'Aristophane en font aussi mention comme d'un monstre funeste & ennemi des mortels. Ovide (c) parlant des Striges, les décrit comme des oiseaux dangereux, qui volent la nuit & cherchent les enfans, pour les dévorer & se nourrir de leur sang.

*Carpere dicuntur lactentia viscera rostris
Et plenum poto sanguine guttur habent
Est illis Strigibus nomen.*

(b) Horat. de art. v. 340. †

(c) Ovid. l. 6. Fastor.

Ces préjugés avoient jetté de si profondes racines dans l'esprit des peuples barbares, qu'ils mettoient à mort les personnes soupçonnées d'être *Striges*, ou Sorcieres & de manger les hommes vivans. Charles Magne dans les Capitulaires qu'il a composés (d) pour les Saxons ses nouveaux sujets, condamne à mort ceux qui croiront qu'un homme ou une femme sont forciers (*Strigas esse*) & mangent les hommes vivans, & qui les feront bruler, ou donneront leur chair à manger ou la mangeront eux-mêmes. Où l'on peut remarquer premierement qu'on croyoit qu'il y avoit des gens qui mangeoient les hommes vivans : qu'on les faisoit mourir & bruler, qu'on mangeoit quelquefois leurs chairs, comme nous avons vû qu'en Russie on mange du pain, pétri avec le sang des Vampires, & que d'autres fois on exposoit leurs cadavres aux bêtes carnacieres, comme l'on fait encore dans les lieux où se trouvent de ces Revenans, après les avoir empalés, ou leur avoir coupé la tête. Les loix des Lombards défendent de même de

(d) Capitul. Caroli magni pro partibus Saxonie c. 6. Si quis à Diabolo deceptus crediderit secundum morem Paganorum virum aliquem aut feminam *Strigam esse*, & ho-

mines comedere, & propter hoc ipsam incenderit, vel carnem ejus ad comedendum dederit vel ipsam comederit capitis sententia punitur.

faire mourir la servante d'un autre comme forcieriè , *Striga* ou *Masca*. Ce dernier mot *Masca*, d'où vient Masque, à la même signification que le Latin *Larva*, un esprit, un fantôme, un Spectre.

On peut ranger au nombre des Revensans celui dont il est parlé dans la Chronique de Sigebert sous l'an 858.

Dans le Diocèse de Mayence on vit cette année un esprit, qui se manifesta d'abord en jettant des pierres, frappant les murailles des maisons, comme à grands coups de maillets, puis parlant & découvrant des choses inconnues, les auteurs de certains larcins, & d'autres choses propres à répandre l'esprit de discorde parmi les voisins. A la fin il porta sa fureur contre un particulier qu'il affecta de persécuter & de rendre odieux à tout le voisinage, publiant qu'il étoit la cause, qui excitoit la colère de Dieu contre tout le village. Il le poursuivoit en tout lieu, sans lui donner le moindre relache, il brula ses moissons ramassées dans sa maison, & mettoit le feu dans tous les lieux où il entroît. Les Prêtres l'exorciserent, firent des prières, jetterent de l'eau benite, l'esprit leur jetta des pierres & blessa plusieurs personnes. Après que les Prêtres se furent retirés, on l'entendit comme se lamentant & disant qu'il s'étoit caché

sous la chappe d'un Prêtre qu'il nomma & qu'il accusa d'avoir corrompu la fille d'un homme d'affaire du lieu. Il continua ces infestations pendant trois ans & ne cessa point qu'il n'eut brûlé toutes les maisons du Village.

X X.

Autre exemple d'apparition tirée de saint Augustin.

VOici un exemple qui se peut rapporter à ce qu'on raconte des Revenans de Hongrie, qui viennent annoncer la mort à leurs proches. Evode Evêque d'Uzale en Afrique : écrit à S. Augustin en 415 (a) qu'un jeune homme qu'il avoit auprès de lui, qui lui servoit d'Ecrivain & étoit d'une innocence & d'une pureté de vie extraordinaires, étant venu à mourir à l'âge de vingt-deux ans, une vertueuse veuve vit en songe un certain Diacre, qui avec d'autres Serviteurs & Servantes de Dieu, ornoit un palais qui paroissoit tout brillant, comme s'il eut été tout d'argent. Elle demanda pour qui on le préparoit, on lui dit que c'étoit pour ce jeune homme qui étoit mort la veille. Elle vit ensuite dans le même palais un vieillard vêtu de blanc

(a) Aug. Epist. 658. & Epist. 258. p. 361.

qui ordonna à deux personnes de tirer ce jeune homme du tombeau & de le conduire au Ciel.

Dans la même maison, où ce jeune homme étoit mort, un vieillard à demi endormi, vit un homme avec une branche de laurier à la main, sur laquelle il y avoit quelque chose d'écrit.

Trois jours après la mort du jeune homme, son pere qui étoit prêtre, & se nommoit Armene, s'étant retiré dans un Monastere, pour se consoler avec le S. vieillard Thease Evêque de Memblose, le fils trépassé apparut à un moine de ce Monastere & lui dit que Dieu l'avoit reçu au nombre des bienheureux, & qu'il l'avoit envoyé pour quérir son pere. En effet quatre jours après Armene sentit un peu de fièvre, mais si legere que le medecin assuroit qu'il n'y avoit rien à craindre. Il ne l'aissa pas de se mettre au lit, & en même temps comme il parloit encore, il expira.

Ce n'est pas de la frayeur dont il fut saisi, car il ne paroît pas qu'il ait rien sçu de ce que le Moine avoit vu en songe.

Le même Evêque Evode raconte qu'on a vu plusieurs personnes après leur mort aller & venir dans leurs maisons, comme auparavant, ou la nuit, ou même en plein jour. On dit aussi, ajoute-t'il, que dans

les lieux où il y a des corps enterrés, & sur tout dans les Eglises, on entend souvent du bruit à une certaine heure de la nuit, comme de personnes qui prient à haute voix. Je me souviens, dit toujours Evode, de l'avoir entendu dire à plusieurs & entre autres à un S. Prêtre, qui est témoin de ces apparitions, pour avoir vû sortir du baptistaire un grand nombre de ces âmes avec des corps éclatans de lumière, & les avoir ensuite entendu prier au milieu de l'Eglise. Le même Evode dit de plus (b), que Profutur, Privat & Servile qui avoient vécu avec beaucoup de piété dans le Monastere, lui avoient parlé à lui même depuis leur mort, & que ce qu'ils lui avoient dit étoit arrivé.

S. Augustin après avoir rapporté ce que disoit Evode, reconnoît qu'il y a beaucoup de distinction à faire entre les visions vraies & les fausses, & il témoigne qu'il voudroit bien avoir un moyen sûr pour en faire le juste discernement.

Mais qui nous donnera les lumières nécessaires pour faire ce discernement si difficile & néanmoins si nécessaire, puisque nous n'avons pas même de caractère certain pour discerner infailliblement les vrais mi-

(b). Aug. Epla. 258. p. 361. 372.

racles d'avec les faux, ni pour faire la distinction des œuvres du Tout-Puissant, des illusions de l'Ange de ténébres?

X X I,

Revenans en Angleterre au XII. siècle

GUillaume de Neubrige, qui fleurissoit après le milieu du douzième siècle, raconte que de son temps on vit en Angleterre dans le territoire du Bukingham un homme qui apparut en corps comme vivant à sa femme, trois nuits consécutives & ensuite à ses proches. On ne se défendoit de ses visites effrayantes, qu'en veillant & faisant du bruit quand on s'appercevoit qu'il vouloit venir. Il se fit même voir à quelques personnes pendant le jour. L'E-vêque de Lincoln, assembla sur cela son Conseil, qui lui dit que pareilles choses étoient souvent arrivées en Angleterre, & que le seul remède que l'on connut à ce mal étoit de bruler le corps du Revenant. L'E-vêque ne put goûter cet avis, qui lui parut cruel; il écrivit d'abord une cédule d'absolution qui fut mise sur le corps du défunt,

(a) *Willelm. Neubrig. Rerum Anglic. l. 5. c. 22.*

qu'on trouva au même état, que s'il avoit été enterré le même jour, & depuis ce temps on n'en entendit pas parler. L'Auteur de ce récit ajoute que ces sortes d'apparitions paroistroient incroyables, si l'on n'en avoit vu plusieurs exemples de son temps, & si l'on ne connoissoit plusieurs personnes qui en faisoient foi.

Voici un exemple remarquable, d'apparition, rapporté par M. Daubigné; J'affirme sur la parole du Roy (a), le second prodige, comme étant un des trois contes, desquels j'ai parlé autrefois qu'il nous a réitéré, nous faisant voir ses cheveux hérissés : C'est que la Reine s'étoit mise au lit de meilleure heure que de coutume, ayant à son coucher, entr'autres personnes de marque, le Roy de Navarre (b), l'Archevêque de Lyon, les Dames de Retz, de Lignerolles, & de Sauvés, deux desquelles ont confirmé ce discours. Comme elle étoit pressée de donner le bon soir, elle se jeta d'un tres-saut sur son chevet; met les mains devant son visage, & avec un cri violent appella à son secours ceux qui l'assistoyent, leur voulant montrer au pied du lit, le Cardinal qui lui rendoit la main, elle s'é-

(b) Daubigné Hist. uni- | 1574. p. 719.
verselle l. 2. c. 22. 22. | (c) Henry IV;

» cria plusieurs fois , Monsieur le Cardi-
 » nal je n'ai que faire de vous. Le Roy de
 » Navarre envoie au même temps un de
 » ses gentilshommes au logis du Cardinal ,
 » qui rapporta comment il avoit expiré au
 » même point.

Je tire des Mémoires de Sulli (c) qu'on
 vient de réimprimer dans un meilleur ordre
 qu'ils n'étoient auparavant , un fait singu-
 lier & qui peut se rapporter à ceux-ci. » On
 » cherche encore , dit l'Auteur , de quelle
 » nature pouvoit être ce prestige , vû si sou-
 » vent & par tant d'yeux ; dans la forêt de
 » Fontainebleau , c'étoit un Phantôme
 » environné d'une meute de chiens , dont
 » on entendoit les cris , & qu'on voyoit de
 » loin ; mais qui dispa-roissoit , lorsqu'on
 » s'en approchoit. La note de M. de l'Éclu-
 » se Editeur de ces Mémoires, entre dans un
 plus grand détail. Il marque que M. de
 Perefuxe fait mention de ce Phantôme & il
 lui fait dire d'une voix rauque , l'une de ces
 trois paroles ; *m'attendez-vous* , où *m'en-*
tendez-vous , ou *amendez vous*. Et l'on
 croit , dit-il , que c'étoient des jeux de sor-
 ciers ou du Malin Esprit. Le Journal de
 Henry IV. & la Chronologie Septenaire

(d) Sulli, ses Mémoires | Edition in-12. tom. 3 pag.
 Edition in-4^o. tom. 1. liv. | 321. note 26,
 10. page 362. note 26. ou

en parlent aussi & assurent même que ce Phenomene effraya beaucoup Henry IV. & les Courtisans, & *Pierre Matthieu* en dit aussi quelque chose dans son Histoire de France, tom. 2. pag. 268. *Bongars* en parle comme les autres & prétend que c'étoit un chasseur qu'on avoit tué dans cette forêt, du temps de François premier (*Bongars Epist. ad Camerarium*) mais aujourd'hui il n'est plus question de ce Spectre. Cependant il reste dans la forest une route, qui a retenu le nom du Grand Veneur, en mémoire, dit-on, de ce prestige.

X X I I.

Revenans au Perou.

VOici encore un autre exemple de Revenans, arrivé dans le pays des Itians au Pérou. Une fille nommée Catherine, mourut agée de seize ans, d'une mort malheureuse, & coupable de plusieurs sacrileges. Son corps immédiatement après sa mort, se trouva tellement infecté, qu'il fallut le mettre hors du logis en plein air, pour se delivrer de la mauvaise odeur qui en exaloit. On entendit en même

(a) Annal. Societ. Jesu an- | viana fol 766,
no 50. 91. in Provincia Peru- |

temps des hurlemens comme de chiens : & un cheval, auparavant fort doux, commença à ruer, à s'agiter, à frapper des pieds, à rompre ses liens. Un jeune homme qui étoit couché, fut tiré du lit par le bras avec violence ; une servante reçut un coup de pied sur l'épaule, dont elle porta les marques pendant plusieurs jours. Tout ceci arriva avant que le corps de Catherine fut inhumé.

Quelque temps après plusieurs habitans du lieu virent une grande quantité de tuiles & de briques renversées avec grand fracas dans la maison où elle étoit décédée. La servante du logis fut traînée par le pied, sans qu'il parut personne qui la touchât, & cela en présence de sa Maîtresse & de dix ou douze autres femmes. La même servante entrant dans une chambre, pour prendre quelques habits, apperçut Catherine, qui s'élevoit pour saisir un vaisseau de terre. La fille se sauva aussi-tôt ; mais le Spectre prit le vase, le jetta contre le mur & le mit en mille piéces. La Maîtresse étant accourue au bruit, vit qu'on jettoit avec violence contre la muraille un quartier de brique. Le lendemain une image du Crucifix, collée contre le mur, fut tout d'un coup arrachée en présence de tout le monde, & brisée en trois piéces.

X X I I I.

Revenans dans la Laponie.

ON trouve encore des vestiges de ces revenans dans la Laponie, ou l'on dit qu'on voit grand nombre de Spectres qui apparoissent parmi ces peuples, leur parlent, mangent avec eux, sans qu'on puisse s'en défaire. Et comme ils se persuadent que ce sont les manes de leurs parens qui les inquietent, ils n'ont pas de moyens plus efficaces pour se garantir de leurs vexations, que d'enterrer les corps de leurs proches sous l'âtre du feu, afin apparemment qu'ils y soient plutôt consommés. En général ils croient que les Manes ou les âmes sorties du corps, sont ordinairement malfaisantes, jusqu'à ce qu'elles soient rentrées en d'autres corps. Ils rendent quelque espece de culte aux Spectres ou Demons, qu'ils croient roder autour des rochers, des montagnes, des lacs & des rivières, à peu près comme autrefois le Romain rendoit des honneurs aux Faunes, aux Dieux des bois, aux Nymphes, aux Tritons. Mais ce qui nous intéresse le plus en cet endroit, est la tradition des Revenans parmi les Juifs, les Grecs & les

O ij

Romains, & ensuite en France, en Allemagne, sous Charles Magne, en Angleterre au douzieme siecle, comme on l'a vû; en Laponie depuis long-temps; en Hongrie & en Moravie, encore aujourd'hui.

André Alciat (a) dit qu'il fut consulté sur certaines femmes, que l'inquisition avoit fait bruler comme forcieres, pour avoir fait mourir des enfans par leur sortiliges, & avoient menacé les meres d'autres enfans de les faire aussi mourir, lesquels en effet étoient morts la nuit suivante de maladies inconnuës aux Médecins. Voilà encore de ces *Striges* ou Sorcieres, qui en veulent à la vie des hommes.

X X I V.

Retour d'un homme mort depuis quelques mois.

Pierre le vénérable (a), Abbé de Cluni rapporte l'entretien qu'il eut en présence des Evêques d'Oleron & d'Osma en Espagne & de plusieurs Religieux, avec un ancien Religieux nommé Pierre d'Engelbert, qui après avoir vécu longtems dans

(a) Andr. Alciat. *Paverr-*
gen. juris l. 8. c. 22.

(b) *Petrus Venerab. Abb.*

Cluniac. de Miracul. l. 2. c.
28. p. 1293.

le siècle où il étoit en réputation de valeur & d'honneur, s'étoit retiré après la mort de sa femme, dans l'Ordre de Cluni. Pierre le Vénérable l'étant venu voir, Pierre d'Engelbert lui raconta qu'un jour étant dans son lit bien éveillé, il vit entrer dans sa Chambre pendant un grand clair de Lune, un nommé Sanche, qu'il avoit, quelques années auparavant, envoyé à ses frais au secours d'Alfonse Roy d'Arragon, qui faisoit la guerre en Castille. Sanche étoit retourné de cette expedition sain & sauf. Quelques temps après il tomba malade & mourut dans sa maison.

Quatre mois après sa mort il se fit voir à Pierre d'Engelbert, comme nous l'avons dit. Sanche étoit tout nud, n'ayant qu'un haillon qui couvroit ce que la pudeur veut qu'on tienne caché. Il se mit à découvrir les charbons du feu, comme pour se chauffer, ou pour se faire mieux distinguer. Pierre lui demanda qui il étoit; je suis répondit-il, d'une voix cassée & enrouée, Sanche votre Serviteur; & que vient-tu faire ici? Je vais, dit-il, en Castille avec quantité d'autres, afin d'expiër le mal que nous avons fait pendant la guerre dernière, au même lieu où il a été commis. En mon particulier j'ai pillé les ornemens d'une Eglise, & je suis condamné pour cela à faire ce voyage.

O iij

Vous pouvez beaucoup m'aider par vos bonnes œuvres, & Madame votre Epouse, qui me doit encore huit sols du reste de mon salaire, m'obligera infiniment de les donner aux pauvres en mon nom.

Pierre lui demanda des nouvelles d'un nommé Pierre de Fais, son ami mort depuis peu : Sanche lui dit qu'il étoit sauvé ; & Bernier notre concitoyen , qu'est-il devenu ? il est damné , dit-il , pour s'être mal acquitté de son office de Juge & pour avoir vexé & pillé la veuve & l'innocent. Pierre ajoûta : Pourriez-vous me dire des nouvelles d'Alphonse , Roi d'Arragon , mort depuis quelques années ? Alors un autre Spectre que Pierre n'avoit pas même vû , & qu'il remarqua distinctement , au clair de la Lune , assis dans l'embrasure de la fenêtre , lui dit : ne lui demandez pas des nouvelles du Roy Alphonse , il ne peut pas vous en dire ; il n'y à pas assez long-temps qu'il est avec nous , pour en savoir ; pour moi , qui suis mort il y a cinq ans , je puis vous en apprendre quelques chose. Alphonse à été avec nous pendant quelques temps : mais les Moines de Cluni l'en ont tiré. Je ne fais où il est à présent. En même temps adressant la parole à Sanche son compagnon , allons , lui dit-il , suivons nos Compagnons , il est temps de partir. San-

che réitéra ses instances à Pierre son Seigneur , & sortit de la maison.

Pierre éveilla sa femme , qui étoit couchée auprès de lui , & qui n'avoit rien vu , ni rien ouï de tout ce dialogue , & lui demanda ; ne devez-vous rien à Sanche , ce domestique qui nous a servi , & qui est mort depuis peu ? Je lui dois encore huit sols , répondit-elle ; à ces marques , Pierre ne douta plus de la vérité de ce que Sanche lui avoit dit , donna aux Pauvres ces huit sols , & y en ajouta beaucoup du sien , & fit dire des Messes & des Prières pour l'ame de ce défunt. Pierre étoit alors marié dans le monde ; mais quand il raconta ceci à Pierre le Vénérable , il étoit Moine de Cluni.

L'Abbé d'Ursperg dans sa Chronique , sous l'an 1123 , dit que dans le territoire de Worms , l'on vit pendant plusieurs jours une multitude de gens armés à pied & à cheval , allant & venant avec grand bruit , comme gens qui vont à une assemblée solennelle , qui se rendoient tous les jours vers l'heure de None à une montagne , qui paroïssoit être le lieu de leur rendez-vous. Quelqu'un du voisinage plus hardi que les autres , s'étant muni du signe de la croix , s'approcha d'un de ses gens armés , en le conjurant au nom de Dieu , de lui déclarer

O iiiij

ce que vouloit dire cette armée, & quel étoit leur dessein. Le Soldat, ou le Phantôme répondit : Nous ne sommes pas ce que vous vous imaginez, ni de vains Phantômes, ni de vrais Soldats; mais nous sommes les âmes de ceux qui ont été tués en cet endroit il y a long-temps. Les armes & les chevaux que vous voyez, sont les instrumens de notre supplice, comme ils l'ont été de nos péchez. Nous sommes tout en feu, quoique vous ne voyiez rien en nous qui paroisse enflammé. On dit qu'on remarqua en leur compagnie le Comte Emico, tué depuis peu d'années, & qui déclara qu'on pourroit le tirer de cet état par des aumônes & par des prières.

La nuit qui précéda la bataille, qui se donna en Egypte, entre Marc-Antoine & César, pendant que toute la ville d'Alexandrie étoit en une extrême inquiétude dans l'attente de cette action. On vit dans la Ville comme une multitude de gens, qui crioient & hurloient comme aux bacchantales, & l'on ouït le son confus de toutes sortes d'instrumens en l'honneur de Bacchus, comme Marc-Antoine avoit accoutumé de célébrer ces sortes de Fêtes. Cette troupe après avoir parcouru une grande partie de la Ville, en sortit par la porte qui

(a) Plutarch. *In. Antonio.*

conduisoit à l'ennemi , puis disparut.

C'est-là tout ce qui est venu à ma connoissance sur le fait des Vampires & des Revenans de Hongrie , de Moravie , de Silésie & de Pologne ; & sur les autres Revenans de France & d'Allemagne , nous nous expliquerons ci-après sur la réalité & les autres circonstances de ces sortes de Redivives ou de Réssuscités.

En voici d'une autre espece , qui n'est pas moins merveilleuse : ce sont des Excommuniés qui sortent de l'Eglise & de leurs Tombeaux avec leurs corps , & n'y rentrent qu'après le Sacrifice achevé.

X X V.

Excommuniés qui sortent des Eglises.

Saint Gregoire le Grand raconte (a) ; que saint Benoît ayant menacé d'excommunier deux Religieuses , ces Religieuses moururent en cet état ; quelque tems après , leur nourrice les voyoit sortir de l'Eglise dès que le Diacre avoit crié : *que ceux qui ne communient pas se retirent.* La nourrice ayant fait sçavoir la chose à Benoît , ce Saint envoya une oblation ou un pain , afin qu'on l'offrît pour elles en

(a) Greg. I. 2. Dialog. c. 23.

signe de reconciliation , & depuis ce temps les deux Religieuses demeurèrent en repos dans leurs sepulchres.

Saint Augustin dit (b) que l'on récitoit dans les Diptyques les noms des Martyrs (non pour prier pour eux) & les noms des Vierges Religieuses décédées (pour prier pour elles) : *Perhibet praclarissimum testimonium Ecclesiastica autoritas, in quâ fidelibus notum est quo loco Martyres, & quo defunctæ sanctimoniales ad altaris Sacramenta recitantur.* C'étoit donc peut-être lorsqu'on les nommoit à l'Autel, qu'elles sortoient de l'Eglise.

X X V I.

Hosties enterrées avec les Morts.

UN jeune Religieux du même saint Benoît (a) étant sorti du Monastere sans aucune permission , & sans recevoir la bénédiction du saint Abbé, mourut dans sa désobéissance , & fut enterré. Le lendemain on trouva son corps hors du tombeau ; les parens en avertirent saint Benoît , qui leur donna une Hostie consacrée , & leur dit de la mettre avec le respect convenable sur

(b) S. Aug. de Sta. Virg. cap XLV. p. 364.

(a) Grég. I. 2. Dialog: c. 24.

la poitrine du jeune Religieux. On l'y mît, & la terre ne le rejetta plus de son sein. Cet usage, ou plutôt cet abus de mettre la sainte Eucharistie dans le tombeau avec les Morts, est fort singulier, mais il n'est pas inconnu dans l'antiquité. L'Auteur de la Vie de saint Basile (b) le Grand, sous le nom de saint Amphiloque, dit que ce Saint réserva la troisième partie d'une Hostie consacrée, pour être enterrée avec lui. Il la reçut & expira, l'ayant encore dans la bouche. Mais quelques Conciles avoient déjà condamné cette pratique, & d'autres l'ont encore proscrite depuis, comme contraire à l'Institution de Jesus-Christ.

On n'a pas laissé en quelques endroits de mettre des Hosties dans les tombeaux de quelques personnes recommandables par leur sainteté, comme dans le tombeau de saint Otmar, Abbé de saint Gal (c), où l'on trouva sous sa tête plusieurs petits pains ronds, que l'on ne douta pas qui ne fussent des Hosties. Dans la Vie de saint Cuthbert, Evêque de Lindisfarne (d), on lit qu'on trouva sous sa poitrine quantité

(b) <i>Amphiloch. in vita Basilii</i> ovide Theodor. Balsamin. ad can. 83. Conc. in Trullo. Conc. Carthag. III. C. 6. Hippon. c. 5. Antissiodor. c. 122 Conc. in		Trullo c. 83. (c) <i>Vita S. Otmarj. c. 3.</i> (d) <i>Vita S. Cuthberti l. 4.</i> & 2. apud. Bolland. 26. martii.
---	--	---

d'Hosties. Amalaire cite du Vénérable Bede, que l'on mit une Hostie sur la poitrine de ce Saint avant que de l'inhumer : *Oblatâ super Sanctum pectus positâ* (e). Cette particularité ne se lit point dans l'histoire de Bede, mais dans la seconde Vie de saint Cutbert. Amalaire remarque que cet usage vient sans doute de l'Eglise Romaine, qui l'avoit communiqué aux Anglois. Et le R. P. Menard soutient (f), que ce n'est pas cette pratique, que les Conciles, dont nous avons parlé, condamnent, mais celle de donner la Communion aux Morts, en la leur insinuant dans la bouche. Quoiqu'il en soit de cette pratique, nous savons que le Cardinal Humbert (g) dans sa réponse aux objections du Patriarche Michel Cerularius, reproche aux Grecs d'enterrer la sainte Eucharistie, lorsqu'il en restoit quelque chose après la Communion des Fidèles.

(e) Amalar. de Off. Eccl. | 485.

i. 4. c. 41.

(f) Menard. not. in Sacra-
ment. S. Greg mag. p. 484

(g) Humbert. Cardinal
Biblioth. Patrum lib 18. c.

tom. 4. Concil.



X X V I I.

*Autres Exemples des Excommuniés, rejetés
hors de la terre sainte.*

QUANT à ce que nous venons de voir
des corps des Excommuniés rejetés
de la terre, on en voit divers exemples dans
l'Histoire ; par exemple, dans la Vie de
saint Gothard, Evêque d'Hildesheim (a),
il est porté que ce Saint ayant excommu-
nié certaines personnes pour leur rébellion
& leurs péchés, ils ne laisserent pas, mal-
gré ses excommunications, d'entrer dans
l'Eglise, & d'y demeurer contre la défen-
se du Saint, pendant que les Morts même,
qui y étoient enterrés depuis plusieurs an-
nées, & qui y avoient été mis sans qu'on
scût leur excommunication, lui obéis-
soient, se levoient de leurs tombeaux, &
sortoient de l'Eglise. Après la Messe, le
Saint s'adressant à ces rebelles, leur repro-
cha leur endurcissement de cœur, & leur
dit que ces Morts s'éleveroient contre eux
au Jugement de Dieu. En même temps, en
sortant de l'Eglise, il donna l'absolution à
ces Morts excommuniés, & leur permit
d'y rentrer, & de se reposer dans leurs

(a) *Vita S. Gothardi sacul. 6. Bened. part. 1. p. 434.*

tombeaux comme auparavant. La Vie de saint Gothard a été écrite par un de ses disciples , Chanoine de sa Cathédrale ; & ce Saint est mort le 4 Mai 938.

Dans le second Concile tenu à Limoges (b) en 1031 , où se trouverent grand nombre d'Evêques , d'Abbés , de Prêtres & de Diacres , on rapporte les exemples que nous venons de citer de saint Benoît , pour montrer le respect, que l'on doit avoir pour les sentences d'excommunication , prononcées par les Supérieurs Ecclésiastiques ; alors l'Evêque de Cahors , qui étoit présent , raconta une chose qui lui étoit arrivée peu de temps auparavant. « Un Che-
 » valier de mon Diocèse ayant été tué dans
 » l'excommunication , je ne voulus pas ac-
 » quiescer aux prières de ses amis , qui me
 » sollicitoient vivement de lui donner l'ab-
 » solution ; je voulois en faire un exemple ,
 » afin que les autres fussent touchés de
 » crainte. Mais il fut enterré par des soldats ,
 » ou des Gentilshommes (*milites*) sans cé-
 » rémonies Ecclésiastiques & sans ma per-
 » mission , hors la présence des Prêtres ,
 » dans une Eglise dédiée à saint Pierre ; le
 » lendemain matin on trouva son corps hors
 » de terre , & jetté nud loin de son tom-
 » beau , demeurant entier , & sans aucune

(b) Tom. IX. Concil. p. 902. anno. 1031.

» marque qu'on y eut touché. Les soldats
 » ou les Chevaliers (*milites*) qui l'avoient
 » enterré, ayant ouvert la fosse, n'y trou-
 » verent que les linges où il avoit été en-
 » veloppé. Ils l'enterrenterent donc de nou-
 » veau, & couvrirent la fosse d'une énorme
 » quantité de terre & de pierres. Le len-
 » demain ils trouverent de nouveau le
 » corps hors du tombeau, sans qu'il parût
 » qu'on y eut travaillé; la même chose ar-
 » riva jusqu'à cinq fois; à la fin ils l'enter-
 » rerent comme ils purent, loin du Cime-
 » tière, dans une terre prophane. Ce qui
 » remplit les Seigneurs voisins d'une si
 » grande terreur, qu'ils me vinrent tous
 » demander la paix. » Voilà un fait revêtu
 de toutes les circonstances qui le peuvent
 rendre incontestable.

X X V I I I.

*Exemple d'un Martyr excommunié, rejeté
 hors de la terre.*

ON lit dans les *Menées* des Grecs au
 15 d'Octobre, qu'un Religieux du
 désert de Schéti ayant été excommunié
 par celui qui avoit soin de sa conduite,
 pour quelque défobéissance, sortit du dé-
 sert, & vint à Alexandrie, où il fut arrêté

par le Gouverneur de la Ville , & dépouillé du saint Habit , puis vivement sollicité de sacrifier aux faux Dieux. Le Solitaire résista généreusement , & fut tourmenté en diverses manieres , jusqu'à ce qu'enfin on lui trancha la tête , & l'on jetta son corps hors de la Ville pour être déchiré par les chiens. Les Chrétiens l'enleverent pendant la nuit , & l'ayant embaumé & enveloppé de linges précieux, ils l'enterrerent dans l'Eglise, comme Martyr en un lieu honorable.

Mais pendant le saint Sacrifice , le Diacre ayant crié tout haut à l'ordinaire : *Que les Cathécumenes & ceux qui ne communient pas , se retirent.* On vit tout à coup son tombeau s'ouvrir de lui-même , & le corps du Martyr se retirer dans le vestibule de l'Eglise. Après la Messe , il rentra de lui-même dans son sepulcre. Une personne de piété ayant prié pendant trois jours , apprit par la voix d'un Ange , que ce Religieux avoit encouru l'excommunication pour avoir désobéi à son Supérieur , & qu'il demeureroit lié , jusqu'à ce que ce même Supérieur lui eut donné l'absolution. On alla donc aussi-tôt au désert , & l'on en amena le saint Vieillard , qui fit ouvrir le cercueil du Martyr , & lui donna l'absolution , après quoi il demeura en paix dans son tombeau.

X X I X.

Réflexions sur cet exemple.

CEt exemple me paroît fort suspect.
 1°. Du temps que le désert de Schéti étoit peuplé de Solitaires, il n'y avoit plus de persécuteurs à Alexandrie. On n'y inquiétoit personne, ni sur la Profession du Christianisme, ni sur la Profession Religieuse; on y auroit bien plutôt persécuté les Idolâtres & les Payens. La Religion Chrétienne étoit alors dominante & honorée dans toute l'Egypte, sur-tout à Alexandrie. 2°. Les Religieux de Schéti étoient plutôt Hermites que Cénobites, & un Religieux n'y avoit pas l'autorité d'excommunier son confrere. 3°. Il ne paroît pas que celui dont il s'agit, ait mérité l'excommunication, du moins l'excommunication majeure, qui prive le Fidele de l'entrée de l'Eglise & de la participation des saints Mysteres. Le Texte Grec porte simplement « qu'il demeura obéissant pendant quelque temps à son Pere spirituel; » mais qu'ensuite étant tombé dans la débilité, il se retira des mains du Vieillard sans cause légitime, & s'en alla à Alexandrie; tout cela mérite sans doute

l'excommunication même majeure, si ce Religieux quitta son état, & se retira du Monastere pour vivre en séculier : mais alors les Religieux n'étoient pas comme aujourd'hui, liés par les vœux de stabilité & d'obéissance à leurs Supérieurs, qui n'avoient pas droit de les excommunier de la grande excommunication. Nous en parlerons encore ci-après.

X X X.

Homme rejeté hors de l'Eglise, pour avoir refusé de payer la Dixme.

Jean Bromton, Abbé de Sornat en Angleterre (a), dit qu'on lit dans de très-anciennes histoires, que saint Augustin Apôtre d'Angleterre, voulant persuader à un Gentilhomme de payer la dixme, Dieu permit que ce Saint ayant dit devant tout le peuple, avant de commencer la Messe : Que nul excommunié n'assiste au saint Sacrifice, l'on vit aussitôt un homme enterré depuis environ 150 ans, qui sortit de l'Eglise. Après la Messe, saint Augustin, précédé de la croix, alla demander à ce mort, pourquoi il étoit sorti ; le mort répondit

(a) Joh. Bromton Chronic. | Maii. pag. 396.
Vids & Bolland, ad Diem. 26, |

que c'étoit pour être mort dans l'excommunication. Le Saint lui demanda où étoit le sepulcre du Prêtre, qui avoit porté contre lui la sentence d'excommunication. On s'y transporta; saint Augustin lui ordonna de se lever, il revint en vie, & déclara qu'il avoit excommunié cet homme pour ses crimes, & en particulier pour son obstination à refuser de payer la dixme. Puis, par ordre de saint Augustin, il lui donna l'absolution, & le mort retourna en son tombeau. Le Prêtre pria le Saint de le laisser aussi rentrer dans son sepulcre, ce qui lui fut accordé. Cette histoire me paroît aussi suspecte que la précédente. Du temps de saint Augustin Apôtre de l'Angleterre, l'obligation de payer la dixme, n'étoit pas commandée sous peine d'excommunication, & beaucoup moins 150 ans auparavant.

X X X I.

Exemples de personnes, qui ont donné des signes de vie après leur mort, & qui se sont retirées par respect, pour faire place à de plus dignes.

Tertullien rapporte (a) un exemple dont il avoit été témoin, *de meo didi-*

(a) Tertul. de animâ c. 51. p. 597. edit. Pamellii.

ci. Une femme qui appartenoit à l'Eglise ; à qui elle avoit été donnée pour esclave , étant morte à la fleur de son âge , après un seul mariage fort court : avant qu'on la mît en terre , le Prêtre offrant le Sacrifice , & élevant les mains dans la priere , cette femme qui avoit ses mains étendues sur ses côtés , les leva en même temps , & les joignit en forme de suppliante , puis après la paix donnée , se remit en son premier état. Tertullien ajoute qu'un autre corps mort dans un Cimetiere se retira à côté pour donner place à un autre corps mort qu'on vouloit enterrer auprès de lui. Il rapporte ces exemples à la suite de ce que Platon & Démocrite disoient , que les ames demeuroient quelque temps auprès de leurs corps morts , qu'elles préservoient quelquefois de corruption , & y faisoient encore croître les cheveux , la barbe & les ongles dans leurs tombeaux. Tertullien n'approuve pas le sentiment de ces Philosophes , il le refute même assez bien. Mais il avouë que les exemples dont je viens de parler , sont assez favorables à cette opinion , qui est aussi celle des Hébreux , comme nous l'avons vû ci-devant.

On dit qu'après la mort du fameux Abélard (*b*) , qui avoit été enterré au Monas-

(*b*) *Chronic. Turon. In operibus Abaelardi. p. 1195.*

tere du Paraclet , l'Abbesse Eloïse son épouse étant aussi décédée , & ayant demandé d'être enterrée dans le même tombeau , Abélard à son approche étendit les bras , & la reçut dans son sein , *elevatis brachiis illam recepit , & ita eam amplexatus brachia sua strinxit*. Ce fait n'est certainement ni prouvé , ni vraisemblable. La Chronique dont il est tiré , l'avoit apparemment appris de quelque bruit populaire.

L'Auteur de la Vie (c) de saint Jean l'Aumônier , qui fut écrite incontinent après sa mort , par Leonce Evêque de Naples , Ville de l'Isle de Chypre , raconte que saint Jean l'Aumônier étant mort à Amathunte dans la même Isle , son corps fut mis entre ceux de deux Evêques , qui se retirèrent de part & d'autre pour lui faire place à la vûe de tous les assistans : *Non unus , neque decem , neque centum viderunt , sed omnis turba , quæ convenit ad ejus sepulturam* , dit l'Auteur cité. Métaphrasse qui avoit lû la Vie du Saint en Grec , rapporte le même fait.

(c) Bolland. t. 2. p. 315. 23. Janvier.

X X X I I.

Homme qui va en pèlerinage après sa mort.

UN Ecolier de la Ville de S. Pons près Narbonne (a), étant décédé dans l'excommunication, apparut à un de ses amis, & le pria d'aller dans la Ville de Rhodès demander son absolution à l'Evêque. Il se met en chemin pendant un temps de neiges, l'esprit qui l'accompagnoit, sans en être vû, lui montrait le chemin, & en ôtoit la neige. Etant arrivé à Rhodès, & ayant obtenu l'absolution qu'il demandoit pour son ami, l'esprit le ramena à S. Pons, & lui rendit grâces de ce service, & prit congé de lui, promettant de lui en témoigner sa reconnoissance.

X X X I I I.

Autre exemple d'une personne, qui accompagne en pèlerinage celles qui y vont pour elles.

VOici une Lettre qu'on m'écrit le 5 Avril 1745, qui a quelque rapport à ce qu'on vient de voir.

(a) Melchior J. de Statu mort,

Il s'est passé une chose ici ces jours derniers , relative à votre Dissertation , sur les Revenans , que je crois devoir vous écrire. Un homme de Letraye , Village à quelques lieuës de Remiremont , perdit sa femme au commencement de Février dernier , & s'est remarié la semaine avant le Carême. A onze heures du soir du jour de ses nêces , sa femme apparut à la nouvelle épouse. Le résultat de l'entretien fut d'obliger la nouvelle mariée d'acquitter pour la défunte sept pèlerinages. Depuis ce jour & toujours à la même heure , la défunte apparût & parla en présence du Curé du lieu & de plusieurs personnes ; le 15 de Mars , au moment que cette femme se disposoit à partir pour se rendre à S. Nicolas , elle eut la visite de la défunte , qui lui dit de se hâter , & de ne pas s'effraïer des peines qu'elle essuieroit dans son voyage ; cette femme avec son mari , son beau-frere & sa belle-sœur , se mit en route , sans s'attendre que la morte seroit de la compagnie ; elle ne l'a pas quittée jusqu'à la porte de notre Eglise (de S. Nicolas.)

Ces bonnes gens arrivés à deux lieuës de S. Nicolas , furent obligés de loger dans un Cabaret qu'on appelle *les Baraques*. Là , cette femme se trouva si mal , que les deux hommes furent obligés de l'apporter

jusqu'ici , & aussitôt qu'elle fut sous la porte de notre Eglise , elle marcha sans peine , & ne ressentit plus aucune douleur ; ce fait m'a été rapporté & à notre Pere Sacristain par les quatre personnes ; la dernière chose que la défunte dit à la nouvelle mariée , c'est qu'elle ne lui parleroit & ne la verroit plus , que lorsque la moitié de ses voyages seroit acquittée ; la maniere simple & naturelle avec laquelle ces bonnes gens nous ont raconté ce fait , me fait croire qu'il est certain.

On ne dit pas que cette jeune femme ait encouru l'excommunication : mais apparemment elle étoit liée par le vœu ou la promesse qu'elle avoit fait d'accomplir ces pèlerinages , dont elle chargea l'autre jeune femme qui lui succéda. Aussi voit-on qu'elle n'entra pas dans l'Eglise de S. Nicolas , elle accompagna les pèlerins jusqu'à la porte de l'Eglise.

X X X I V.

Exemple d'un Saint qui se retire , & qui sort de la terre pour éviter la compagnie des méchans.

SI la terre rejettoit quelquefois de son sein les corps des Excommuniés , les corps

corps des Saints en sortoient aussi quelquefois pour se séparer des méchans, ou des morts de moindre mérite. Evagre de Pont (a) dit qu'un saint Solitaire nommé *Thomas* & surnommé *Salus*, à cause qu'il contrefaisoit l'insensé, étant mort dans l'Hôpital de Daphné près d'Antioche, fut enterré dans le Cimetière des Etrangers; mais on le trouvoit tous les jours hors de la terre, éloigné des autres corps morts, qui étoient comme poussés loin de lui. Les habitans du lieu en donnerent avis à Ephrem Evêque d'Antioche, qui le fit transporter dans la Ville en solennité, & l'enterra avec honneur dans le Cimetière, & depuis ce temps le peuple d'Antioche fait tous les ans la Fête de sa Translation. Jean Mosch (a) rapporte la même chose; mais il dit que ce furent des femmes enterrées près de *Thomas Salus*, qui sortirent de leur tombeau par respect pour le Saint.

(a) Evagr. Pont. l. 4. c. 35. | (b) Joh. Mosch. *Prat. spir.*
| rit. c. 83.

X X X V.

*Appel d'une Excommunication lancée
mal à propos.*

LE Pape Clement V. ayant excommunié Gautier Evêque de Poitiers , & cet Evêque croyant cette excommunication injuste , en appella au Jugement de Dieu , & à la mort ordonna que son acte d'appel fut mis entre ses mains avec lui dans le tombeau. Clement V. quelque temps après vint au Couvent des Freres Mineurs de Poitiers , où Gautier avoit été inhumé , & pendant la nuit il fit ouvrir le tombeau du mort , & commanda à son Archidiacre qui l'accompagnoit , d'arracher de force cet acte d'appel d'entre ses doigts. L'Archidiacre n'en put venir à bout , qu'après que le Pape eut promis de le lui rendre , après qu'il l'auroit lû. Alors le mort éleva la main , & rendit le papier. Le Pape le lût , & l'Archidiacre se sentit comme attaché invisiblement au tombeau , jusqu'à ce que le Pape eut rendu la Cédule , & que l'Archidiacre l'eut remise entre les mains du mort. Le récit de cet événement fut écrit en 1329 (a) , sur le témoignage d'un Gen-

(a) Vide Gallia Christiana ; tom. II. instrum. XXI. p. 3409

X X X V I.

*Raisonnemens sur les Excommuniés qui
sortent des Eglises.*

TOut ce que nous venons de rapporter des corps de personnes excommuniées qu'on voyoit sortir de leurs tombeaux pendant la Messe, & y rentrer après le Sacrifice, mérite une attention particulière. Il semble qu'on ne peut nier, ni contester une chose, qui se passoit aux yeux de tout un peuple en plein jour au milieu des plus redoutables mystères. Cependant on peut demander comment ces corps sortoient ? étoient-ils entiers ou en pouriture, nus ou vêtus, avec leurs propres habits ou avec les linges, qui les avoient enveloppés dans le tombeau, où alloient-ils ?

La cause de leur sortie est bien marquée, c'étoit l'excommunication majeure. Cette peine de se décerne que pour le péché mortel (a) ces personnes étoient donc mortes en péché mortel, par conséquent damnées & en enfer ; car s'il n'est question que d'une

(a) Concil. Meld. in 9. 2. a. 1. quæstiuncula
can. nemo. 41. 11. 4. 3. | in corp. &c.
D. Thom. in 4. Dist. 18. |

excommunication mineure & régulière ; pourquoi sortir de l'Eglise , après la mort avec des circonstances si terribles & si extraordinaires, puisque cette excommunication Ecclesiastique ne prive pas absolument de la Communion des fidèles, ni de l'entrée de l'Eglise.

Si l'on dit que la coulpe étoit remise ; mais non pas la peine d'excommunication & que les personnes demeuroient exclues de la Communion de l'Eglise jusqu'après leur absolution donnée par le Juge Ecclesiastique ; on demande si l'on peut absoudre un mort & lui rendre la communion de l'Eglise , à moins que l'on n'ait des preuves non équivoques de sa pénitence & de sa conversion , qui aient précédé sa mort.

De plus les personnes dont nous venons de rapporter les exemples, ne paroissent pas avoir été déliées de la coulpe , comme on pourroit le supposer. Les textes que nous avons cités , marquent assez qu'elles étoient mortes dans leur péchés. Et S. Grégoire le Grand dans l'endroit cité de ses Dialogues , répondant à Pierre son interlocuteur , suppose que ces Religieuses étoient décédées sans avoir fait pénitence.

D'ailleurs c'est une règle constante de l'Eglise qu'on ne peut communiquer ou avoir des communion avec un mort ,

quand on n'a point eu de communion avec lui pendant sa vie. *Quibus viventibus non communicavimus, mortuis communicare non possumus* ; dit le (b) Pape S. Léon. On convient toute fois qu'une personne excommuniée, qui a donné des marques d'une sincère pénitence, quoi quelle n'ait pas eû le temps de se confesser, peut être réconciliée à l'Eglise (c) & recevoir la sépulture Ecclésiastique après sa mort. Mais en général avant de recevoir l'absolution des censures & de l'excommunication, il faut avoir reçu l'absolution, si on l'a encourue ; *absolutio ab excommunicatione debet præcedere absolutionem à peccatis ; quia quandiu aliquis est excommunicatus non potest recipere aliquod Ecclesiæ sacramentum*, dit S. (d) Thomas.

Suivant cette décision il auroit donc fallu absoudre de l'excommunication ces personnes, avant qu'elles pussent recevoir l'absolution de la coulpe de leurs péchés. Ici au contraire on les suppose absoutes de leurs péchés quant à la coulpe, pour pouvoir recevoir l'absolution des censures.

Je ne vois pas comment on peut résoudre

(b) S. Leo. Can. Communim. 1. 24 4. 2. & Clemen. III. in cap. Sacris 12 de sepulturis eccle.

(c) Eveillon. Traité des

Excommunic. & monitoires c. 4.

(d) D. Thom. in 4. distin. 9. qui 1. art. 3. quæstionc. 2. ad 2.

ces difficultés. 1°. Comment absoudre un mort ? 2°. Comment l'absoudre de l'excommunication , avant qu'il ait reçu l'absolution du péché ? 3°. Comment l'absoudre sans qu'il demande l'absolution , ni qu'il paroisse qu'il l'a demandée ? 4°. Comment absoudre des personnes qui meurent en péché mortel , & sans avoir fait pénitence ? 5°. Pourquoi ces personnes excommuniées retournent-elles en leur tombeau après la Messe ? 6°. si elles n'osoient rester dans l'Eglise pendant la Messe ; en étoient-elles plus dignes avant qu'après le sacrifice ?

Il paroît certain que les Religieuses & le jeune Religieux , dont parle S. Gregoire Pape , étoient mortes dans leurs péchés , & sans en avoir reçu l'absolution. S. Benoît probablement n'étoit pas Prêtre , & ne les avoit pas absous. On pourra , dire que l'excommunication dont parle S. Gregoire , n'étoit pas majeure ; Et en ce cas le S. Abbé pouvoit les absoudre : Mais cette excommunication mineure & régulière méritoit-elle qu'ils sortissent ainsi d'une manière si miraculeuse & si éclatante de l'Eglise ? Les excommuniés par S. Gothard & le Gentilhomme mentionné au Concile de Limoges en 1031 , étoient morts dans l'impénitence & dans l'excommunication ,

par conséquent dans le péché mortel : & cependant on leur accorde la paix & l'absolution , même après leur mort , à la simple priere de leurs amis.

Le jeune Solitaire dont parlent les Menées des Grecs , qui avoit quitté sa Cellule par désobéissance , & dans l'excommunication , a-t'il pû recevoir la couronne du Martyre en cet état ; & s'il l'a reçue , n'a-t'il pas été en même temps réconcilié à l'Eglise ? N'a-t'il pas lavé sa faute dans son sang ? Et si son excommunication n'étoit que l'excommunication régulière & mineure , méritoit-il nonobstant son martyre , d'être encore exclus après sa mort de la présence des SS. Mysteres.

Je ne vois point d'autres moyens , si ces faits sont tels qu'on les raconte , de le expliquer , qu'en disant que l'histoire ne nous a pas conservé les circonstances , qui ont pû mériter l'absolution à ces personnes , & l'on doit présumer que les SS. surtout les Evêques qui les ont absous , connoissoient les regles de l'Eglise , & n'ont rien fait en cela que de juste & de conforme aux Canons.

Mais il résulte de tout ce qu'on vient de dire , que comme les corps des méchans se retirent de la compagnie des SS. par un principe de vénération , & par le sentiment de leur indignité , aussi les corps des SS. se

séparent de ceux des méchans , par des motifs opposés , pour ne paroître pas avoir de liaison avec eux , même après la mort , ni approuver leur mauvaise vie. Enfin si ce qu'on vient de raconter est vrai , les Justes mêmes & les SS. ont des déférences les uns pour les autres , & se font honneur dans l'autre vie.

Nous allons voir des exemples qui semblent rendre équivoque & incertaine la preuve que l'on tire de l'incorruption du corps d'un homme de bien , pour juger de sa sainteté , puisqu'on soutient que les corps des excommuniés ne pourrissent point dans la terre , jusqu'à ce qu'on ait levé l'excommunication portée contre eux.

X X X V I I.

Les excommuniés pourrissent-ils en terre ?

C'Est une très-ancienne opinion que les corps des excommuniés ne pourrissent point. Cela paroît dans la vie de S. Libentius , Archèvéque de Breme , mort le 4 de Janvier 1013. Ce S. Prélat ayant excommuniés des Pirates , l'un d'eux mourut , & fut enterré en Norvège. Au bout de 70. ans on trouva son corps entier & sans pour-

(a) Sacul 6. Bened part. 1. p. 137.

riture, & il ne fut réduit en cendres, qu'après avoir reçu l'absolution de l'Evêque Alvaredo.

Les Grecs modernes pour s'autoriser dans leur schisme, & pour prouver que le don des miracles & l'autorité Episcopale de lier & de délier, subsiste dans leur Eglise, plus visiblement même, & plus certainement que dans l'Eglise Latine & Romaine, soutiennent que parmi eux le corps de ceux qui sont excommuniés ne pourrissent point. Mais deviennent enflés extraordinairement comme des tambours, & ne peuvent être corrompus, ni réduits en cendres, qu'après avoir reçu l'absolution de leurs Evêques ou de leurs Prêtres. Ils rapportent divers exemples de ces sortes de morts ainsi trouvés dans leurs tombeaux sans corruption, & ensuite réduits en pourriture, dès qu'on a levé l'excommunication.

Ils ne nient pas toute fois que l'incorruption d'un corps ne soit quelque fois une marque de sainteté (*b*), mais ils demandent qu'un corps ainsi conservé exhale une bonne odeur, qu'il soit blanc ou vermeil, & non noir, puant, enflé, & tendu, comme un tambour, ainsi que le sont ceux des excommuniés.

(*b*) *Goar. not. in Eucholog. p. 688.*

XXXVIII.

Exemples que les excommuniés ne pourrissent point.

ILs racontent (a) que sous le Patriarche de Constantinople, Manuël, ou Maxime, qui vivoit au quinzième siècle, l'Empereur Turc de Constantinople voulut savoir la vérité de ce que les Grecs avançoient touchant l'incorruption des hommes morts dans l'excommunication. Le Patriarche fit ouvrir le tombeau d'une femme, qui avoit eu un commerce criminel avec un Archevêque de Constantinople. On trouva son corps entier, noir & très-enflé, les Turcs l'enfermerent dans un coffre sous le sceau de l'Empereur, le Patriarche fit sa priere, donna l'absolution à la morte, & au bout de trois jours le coffre ayant été ouvert, l'on vit le corps réduit en poussiere. Dans cela je ne vois point de miracles ; tout le monde sait que les corps que l'on trouve quelque fois bien entiers dans leurs tombeaux, tombent en poussiere, dès qu'ils sont exposés à l'air. J'en excepte ceux qui ont été bien embaumés, comme des Mommies d'Egypte, & des corps enterrés dans

(a) Vide. *Malux. l. 1. Turcogræc. p. 26. 27.*

des lieux extrêmement secs, où dans un terrain rempli de nitre & de sel, qui dissipe en peu de temps, tout ce qu'il y a d'humide dans les cadavres, tant des hommes que des animaux. Mais je ne comprends pas que l'Archevêque de Constantinople ait pu valablement absoudre après la mort, une personne décédée dans le péché mortel & liée par l'excommunication.

X X X I X.

Les Excommuniés apparoissent quelque fois aux vivans.

LEs mêmes Grecs croient aussi que les corps de ces excommuniés paroissent souvent aux vivans, tant de jour que de nuit, leur parlent, les appellent, les molestent. Leon Allatius entre sur cela dans un grand détail. Il dit que dans l'Isle de Chio, les habitans ne répondent pas la première fois qu'on les appelle, de peur que ce ne soit un esprit ou un revenant; car si on les appelle deux fois, ce n'est point un *Broucolaque* (b), (c'est le nom

(a) Vide Bolland. Aug. t. 1. p. 201. 202. 203. &c.
 Allat. Epist. ad Zachiam. n. 12. &c.

(a) Βρύκολα dérivé de Βρύκος ou Βρύηκος, limon puant & corrompu & Λάκος un creu, une fosse.

qu'ils donnent à ces Spectres.) Si quelqu'un leur répond à la première voix, le Spectre disparoît, mais celui qui lui a parlé, meurt infailliblement.

Pour se garantir de ces mauvais genies, il n'y a point d'autre voye que de déterrer le corps de la personne qui a apparu, de le brûler après avoir récité sur lui certaines prières. Alors son corps se réduit en cendres & ne paroît plus. On ne doute donc point que ce ne soit le corps de ces hommes criminels & mal faisans, qui sortent de leurs tombeaux, & causent la mort à ceux qui les voyent & qui leur répondent ; ou que ce ne soit le Démon qui se sert de leurs corps pour effrayer les mortels, & leur causer la mort. On ne connoît point de moyen plus certain pour se délivrer de leur infestation, & de leurs dangereuses apparitions, que de brûler & de mettre en piece ces corps qui servent d'instrument à leur malice, ou de leur arracher le cœur, ou de les laisser pourrir avant que de les enterrer, ou de leur couper la tête, ou de leur percer les temples avec un gros clou.



X L.

Exemple de ces retours des Excommuniés.

Ricaut dans l'Histoire qu'il a donnée de l'Etat présent de l'Eglise Greque reconnoît que ce sentiment, qui veut que les corps des Excommuniés ne pourrissent point, est général, non seulement parmi les Grecs d'aprésent, mais aussi parmi les Turcs. Il raconte un fait qu'il tenoit d'un Caloyer Candiot, qui lui avoit assuré la chose avec serment. Il se nommoit Sophrone fort connu & fort estimé à Smyrne. Un homme étant mort en l'Isle de Milo excommunié pour une faute qu'il avoit commise dans la Morée, fut enterré sans cérémonies dans un lieu écarté, & non en terre sainte; ses parens & ses amis étoient infiniment touchés de le voir en cet état, & les habitants de l'Isle étoient toutes les nuits effrayés par des apparitions funestes, qu'ils attribuerent à ce malheureux. Ils ouvrirent son tombeau, & trouverent son corps entier, & ayant les veines gonflées de sang, après avoir délibéré sur cela, les Caloyers furent d'avis de démembrer le corps, de le mettre en pièces, & de le faire bouillir dans

(a) Ricaut, Etat de l'Eglise Greque, c. 13. p. 282.

le vin ; car c'est ainsi qu'ils en usent envers les corps des Revenans.

Mais les Parens du mort , obtinrent à force de prieres qu'on differat cette execution , & cependant envoyerent en diligence à Constantinople pour obtenir du Patriarche l'absolution du jeune homme. En attendant , le corps fut mis dans l'Eglise , où l'on disoit tous les jours des Messes , & où l'on faisoit tous les jours des prieres pour son repos. Un jour que le Caloyer Sophrone , dont on a parlé , faisoit le divin Service , on entendit tout d'un coup dans le Cercueil un grand bruit , on l'ouvrit & l'on trouva qu'il étoit dissous comme un mort depuis sept ans. On remarqua le moment où le bruit s'étoit fait entendre , & il se trouva précisément à l'heure que l'absolution accordée par le Patriarche , avoit été signée. M. le Chevalier Ricaut de qui nous tenons ce récit , n'étoit ni Grec ni Catholique Romain , mais bon Anglican.

Il remarque à cette occasion que les Grecs estiment qu'un mauvais Esprit entre dans le corps des Excommuniés , qui sont morts en cet état , & qu'il les préserve de la corruption en les animant & en les faisant agir , à peu près comme l'ame anime & fait

(b) Vide le P. François | Irene t. 15 18.
Richard Hist. de l'Isle de S.

agir le corps. Ils s'imaginent de plus que ces cadavres mangent pendant la nuit, se promènent, font la digestion de ce qu'ils ont mangé, & se nourrissent réellement. Qu'on en a trouvé qui étoient d'un coloris vermeil, & dont les veines encore tendues par la quantité de sang, quoique quarante jours après leurs morts, ont jetté lorsqu'on les a ouvert, un ruisseau de sang aussi bouillant & aussi frais, que seroit celui d'un jeune homme d'un tempéramment sanguin. Et cette creance est si généralement répandue, que tout le monde en raconte des faits circonstanciés.

Le Pere Theophile Raynaud, qui a écrit sur cette matiere un traité particulier, soutient que ce retour des morts est une chose indubitable, & qu'on en a des preuves & des experiences très-certaines. Mais que de prétendre que ces Revenans, qui viennent inquieter les vivans, soient toujours des excommuniés, & que ce soit là un privilege de l'Eglise Greque Schismatique de preserver de pourriture ceux qui ont encouru l'excommunication, & qui sont morts dans les censures de leurs Eglises, c'est une prétention insoutenable, puisqu'il est certain que les corps des excom-

(c) Theop. Raynald. t. | 51. 52.
 3. oper. inid. vit. c. 7. p. |

munies pourrissent comme les autres, & qu'il y en a qui sont morts dans la communion de l'Eglise tant Greque que Latine, qui ne laissent pas de demeurer sans corruption : on en voit même des exemples parmi les payens, & parmi les animaux, dont on trouve quelque fois les cadavres sans corruption dans la terre & dans les ruines d'anciens bâtimens. On peut voir sur le corps des excommuniés qu'on prétend qu'ils ne pourrissent pas ; le Pere Goard Rituel des Grecs p. 687. 688. Mathieu Paris, Histoire d'Angleterre t. 2. p. 687. Adam de Brême c. 75. Albert de Stade, sur l'an 1050. & M. Ducange, Glossar. Latinit. au mot *Imblocatus*.

X L I.

Broucolaque exhumé en présence de M. de Tournefort.

M Pitton de Tournefort raconte la maniere dont on exhuma un prétendu Broucolaque dans l'Isle de Mycon, où il étoit au premier Janvier 1701. Voici ses paroles : Nous vîmes une scene bien

(d) Theop. Rayn. t. 13.	du Levant. t. 1. p. 52. 53.
p. 27. & seq. & 49.	
(a) Tournefort voyage	édition d'Amsterd. 1718.
	in-4 ^o .

différente (dans la même Isle de Mycon) à l'occasion d'un de ces morts que l'on croit revenir après leur enterrement. Celui dont on va donner l'histoire étoit un paysan de Mycone, naturellement chagrin & querelleux, c'est une circonstance à remarquer par rapport à de pareils sujets : Il fut tué à la Campagne, on ne fait par qui, ni comment.

Deux jours après qu'on l'eut inhumé dans une Chapelle de la Ville, le bruit courut qu'on le voyoit la nuit se promener à grands pas, qu'il venoit dans les maisons renverser les meubles, éteindre les lampes, embrasser les gens par derrière, & faire mille petits tours d'espiègle. On ne fit qu'en rire d'abord, mais l'affaire devint sérieuse lorsque les plus honnêtes gens commencerent à se plaindre : Les Papas même convenoient du fait, & sans doute qu'ils avoient leurs raisons. On ne manqua pas de faire dire des Messes : cependant le Paysan continuoit la même vie sans se corriger. Après plusieurs assemblées des principaux de la Ville, des Prêtres & des Religieux, on conclut qu'il falloit suivant je ne sais quel ancien Cérémonial, attendre les neuf jours après l'Enterrement.

Le dixième jours on dit une Messe dans la Chapelle où étoit le corps, afin de chas-

fer le Démon que l'on croyoit s'y être renfermé. Ce corps fut déterré après la Messe , & l'on se mit en devoir de lui arracher le cœur. Le Boucher de la Ville assez vieux , & fort mal adroit , commença à ouvrir le ventre au lieu de la poitrine. Il fouilla long temps dans les entrailles , sans y trouver ce qu'il cherchoit. Enfin quelqu'un l'avertit qu'il falloit percer le diafragme. Le cœur fut arraché avec l'admiration des assistans. Le cadavre cependant sentoît si mal , qu'on fut obligé de bruler de l'encens ; mais la fumée confondue avec les exhalaisons de cette charogne , ne fit qu'en augmenter la puanteur , & commença d'échauffer la cervelle de ces pauvres gens. Leur imagination frappée du spectacle , se remplit de visions. On s'avisa de dire qu'il sortoit une fumée épaisse de ce corps. Nous n'osions pas dire que c'étoit celle de l'encens.

On ne crioit que *Vroucolacas* dans la Chapelle, & dans la place qui est au devant. C'est le nom qu'on donne à ces prétendus Revenans. Le bruit se répandoit dans les rues comme par mugissemens , & ce nom sembloit être fait pour ébranler la voute de la Chapelle. Plusieurs des assistans assuroient que le sang de ce malheureux étoit bien vermeil : Le Boucher juroit que le

corps étoit encore tout chaud ; d'où l'on concluoit que le mort avoit grand tort de n'être pas bien mort , ou pour mieux dire de s'être laissé ranimer par le Diable ; c'est la précisément l'idée qu'ils ont d'un *Vroucolacas* , on faisoit alors retentir ce nom d'une manière étonnante. Il entra dans ce temps une foule de gens , qui protestèrent tout haut , qu'ils s'étoient bien apperçûs que ce corps n'étoit pas devenu roide , lorsqu'on le porta de la campagne à l'Eglise pour l'enterrer , & que par conséquent c'étoit un vrai *Vroucolacas* : c'étoit là le refrain.

Je ne doute pas qu'on n'eut souvenu qu'il ne puoit pas , si nous n'eussions été présens , tant ces pauvres gens étoient étourdis du coup & infatuez du retour des morts. Pour nous qui nous étions placés ; auprès du cadavre pour faire nos observations plus exactement , nous faillimes à crêver de la grande puanteur qui en sortoit. Quand on nous demanda ce que nous croyons de ce mort , nous répondimes que nous le croyons très bien mort ; mais comme nous voulions guerir , ou au moins ne pas aigrir leur imagination frappée , nous leur représentames qu'il n'étoit pas surprenant que le boucher ce fut apperçu de quelque cha-

leur , en fouillant dans des entrailles qui se pourrissoient ; qu'il n'étoit pas extraordinaire qu'il en fut sorti quelques vapeurs ; puisqu'il en sort d'un fumier que l'on remuë ; que pour ce prétendu sang vermeil, il paroissoit encore sur les mains du Boucher, que ce n'étoit qu'une bourbe fort puante.

Après tous ces raisonnemens on fut d'avis d'aller à la Marine , & de bruler le cœur du mort , qui malgré cette exécution fut moins docile , & fit plus de bruit qu'auparavant. On l'accusa de battre les gens la nuit , d'enfoncer les portes , & mêmes les terrasses ; de briser les fenêtres , de déchirer les habits , de vider les cruches & les bouteilles. C'étoit un mort bien altéré : Je crois qu'il n'épargna que la maison du Consul , chez qui nous logions. Cependant je n'ai rien vû de si pitoyable que l'état où étoit cette Isle. Tout le monde avoit l'imagination renversée. Les gens du meilleur esprit paroissoient frappés comme les autres. c'étoit une véritable maladie de cerveau , aussi d'angereuse que la manie & que la rage. On voyoit des familles entières abandonner leurs maisons , & venir des extrémités de la Ville porter leurs grabats à la place pour y passer la nuit. Chacun se plaignoît de quelques nouvelle insulte.

Ce n'étoit que gémiffemens à l'entrée de la nuit ; les plus fenfez fe retiroient à la Campagne.

Dans une prévention fi générale nous primes le parti de ne rien dire. Non feulement on nous auroit traité de ridicules , mais d'infidèles. Comment faire revenir tout un peuple ? ceux qui croyoient dans leur ame que nous doutions de la vérité du fait , venoient à nous comme pour nous reprocher notre incrédulité , & prétendoient prouver qu'il y avoit des *Vroucolacas* , par quelques autorites tirées du Boucher , de la foi du P. Richard , Miffionnaire Jefuite. Il eft Latin , difoient-ils , & par conféquent vous le devez eroire. Nous n'aurions rien avancé de nier la conféquence : on nous donnoit tous les matins la comédie , par un fidèle récit des nouvelles folies qu'avoit fait cet oifeau de nuit : on l'accufoit même d'avoir commis les péchés les plus abominables.

Les Citoyens les plus zélés pour le bien public , croyoient qu'on avoit manqué au point le plus effentiel de la cérémonie. Il ne falloit , felon eux , célébrer la Mefle qu'après avoir arraché le cœur de ce malheureux ; ils prétendoient qu'avec cette précaution, on n'auroit pas manqué de furprendre le Diable , & fans doute il n'au-

roit eu garde d'y revenir ; au lieu qu'ayant commencé par la Messe, il avoit eu, disoient-ils, tout le temps de s'enfuir, & d'y revenir ensuite à son aise.

Après tous ces raisonnemens, on se trouva dans le même embarras que le premier jour ; on s'assemble soir & matin, on raisonne, on fait des Processions pendant trois jours & trois nuits, on oblige les Papas de jeûner, on les voyoit courir dans les maisons le goupillon à la main, jeter de l'eau-benîte & en laver les portes, ils en remplissoient même la bouche de ce pauvre *Vroucolacas*.

Nous dûmes si souvent aux Administrateurs de la Ville, que dans un pareil cas on ne manqueroit pas en chrétieneté de faire le guet la nuit, pour observer ce qui se passeroit dans la Ville ; qu'enfin on arrêta quelques vagabonds, qui assurément avoient part à tous ces désordres : apparemment ce n'en étoient pas les principaux auteurs, ou bien on les relâcha trop-tôt ; car deux jours après, pour se dédommager du jeûne qu'ils avoient fait en prison, ils recommencerent à vuider les cruches de vin de ceux qui étoient assez sots pour abandonner leurs maisons dans la nuit : on fut donc obligé d'en revenir aux prières.

Un jour comme on récitoit certaines

oraisons , après avoir planté je ne sais combien d'épées nuës sur la fosse de ce cadavre , que l'on déterroit trois ou quatre fois par jour , suivant le caprice du premier venu , un Albanois qui par occasion se trouva à Mycone , s'avisa de dire d'un ton de Docteur , qu'il étoit fort ridicule en pareil cas de se servir des épées des Chrétiens. Ne voyez-vous pas , pauvres aveugles , disoit il , que la garde de ces épées faisant une croix avec la poignée , empêche le Diable de sortir de ce corps ? Que ne vous servez-vous plutôt des sabres des Turcs ? L'avis de cet habile homme ne servit de rien : le *Vroucolacas* ne parut pas plus traitable , & tout le monde étoit dans une étrange consternation ; on ne savoit plus à quel saint se vouer , lorsque tout d'une voix , comme si l'on s'étoit donné le mot , on se mit à crier par toute la Ville , que c'étoit trop attendre , qu'il falloit brûler le *Vroucolacas* tout entier ; qu'après cela ils défioient le Diable de revenir s'y nicher ; qu'il valloit mieux recourir à cette extrémité , que de laisser désert l'Isle. En effet il y avoit déjà des familles entières qui plioient bagage , dans le dessein de se retirer à Syra ou à Tine.

On porta donc le *Vroucolacas* par ordre des Administrateurs à la pointe de l'Isle

de S. George , où l'on avoit préparé un grand bucher avec du goudron , de peur que le bois quelque sec qu'il fut , ne brulat pas assez vite par lui même : Les restes de ce malheureux cadavre y furent jettez & consumez dans peu de temps ; C'étoit le premier jour de Janvier 1701 , nous vîmes ce feu en revenant de Delos : on pouvoit bien l'appeller un vrai feu de joye , puisqu'on n'entendit plus de plaintes contre le *Vroucolacas* , on se contenta de dire que le Diable avoit été bien attrapé cette fois-là , & l'on fit quelques chansons pour le tourner en ridicule.

Dans tout l'Archipel on est persuadé qu'il n'y a que les Grecs du Rit Grec , dont le Diable ranime les Cadavres : Les habitans de l'Isle de Santorin apprehendent fort ces sortes de loup-garous : ceux de Mycone , après que leur visions furent dissipées , craignoient également les poursuites des Turcs & celle de l'Evêque de Tine. Aucun Papas ne voulut se trouver à S. George , quand on brula ce corps , de peur que l'Evêque n'exigeat une somme d'argent pour avoir fait déterrer & bruler le mort sans sa permission. Pour les Turcs , il est certain qu'à la premiere visite , ils ne manquèrent pas de faire payer à la Communauté de Mycone , le sang de ce pauvre Diable , qui devint

vint en toute maniere l'abomination & l'horreur de son pays. Après cela ne faut-il pas avouer que les Grecs d'aujourd'hui ne sont pas de grands Grecs , & qu'il n'y a chez eux qu'ignorance & superstition. C'est ce que dit Monsieur de Tournefort.

X L I I.

Le Demon a-t'il pouvoir de faire mourir, puis de rendre la vie à un mort.

ON prétend (a) que le Démon à le pouvoir de rendre la vie & de conserver de corruption pour un certain temps quelques corps , dont il se sert pour faire illusion aux hommes , & leur causer de la frayeur. M. Nicolas Remy , Procureur Général de Lorraine (b) en fournit un exemple, arrivé de son temps , c'est-à-dire, en 1581. à Dalhent , Village situé entre la Moselle & la Sâre. Un nommé Pierron Pâtre de son village, homme Marié , ayant un jeune garçon , conçut un amour violent, pour une jeune fille de son village. Un jour qu'il étoit occupé de la pensée de cette jeune fille , elle lui apparut dans la cam-

(a) Delrio. l. 2. *Magie.*
quest. 19 sect. 2. Loyer. l. 3.
de Spectris. c. 10. & seq.

(b) Nicol. Remi *Damo-*
nol. t. 2. p. 195, & 196.
Periocha. p. 13.

pagne, ou le Demon sous sa figure. Pierron lui découvrit sa passion ; elle promit d'y répondre , à condition qu'il se livreroit à elle , & lui obéiroit en toutes choses. Pierron y consentit & consumma son abominable passion avec ce Spectre. Quelque temps après Abrahel , c'est le nom que prenoit le Démon , lui demanda pour gage de son amour , qu'il lui sacrifiât son fils unique , & elle lui donna une pomme pour la faire manger à cet enfant , qui en ayant goûté tomba roide mort. Le Pere & la mere au désespoir de ce funeste accident , se l'amentent & sont inconsolables.

Abrahel paroît de nouveau au Pasteur , & promet de rendre la vie à l'enfant , si le pere vouloit lui demander cette grace , en lui rendant le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu. Le Payfan se met à genoux ; adore Abrahel , & aussi-tôt l'Enfant commence à revivre. Il ouvre les yeux , on le réchauffe , on lui frotte les membres , & enfin il commence à marcher & à parler, il étoit le même qu'auparavant ; mais plus maigre , plus have , plus défait , les yeux battus & enfoncés ; ses mouvemens étoient plus lents & plus embarrassés , son esprit plus pesant & plus stupide. Au bout d'un an le Démon qui l'animoit , l'abandonna avec un grand bruit , le jeune homme tom-

ba à la renverse , & son corps infecté & d'une puanteur insupportable , est tiré avec un croc hors de la maison de son pere & enterré sans cérémonie dans un champ.

Cet événement fut rapporté à Nancy , & examiné par les Magistrats , qui informèrent exactement du fait , entendirent les témoins , & trouverent que la chose étoit telle qu'on vient de dire.

Procopé dans son Histoire secrète de l'Empereur Justinien , avance sérieusement qu'il est persuadé, ainsi que plusieurs autres, que cet Empereur étoit un Démon incarné. Il dit la même chose de l'Impératrice Théodora son épouse. Joseph , l'Historien Juif, dit que ce sont les ames des impies & des méchans qui entrent dans les corps des possédés , qui les tourmentent, les font agir & parler.

On voit par S. Chrysostome que de son temps plusieurs Chrétiens croioient que les ames des personnes mortes de mort violente , étoient changées en démons. & que les magiciens se servoient de l'ame d'un enfant qu'ils avoient mis à mort , pour leurs opérations magiques , & pour decouvrir l'a-

(c) Procop. Hist. secret. | 1. 7. c. 6.

c. 13.

(d) Chrysost concion

(d) Joseph. Antiquit. 1. | 2. de Lazaro. t. 2. p. 717

7. c. 25. & de Bello Jud. | nov. Edit. & t. 7. p. 336

venir. S. Philastre (f) met au nombre des Hérétiques, ceux qui croyoient que les ames des scelerats étoient changées en Démons.

Selon le sistême de ces auteurs, le Démon a pû entrer dans le corps de l'enfant du pasteur Pierre, le remuer & le soutenir dans une espece de vie, tandis que son corps n'a pas été corrompu, ni ses organes dérangés. Ce n'étoit pas l'ame de l'enfant, qui l'animoit; mais le Démon qui lui tenoit lieu d'ame.

Philon croyoit que comme il y a de bons & de mauvais Anges, il y a aussi de bonnes & de mauvaises ames (g) & que les ames qui descendent dans les corps y apportent leurs bonnes ou mauvaises qualités. On voit par l'Evangile que les Juifs du temps de notre Seigneur, croyoient qu'un homme pouvoit être animé de plusieurs ames. Herode s'imaginait que l'ame de Jean-Baptiste qu'il avoit fait décapiter, étoit entrée dans J. C. & (h) operoit des miracles en lui. D'autres Juifs s'imaginoient que Jesus-Christ étoit animé de l'ame (i) d'Elie, ou de Jeremie, ou de quelqu'autre des anciens Prophetes. Nous n'adoptons point ces sentimens;

(f) Philast. Hæres. 73, | IX. 8. 9.

(g) Philo. de Gigantib. & alibi sæpius.

(i) Matth. XVI. 14. Luc. IX. 19. &c.

(h) Marci VI. 16. Luc.

mais ne peut on pas reconnoître que par la permission de Dieu, le Démon, ou un ame peuvent de nouveau donner pour quelque temps l'action, la vie & le mouvement à un corps mort, dont le sang n'est pas encore glacé, & dont le tissu n'est pas entièrement dérangé, ni les chairs corrompues.

X L I I I.

Le Démon peut-il causer la mort.

OR si l'on attribue au Démon la puissance de donner la vie & le mouvement à un corps mort, à plus forte raison pourroit-t'on lui accorder le pouvoir de causer la mort; en effet l'Ecriture dit que le mauvais Ange tua les sept premiers maris de *Sara*, femme du jeune *Tobie*. Et plusieurs savans Interpretes croient que le (a) mauvais Ange mit à mort l'armée de *Sennacherib*; l'Ange exterminateur tua les premiers nez des Egyptiens, le même Ange tua les Hébreux qui murmuroient dans le désert; le tout par l'ordre ou du moins par la permission de Dieu.

(a) Judith. VIII. 25, & 1. Cor. X. 10:

X L I V.

*Dévouement pour faire mourir , pratiquez
par les Païens.*

L Es anciens Payens Grecs & Romains attribuoient à la magie & au Démon la puissance de faire mourir , les hommes par une maniere de dévouement , qui consistoit à former une image de cire , qu'on faisoit la plus ressemblante qu'il étoit possible à la personne à qui on vouloit ôter la vie ; on la dévouoit à la mort par les secrets de la magie , puis on bruloit la statuë de cire , & à mesure quelle se consumoit , la personne dévouée , tomboit en langueur & enfin mourroit. Theocrite (a) , fait parler une femme transportée d'amour ; elle invoque la Bergeronette & prie que le cœur de Daphnis son bien aimé , se fonde comme l'image de cire qui le représente.

Horace (b) fait paroître deux magiciens qui veulent évoquer les Manes , pour leur faire annoncer les choses à venir. D'abord elles , déchirent avec les dents une

(a) Theocrit. Idyll. 2.	σὺν δαίμονι Τάχω.
ὥς Τάχοι' ὑπ' ἐρῶτος ὁ	(b) Horat. Serm. 1. 1.
Μύνδιας ἀνίκα. Δάφνις	Satyr. 8.
ὥς τούτου τὸν καρὸν ἐγὼ	

jeune brebis dont elles répandent le sang dans une fosse , afin de faire venir les âmes dont elles prétendent tirer des réponses. Puis elles placent auprès d'elles deux Statues , l'une de cire , l'autre de laine : celle-ci est la plus grande & la maîtresse de l'autre , celle de cire est à ses pieds comme suppliante , & n'attendant que la mort : après diverses Cérémonies magiques , l'image de cire fut embrasée & consumée.

Lanea & Effigies erat ; altera cerea.

Major

Lanea, quæ pœnis compesceret inferiorem.

*Cerea suppliciter Stabat , servilibus ut que
Jam peritura modis*

Et imagine cereâ (c)

Largior arserit ignis.

Il en parle encore ailleurs , & après avoir d'un ris moqueur fait ses plaintes à la magicienne Canidia , disant , qu'il est près de lui faire réparation d'honneur , & qu'il ressent tous les effets de son art trop puissant , comme lui-même l'a expérimenté , pour donner le mouvement aux figures de cire , & pour faire descendre la Lune du haut du Ciel.

(c) *Idem. Epod. 17.*

*Anque movere cereas imagines ,
Ut ipse nostri curiosus , & polo
Deripere Lunam.*

Virgile parle (d) aussi de ces operations diaboliques & de ces images de cire , dévouées par l'art magique.

*Limus ut hic durescit , & hæc ut cera
Liquescit
Uno eodemque igni ; sic nostro Daphnis
amore.*

Il y à tout lieu de croire que ces Poetes ne rapportent ces choses que pour montrer le ridicule des prétendus secrets de la Magie , & les cérémonies vaines & impuissantes des Sorciers.

Lucien raconte les effets (e) de la Magie d'un certain Hyperboréen , qui ayant formé un cupidon , avec de la terre , lui donna la vie , & l'envoya querir une fille nommée Chryseis , dont un jeune homme étoit devenu amoureux ; le petit Cupidon l'amena , & le lendemain au point du jour , la Lune que le Magicien avoit fait descendre du Ciel , y retourna ; Hecate qu'il avoit évoquée du fond de l'enfer , s'y enfuit , &

(d) Virgile Eclog. 8.

(e) Lucian in Philopseud.

| p. 832.

tout le reste de cette scène disparut. Lucien se moque avec raison de tout cela, & remarque que ces Magiciens, qui se vantent d'avoir tant de pouvoir, ne l'exercent pour l'ordinaire qu'envers des gueux, & le font eux mêmes.

Il est surprenant que ces superstitieuses & abominables pratiques soient passées jusques dans le Christianisme, & aient été redoutées par des personnes qui en devoient reconnoître la vanité & l'impuissance.

X L V.

Exemples de dévouement parmi les Chrétiens.

NOus lisons dans l'Histoire (a) des Archevêques de Treves qu'Eberard Archevêque de cette Eglise, qui mourut en 1067, ayant menacé les Juifs de les chasser de sa Ville, si dans un certain temps ils n'embrassoient le Christianisme, ces malheureux, réduits au désespoir, subornerent un Ecclesiastique, qui pour de l'argent leur baptiza du nom de l'Evêque, une statue de cire, à laquelle ils attachèrent des méches ou des bougies & les allumerent le samedi Saint, comme le Prélat alloit donner son

(a) Hist. Trevir. c. 57.

lemnellement le Baptême. Pendant qu'il étoit occupé à cette sainte fonction, la statue étant à moitié consumée, Eberard se sentit extrêmement mal, on le conduisit dans la Sacrificie, où il expira bien tôt après.

Le Pape Jean XXII. en 1317, (b) se plaignit par des Lettres publiques que des scelerats avoient attentés à sa vie par de pareilles opérations, & il paroît persuadé de leur efficacité, & qu'il n'a été préservé de la mort, que par une protection particulière de Dieu. » Nous vous faisons savoir, dit-il, » que quelques traitres ont conspiré contre » nous, & contre quelques-uns de nos » freres les Cardinaux ; & ont préparé des » breuvages & des images pour nous faire » périr, dont ils ont souvent cherché les » occasions ; mais Dieu nous a préservés. La Lettre est du 27 de Juillet... Dès le 27 de Février, Le Pape avoit donné commission d'informer contre ces empoisonneurs ; sa lettre est adressée à Barthelemy, Evêque de Frejus, qui fut successeur du Pape en ce Siege, & à Pierre Tessier, Docteur en Decret, depuis Cardinal. » Le » Pape y dit en substance : Nous avons appris que Jean de Limoges, Jacques dit » Brabançon, Jean d'Amant, Medecin &

(b) Rainald. *ad an.* 1317.

» quelques autres s'appliquent par une
 » damnable curiosité à la Necromancie &
 » autres arts magiques, dont ils ont des
 » livres : qu'ils se sont souvent servis de
 » miroirs & d'images consacrées à leur
 » maniere ; se mettant dans des cercles ils
 » ont souvent invoqué les malins esprits ,
 » pour faire périr les hommes par la violence
 » de des enchantemens , ou ont envoyés des
 » maladies , qui abregent leurs jours. Quel-
 » que fois ils ont enfermé des Démons dans
 » des miroirs , des cercles ou des anneaux ,
 » pour les interroger , non seulement sur le
 » passé , mais sur l'avenir , & faire des pré-
 » dictions. Ils prétendent avoir fait plu-
 » sieurs experiences en ces matieres , & ne
 » craignent pas d'assurer qu'ils peuvent
 » non-seulement , par certains breuvages
 » ou certaines viandes , mais par de simples
 » paroles , abreguer ou allonger la vie , ou
 » l'ôter entierement , & guérir toutes sortes
 » de maladies.

» Le Pape donna une pareille commis-
 » sion le 22 d'Avril 1317, à l'Evêque de
 » Riés , au même Pierre Tessier , Pierre
 » Després & à deux autres , pour informer
 » de la conjuration formée contre lui &
 » contre les Cardinaux ; & dans cette com-
 » mission il dit : Ils ont préparé des breuva-
 » ges. pour nous empoisonner , nous &

Qvj

» quelques Cardinaux & n'ayant pas eû la
 » commodité de nous les faire prendre, ils
 » ont fait faire des images de cire, sous nos
 » noms, pour attaquer notre vie en piquant
 » ces images, avec des enchantemens ma-
 » giques & des invocations de Démons :
 » mais Dieu nous a préservés, & a fait tom-
 » ber entre nos mains, trois de ces images.

On voit la description de semblables
 malefices dans une Lettre écrite trois ans
 après à l'Inquisiteur de Carcassone, par
 Guillaume de Godin, Cardinal, Evêque
 de Sabine, où il dit : » Le Pape vous or-
 » donne d'informer & de procéder contre
 » ceux qui sacrifient aux Démons, les ado-
 » rent, ou leur font hommage, leur en-
 » donnant pour marque, un papier écrit,
 » ou quelqu'autre chose; qui font avec eux
 » des pactes exprès, qui font une image ou
 » quelqu'autre chose pour lier le Démon,
 » ou pour faire quelque malefice en l'invo-
 » quant; qui abusant du sacrement de Bap-
 » tême bâtissent des images de cire ou d'au-
 » tres matieres, avec invocation des Dé-
 » mons; qui abusent de l'Eucharistie ou
 » de l'Hostie consacrée, ou des autres Sa-
 » cremens, en exerçant leurs malefices.
 » Vous procéderez contre eux avec les Pré-
 » lats, comme vous faites en matieres d'Hé-
 » resie, car le Pape vous en donne le pou-

avoir. La Lettre est dattée d'Avignon le 22 d'Août 1320.

En faisant le procès à Enguerrand de Marigny , on produisit un Magicien, qu'on avoit surpris faisant des images de cire , représentant le Roy Louis Hutin , & Charles de Valois , prétendant les faire mourir en piquant ou en faisant fondre ces images. On raconte aussi que Come Rugieri Florentin , grand Athée & prétendu Magicien avoit une chambre secrète , où il s'enfermoit seul , & où il perçoit d'une éguille une image de cire qui représentoit le Roy , après l'avoir chargé de malédiction & dévoué par des enchantemens horribles , esperant de faire mourir le Roy de langueur.

Que ces conjurations , ces images de cire , ces paroles magiques aient produit ou non leurs effets , cela prouve toujours l'opinion qu'on en avoit , la mauvaise volonté des Magiciens , la crainte dont on étoit frappé , que leurs enchantemens & leurs imprécations ne fussent suivies de l'effet , & l'on croyoit apparemment avoir sur cela quelque expérience qui les faisoit redouter à droit ou à tort.

L'ignorance de la Physique faisoit prendre alors pour surnaturel plusieurs effets

(c) De Thou. l. 6. de vit. | tom. 1. p. 68, 69. 70. &c.
sua. Journal de Henry III. | Edition de 1744.

de la nature ; & comme il est certain par la foi , que Dieu a souvent permis aux Démons de tromper les hommes par des prodiges , & de leur nuire par des moyens extraordinaires ; on supposoit sans l'examiner qu'il y avoit un art magique ; & des règles sûres pour découvrir certains secrets ou faire certains maux , par le moyen des Démons, comme si Dieu n'eut pas toujours été le maître , de les permettre ou de les empêcher, ou qu'il eût ratifié les pactes faits avec les esprits malins. Mais en examinant de près la prétendue magie , on a seulement trouvé des empoisonnemens accompagnés de superstitions & d'impostures.

On peut rapporter aux histoires des revenans , ce qu'on raconte de certaines personnes qui se sont promises de revenir après leurs morts , & de se donner des nouvelles de ce qui se passe en l'autre vie , & de l'état où elles s'y trouvent



X L V I.

*Personnes qui se sont promis de se donner
après leur mort des nouvelles de l'autre
monde.*

L'Histoire du Marquis de Rambouillet, qui apparut après sa mort au Marquis de Précý, est fameuse. Ces deux Seigneurs s'entretenant des choses de l'autre vie, comme gens qui n'étoient pas fort persuadés de tout ce qu'on en dit, se promirent l'un à l'autre que le premier des deux qui mourroit, en viendrait dire des nouvelles à l'autre. Le Marquis de Rambouillet partit pour la Flandre, où la guerre étoit alors, & le Marquis du Précý demeura à Paris, arrêté par une grosse fièvre. Six semaines après il entendit tirer les rideaux de son lit, & se tournant pour voir qui c'étoit, il aperçut le Marquis de Rambouillet en Buffle & en bottes. Il sortit de son lit pour embrasser son ami, mais Rambouillet recula de quelques pas, lui dit qu'il étoit venu pour s'acquitter de la parole qu'il lui avoit donnée; que tout ce qu'on disoit de l'autre vie étoit très-certain; qu'il devoit changer de

(a) Memoires de Roche-
fort, je ne cite néanmoins
ce Livre que comme unRo-

man. Voyez aussi les Causes
Celebres. t. XI. p. 370.

conduite ; que dans la première occasion où il se trouveroit , il perdrait la vie. Précý fit de nouveaux efforts pour embrasser son ami , mais il n'embrassa que du vent , alors Rambouillet voyant qu'il étoit incrédule à ce qu'il lui disoit , lui montra l'endroit où il avoit reçu le coup dans les reins , d'où le sang paroissoit encore couler.

Précý reçut bientôt après par la poste la confirmation de la mort du Marquis de Rambouillet , & lui même s'étant trouvé quelque tems après dans les guerres civiles à la bataille du Faubourg S. Antoine , y fut tué.

X L V I I.

Exemples du retour de plusieurs personnes après leurs mort.

Pierre le Vénérable Abbé de Cluny raconte une histoire à peu près semblable à celle que nous venons de voir ; un Gentilhomme nommé Humbert , fils d'un Seigneur nommé Guichard de Belioc , dans le Diocèse de Mâcon , ayant un jour déclaré la guerre à d'autres Seigneurs de son voisinage , un Gentilhomme nommé Geoffroy d'Iden , reçut dans la mêlée , une

(a) Bibliot. Cluniac. de | 1290.
Miracul. l. 1. c. 27. p. 1

blessure, dont il mourut sur le champ. Environ deux mois après, ce même Geoffroy apparut à un Gentilhomme nommé Milon d'Ansa, & le pria de dire à Humbert de Belioc, au service duquel il avoit perdu la vie, qu'il étoit dans les tourmens, pour l'avoir aidé dans une guerre injuste, & pour n'avoir pas expié avant sa mort ses péchés par la pénitence, qu'il le prioit d'avoir compassion de lui, & de son propre pere Guichard, qui lui avoit laissé de grans biens, dont il abusoit & dont une partie étoit mal acquise; qu'à la vérité Guichard pere de Humbert avoit embrassé la vie Religieuse à Cluny, mais qu'il n'avoit pas eû le tems de satisfaire à la justice de Dieu pour les péchés de sa vie passée; qu'il le conjuroit donc de faire offrir pour lui & pour son pere, le sacrifice de la Messe, de faire des aumones; & d'employer les prieres des Gens de bien, pour leur procurer à l'un & à l'autre une prompte délivrance des peines qu'il enduroient. Il ajouta : dites lui que s'il ne vous écoute pas, je serai contraint d'aller moi même lui annoncer ce que je viens de vous dire.

Milon d'Ansa, s'aquitte fidèlement de sa commission, & Humbert en fut effrayé, mais il n'en devint pas meilleur. Toutes fois craignant que Guichard son pere ou

Godefroy d'Iden, ne vinssent l'inquieter, il n'osoit demeurer seul & surtout pendant la nuit, il vouloit toujours avoir auprès de lui quelques uns de ses gens: un matin donc qu'il étoit couché & éveillé dans son lit en plein jour, il vit paroître en sa présence Geoffroy, armé comme à un jour de bataille, qui lui montrait sa blessure mortelle qu'il y avoit reçue, & qui paroissoit encore toute fraîche. Il lui fit de vifs reproches de son peu de pitié en vers lui & envers son propre pere, qui gémissoit dans les tourmens. Prenez garde, ajoûta-t'il, que Dieu ne vous traite dans sa rigueur, & ne vous refuse la misericorde que vous nous refusés; & surtout gardez-vous bien d'exécuter la résolution que vous avez prise, d'aller à la guerre avec le Comte Amedée; si vous y allez, vous y perdrez la vie & les biens.

Il parloit encore & Humbert se dispo-
soit à lui répondre, lorsque l'Ecuyer Vi-
chard de Marzey, Conseiller de Humbert
arriva, venant de la messe, & aussi-tôt le
mort disparut. Dès ce moment Humbert
travailla sérieusement à soulager son pere
Geoffroy, & résolut de faire le voyage de
Jerusalem, pour expier ses péchés. Pierre
le Vénérable avoit été très-bien instruit,
de tout le détail de cette histoire, qui s'étoit
passée l'année qu'il fit le voyage d'Espagne,

& qui avoit fait grand bruit dans le pays.

Marfille Ficin assure qu'étant convenu avec Michel Mercate son ami, que le premier des deux, de lui ou de Mercate, qui mourroit, viendrait après sa mort dire au survivant des nouvelles de l'immortalité de l'ame à son ami. Marfille Ficin mourut le premier, & après son décès il vint trouver Mercate, qui étoit bien éveillé, & appliqué à des matieres de Philosophie; il lui découvrit ce qui se passoit en l'autre vie. On trouve grand nombre de pareils exemples dans Henry Morus, & Josué Grandville, dans son ouvrage intitulé, le Saducéisme combattu.

En voici un tiré de la vie du B. Joseph de Lionisse, Capucin Missionnaire l. 1. p. 64. & suivantes. Un jour qu'il s'entretenoit avec son Compagnon, des devoirs de la Religion, de la fidélité que Dieu demande de ceux qui s'y sont consacrés, de la récompense qu'il a réservée aux parfaits Religieux, & de la severe justice qu'il exercera contre les serviteurs infidèles; Frere Joseph lui dit: je veux que nous nous promettons mutuellement que celui de nous qui mourra le premier, apparaisse à l'autre, si Dieu le permet ainsi, pour l'instruire de ce qui se passe en l'autre vie & de l'état où

(b) Vide Albert. Fabricium de Recordatione animæ post fata.

il se trouvera. Je le veux , répartit le saint Compagnon : Je vous en donne ma parole. Je vous engage la mienne répliqua le Frere Joseph. Quelques jours après le pieux Compagnon fut attaqué d'une maladie qui le réduisit au tombeau. Frere Joseph y fut d'autant plus sensible , qu'il connoissoit mieux que les autres la vertu du saint Religieux ; il ne douta pas que leur accord ne fut executé , & que le mort ne lui apparût , lorsqu'il y penseroit le moins , pour s'acquitter de sa promesse.

En effet , un jour que Frere Joseph s'étoit retiré dans sa chambre , l'après midi , il vit entrer un jeune Capucin , horriblement défait , d'un visage pâle , & décharné , qui le salua d'une voix grêle & tremblante. Comme à la vûë de ce Spectre Joseph parut un peu troublé : ne vous effrayez pas , lui dit-il , je viens ici comme Dieu la permis , pour m'acquitter de ma promesse , pour vous dire que j'ai le bonheur d'être du nombre des élus , par la miséricorde du Seigneur. Mais apprenez qu'il est encore plus difficile d'être sauvé qu'on ne le croit dans le monde ; que Dieu , dont la sagesse découvre les plus secrets replis des consciences , pese exactement toutes les actions qu'on a faites durant la vie , les pensées , les désirs , & les motifs qu'on se propose en

agissant ; & qu'autant qu'il est inexorable à l'égard des pécheurs , autant est-il bon , indulgent , & riche en miséricorde en faveur des ames justes , qui l'ont fidèlement servi dans la vie. A ces mots le phantôme disparût.

X L V I I I.

D'où vient que d'autres ne reviennent pas ?

MAis, dira-t'on , d'où vient que tant d'autres personnes , qui s'étoient engagées de venir dire des nouvelles de l'immortalité de l'ame , après leur mort , ne sont pas revenues ? Seneque parle d'un Philosophe Stoïcien , nommé Julius Canus , qui ayant été condamné à mort par Jules César , dit hautement qu'il alloit apprendre la vérité de cette question , qui les partageoit , sçavoir si l'ame étoit immortelle ou non. Et on ne lit pas qu'il soit revenu. La Motte le Vayer , étoit convenu avec son ami Baranzan , Barnabite , que le premier d'entr'eux qui mourroit , avertiroit l'autre de l'état où il se trouveroit. Baranzan mourut , & ne revint point.

De ce que les morts reviennent quelque

(a) Senec. de animi tranquillitate. c. 14.

Liv. de l'Immortalité de l'ame,

(b) La Motte le Vayer ;

fois , il seroit imprudent de conclure qu'ils reviennent toujours. Et de même ce seroit mal raisonner que de dire , ils ne reviennent jamais , par ce qu'ayant promis de revenir , ils ne sont pas revenus. Il faudroit pour cela supposer qu'il est au pouvoir des ames de revenir & d'apparoître quand elles veulent , & si elles veulent ; mais il paroît indubitable au contraire , que cela n'est point en leur pouvoir , & que ce n'est que par une permission très-particuliere de Dieu , que les ames séparées du corps paroissent quelque fois aux vivans.

On voit dans l'histoire du mauvais Riche , que Dieu ne voulut pas lui accorder la grace qu'il lui demandoit de renvoyer sur la terre quelqu'uns de ceux qui étoient avec lui dans l'Enfer. De pareilles raisons tirées de l'endurcissement ou de l'incrédulité des mortels ont pû empêcher de même le retour de Julius Canus , ou de Baranzan : Le retour des ames , & leur apparition n'est pas une chose naturelle , ni qui soit du choix des trépassés. C'est un effet surnaturel & miraculeux.



X L I X.

Divers systèmes , pour expliquer le retour des Revenans.

LA matiere des Revenans ayant fait dans le monde autant de bruit qu'elle en a fait , il n'est pas surprenant que l'on ait formé divers systèmes , & qu'on ait proposé diverses manieres pour expliquer leur retour & leurs opérations. Les uns ont cru que c'étoit une résurrection momentanée, causée par l'ame du défunt , qui rentroit dans son corps , ou par le Démon qui le ranimoit & le faisoit agir pendant quelque tems , tandis que son sang gardoit sa consistance & sa fluidité , & que ses organes n'étoient point entierement corrompus & dérangés.

D'autres frappés des suites de ce principe & des conséquences qu'on en pourroit tirer , ont mieux aimé supposer que ces Vampires n'étoient pas vraiment morts, Qu'ils conservoient encore certaines semences de vie , & que leurs ames pouvoient de temps en temps les ranimer & les faire sortir de leurs tombeaux , pour paroître parmi les hommes, y prendre quelque nourriture , se rafraichir ; y renouveler leur suc nourricier , & leur esprits animaux , en suçant le sang de leurs proches,

L.

Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, & l'abus des enterremens précipités, par M. Jacques Benigne Winslou, Docteur Regent de la faculté de Médecine de Paris; traduite & commentée par Jacques-Jean Bruhier, Docteur en Médecine. A Paris, 1742. in-8^o.

ON a imprimé à Paris en 1742, un ouvrage qui peut servir à expliquer comment des personnes qu'on a crû mortes, & qu'on a enterrées comme telles, se sont néanmoins trouvées vivantes assez longtemps après leur obseques & leur enterrement. Cela rendra peut-être le Vampirisme moins incroyable. M. Winslou, Docteur & Regent de la Faculté de Médecine de Paris, soutint au mois d'Avril 1740. une Thèse où il demande *si les expériences de Chirurgies sont plus propres que toutes autres à découvrir des marques moins incertaines d'une mort douteuse*. Il y soutient qu'il y a plusieurs rencontres, où les marques de la mort sont très douteuses, & il produit plusieurs exemples, de personnes qu'on a crû mortes & qu'on a enterrées comme telles, qui néanmoins se sont ensuiv-
te trouvées vivantes, M.

M. Bruhier, Docteur en Médecine a traduit cette These en François, & y a fait des additions sçavantes, fort propres à fortifier le sentiment de M. Vinslou. L'ouvrage est très-intéressant pour la matiere dont il traite, & fort agréable à lire, par la manière dont il est écrit. Je vais en extraire ce qui peut servir à mon sujet. Je m'attacherai principalement aux faits les plus certains & les plus singuliers; car pour les rapporter tous, il faudroit transcrire tout le Livre.

On fait que Jean Duns, surnommé Scot, ou le Docteur Subtil, eut le malheur d'être enterré vivant à Cologne, & que quand on ouvrit son tombeau quelque temps après, on trouva qu'il s'étoit rongé le bras. On raconte la même chose de l'Empereur Zenon, qui se fit entendre du fond de son tombeau par des cris réitérez à ceux qui le veilloient. Lancisi celebre Médecin du Pape Clement XI. raconte qu'à Rome il a été témoin d'une personne de distinction, qui étoit encore vivante lorsqu'il écrivoit, qui reprit le mouvement & le sentiment, pendant qu'on chantoit son service à l'Eglise.

Pierre Zacchias, autre célèbre Médecin de Rome, dit que dans l'Hopital du S. Esprit, un jeune homme étant attaqué de

R

peste, tomba dans une syncope si entière, qu'on le crut absolument mort. Dans le temps qu'on transportoit son cadavre avec beaucoup d'autres, au delà du Tibre, le jeune homme donna quelques signes de vie. On le reporta à l'hôpital où il guérit. Deux jours après il tomba dans une pareille syncope. Pour cette fois il fut réputé mort sans retour, on le mit parmi les autres destinez à la sépulture; il revint une seconde fois, & vivoit encore quand Zacchias écrivoit,

L I,

*Divers exemples de personnes enterrées
vivantes.*

PLutarque raconte qu'un homme étant tombé de haut sur le col, on le crut mort, sans qu'il y eût la moindre apparence de blessure, comme on le portoit en terre au bout de trois jours, il reprit tout à coup ses forces & revint à lui. Asclepiade (a) ayant rencontré un grand convoi d'une personne qu'on portoit en terre, obtint de voir & de toucher le mort. Il trouva des signes de vie, & par le moyen de quelques remèdes il le rappella sur le champ & le rendit sain à ses parens,

(a) Celf. 1. 2. 5. 6.

Il y a plusieurs exemples de personnes qui ayant été enterrées, sont revenues ensuite & ont encore vecû longtemps en parfaite santé. On raconte en particulier qu'une femme (b) d'Orléans, enterrée dans le cimetiere avec une bague à son doigt, qu'on n'avoit pû tirer en la mettant dans le cercueil, la nuit suivante un Domestique attiré par l'espoir du gain, ouvrit le tombeau, rompit le cercueil, & ne pouvant arracher la bague, voulut couper le doigt de la personne, qui jetta un grand cris, le valet prit la fuite, la femme se débarassa comme elle put de son drap mortuaire, revint chez elle, & survéquit à son mari.

M. Benard, Maître Chirurgien de Paris atteste qu'étant avec son pere, à la Paroisse de Real, on tira du tombeau vivant & respirant, un Religieux de S. François, qui y étoit renfermé depuis trois ou quatre jours, & qui s'étoit rongé les mains autour de la ligature qui les lui assujétissoit. Mais il mourut presque dans le moment qu'il eût pris l'air.

Plusieurs personnes ont parlé de cette femme d'un Conseiller de (c) Cologne, qui

(b) Le P. Le Clerc ci-devant Principal du College de Louis le Grand.

(c) Misson Voyage d'Ita-

lie t. 1. Lettre 5. Goulart des Histoires admirables & mémorables, imprimé à Geneve en 1628.

ayant été enterrée en 1571 avec une bague de prix, le Fossoieur ouvrit le tombeau la nuit suivante, pour voler la bague. Mais la bonne Dame l'empoigna & le força de la tirer du cercueil. Il se dégagea néanmoins de ses mains & s'enfuit. La résuscitée alla frapper à la porte de sa maison, on crut que c'étoit son fantôme, & on la l'aila assez long-tems languir à la porte. Enfin on lui ouvrit, on la réchauffa & elle revint en parfaite santé, & eut depuis trois fils qui furent gens d'Eglise. Cet événement est représenté sur le Sépulcre de la personne dans un Tableau où l'Histoire est représentée, & de plus écrite en vers, Allemands. On ajoute que cette Dame pour convaincre ceux du Logis, que c'étoit elle-même, dit au Valet qui vint à la porte, que les Chevaux étoient montez au grenier; ce qui se trouva vrai; & on voit encore aux fenêtres du grenier de cette maison, des têtes de Chevaux en bois, en signe de la vérité de la chose.

François de Civile, Gentilhomme Norman (d), étoit Capitaine de cent hommes dans la ville de Rouen, lorsqu'elle fut assiégée par Charles IX. & avoit alors 26 ans, Il fut blessé à mort à la fin d'un assaut, & étant tombé dans le fossé, quelques pion-

(d) Miffon. voyage, t. 3,

niers le mirent dans une fosse avec un autre corps , & le couvrirent d'un peu de terre. Il y resta depuis onze heures du matin jusqu'à six heures & demi du soir , que son Valet l'alla déterrer. Ce Domestique lui ayant remarqué quelques signes de vie , le mit dans un lit où il demeura cinq jours & cinq nuits sans parler , ni sans donner aucun signe de sentiment , mais aussi ardent de fièvre qu'il avoit été froid dans la fosse. La ville ayant été prise d'assaut , les Valets d'un Officier de l'armée Victorieuse , qui devoient loger dans la maison où étoit Civile , le jetterent sur une paille dans une chambre de derriere , d'où les ennemis de son frere le jetterent par la fenêtre sur un tas de fumier , où il demeura plus de trois fois vingt-quatre heures en chemise. Au bout de ce tems , un de ses parens , surpris de le trouver vivant , l'envoya à une lieue de Rouen , (e) où il fut traité & se trouva enfin parfaitement guéri.

Dans une grande peste qui attaqua la ville de Dijon en 1558. une Dame nommée Nicole Lentillet , étant réputée morte de la maladie épidémique , fut jettée dans une grande fosse où l'on enterroit les morts. Le lendemain de son enterrement au matin elle revint à elle & fit de vains efforts pour

(e) Goulart. loc. Citato.

sortir : mais sa foiblesse , & le poid des autres corps dont elle étoit couverte l'en empecherent. Elle demeura dans cette horrible scituation pendant quatre jours , que les enterreurs l'en tirerent , la ramenerent chez elle , où elle se rétablit parfaitement.

Une Demoiselle d'Ausbourg étant tombée (f) en Syncope , son corps fut mis sous une voûte profonde , sans être couvert de terre ; mais l'entrée de ce souterrain fut murée exactement ; quelques années après quelqu'un de la même famille mourut. On ouvrit le caveau , & l'on trouva le corps de la Demoiselle tout à l'entrée de la clôture n'ayant point de doigts à la main droite qu'elle s'étoit dévorée de désespoir.

L I I.

Exemples de personnes noyées , qui sont revenues en santé.

VOici des exemples de personnes noyées , & qui sont revenues (a) plusieurs jours , après qu'on les avoit cru mor-

(f) M. Graffe Epitre à
Fabri. Guill. Fabri. Centur.
2. Observ. Chirurg. ob-
serv. 96.

(a) Guillel. Derham. Ex-
trait. Peclin. c. X. de aere
& alim. de foet.

tes, Peclin raconte l'histoire d'un Jardinier de Troninghalm en Suede, qui étoit encore vivant & âgé de soixante-cinq ans lorsque l'Auteur écrivoit. Cet homme étant sur la glace pour secourir un autre homme, qui étoit tombé dans l'eau ; la glace se rompit sous lui & il enfonça dans l'eau à la profondeur de dix-huit aunes ; ses pieds s'étant attachés au limon, il y demeura pendant seize heures avant qu'on le tirât hors de l'eau. En cet état il perdit tout sentiment, si ce n'est qu'il crut entendre les cloches qu'on sonnoit à Stokolm. Il sentit l'eau qui lui entroit, non par la bouche, mais par les oreilles ; après l'avoir cherché pendant seize heures, on l'accrocha par la tête avec un croc, & on le tira de l'eau. On le mit dans des draps, on l'approcha du feu, on le frotta, on l'agita, enfin on le fit revenir. Le Roy & la Reine voulurent le voir & l'entendre & lui firent une pension.

Une femme dans le même pays, après avoir été trois jours dans l'eau, fut de même rappelée à la vie par les mêmes moyens que le Jardinier. Un autre nommé Laurent Janas, s'étant noyé à l'âge de 17 ans, fut tiré de l'eau sept semaines après ; on le réchauffa & on lui fit revenir les esprits.

M. d'Egley de l'Academie Royale des Inscriptions & des belles Lettres de Paris,
R iiij

raconte qu'un Suisse, habile plongeur, s'étant enfoncé dans un creux de la rivière où il esperoit trouver de beaux poissons, y demeura environ neuf heures. On le tira de l'eau après l'avoir blessé en plusieurs endroits avec des crocs ; M. d'Egly voyant que l'eau bouillonoit sortant de sa bouche, soutint qu'il n'étoit pas mort. On lui fit rendre de l'eau tant qu'on pût pendant trois quarts d'heures, on l'enveloppa de linges chauds, on le mit dans le lit, on le seigna, & on le sauva.

On en a vu qui sont revenus après avoir été sept semaines dans l'eau, d'autres moins long-temps, par exemple Gocellin, neveu d'un Archevêque de Cologne, étant tombé dans le Rhein, y demeura quinze jours avant qu'on pût le retrouver. Au bout de ce temps on le porta au tombeau de S. Fuitbert & il revint en santé.

L I I I.

*Exemples de femmes qu'on a cru mortes
& qui sont revenues.*

DE forts habiles médecins prétendent que dans (a) la suffocation de matrice, une femme peut vivre trente jours sans res-

(a) Le Clerc. Hist. de la Medecine.

pirer. Je fais qu'une fort honnête femme fut pendant trente-six heures sans donner aucun signe de vie. Tout le monde la croyoit morte & on vouloit l'ensevelir ; son mari s'y opposa toujours. Au bout de trente-six heures elle revint & a vécu longtems depuis. Elle racontoit qu'elle entendoit fort bien tout ce qu'on disoit d'elle & savoit qu'on vouloit l'ensevelir , mais son engourdissement étoit tel , qu'elle ne pouvoit se surmonter & auroit laissé faire tout ce qu'on auroit voulu sans la moindre résistance. Ce qui revient à ce que dit S. Augustin du Prêtre Prétextat qui dans ses absences d'esprit & ses syncopes , entendoit comme de loin ce qu'on disoit , & cependant se feroit laissé brûler & couper les chairs sans opposition & sans aucun sentiment.

Corneille le Bruyn dans (b) ses voyages raconte qu'il vit à Damiette en Egypte un Turc qu'on appelloit *l'Enfant mort* , parceque sa mere étant grosse de lui , tomba malade , & comme on la crut morte , on l'enterra assez promptement , suivant la coutume du pays , où l'on ne laisse que peu de temps les morts sans les enterrer , sur tout en temps de peste. Elle fut mise dans un caveau , que ce Turc avoit pour la sepulture de sa famille.

(b) Corneille le Bruyn. t. 1. p. 579.

Sur le soir quelques heures après l'enterrement de cette femme , il vint dans l'esprit du Turc son mari , que l'enfant dont elle étoit enceinte pouroit bien être encore vivant , il fit donc ouvrir le caveau & trouva que sa femme s'étoit délivrée , & que son enfant étoit vivant , mais la mere étoit morte. Quelques uns disoient qu'on avoit entendu crier l'enfant , & que ce fut sur l'avis qu'on en donna au pere , qu'il fit ouvrir le tombeau. Cet homme surnommé *l'Enfant mort* vivoit encore en 1677. Le Bruyn croit que la femme étoit morte lorsqu'elle l'enfanta ; mais il n'auroit pas été possible qu'étant morte , elle mit son enfant au monde. On doit se souvenir qu'en Egypte , où ceci est arrivé , les femmes ont une facilité extraordinaire d'accoucher, comme le témoignent les anciens & les modernes , & que cette femme étoit simplement enfermée dans un caveau , sans être couverte de terre.

On pouroit multiplier à l'infini les exemples de personnes enterrées toutes vivantes, & d'autres qui sont revenueës comme on les portoit au tombeau , ou qui ont été tirées du tombeau par des cas fortuits. On peut consulter sur cela le nouvel ouvrage que nous avons cités de Messieurs Winslou & Bruhier & les Auteurs qui ont traité cette

matiere exprès. (c) Ces Messieurs les Médecins tirent de la une conséquence fort sage & fort judicieuse , qui est qu'on ne doit enterrer les hommes que quand on est bien assuré de leurs morts , sur tout dans les tems de peste & dans certaines maladies qui font perdre subitement le mouvement & le sentiment.

L I V.

Peut-on faire l'application de cet exemple aux Revenans de Hongrie ?

MAis on peut aussi tirer avantage de ces exemples & de ces raisonnemens en faveur du Vampirisme , en disant que les Revenans de Hongrie , de Moravie , de Pologne , &c. ne sont pas réellement morts , qu'ils vivent dans leurs tombeaux , quoique sans mouvement & sans respiration , le sang qu'on leur trouve beau & vermeil , la flexibilité de leurs membres , les cris qu'ils poussent lorsqu'on leur perce le cœur , ou qu'on leur coupe la tête , prouvent qu'ils vivent encore. Ce n'est pas la principale difficulté qui m'arrête ; c'est de sçavoir comment ils sortent de leurs tombeaux , comment ils y rentrent , sans qu'il paroisse qu'ils ont remué la terre & qu'ils l'ont remise en

(c) V. p. 167 des additions de M. Bruhier.

son premier état ; comment ils paroissent revêtus de leurs habits , qu'ils mangent. Si cela est , pourquoi retourner dans leurs tombeaux ? Que ne demeurent-ils parmi les vivans ? Pourquoi sucer le sang de leurs parens ? Pourquoi infester & fatiguer des personnes , qui doivent leur être cheres , & qui ne les ont pas offensés ? si tout cela n'est qu'imagination de la part de ceux qui sont molestés ; d'où vient que ces Vampires se trouvent dans leurs tombeaux sans corruption , pleins de sang , souples & maniables , qu'on leur trouve les pieds crotés le lendemain du jour qu'ils ont couru & effrayés les gens du voisinage , & qu'on ne remarque rien de pareil dans les autres cadavres enterrés dans le même temps , dans le même Cimetiere ? d'où vient qu'ils ne reviennent plus & n'infestent plus , quand on les a brûlés ou empalés ? Sera-ce encore l'imagination des vivans & leurs préjugés , qui les rassureront après ces exécutions faites ? D'où vient que ces scènes se renouvellent si souvent dans ces pays , & qu'on ne revient point de ces préjugés , & que l'expérience journaliere au lieu de détruire ces préventions , ne fait que les augmenter & les fortifier ?

L V.

Morts qui machent comme des porcs dans leurs tombeaux.

C'Est une opinion fort répandue dans l'Allemagne que certains morts machent dans leurs tombeaux & dévorent ce qui se trouve autour d'eux, qu'on les entend même manger comme des porcs, avec un certain cri sourd & comme grondant & grunissant.

Un Auteur Allemand(a) nommé Michel Raufft, a composé un ouvrage intitulé *de masticatione mortuorum in tumultis*, des morts qui machent dans leurs tombeaux. Il suppose comme une chose prouvée & certaine qu'il y a certains mort qui ont dévoré les linges & tout ce qui étoit à portée de leurs bouches, & même, qui ont dévoré leur propre chair dans leurs tombeaux. Il remarque (a) qu'en quelques endroits d'Allemagne, pour empêcher les morts de mâcher, on leur met sous le menton, dans le cercueil une motte de terre, qu'ailleurs on

(a) Mich. Raufft altera | de nummis in fore defunctorum
Dissert. art. LVII. p. 98. 99. | repertis art. IX. à Beier. Mul-
& art. LIX. p. 100. Vide & | ler. & c.
Christian. Chrensfied Seyffert.

leur met dans la bouche une petite piece d'argent & une pierre, ailleurs on leur serre fortement la gorge avec un mouchoir. L'Auteur cite quelques Ecrivains Allemans, qui font mention de cet usage ridicule ; & il en rapporte plusieurs autres qui parlent de morts, qui ont dévoré leur propre chair dans leur sépulcre. Cet ouvrage a été imprimé à Leipfic en 1728. Il parle d'un autre Auteur nommé Philippe Rehrius, qui imprima en 1679, un Traité sur le même titre de *Masticatione mortuorum*.

Il auroit pû y ajouter le fait de Henry Comte de Salm (b) qui ayant été cru mort, fut enterré tout vivant ; l'on ouit pendant la nuit dans l'Eglise de l'Abbaye de Haute-Seille, où il étoit enterré, de grands cris, & le lendemain son tombeau ayant été ouvert, on le trouva renversé & le visage en bas, au lieu qu'il avoit été enterré sur son dos, & le visage en haut. Il y a quelques années qu'à Bar le Duc un homme ayant été inhumé dans le cimetiere, on ouit du bruit dans sa fosse, le lendemain on le déterra & on trouva qu'il s'étoit mangé les chairs des bras ; ce que nous avons appris de témoins oculaires. Cet homme avoit bû de l'eau-de-vie avec excès & avoit été

(b) Richer. Senon. tom. 3. Spicileg. Dacherii p. 392.

enterré comme mort. Raufft parle (c) d'une femme de Bohême qui en 1345 avoit mangé dans sa fosse la moitié de son linceuil sepulcral; du temps de Luther un homme mort & enterré & une femme de même, se rongèrent les entrailles. Un autre mort en Moravie dévora les linges d'une femme enterrée auprès de lui.

L V I.

Exemples d'un Revenant de Hongrie.

MAis l'exemple le plus remarquable qu'il cite (a), est celui d'un nommé Pierre Plogojowits, enterré depuis environ dix semaines, dans un village de Hongrie nommé Kisolova; cet homme apparut la nuit à quelques uns des habitans du Village pendant leur sommeil, & leur ferra tellement le gozier qu'en 24 heures ils en moururent : il périt ainsi neuf personnes tant vieilles que jeunes dans l'espace de huit jours; la veuve du même Plogojowits déclara que son mari depuis sa mort lui étoit venu demander ses souliers, ce qui l'effraya tellement qu'elle quitta le lieu de Kisolova pour se retirer ailleurs.

Ces circonstances déterminèrent les ha-

(c) Rauff. art. 42. p. 43. 4 (a) Rauff. art. 12. p. 15.

bitans du village à tirer de terre le corps de Plogojowits & de le bruler , pour se délivrer de ses infestations. Ils s'adresserent à l'Officier de l'Empereur , qui commandoit dans le territoire de Gradisca en Hongrie , & au Curé du même lieu , pour obtenir la permission d'exhumer le corps de Pierre Plogojowits ; l'Officier & le Curé firent beaucoup de difficultés d'accorder cette permission. Mais les Païsans déclarerent que si on leur refusoit de déterrer le corps de cet homme, qu'ils ne doutoient point que ce ne fut un vrai Vampire (c'est ainsi qu'ils appellent les Revenans ou Redivives) ils feroient obligés d'abandonner le village & de se retirer où ils pourroient.

L'Officier de l'Empereur qui a écrit cette relation , voyant qu'il ne pouvoit les arrêter , ni par menaces , ni par promesses , se transporta avec le Curé de Gradisca au village de Kissolova , & ayant fait exhumer Pierre Plogojowits , ils trouverent que son corps n'exhaloit aucune mauvaise odeur , qu'il étoit entier & comme vivant , à l'exception du bout du nez qui paroissoit un peu flettri & desséché ; que ses cheveux & sa barbe étoient crûs , & qu'à la place de ses ongles , qui étoient tombés , il lui en étoit venu de nouveaux ; que sous sa premiere peau , qui paroissoit comme mor-

te & blanchâtre , il en paroissoit une nouvelle , saine & de couleur naturelle , ses pieds & ses mains étoient aussi entiers qu'on les pouvoit souhaiter dans un homme bien vivant. Ils remarquerent aussi dans sa bouche du sang tout frais ; que ce peuple croyoit que ce Vampire avoit sucé aux hommes qu'il avoit fait mourir.

L'Officier de l'Empereur & le Curé ayant diligemment examiné toutes ces choses , & le Peuple qui étoit présent, en ayant conçu une nouvelle indignation , & s'étant de plus en plus persuadé qu'il étoit la vraie cause de la mort de leurs compatriotes , accoururent aussitôt chercher un pieu bien pointu , qu'ils lui enfoncerent dans la poitrine , d'où il sortit quantité de sang frais & vermeil , de même que par le nez & par la bouche ; il rendit aussi quelque chose par la partie de son corps que la pudeur ne permet pas de nommer. Ensuite les Païsans mirent le corps sur un bucher , & le réduisirent en cendres.

M. Rauft (*b*) de qui nous tenons ces particularités , cite plusieurs Auteurs qui ont écrit sur la même matière , & ont rapporté des exemples de ces morts qui ont mangé dans leurs tombeaux. Il cite en particulier Gabriel Rzaczynoki dans son His-

(*b*) Art. 11. p. 14.

L V I I.

Raisonnemens sur cette matiere.

CES Auteurs ont beaucoup raisonné sur ces événemens. 1°. Les uns les ont crû miraculeux. 2°. Les autres les ont regardé comme de purs effets d'une imagination vivement frappée, ou d'une forte prévention. 3°. D'autres ont crû qu'il n'y avoit en cela rien que de très-naturel & de très-simple ; ces personnes n'étant pas mortes ; & agissant naturellement sur les autres corps. 4°. D'autres ont prétendu que c'étoit l'ouvrage du Demon ; même entre ceux-ci, quelques-uns ont avancé (a) qu'il y avoit certains Démons benins, differens des Démons mal-faisans & ennemis des hommes, à qui ils ont attribué des opérations badines & indifferentes ; à la distinction des mauvais Démons, qui inspirent aux hommes le crime & le péché, & qui leur causent une infinité de maux. 5°. D'autres veulent que ce ne soit pas les morts, qui mangent leurs chairs, ou leurs

(a) Rudiger .Phisi. div. l. 1. c. 1. | Georg. Agricola de anim. sub;
4. sect. 4. Theophr. Paracels. | terr. p. 76.

habits, mais ou des serpens, ou des rats, des taupes, des loups cerviers, ou d'autres animaux voraces, ou même ce que les Payens nommoient *Striges* (b), qui sont des oiseaux qui dévorent les animaux & les hommes, & en sucent le sang. Quelques-uns ont avancé que ces exemples se remarquoient dans les femmes, & sur-tout en temps de peste. Mais on a des exemples de Revenans de tout sexe, & principalement des hommes; quoique ceux qui sont morts de peste, de poison, de rage, d'yvresse & de maladie épidémique, soient plus sujets à revenir; apparemment parceque leur sang se coagule plus difficilement, & que quelquefois on en enterre qui ne sont pas bien morts, à cause du danger qu'il y a de les laisser long-tems sans sépulture, de peur de l'infection qu'ils causeroient.

On ajoute que ces Vampires ne sont connus que dans certains païs, comme la Hongrie, la Moravie, la Silésie, où ces maladies sont plus communes, & où les Peuples étant mal nourris, sont sujets à certaines incommodités causées, ou occasionnées par le climat & la nourriture, & augmentées par le préjugé, l'imagination & la frayeur,

(b) Ovid. l. 6. *fast.* vide | 6. & l. 3 p. 355.
Delrio disquis. magic. l. 1. p. |

capables de produire ou d'accroître les maladies les plus dangereuses, comme l'expérience journalière ne le prouve que trop. Quant à ce que quelques-uns avancent, qu'on entend ces morts manger & mâcher comme des porcs dans leurs tombeaux ; cela est manifestement fabuleux, & ne peut être fondé que sur des préventions ridicules.

L V I I I.

*Raisonnemens sur les Vampires ou Revenans.
Ces gens sont-ils véritablement morts ?*

LE sentiment de ceux qui tiennent que tout ce qu'on raconte des Vampires, est un pur effet de l'imagination de la fascination, ou de cette maladie que les Grecs nomment *Phrenesis* ou *Corybantisme*, & qui prétendent par-là expliquer tous les Phénomènes du Vampirisme, ne persuaderont jamais que ces maladies du cerveau puissent produire des effets aussi réels que ceux que nous avons racontés. Il est impossible que tout à coup plusieurs personnes croient voir ce qui n'est point, & qu'elles meurent en si peu de temps d'une maladie de pure imagination. Et qui leur a révélé qu'un tel Vampire est entier dans son tombeau, qu'il est plein de sang, qu'il

Y vit en quelque sorte après sa mort ! N'y aura-t'il pas un homme de bon sens dans tout un peuple qui soit exempt de cette fantaisie , ou qui se soit mis au-dessus des effets de cette fascination , de ces sympathies & antipathies de cette magie naturelle ? Et puis qui nous expliquera clairement & distinctement ce que ces grands termes signifient , & la maniere de ces opérations si occultes & si mystérieuses ? C'est vouloir expliquer une chose obscure & douteuse , par une autre plus incertaine & plus incompréhensible.

Voyons si ce système qui veut que ces Vampires ne soient pas vraiment morts , est bien fondé. Il est certain que la mort consiste dans la séparation de l'ame & du corps , & que ni l'un ni l'autre ne périt , ni n'est anéanti par la mort ; que l'ame est immortelle , & que le corps destitué de son ame , demeure encore quelque temps en son entier , & ne se corrompt que par partie , quelquefois en peu de jours , & quelquefois dans un plus long espace de temps : quelquefois même il demeure sans corruption pendant plusieurs années , ou même plusieurs siècles , soit par un effet de son bon tempérament , comme dans Hector & dans Alexandre le Grand , qui demeurèrent plusieurs jours sans corru-

ption (a), ou par le moyen de l'art de l'embaumement, ou enfin par la qualité du terrain où il est enterré, qui a la faculté de dessécher l'humidité radicale & les principes de la corruption. Je ne m'arrête pas à prouver toutes ces choses qui sont assez connues d'ailleurs.

Quelquefois le corps sans être mort, & sans être abandonné de son ame raisonnable, demeure comme mort & sans mouvement, du moins avec un mouvement si lent, & une respiration si foible, qu'elle est presque imperceptible, comme il arrive dans la pamoison, dans la syncope, dans certaines maladies assez communes aux femmes, dans l'extase; comme nous l'avons remarqué dans l'exemple de Prétextat Prêtre de Calame; nous avons aussi rapporté plus d'un exemple de personnes tenues pour mortes & enterrées: j'y puis ajouter celui de M. l'Abbe Salin, Prieur de Laye S. Christophe (b) en Lorraine, qui étant dans le cercueil, & prêt à être porté en terre, fut résuscité par un de ses amis, qui lui fit avaler un verre de vin de Champagne. On raconte plusieurs exemples de

(a) Homer. Iliad. l. 24, N. 411.
Plutarch. in vitâ Alexandri.

Q. Curt. l. 10. c. 10.

(b) Vers l'an 1680. il mourut après l'an 1694.

même nature; on peut voir (c) dans les Causes Célèbres celui d'une fille qui devint enceinte pendant une longue syncope ou pamoison, nous en avons déjà parlé.

Pline cite (d) un grand nombre d'exemples de personnes qu'on a cru mortes & qui sont revenues, & ont vécu encore longtemps. Il parle d'un jeune homme qui s'étant endormi dans une caverne, y demeura quarante ans sans s'éveiller. Nos Historiens (e) parlent des sept Dormans, qui dormirent de même pendant cent cinquante années, depuis 253. jusqu'en 408. On dit que le Philosophe Epimenides dort dans une caverne pendant cinquante-sept ans, ou, selon d'autres, pendant quarante-sept ou seulement quarante ans: car les Anciens ne sont pas d'accord sur le nombre d'années. On assure même que ce Philosophe étoit le maître de faire absenter son ame, & de la rappeler quand il vouloit. On raconte la même chose d'Aristée de Proconèse. Je veux bien avouer que cela est fabuleux. Mais on ne peut contester la vérité de plusieurs autres histoires de personnes, qui sont revenues en vie après avoir paru mortes pendant des 3. 4. 5. 6. & 7.

(c) Causes Célèbres t. 8. | 7. c. 52.

p. 585

(e) S. Greg. Turon. de

(d) Plin. Hist. natur. 1. | Gloria marty. c. 95,

jours. Pline reconnoît qu'il y a plusieurs exemples de personnes mortes, qui apparoissent après avoir été enterrées; mais il n'en veut point parler, parceque, dit-il, je ne rapporte que des œuvres naturelles & non des prodiges : *Post sepulturam quoque visorum exempla sunt, nisi quod naturæ opera, non prodigia sectamur.*

Nous croyons que Henoch & Elie sont encore vivans; plusieurs ont cru que saint Jean l'Evangéliste n'étoit pas mort (f), mais qu'il vivoit encore dans son tombeau. Platon & S. Clément d'Alexandrie (g), racontent qu'Er fils de Zoroastre, étoit résuscité douze jours après que son corps avoit été porté sur le bucher, Phlegon dit (h) qu'un soldat Syrien de l'armée d'Antiochus, après avoir été tué aux Thermopyles, parut en plein jour au camp des Romains, & parla à plusieurs personnes; & Plutarque rapporte (i) qu'un nommé Thespisius tombé d'un toit, résuscita le troisième jour après qu'il étoit mort de sa chute.

Saint Paul écrivant aux Corinthiens (k), semble supposer que quelquefois l'ame se

(f) J'ai traité cette matière dans une dissert. particulière à la tête de l'Evangile de S. Jean.

(g) Plato de Rep. l. 10. Clem. Alexand. Strom. l.

5.

(h) Phlegon. de Mirabil. lib. c. 3.

(i) Plutarch. de Serâ nimis vindictâ.

(k) 1. Cor. XIII. 2.

transporte

transporte hors du corps, pour se rendre où elle est en esprit; par exemple, il dit qu'il a été transporté jusqu'au troisiéme Ciel, & y a entendu des choses inéfables, mais il ajoute qu'il ne sçait si c'est en corps, ou seulement en esprit, *sive in corpore, sive extrà corpus, nescio, Deus scit.* Saint Augustin (m) parle d'un Prêtre de Calame, nommé *Restitutus*, qui, au son de la voix de quelques personnes, qui se lamentoient, s'extasioit de telle sorte, qu'il ne respiroit plus, & ne sentoit plus rien, & qu'on lui auroit brûlé & coupé les chairs, sans qu'il s'en fût apperçû; son ame étoit absente, ou tellement occupée de ces lamentations, que la douleur ne lui étoit plus sensible. Dans la pamoison, dans la syncope, l'ame ne fait plus ses fonctions ordinaires, elle est cependant dans le corps, & continue de l'animer, mais elle ne s'apperçoit pas de sa propre action.

L I X.

Exemple d'un nomme Curma, renvoyé au monde.

LE même Saint raconte (a) à ce sujet; qu'un Païsan nommé *Curma*, qui avoit un petit emploi dans le village de Tullié

(m) Aug. l. 14. de Civit. l. (a) Idem lib. de Cura præ
Dii c. 24. martini c. 12. p. 524.

proche d'Hippone, étant tombé malade, fut quelques jours sans sentimens & sans parole, n'ayant qu'un petit reste de souffle & de respiration, qui empêchèrent qu'on ne l'enterrât. Au bout de plusieurs jours il commença à ouvrir les yeux, & envoya demander ce qu'on faisoit chez un autre Païsan du même lieu, nommé *Curma* comme lui. On lui rapporta qu'il venoit d'expirer au même instant que lui-même étoit revenu & ressuscité de son profond assoupissement. Alors il commença à parler & à raconter ce qu'il avoit vû & ouï : qu'au moment qu'il avoit été renvoyé en cette vie, il avoit ouï que ce n'étoit pas *Curma le Curial* (b), mais *Curma le Maréchal*, qui devoit être amené. Il ajoutoit que parmi ceux qu'il avoit vû traités en différentes manières, il en avoit reconnus quelques-uns de sa connoissance qui étoient décédés, & d'autres Ecclesiastiques encore vivans, qui lui avoient conseillé de venir à Hippone, & de se faire baptiser par l'Evêque Augustin, que suivant leurs avis, il avoit reçu le Baptême en vision.

Qu'après cela il avoit été introduit dans le Paradis, mais qu'il n'y étoit pas demeuré long-temps, & qu'on lui avoit dit que s'il

(b) *Curialis*, ce mot signifie : village, un petit emploi dans un |

Y voulbit demeurer, il falloit qu'il se fit baptiser. Il répondit, je le suis; mais on lui dit qu'il ne l'avoit été qu'en vision, & qu'il falloit aller à Hippone, pour recevoir réellement ce Sacrement. Il y vint dès qu'il fut guéri, & fut baptisé avec les autres Cathécumènes. S. Augustin ne fut informé de cette aventure qu'environ deux ans après. Il envoya querir Curma, & apprit de sa bouche ce que je viens de raconter. Or il est certain que Curma ne vit rien par les yeux corporels de tout ce qui lui fut représenté en vision, ni la ville d'Hippone, ni l'Evêque Augustin, ni les Ecclésiastiques qui lui conseillèrent de se faire baptiser, ni ces personnes vivantes & mortes qu'il vit & qu'il reconnut. On peut donc croire que ce sont-là des effets de la puissance de Dieu, qui se sert du ministère des Anges pour avertir, pour consoler, pour effrayer les mortels, selon la profondeur de ses Jugemens.

Saint Augustin demande ensuite si les morts ont connoissance de ce qui se passe en cette vie? Il montre que non; parceque Dieu a retiré du monde, par exemple, Josias (c) afin qu'il ne fut pas témoin des maux qui devoient arriver à sa nation, & que nous disons tous les jours, qu'un tel est heureux

(c) 4. Reg. 18. & seq.

d'être sorti du monde pour ne pas ressentir les maux qui sont arrivés à sa famille , ou à sa patrie. Or si les morts ne savent pas ce qui se passe en ce monde , comment sont-ils en peine si leurs corps sont enterrés ou non ? comment les Saints entendent-ils nos prières , & pourquoi demandons-nous leur intercession ? Il est donc vrai que les morts peuvent apprendre ce qui se passe sur la terre , ou par le ministère des Anges , ou par celui des morts qui arrivent en l'autre monde , ou par la révélation de l'esprit de Dieu , qui leur découvre ce qu'il juge à propos , & ce qu'il est expedient qu'ils apprennent. Il peut aussi quelque fois envoyer des hommes morts depuis long-temps aux hommes vivans , comme il permit que Moïse & Elie parussent à la Transfiguration du Seigneur , & comme une infinité de Saints ont apparu aux vivans ; l'invocation des Saints a toujours été enseignée & pratiquée dans l'Eglise , ce qui suppose qu'ils entendent nos prières , qu'ils sont touchés de nos besoins , qu'ils peuvent nous aider par leur intercession. Mais la maniere dont tout cela se fait n'est pas distinctement connu : ni la raison , ni la révélation ne nous fournissent rien de certain sur les moyens dont il a plu à Dieu se servir , pour leur découvrir nos besoins.

Lucien dans son Dialogue intitulé *Philopseudes* ou *Amateur du mensonge*, raconte (d) quelque chose de semblable : un nommé Eucratés ayant été conduit dans les enfers, fut présenté à Pluton, qui se fâcha contre celui qui le lui présentoit, lui disant ; celui la n'a pas encore achevé sa course, son tour n'est pas encore venu. Qu'on fasse venir Demilus, car le fil de sa vie est achevé. On renvoya donc Eucratés au monde, où il annonça que Demile mourroit bientôt. Demile demouroit au voisinage, déjà un peu malade. Mais un moment après on ouit le bruit de ceux & celles qui pleuroient sa mort. Lucien se raille de tout ce qu'on disoit sur cette matiere. Mais il convient que c'étoit l'opinion commune de son tems. Il dit au même endroit qu'on a vû un homme retourner à la vie, après avoir été tenu pour mort pendant vingt jours.

L'Histoire de Curma que nous venons de voir, me fait souvenir d'une autre à presque semblable, rapportée par Plutarque dans son Livre de l'ame (e) d'un certain Enarque, qui étant mort, résuscita peu après, & raconta que les Démons qui emmenoient son ame, furent sévèrement réprimandés

(d) *Lucian. in Philopseudo.* | *apud Euseb. de Prep. Evang.*
p. 838. | l. II. c. 18.

(e) *Plutarch. de animâ*

par leur chef, qui leur dit qu'ils s'étoient mépris, & que c'étoit Nicandre, & non Enarque qu'ils devoient amener. Il les envoya à Nicandre, qui fut aussi-tôt saisi de la fièvre & mourut dans la journée. Plutarque tenoit ce récit d'Enarque même, qui pour confirmer ce qu'il avançoit, lui dit, vous guérirez certainement, & bientôt, de la maladie, dont vous êtes attaqué.

L X.

Cardan s'extasioit quand il vouloit, & demeuroit sans aucun sentiment.

JErôme Cardan dit (a) qu'il tomboit extasié quand il vouloit; il avoue qu'il ignore si comme le Prêtre Prétextat, il ne sentiroit pas de grandes blessures, mais il ne sentoit ni la douleur de la goutte, ni les tiraillemens qu'on lui faisoit. Il ajoute: le Prêtre de Calame entendoit la voix de ceux qui crioient autour de lui, mais comme de fort loin. Pour moi, dit Cardan, j'entens la voix; mais legerement & sans comprendre ce que l'on dit. Et quand je veux m'extasier, je sens autour du cœur comme une séparation de l'ame du reste de mon corps, & cela se communique comme par une pe-

(a) Jeron: *Cardanus* l. 8. de *varietate rerum*. c. c. 34.

tête porte à toutes les machines , principalement par la tête & par le cervelet. Alors je n'ai point de sentimens, finon que je sens que je suis hors de moi-même.

On pouroit rapporter ici ce qu'on raconte (b) des peuples de la Laponie, qui lorsqu'ils veulent apprendre ce qui se passe fort loin du lieu où ils sont, envoient leurs Démons par le moyen de certaines cérémonies magiques, & par le son d'un tambour ou bouclier peint d'une certaine manière, puis tout d'un coup ils tombent en extase, & demeurent comme sans vie & sans mouvement, quelque fois pendant vingt-quatre heures. Mais il faut qu'il demeure pendant tout ce temps quelqu'un auprès d'eux, pour empêcher qu'on ne les touche, qu'on ne les appelle, & qu'on ne les éveille, le mouvement même d'une mouche les reveilleroit, & alors on dit qu'ils mourroient aussi-tôt, ou seroient emportés par le Démon. Nous en avons déjà parlé ci-devant, dans la Dissertation sur les Apparitions.

Pour revenir a ce que nous avons proposé, savoir si les Vampires ou Revenans, sont réellement morts; on peut produire

(b) *Olaus Mag. l. 3. Epist. 207. Hist. Septent. Lib. 4. Mus. c. 12. Pencer.* | *de variis divinat. generib. p. 282.*

plusieurs exemples d'animaux, qui paroissent sans mouvement, sans vie, sans sentiment, puis après un certain temps reprennent la vie & le mouvement. Je n'en voudrois pas inférer que la même chose pût arriver à certains hommes & dans certains pays. Mais l'exemple de ces animaux peut rendre moins incroyable & moins absurde. L'opinion de ceux qui voudroient supposer que les Vampires & les revenans de Hongrie ne sont qu'engourdis ou endormis & ne sont pas réellement morts.

L X I.

Exemples d'Hommes & d'animaux qui demeurent long-temps comme morts.

ON sçait que les serpens, les vers, les mouches, les escargots, les marmotes, les loires demeurent comme morts pendant tout l'hiver, qu'on a trouvé dans des blocs de pierre, des crapaux, des serpens & des huîtres vivantes, qui y étoient enfermée depuis plusieurs années, & peut-être depuis plus d'un siècle. Le Cardinal de Retz dans ses Mémoires (a) raconte qu'étant à Minorque, le Gouverneur de l'Île fit tirer

(a) Mémoires du Card. | 297.
de Retz, tom. 3. l. 4. p. |

du fond de la mer à force de bras & de cables, des rochers, qui étans rompus à grands coups de masses, renfermoient des huitres vivantes, qu'on lui servit à table & qui furent trouvées très-bonnes.

On trouve sur les côtes de Sicile, de Malthe, de Sardaigne, d'Italie, &c. des Poissons nommés *Dactyles*, ou *Dattes*, ou *Dales*, parce qu'ils ont la forme de dattes de Palmiers; ces poissons s'insinuent dans la pierre, par un trou qui n'est pas plus grand que le trou que fait une aiguille. Lorsqu'il y est entré, il se nourrit de la pierre, y grossit de sorte qu'il n'en peut plus sortir, amoins que l'on ne casse la pierre, & qu'on ne l'en tire. Alors on le lave, on le nettoye, & on le fait cuire pour le servir à table. Il a toute la figure d'une datte de palmier; ou du doigt de la main, d'où lui vient le nom de *Dactylos*, qui en Grec signifie le doigt.

On sçait qu'il y a des hommes qui peuvent demeurer assez longtemps sous les eaux sans respirer, que d'autres ont été assez longtemps enterrés sans être morts. Je suppose encore que dans plusieurs personnes la mort est causée par la coagulation du sang, qui se gele & se fige dans leurs veines, comme il arrive dans ceux qui ont mangé de la ciguë, ou qui ont été mordus par certains serpens; mais il y en a d'autres,

Sv.

dont la mort est causée par une trop grande ébullition de sang, comme dans les maladies aiguës & dans certains poisons, & même, dit-on, dans certaines especes de pestes, & quand on est mort d'une mort violente, ou qu'on a été étouffé dans les eaux. Or ces premiers morts ne peuvent revenir à la vie sans un miracle évident, il faudroit pour cela rétablir la fluidité du sang, & rendre au cœur son mouvement peristaltique.

Mais dans le second genre de mort, on peut quelquefois les faire revivre sans miracles, en levant l'empêchement qui retarde le mouvement du cœur, ou qui le suspend, comme nous voyons dans les pendules, à qui l'on rend le mouvement en otant un corps étranger, un cheveu, un bout de fil, un atome, un corps presque imperceptible qui les arrête.

L X I I.

Application de ces exemples, aux Vampires.

EN supposant ces faits, que je erois incontestables, ne pourra-t-on pas croire que les Vampires de Hongrie, de Silesie & de Moravie, sont de ces hommes qui sont

morts de maladies chaudes , & qui ont conservé dans leurs tombeaux un reste de vie , à peuprès , comme ces animaux dont nous avons parlé , & comme ces oiseaux qui s'enfoncent pendant l'hiver dans les lacs où les marais de la Pologne & des pays Septentrionaux, ils sont sans respiration & sans mouvement , mais non toute fois sans vie. Ils reprennent leur mouvement & leur activité , lorsqu'au retour du Printems le Soleil échauffe les eaux , ou lorsqu'on les approche d'un feu medéré ou qu'on les apporte dans une poile échaufé d'une chaleur tempérée. Alors on les voit revivre & faire leurs fonctions ordinaires , que le froid avoit suspenduës.

Ainsi les Vampires dans leurs tombeaux reprennent vie après un certain temps & leur ame ne les abandonne absolument qu'après l'entiere dissolution & la décomposition des parties de leur corps , & lorsque les organes étant absolument brisés , corrompus & dérangés , elle ne peut plus faire par leur moyen aucunes fonctions vitales ; d'où vient que les peuples des pays dont nous avons parlé , les empalent, leurs coupent la tête , les brûlent , pour ôter à leurs ames toute esperance de les animer de nouveau , & de s'en servir pour molester les vivans.

S vj

Pline parlant (a) de l'ame d'Hermotime de Clazomene, qui s'absentoit de son corps & racontoit diverses choses éloignées qu'elle disoit avoir vuës, & qui en effet ne pouvoient être connuës que d'une personne qui y auroit été présente, dit que les ennemis d'Hermotime nommés Canthandes, brûlerent ce corps, qui ne donnoit presque aucun signe de vie & otèrent ainsi à l'ame le moyen de revenir loger dans son étuy : *Donec cremato corpore interim Semianimi, remeanti animæ, velut vaginam ademerint.*

Origene avoit sans doute puisé dans les anciens ce qu'il enseigne (b) que les ames qui de leur nature sont spirituelles prennent au sortir de leurs corps terrestres, un autre corps subtil, d'une forme toute semblable au corps grossier qu'elles viennent de quitter, qui est à leur égard comme une espee de fourreau ou d'étui, & que c'est avec ce corps subtil qu'elles apparoissent quelque fois autour de leur tombeau. Il fonde son sentiment sur ce qui est dit dans l'Evangile, du Lazare & du mauvais Riche (c), qui ont tous deux des corps, puisqu'ils se parlent, & se voyent, & que le mauvais

(a) Plin. Hist. natur. l. 7. c. 52.

(b) Orig. de Resurr. fragment. t. 1. p. 35. nov. edit.

& contra Celsum l. 7. p. 697.

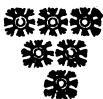
(c) Luc XVI. v. 27. 28.

Riche demande une goutte d'eau pour rafraichir sa langue. Je ne garantis pas ce raisonnement d'Origene ; mais ce qu'il dit d'un corps subtil , qui a la forme du corps terrestre , dont l'ame étoit revetuë avant sa mort , est tout a fait semblable au sentiment des anciens dont nous avons parlé ci-devant art. IV.

Que les corps qui sont morts de maladie violente , ou qui ont été exécutés pleins de santé , ou qui sont simplement évanouis , vegetent sous la terre & dans leurs tombeaux , que leurs barbes , leurs cheveux & leurs ongles croissent ; qu'ils rendent du sang , qu'ils soient souples & maniables , qu'ils ne sentent point mauvais , qu'ils rendent des excremens , ou choses semblables , ce n'est pas ce qui nous embarrasse , la végétation du corps humain peut produire tous ces effets ; qu'ils mangent même & qu'ils dévorent ce qui est autour d'eux ; la rage dont un homme enterré tout vivant , est transporté , lorsqu'il se reveille de son engourdissement , ou de sa syncope , doit naturellement le porter à ces excès de violence.

Mais la grande difficulté est d'expliquer comment les Vampires sortent de leurs tombeaux , pour venir infester les vivans , & comment ils y rentrent ; car toutes les re-

lations que nous voyons , supposent la chose comme certaine , sans nous en raconter ni la maniere , ni les circonstances , qui seroient pourtant ce qu'il y auroit de plus intéressant dans ce récit. Comment un corps couvert de quatre ou cinq pieds de terre n'ayant aucun jeu pour se mouvoir & se débarasser , enveloppé de linges , couvert d'aix , peut-il se faire jour & revenir sur la terre , & y causer les effets que l'on en raconte , & comment après cela retourne-t'il en son premier état , & rentre-t'il sous la terre , où on le trouve sain , entier , plein de sang & dans la situation d'un corps vivant ? Dira-t'on que ces corps pénètrent les terres sans les ouvrir , comme l'eau & les vapeurs qui entrent dans la terre , ou qui en sortent , sans en déranger sensiblement les parties ; il seroit à souhaiter que les relations que l'on nous a données du retour des Vampires , se fussent mieux expliquées sur ce sujet.



L X I I I.

Indices du Vampirisme dans les cimetieres.

CE que j'ai pu apprendre de plus particulier, est que quand on est infesté par quelques Vampires, on va au cimetiere, & l'on regarde les fosses, où il y a deux ou trois ou plusieurs trous (a) de la grosseur du doigt, qu'alors on fouille dans la fosse & l'on ne manque pas d'y trouver un corps souple, maniable, vermeil, & si on lui coupe la tête, il sort de ses veines & de ses arteres un sang fluide, vermeille & en abondance. Ces trous qui se voyent dans la terre, qui couvre ces Vampires, pourroient-ils contribuer à leur conserver une espece de vie, de respiration, de végétation, & rendre plus croyable leur retour parmi les vivans ? c'est ce qui ne paroît nullement probable.

Thomas Bartholin, (b) que j'ai déjà cité, raconte après une ancienne Magicienne nommée Lendela, dont l'ouvrage n'a jamais été imprimé, qu'un homme nommé Harppe ordonna à sa femme de l'enter-

(a) M. le Général de Grun en 1744, étant à Remiremont l'a ainsi raconté.

(b) Bartolin. *de causa contemptis mort.* l. 2. p. 268.

rer après sa mort , tout droit à la porte de sa cuisine , afin que de là il put mieux voir ce qui se passoit dans sa maison. Sa femme exécuta fidèlement ce qu'il lui avoit ordonné , & après la mort de Harppe , on le vit souvent au voisinage , qui tuoit les ouvriers & molestoit tellement les voisins , que personne n'osoit plus demeurer dans ce village. Un nommé Olaus Pa , fut assez hardi pour attaquer ce Spectre , il lui porta un grand coup de lance , & laissa la lance dans la playe. Le Spectre disparut & le lendemain Olaus fit ouvrir le tombeau du mort , il y trouva sa lance dans la playe : le corps de Harppe n'étoit pas corrompu. On le tira de terre , on le brûla , on jeta ses cendres dans la mer , & il ne parut plus depuis.

Son corps étoit donc réellement sorti de terre , lorsqu'il apparoissoit , & ce corps étoit palpable & vulnérable , puisqu'on trouva la lance dans la playe. Comment sortit-il de son tombeau & comment y entra-t'il ? C'est là le nœud de la difficulté. car qu'on ait trouvé la lance & la blessure sur son corps , cela ne doit pas surprendre , puisqu'on assure , que les Sorciers qui se métamorphosent en chiens , en loups garoux , en chats , &c. portent dans leurs corps humains les blessures qu'ils ont reçues aux mêmes parties des corps , dont ils se sont

revêtus , & dans lesquels ils apparoissent.

Mais en supposant que leurs corps ne bougent de leurs tombeaux , que ce sont seulement leurs phantomes qui apparoissent aux vivans , qu'elle fera la cause qui produira ces Phantomes , qui les fera agir , qui les animera ? Sera-ce l'ame de ces défunts , qui ne les a pas encore abandonné , ou quelque Démon, qui les fera paroître sous un corps emprunté & phantastique , & si ce sont des corps phantastiques , d'où viennent les blessures, qui se trouvent dans leurs propres corps. Et nous retombons toujours dans l'embarras , savoir si ces apparitions sont naturelles ou miraculeuses ?

L X I V.

Le Démon peut-il subtiliser & spiritualiser un corps mort ?

OU fera-ce une vertu surnaturelle , ou un Démon qui subtilisera ces corps , & leur donnera la puissance de pénétrer les terres sans les déranger ; de se glisser à travers les fentes & les joints d'une porte , de passer par le trou d'une serrure , de s'allonger , de s'appetisser , de se réduire à la nature de l'air ou de l'eau pour pénétrer les terres ; enfin de les mettre en l'état où nous

croyons que seront les corps des Bienheureux après la Résurrection, & où étoit celui de notre Sauveur après sa Résurrection, qui ne se laissoit voir qu'à ceux à qui il jugeoit à propos, & qui sans ouvrir les portes (a), parut tout à coup au milieu de ses Disciples : *Jesus venit januis clausis.*

Mais quand on avoueroit que le Démon pourroit ranimer ces corps, & leur donner le mouvement pour quelque temps. Pourroit-il aussi allonger, diminuer, ratéfier; subtiliser les corps de ces Revenans, & leur donner la faculté de pénétrer la terre, les portes, les fenêtres? Il n'y a nulle apparence qu'il ait reçu de Dieu ce pouvoir, & l'on ne conçoit pas même qu'un corps terrestre, matériel & grossier, puisse être réduit en cet état de subtilité & de spiritualité, sans détruire la configuration de ses parties, ni sans ruiner l'œconomie de sa structure, ce qui seroit contre l'intention du Démon, & le mettroit hors d'état d'apparoître, de se faire voir, d'agir & de parler, & enfin d'être mis en pièces & brûlé, comme il se voit & se pratique communément dans la Moravie, dans la Grece & dans la Silésie. Ces difficultés subsistent envers ceux dont nous avons parlé, qui étant excommuniés, se levoient de leurs tom-

(a) Joh. XX. 26.

beaux, & sortoient de l'Eglise à la vûe de tout le monde.

Il faut donc demeurer dans le silence sur cet article, puisqu'il n'a pas plû à Dieu de nous révéler, ni quelle est l'étendue du pouvoir du Démon, ni la maniere dont ces choses se peuvent faire. Et nous pouvons bien nous consoler de notre ignorance à cet égard, puisqu'il y a tant de choses naturelles, qui se passent dans nos corps & autour de nous, dont la cause & la maniere nous sont inconnues.

L X V.

Examen des fascinations par rapport à cette matiere.

CEux qui ont recours à la fascination des sens pour expliquer ce qu'on raconte des Apparitions, se jettent dans un plus grand embarras, que ceux qui reconnoissent de bonne foi la réalité de ces événemens; car la fascination consiste ou dans la suspension des sens qui ne peuvent voir ce qui se passe à leurs yeux, comme celle dont furent frappés ceux de Sodôme (a), qui ne pouvoient découvrir la porte de Loth, quoiqu'elle fût devant leurs yeux,

(a) Genes. 19. v. 11.

ou celle des Disciples d'Emmaüs, dont il est dit (b) *que leurs yeux étoient retenus pour ne pas reconnoître Jesus-Christ*, qui leur parloit en chemin, & qu'ils ne reconnurent qu'à la fraction du pain : ou dans un objet représenté aux sens d'une façon différente de ce qu'il est en lui-même, comme celle des Moabites (c), qui crurent voir les eaux teintes du sang des Israélites, quoiqu'il n'y eut que de simples eaux, ou celle des soldats Syriens envoyés pour prendre Elisée, que ce Prophète conduisit jusques dans Samarie, sans qu'ils reconnussent, ni le Prophète, ni cette Ville. Cette fascination de quelque maniere qu'on la conçoive, est certainement au-dessus des forces ordinaires & connues des hommes ; par conséquent aucun homme ne peut naturellement la produire : mais est-elle au-dessus des forces naturelles d'un Ange, ou d'un Démon ? C'est ce qui nous est inconnu, & qui nous oblige de suspendre notre jugement sur cette question.

Il y a une autre sorte de fascination, qui consiste en ce que la vûë d'une personne ou d'une chose, la louange qu'on lui donne, l'envie qu'on lui porte, produit dans l'objet quelques mauvais effets, contre lesquels les Anciens avoient grand soin de se pré-

(b) Luc. 24. v. 16.

(c) 3. Reg. III. 23.

munir, & de précautionner leurs enfans en leur faisant porter au cou des préservatifs, ou *Amulettes*. On pourroit sur cela apporter un grand nombre de passages des Grecs & des Latins, & j'apprends qu'encore aujourd'hui en plusieurs endroits de la Chrétieneté, l'on est dans la persuasion de l'efficace de ces fascinations. Mais il faut avouer trois choses; la première, que l'effet de ces fascinations prétendues est très-douteux; la seconde, que quand il seroit certain, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de l'expliquer; & la troisième enfin, qu'il ne peut raisonnablement s'appliquer à la matière des Apparitions, ni des Vampires.

L X V I,

D'où vient que les Vampires ne racontent pas ce qu'ils ont vu en l'autre monde, s'ils sont réellement morts?

SI les Vampires ou Revenans ne sont pas réellement résuscités, ni leurs corps spiritualisés & subtilisés, comme nous croyons l'avoir prouvé, & si nos sens ne sont pas trompés par la fascination, comme nous venons de le voir; je doute qu'il y ait d'autre parti à prendre dans cette question, que de nier absolument le retour de ces

Vampires, ou de croire qu'ils ne font qu'endormis ; ou engourdis ; car s'ils font véritablement réuscités , & si tout ce qu'on nous raconte de leur retour est véritable ; s'ils parlent , s'ils agissent , s'ils raisonnent , s'ils sucent le sang des vivans , ils doivent savoir ce qui se passe en l'autre vie ; & ils devroient en instruire leurs parens & leurs amis ; ce qu'ils ne font pas , au lieu de les tourmenter , & de leur ôter la vie , comme ils font.

Nous ne lisons pas non plus que Lazare réuscité par Jesus-Christ (a) ; ni le fils de la Veuve de Naïm (b) , ni celui de la femme de Sunam , réuscité par Elifée (c) , ni cet Israélite , qui reçut la vie par l'attouchement du corps du même Prophète Elifée (d) , aient après leur résurrection , rien découvert aux hommes de l'état des âmes en l'autre monde.

Il est vrai que dans l'Evangile (e) le mauvais Riche ayant prié Abraham de lui permettre d'envoyer quelqu'un dans le monde , pour avertir ses freres de prendre garde de ne pas tomber dans le malheureux état où il se trouvoit ; il lui fut répondu : Ils ont la Loi & les Prophètes ; ils peuvent les

(a) Johan. XI. 14.

(b) Luc. VII. 11. 12.

(c) 4. Reg. IV. 35.

(d) 4. Reg. XIII. 21.

(e) Luc. XVI. 24.

écouter & suivre leurs instructions. Et comme le mauvais Riche insistoit, en disant : Si quelqu'un revenoit de l'autre vie, ils en feroient plus touchés. Abraham répondit : S'ils n'ont pas voulu écouter ni Moïse, ni les Prophètes, ils n'écouteront pas davantage un homme qui reviendrait de l'autre monde. Le mort résuscité par S. Stanislas, répondit de même à ceux qui lui demandoient des nouvelles de l'autre vie : Vous avez la Loi, les Prophètes & l'Evangile, écoutez les.

Les Payens qui sont revenus de l'autre monde, & quelques Chrétiens, qui sont de même retournés en vie par une espèce de résurrection, & qui ont vû ce qui se passoit hors de ce monde, ne sont pas demeurés dans le silence sur ce sujet ; ils ont raconté au long ce qu'ils ont vû & entendu au sortir de leurs corps.

L X V I I.

Exemples des Payens qui ont raconté ce qu'ils avoient vû en l'autre vie,

NOus avons déjà touché l'histoire d'un nommé Eros Arménien, du pays de Pamphilie (a), qui ayant été blessé dans

(a) Plato L. 10. de Rep. p. 614.

une Bataille , fut trouyé dix jours après parmi les morts. On le porta dans sa maison sans connoissance & sans mouvement. Deux jours après , quand on voulut le mettre sur le bucher pour le brûler , il résuscita , commença à parler , & à raconter de quelle maniere les hommes étoient jugés après leur mort , & comment les bons étoient récompensés , & les méchans punis & tourmentés.

Il dit donc que son ame étant séparée du corps , se rendit en grande compagnie dans un lieu agréable , où ils virent comme deux grandes ouvertures qui donnoient entrée à ceux qui venoient de dessus la terre , & deux autres ouvertures pour aller au Ciel. Il vit en cet endroit des Juges , qui examinoient ceux qui venoient de ce monde , & envoioient en haut à la droite ceux qui avoient bien vécu , & renvoyoient en bas à la gauche , ceux qui se trouvoient coupables de crimes ; chacun d'eux portoit derrière soi un écriteau , où étoit marqué ce qu'il avoit fait en bien ou en mal ; la cause de sa condamnation , ou de son absolution.

Quand le tour d'Eros fut venu , les Juges lui dirent qu'il falloit qu'il retournât sur la terre , pour annoncer aux hommes ce qui se passoit dans l'autre vie , & qu'il eut à bien observer

observer toutes choses pour en rendre un compte fidèle aux vivans. Il fut donc témoin de l'état malheureux des méchans, qui devoit durer pendant mille ans, & des délices dont jouissoient les Justes : que tant les bons que les méchans, recevoient ou la récompense, ou la peine de leurs bonnes ou mauvaises actions, dix fois plus grande que n'étoit la mesure de leurs crimes, ou de toutes leurs vertus. Il remarqua entr'autres que les Juges demandoient où étoit un nommé *Andée*, homme célèbre de Pamphilie, pour ses crimes & sa tyrannie. On leur répondit qu'il n'étoit pas encore venu, & qu'il ne viendrait pas ; en effet s'étant présenté à grande peine & par de grands efforts sur la grande ouverture dont on a parlé, il fut repoussé & renvoyé en bas avec d'autres scélérats comme lui, que l'on tourmentoit de mille manières différentes, & que l'on repoussoit toujours avec violence, lorsqu'ils s'efforçoient de remonter.

Il vit de plus les trois Parques, filles de la nécessité, ou du destin. Ces filles sont Lachesis, Clotho & Atropos. Lachesis annonçoit les choses passées, Clotho les présentes, & Atropos les futures. Les ames étoient obligées de comparoître devant ces trois Déeses : Lachesis jettoit les sorts en l'air, & chaque ame faisoit celui qu'elle

T

pouvoit atteindre ; ce qui n'empêchoit pas que chacun ne put encore choisir le genre de vie , qui étoit le plus conforme à la justice & à la raison.

Eros ajoûtoit , qu'il avoit remarqué des ames qui cherchoient à entrer dans des animaux ; par exemple , Orphée en haine du sexe féminin qui l'avoit fait mourir , entra dans un cygne , & Thamiris dans un rossignol ; Ajax fils de Telamon , prit le corps d'un lion , en haine de l'injustice des Grecs , qui lui avoient refusé les armes d'Hector , qu'il prétendoit lui être dûes. Agamemnon chagrin des traverses qu'il avoit essuyées dans la vie , choisit le corps de l'aigle. Aralante choisit la vie des Athlètes charmés des honneurs , dont ils sont comblés. Thersite le plus laid des mortels , celle d'un singe ; Ulysse ennuyé des maux qu'il avoit souffert sur la terre , demanda de vivre en homme privé & sans embarras ; il eut peine à trouver un sort pour ce genre de vie , il le rencontra enfin jetté par terre & négligé , & le ramassa avec joie.

Eros assuroit aussi qu'il y avoit des ames de bêtes qui entroient dans les corps des hommes ; & au contraire , que les ames des injustes entroient dans des ames farouches & cruelles , & les ames des hommes justes dans des animaux doux , apprivoisés & do-

mestiques. Après ces diverses métémpsycofes, Lachesis donnoit à chacun son gardien ou son défenseur, qui le conduisoit & le gardoit pendant le cours de sa vie. Eros fut ensuite conduit au fleuve d'Oubly, qui ôte la mémoire de toutes choses : mais on l'empêcha d'en boire ; enfin il disoit qu'il ne savoit dire, comment il étoit revenu en vie.

Platon après avoir rapporté cette fable, comme il l'appelle, ou cet apologue, en conclut, que l'ame est donc immortelle, & que pour arriver à la vie bienheureuse, nous devons vivre dans la justice qui conduit aux Cieux, où nous jouirons de cette Béatitude de mille ans qui nous est promise. On voit ici qu'un homme peut vivre assez long-tems sans donner aucun signe de vie, sans manger, sans respirer, que les Grecs croyoient la Metémpsycofe ; la Béatitude pour les Justes, & les peines de mille ans pour les méchans. Que le destin n'empêchoit pas que l'homme ne pût faire le bien, ou le mal ; qu'il avoit un génie, ou un Ange qui le gardoit & le conduisoit. Ils croyoient un Jugement après la mort, & que les ames des Justes étoient reçues dans ce qu'ils appelloient les *Champs Elisés*.

L X V I I I.

*Les Traditions des Payens sur l'autre vie ,
viennent des Hébreux & des Egyptiens.*

Toutes ces Traditions se voyent clairement dans Homere & dans Virgile , & dans les autres Auteurs Grecs & Latins, Elles venoient sans doute des Hébreux , sur-tout des Egyptiens , dont les Grecs avoient pris leur Religion , qu'ils avoient ajustée à leur goût. Les Hébreux parlent des *Rephaim* (a) , des Géans impies qui gémissent sous les eaux, Salomon dit (b) que les méchans descendront dans l'abîme avec les *Rephaim*. Isaïe décrivant l'arrivée du Roi de Babylone dans les Enfers , dit (c) que les Géans se sont levés pour venir par honneur au-devant de lui , & lui ont dit : Tu as donc été percé de playes aussi-bien que nous ; ton orgueil a été précipité dans l'Enfer ; ton lit sera la pourriture , & ta couverture seront les vers. Ezéchiél décrit (d) de même la descente du Roi d'Assyrie dans les Enfers : Le jour qu'Assur est descendu dans l'Enfer , j'ai ordonné un deuil général , j'ai fermé sur lui l'abîme , j'ai arrêté le cours de

(a) Job. 26. 5.

(b) Proverb. 9. 18. 21. |

(c) Isa. 14. 9. & seq.

(d) Ezech. 31. 15.

Ses fleuves Vous voilà enfin réduit au fond de la terre avec les arbres d'Eden, vous y dormirez avec tous ceux qui ont été tué par l'épée ; là se trouve Pharaon avec toute son armée , &c. Dans l'Evangile (e), il y a un grand abîme entre le sein d'Abraham & le séjour du mauvais Riche , & de ceux qui lui ressemblent.

Les Egyptiens nommoient *Amenthés*, c'est-à-dire celui qui reçoit & qui donne, ce que les Grecs nommoient *Adés* ou l'Enfer, ou le Royaume d'Adés, de Pluton, ils croyoient qu'Amenthés recevoit les ames des hommes lorsqu'ils mouroient, & les leur rendoit lorsqu'ils venoient au monde. Qu'à la mort de l'homme, son ame passe dans le corps de quelqu'autre animal par la metempsychose; premierement, dans un animal terrestre, puis dans un animal aquatique, ensuite dans un oiseau ; & enfin après avoir animé toutes les sortes d'animaux, il rentre au bout de trois mille ans dans le corps d'un homme. C'est des Egyptiens qu'Orphée, Homere & les autres Grecs ont pris le sentiment de l'immortalité de l'ame, & l'idée de l'ancre des Nymphes décrit par Homere, qui dit qu'il a deux portes, l'une au nord, par laquelle les ames entrent dans le creux, & l'autre au midi,

(e) Luc. 16. 26,

par où elles sortent de l'autre des Nymphes.

L X I X.

*Exemples de Thespesius & de Gabienus
Payens, résuscités, qui racontent
des choses inconnues.*

UN certain Thespesius, natif de Solos en Cilicie, fort connu de Plutarque (a), ayant passé une grande partie de sa vie dans la débauche, & s'étant entièrement ruiné, se mit pour vivre, à exercer, toutes sortes de mauvais métiers, & fit si bien qu'il amassa quelque chose, mais il perdit absolument sa réputation. Ayant envoyé consulter l'oracle d'Amphiloque, il lui fut répondu que ses affaires iroient mieux après sa mort. Peu de temps après, il tomba du haut de sa maison, se rompit le cou & mourut. Trois jours après, comme on étoit prêt de faire ses funérailles, il résuscita, & changea tellement de vie, que l'on ne connoissoit personne en Cilicie ni plus pieux, ni plus juste, ni plus homme de bien que lui.

Comme on lui demandoit la raison d'un tel changement, il disoit qu'au moment de sa chute, il ressentit la même chose, qu'un

(a) Plutarch. de his qui serò à numine puniuntur.

Pilote qui est renversé du haut du tillac dans la mer , qu'après cela son ame se sentit élevée jusqu'aux étoiles , dont il admira la grandeur immense & l'éclat admirable ; que les ames sorties du corps se guident dans l'air , & sont enfermées dans une espèce de globe ou de tourbillon enflammé , d'où étant sorties , les unes s'élèvent en haut avec une rapidité incroyable , les autres piroüettent dans l'air , & sont mues en divers sens , tantôt en haut & tantôt en bas. La plupart lui paroïssent très-embarassées , & pouissoient des gémissemens & des cris ; les autres en moindre nombre s'élevoient & se réjouissoient avec leurs semblables. Enfin il apprit qu'Adrastée , fille de Jupiter & de la Nécessité , ne laissoit rien impuni , & qu'elle traitoit chacun selon son mérite. Il entre sur tout cela dans un très-grand détail , & raconte les divers supplices dont les scélérats sont tourmentés dans l'autre vie. Il ajoute qu'un homme de sa connoissance lui avoit dit : Vous n'êtes pas mort , mais par la permission de Dieu votre ame est venue en ce lieu , & a laissé dans votre corps toutes ses facultés ; à la fin il fut renvoyé dans son corps comme par un canal , & poussé comme par un souffle impétueux.

On peut faire sur ce récit deux réflexions ;

T üij

la première, sur cette ame qui quitta son corps pour trois jours, puis y revint pour continuer à l'animer; la seconde, sur la certitude de l'oracle, qui promettoit à Theſſepſius une vie plus heureuſe quand il ſeroit mort.

Dans la guerre de Sicile (b) entre Céſar & Pompée, Gabienus Commandant de la flotte de Céſar, ayant été pris, fut décapité par ordre de Pompée. Il demeura tout le jour ſur le bord de la mer, ſa tête ne tenant plus au corps que par un filet. Sur le ſoir il pria qu'on fit venir Pompée, ou quelqu'un des ſiens, parcequ'il venoit des Enfers, & qu'il avoit des choſes de conſéquence à lui communiquer. Pompée y envoya pluſieurs de ſes amis, auxquels Gabienus déclara que la cauſe & le parti de Pompée étoient agréables aux Dieux des Enfers, & qu'il réuſſiroit ſelon ſes deſirs, qu'il avoit ordre de lui annoncer cela; & que pour preuve de la vérité de ce que je dis, je dois mourir auſſitôt, ce qui arriva. Mais on ne voit pas que le parti de Pompée ait réuſſi; on ſçait au contraire qu'il ſuccomba, & que Céſar fut victorieux. Mais le Dieu des Enfers, c'eſt-à-dire le Démon, le trouvoit fort bon pour lui, puisqu'il lui envoyoit

(a) Plin. Hiſt. natur. l. 7. c. 52.

'SUR LES REVENANS. 441
tant de malheureuses victimes de la vengeance & de l'ambition.

L X X.

Exemples de Chrétiens ressuscités, & renvoyés au monde.

ON lit dans un ancien Ouvrage écrit du temps de S. Augustin (a), qu'un homme ayant été écrasé dans la ville d'Uzal en Afrique sous une muraille, qui tomba sur lui ; sa femme courut à l'Eglise pour invoquer S. Etienne, pendant qu'on dispo- soit tout pour enterrer l'homme qui passoit pour mort ; tout d'un coup on le vit qui ouvroit les yeux, & faisoit quelque mou- vement du corps ; & après un certain temps il se leva en son séant, & raconta que son ame ayant quitté son corps, avoit rencontré une foule d'autres ames de morts, dont il connoissoit les uns, & non pas les autres ; qu'un jeune homme en habit de Diacre, étant entré dans la chambre où il étoit, avoit écarté tous ces morts, & lui avoit dit jusqu'à trois fois : Rendez ce que vous avez reçu ; il comprit enfin qu'il vou- loit parler du Symbole, qu'il récita sur le

(a) Lib. 1. de miracul. | l. 7. oper. S. Aug. in appendice
Santi. Stephani cap. 4. p. 28. |

T v

champ; il récita encore l'Oraison Dominicale; puis le Diacre (S. Etienne) lui fit le signe de la croix sur le cœur, & lui dit de se lever en pleine santé.

Un jeune homme (b) Catechumene, qui étoit mort depuis trois jours, ayant été résuscité par les prières de S. Martin, racontoit qu'après sa mort, il avoit été présenté devant le Tribunal du Souverain Juge, qui l'avoit condamné & envoyé avec une grande troupe dans des lieux ténébreux, qu'alors deux Anges ayant représenté au Juge, que c'étoit un homme pour qui S. Martin avoit intercédé, le Juge ordonna aux Anges de le renvoyer au monde, & de le rendre à Martin, ce qui fut exécuté; il fut baptisé, & vécut depuis assez long-temps.

Saint Salvi Evêque d'Alby (c), ayant été attaqué d'une grosse fièvre, passa pour mort. On le leva, on le revêtit, on le mit sur un brancard, & l'on passa la nuit en prières auprès de lui; le lendemain matin, on le vit remuer; il parut s'éveiller d'un profond sommeil, il ouvrit les yeux; & levant la main au Ciel, il dit: Ah! Seigneur, pourquoi m'avez-vous renvoyé en ce séjour ténébreux? Il se leva entièrement guéri sans vouloir parler. Mais quelques jours

(b) *Sulpit. Sever. in vita S. Martini* n^o 9.

(c) *Gregor. Turon. l. 7. c. 1.*

après il raconta comme deux Anges l'avoient enlevé au Ciel , où il avoit vû la gloire du Paradis , & avoit été renvoyé malgré lui , pour vivre encore sur la terre. Saint Grégoire de Tours prend Dieu à témoin , qu'il avoit appris cette histoire de la propre bouche de S. Salvi.

L X X I.

Vision de Vetin , Moine d'Augie.

UN Moine d'Augie-la-Riche , nommé *Vetin* ou *Guetin* , qui vivoit en 824. étant tombé malade , étant sur son lit les yeux fermés ; mais n'étant pas encore endormi , vit entrer un Démon sous la forme d'un Clerc , d'une horrible difformité , qui lui montrant des instrumens de supplice qu'il tenoit en main , le menaçoit de lui en faire bientôt ressentir les effets. En même temps il vit entrer dans sa chambre une multitude de mauvais esprits , portant des instrumens comme pour lui bâtir un tombeau , qu'un cercueil pour l'y enfermer. Aussitôt il parut des personnages sérieux & d'un air grave en habit religieux , qui firent sortir ces Démons. Puis Vetin vit un

(a) *Visio Vetini seu Guetini* | 265.
Ser. IV. Benedicti. pars. 1. p.

Angé environné de lumières , qui vint se présenter au pied de son lit , & le conduisit par un chemin très-agréable entre des montagnes d'une hauteur extraordinaire , au pied desquelles couloit un grand fleuve , dans lequel étoit une multitude de damnés , qui souffroient des tourmens divers , selon la qualité & l'énormité de leurs crimes. Il y en vit plusieurs de sa connoissance , entr'autres des Prélats , des Prêtres coupables , qui étoient attachés par le dos à des pieux , & brûlés par un feu allumé au-dessous d'eux ; les femmes leurs complices souffroient le même tourment vis-à-vis d'eux.

Il y vit aussi un Moine qui s'étoit laissé aller à l'avarice , & à posséder de l'argent en propre , qui devoit expier son crime dans un cercueil de plomb jusqu'au jour du Jugement. Il y remarqua des Abbés , des Evêques & même l'Empereur Charlemagne , qui expioient leurs fautes par le feu , mais qui en devoient être délivrés dans un certain temps. Il y remarqua aussi la demeure des Bienheureux dans le Ciel , chacun dans son rang & selon ses mérites. L'Angé du Seigneur lui déclara ensuite les crimes qui étoient les plus communs & les plus odieux aux yeux de Dieu. Il nomme en particulier la Sodomitie comme le crime

le plus abominable. Après l'Office de la nuit, l'Abbé vint visiter le malade, qui lui raconta au long toute cette vision, & l'Abbé la fit écrire aussi-tôt. Vétin vécut encore deux jours, & ayant prédit qu'il n'avoit plus que le troisiéme jour à vivre, il se recommanda aux prières des Religieux, reçut le saint Viatique, & mourut en paix le 31. d'Octobre 824.

L X X I I.

Vision de Bertholde, rapportée par Hincmar de Reims.

LE fameux Hincmar (a) Archevêque de Reims, dans une Lettre circulaire qu'il écrivit aux Evêques ses Suffragans & aux Fidèles de son Diocèse, raconte qu'un homme appelé *Bertholde*, qui étoit de sa connoissance, étant tombé malade, & ayant reçu tous ses Sacremens, fut pendant quatre jours sans prendre aucune nourriture; le quatriéme jour il demeura si foible, qu'à peine lui trouvoit-on un peu de palpitation & de respiration. Sur le minuit il appella sa femme, & lui dit de faire venir promptement son Confesseur. Le Prêtre n'étoit encore que dans la cour de

(a) Hincmat. t. 2. p. 805.

devant le logis, que Bertholde dit : Mettez ici un siège, car le Prêtre va venir, il entra, dit quelques prières auxquelles Bertholde répondit ; puis il lui raconta la vision qu'il avoit eue. Au sortir de ce monde, dit-il, j'ai vû quarante-un Evêques, entre lesquels étoit Ebbon, Leopardelle & Enée, qui étoient couverts de mauvais habits noirs, sales & brûlés par les flâmes. Pour eux, ils étoient tantôt brûlés par les flâmes, & tantôt gelés d'un froid insupportable. Ebbon lui dit : Allez vers mes Clercs & mes amis, & dites-leur d'offrir pour nous le saint Sacrifice. Bertolde obéit, & retournant où il avoit vû les Evêques, il les trouva bien vêtus, rasés, baignés & pleins de joie.

Un peu plus loin, il vît le Roi Charles (b), qui étoit comme rongé de vers. Ce Prince le pria d'aller dire à Hincmar de le soulager dans ses maux. Hincmar dit la Messe pour lui, & le Roi Charles se trouva soulagé. Il vit ensuite l'Evêque Jessé (d'Orléans) qui étoit sur un puits, & quatre Démons qui le plongeient dans la poix bouillante, puis le jettoient dans une eau glacée. On pria pour lui, & il fut soulagé. Il vit ensuite le Comte Othaire, qui étoit de même dans les tourmens. Bertolde pria

(b) Apparemment *Charles Chauve*, mort en 875.

la femme d'Othaire, ses vassaux & ses amis, de faire pour lui des prières & des aumônes, & il fut délivré de ses tourmens. Bertolde reçut après cela la sainte Communion, & commença à se mieux porter, avec espérance de vivre encore quatorze ans, comme le lui avoit promis celui qui l'avoit conduit, & qui lui avoit montré ce que nous venons de raconter.

L X X I I I.

Vision de saint Fursi.

LA Vie de saint Fursi, qui a été écrite peu après sa mort, arrivée vers l'an 653. rapporte plusieurs visions de ce saint homme. Etant tombé grièvement malade, & ne pouvant plus se remuer, il se vit au milieu des ténèbres comme soulevé par les mains de trois Anges, qui l'éleverent hors du monde, puis l'y ramenerent, & firent rentrer son ame dans son corps pour y achever ce à quoi Dieu le destinoit. Alors il se trouva au milieu de plusieurs personnes, qui le pleuroient comme mort, & lui raconterent comme la veille, tout d'un

(d) Vita S. Fursi apud
Boiland. 16. Januar. p. 37.
38. Item. p. 47. 48.

Vide Sæculum II. Benedicti
p. 299.

coup il étoit tombé en défaillance, en sorte qu'on le crut décédé. Il auroit souhaité avoir quelques personnes intelligentes pour leur raconter ce qu'il avoit vû. Mais n'ayant personne auprès de lui que des gens rustiques, il demanda & reçut la Communion du Corps & du Sang du Sauveur, & vécut encore trois jours.

Le Mardi suivant, il tomba dans une pareille défaillance au milieu de la nuit; ses pieds devinrent froids, & élevant les mains pour prier, il reçut la mort avec joie, puis il vit descendre les mêmes trois Anges, qui l'avoient déjà conduit. Ils l'élevèrent comme la première fois; mais au lieu des chants mélodieux & agréables qu'il avoit ouïs, il n'entendit que des hurlemens effroyables des Démons, qui commencerent à combattre contre lui, & à lui lancer des traits enflammés; l'Ange du Seigneur les recevoit sur son bouclier, & les éteignoit. Le Démon reprocha à Fursi quelques mauvaises pensées & quelques foiblesses humaines; mais les Anges le défendirent, disant, s'il n'a point commis de péchés capitaux, il ne périra point.

Le Démon ne pouvant lui rien reprocher qui fut digne de la mort éternelle, il vit deux Saints de son pays, saint Bean & saint Medan, qui le consolèrent, & lui

annoncerent les maux dont Dieu devoit punir les hommes, à cause principalement des péchés des Docteurs qui sont dans l'Eglise, & des Princes qui gouvernent les Peuples. Les Docteurs pour leur négligence à annoncer la parole de Dieu, & les Princes pour les mauvais exemples, qu'ils donnent à leurs Peuples. Après quoi ils le renvoyèrent dans son corps.

Il y rentra avec-répugnance, & commença à raconter tout ce qu'il avoit vû. On lui versa de l'eau vive sur le corps, & il sentit une grande chaleur entre les deux épaules. Après cela il se mit à prêcher par toute l'Hibernie, & Bede le Vénérable (b) dit qu'il y avoit dans son Monastere un ancien Moine, qui disoit avoir appris d'une personne très-grave & très-digne de foi, qu'elle avoit oüi raconter ces visions par saint Furfi lui-même. Ce Saint ne doutoit pas que son ame ne fût séparée de son corps, lorsqu'il fut ravi en extase.

(b) Beda l. 3. Hist. c. 19.



L X X I V.

Vision d'un Protestant d'York.

VOici un autre exemple arrivé en 1698. à un prétendu Réformé (a). Un Ministre de la Province d'York, du lieu nommé *Hipley*, & qui s'appelloit *Henry Watz*, étant tombé le 15 d'Août en apoplexie, fut mis le 17. dans un cercueil pour être enterré. Mais comme on alloit le mettre dans la fosse, il jeta un grand cri, qui effraya tous les gens du Convoi, on le tira promptement hors du cercueil; & dès qu'il fut revenu à lui, il raconta plusieurs choses surprenantes, qu'il disoit lui avoir été révélées pendant son extase, qui dura 48. heures. Le 24. du même mois, il fit un discours fort touchant à ceux qui l'avoient accompagné le jour qu'on le portoit au tombeau.

On traitera, si l'on veut, tout cela de vision & de conte; mais on ne peut croire qu'on n'y reconnoisse la créance de l'Enfer, du Paradis, du Purgatoire, de l'efficace des Prières pour les Morts, des apparitions des Anges, & des Démons, qui tourmentent les damnés, & les ames à qui

(a) Larrey Hist. de Louis XIV. an 1698. p. 68.

SUR LES REVENANS. 451
il reste quelque chose à expier dans l'autre vie.

L X X V.

Conclusion de cette Dissertation.

POur reprendre en peu de mots tout ce que nous avons rapporté dans cette Dissertation , nous y avons montré , 1°. qu'une résurrection proprement dite d'une personne morte depuis un temps considérable , & dont le corps étoit ou corrompu , ou puant , ou prêt à se corrompre , comme celui de Pierre , enterré depuis trois ans , résuscité par saint Stanislas , ou celui de Lazare , qui étoit depuis quatre jours dans le tombeau , & déjà sentant une odeur cadavreuse ; qu'une telle résurrection est un ouvrage de la seule toute-puissance de Dieu.

2°. Que de personnes noyées , tombées en syncope , en léthargie , ou extasiées , ou tenues pour mortes , de quelque manière que ce soit , peuvent être guéries & rappelées à la vie , à leur mouvement ordinaire , à leur première santé sans aucun miracle ; mais par les seules forces de la Médecine , ou par une industrie naturelle & sans aucun mystère ; mais par la patience , attendant que la nature se rétablisse d'elle-

même en son premier état, que le cœur reprenne son mouvement, & que le sang coule librement de nouveau dans les artères, les veines & les esprits vitaux & animaux dans les nerfs.

3°. Que les Oupires, ou Vampires, ou Revenans de Moravie, de Hongrie, de Pologne, &c. dont on raconte des choses si extraordinaires, si détaillées, si circonstanciées, revêtues de toutes les formalités capables de les faire croire, & de les prouver même juridiquement pardevant les Juges, & dans les Tribunaux les plus sévères & les plus exactes; que tout ce qu'on dit de leur retour à la vie, de leurs apparitions, du trouble qu'elles causent dans les villes & dans les campagnes, de la mort qu'ils donnent aux personnes en leur suçant le sang, ou en leur faisant signe de les suivre; que tout cela n'est qu'illusion, & une suite de l'imagination frappée & fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin sensé, sérieux, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vû, touché, interrogé, senti, examiné de sang froid ces Revenans, qui puisse assurer la réalité de leur retour, & des effets qu'on leur attribue.

Je ne nierai point que des personnes ne soient mortes de frayeur, s'imaginant voir leurs proches, qui les appelloient au tom-

beau, que d'autres n'ayent crû oüir frapper à leurs portes, les harceler, les inquiéter; en un mot, leur causer des maladies mortelles; & que ces personnes interrogées juridiquement, n'ayent répondu qu'elles avoient vû & oüi, ce que leur imagination frappée leur avoit représenté. Mais je demande des témoins non préoccupés, sans frayeur, sans intérêt, sans passion; qui aîfurent après de sérieuses réflexions, qu'ils ont vû, oüi, interrogé ces Vampires, & qu'ils ont été témoins de leurs opérations, & je suis persuadé qu'on n'en trouvera aucun de cette sorte.

L X X V I.

Incertitude de tout ce qu'on dit des Vampires.

A Ussi j'ai appris d'un homme très-éclairé & très-bon esprit (a), que le Roy Louis XV. voulant savoir la vérité de ces faits, ordonna au Duc de Richelieu son Ambassadeur à Vienne en Autriche, d'examiner exactement la chose, d'en voir les procès verbaux, & de lui en rendre compte. Le Duc se fit instruire de tout avec la dernière exactitude, & répondit au Roi

(a) M. le Marquis de d'Ypres en 1744,
Beauvau mort au Siège |

que rien ne paroïssoit plus certain que ce qu'on publioit des Revenans de Hongrie. Les incrédules ne se rendirent pas, & supplierent le Roy d'ordonner de nouveau à son Ambassadeur de se transporter sur les lieux, & de voir tout par lui-même. Il obéit, & trouva dans tout ce qu'on disoit des Vampires & des Redivives, plus de prévention & d'imagination que de vérité. De sorte qu'encore aujourd'hui dans la Cour de Vienne, il y a sur cela deux partis, dont les uns tiennent pour la vérité de ces apparitions, & les autres les tiennent pour chimeriques & illusoires.

Et J'ai en main une Lettre, qui m'a été écrite de Varsovie le 3. Février 1745. par le R. P. Sliwiski, Visiteur de la Province des Peres de la Mission de Pologne, qu'ayant étudié avec grand soin cette matière, & s'étant proposé de composer sur ce sujet une Dissertation Théologique & Physique, il avoit ramassé des Mémoires dans cette vûë, mais que les occupations de Visiteur & de Supérieur de la Maison de sa Congrégation de Varsovie, ne lui avoient pas permis d'exécuter son projet. Qu'il a depuis recherché inutilement ces Mémoires, qui probablement sont demeurées entre les mains de quelques-uns de ceux à qui il les avoit communiqués. Qu'il

Il y avoit parmi ces Mémoires deux résolutions de Sorbonne, qui défendoient l'une & l'autre, de couper la tête & de sévir sur les corps des prétendus Upires. Il ajoute qu'on pourroit trouver ces décisions dans les registres de Sorbonne, depuis l'an 1700. jusqu'en 1710.

Il dit de plus, qu'en Pologne on est si persuadé de l'existence des Upires, qu'on regarderoit presque comme hérétiques ceux qui pensent autrement. Il y a plusieurs faits sur cette matiere. qu'on regarde comme incontestables, & l'on cite pour cela une infinité de témoins. « Je me suis, dit-il, donné la peine d'aller jusqu'à la source, & d'examiner ceux qu'on citoit pour témoins oculaires; il s'est trouvé qu'il n'y a eu personne qui osât affirmer d'avoir vu les faits dont il s'agissoit, & que ce n'étoit que des rêveries & des imaginations causées par la peur, & par des discours mal fondés. C'est ce que m'écrit ce sage & judicieux Prêtre.



L X X V I I.

*Impossibilité morale, que les Revenans sortent
de leurs Tombeaux.*

4°. J'Ai déjà proposé l'objection formée sur l'impossibilité, que ces Vampires sortent de leurs tombeaux & y rentrent, sans qu'il paroisse qu'ils ont remué la terre en sortant, ou en rentrant; on n'a jamais pu répondre à cette difficulté, & l'on n'y répondra jamais. Dire que le Démon subtilise & spiritualise les corps des Vampires, c'est une chose avancée sans preuve & sans vraisemblance,

5°. La fluidité du sang, la couleur vermeille, la souplesse des membres des Vampires ne doit pas surprendre, non plus que les ongles & les cheveux qui leur croissent, & leur corps qui demeure sans corruption. On voit tous les jours des corps qui n'éprouvent point la corruption, & qui conservent une couleur vermeille après leur mort. Cela ne doit pas paroître étranger dans ceux qui meurent sans maladie & de mort subite, ou de certaines maladies connues aux Médecins, qui n'ôtent pas la fluidité du sang, ni la souplesse des membres.

A l'égard de l'accroissement des cheveux
&

& des ongles dans les corps qui ne sont point corrompus, la chose est toute naturelle. Il demeure dans ces corps une certaine circulation lente & imperceptible des humeurs, qui cause cet accroissement des ongles & des cheveux, de même que nous voyons tous les jours les oignons croître & pousser, quoique sans aucune nourriture, ni humidité tirée de la terre. On en peut dire autant des fleurs, & en général de tout ce qui dépend de la végétation dans les animaux & dans les plantes.

6°. La persuasion où sont les Peuples de la Grece, du retour des Broucoliques, n'est pas mieux fondée que celle des Vampires & des Revenans. Ce n'est que l'ignorance, la prévention, la terreur des Grecs, qui ont donné naissance à cette vaine & ridicule créance, & qui l'ont entretenue jusqu'au jourd'hui. La Relation que nous avons rapportée d'après M. Tournefort, témoin oculaire & bon Philosophe, peut suffire pour détromper ceux qui voudroient s'interresser à les soutenir.



L X X V I I I.

L'incorruptibilité des corps des Schismatiques , dénuée de preuves.

7°. **L'**Incruption ou l'incorruptibilité des corps des décédés dans l'excommunication , est encore moins fondée , que le retour des Vampires , & les vexations causées par les Broucolaques ; l'Antiquité n'a rien crû de semblable , les Grecs Schismatiques & les Hérétiques séparés de l'Eglise Romaine , qui sont certainement morts dans l'excommunication , devroient donc , suivant ce principe , demeurer sans corruption , ce qui est contre l'expérience & le bon sens ; & si les Grecs prétendent être la vraie Eglise , tous les Catholiques Romains , qui sont séparés de Communion d'avec eux , devroient donc demeurer aussi incorruptibles ; les exemples cités par les Grecs , ou ne prouvent rien , ou prouvent trop. Ces corps qui n'ont pas été corrompus , étoient réellement excommuniés ou non. S'ils n'étoient pas nommément & réellement excommuniés , leur incorruption ne prouve rien ; & quand ils auroient été vraiment & réellement excommuniés , encore faudroit-il prouver , qu'il n'y avoit

point d'autre cause de leur incorruption , ce qu'on ne prouvera jamais.

De plus , une chose aussi équivoque que l'incorruption ne peut pas être employée en preuve , dans une matiere aussi serieuse que celle-ci. L'on convient que souvent les corps des Saints sont préservés de corruption ; cela passe pour certain chez les Grecs comme chez les Latins ; l'on ne peut donc pas conclure que cette même incorruption soit une preuve qu'une personne est excommuniée.

Enfin cette preuve est équivoque & générale , ou seulement particulière , je veux dire , tous les excommuniés demeurent sans corruption , ou seulement quelques-uns. On ne peut pas soutenir que tous ceux qui meurent dans l'excommunication , sont incorruptibles. Il faudroit pour cela que tous les Latins envers les Grecs , & les Grecs envers les Latins , fussent incorruptibles , ce qui n'est pas. Cette preuve est donc frivole , & ne conclut rien. Je me défie beaucoup de toutes ces histoires que l'on rapporte pour prouver cette prétendue incorruption des personnes excommuniées. Si on les examinait de près , on y trouveroit sans doute bien du faux.

L X X I X.

*Ce qu'on raconte des corps des Excommuniés
qui servent de l'Eglise, sujets à de
très-grandes difficultés.*

8°. **Q**uelque respect que j'aye pour S. Gregoire le Grand, qui rapporte les exemples de personnes mortes excommuniées, qui sortoient de l'Eglise à la vûe de tout le monde, & quelque considération que méritent les autres Auteurs que j'ai cités, & qui racontent d'autres faits semblables & même plus incroyables, je ne puis croire que nous ayons ces histoires avec toutes leurs circonstances; & après les raisons de douter, que j'ai rapportées à la suite de ces histoires, je crois pouvoir dire encore, que Dieu pour inspirer aux peuples une plus grande terreur des excommunications, & un plus grand respect pour les sentences & les censures de l'Eglise, a voulu dans ces occasions, qui ne nous sont pas bien connues, faire éclater sa puissance, opérer des miracles à la vûe des Fidèles; car comment expliquer tout cela sans recourir au miracle?

9°. Tout ce qu'on dit des personnes mortes, qui mâchent sous la terre dans leurs

tombeaux , est si pitoyable & si puerile , qu'il ne mérite pas une réfutation sérieuse.

10°. Tout le monde convient qu'il n'arrive que trop souvent , qu'on enterre des personnes , qui ne sont pas bien mortes. On n'en a que trop d'exemples dans toutes les histoires anciennes & modernes. Le Thèse de M. Winslow , & les notes que M. Bruhier y a ajoutées , pour prouver qu'il y a peu de signes certains d'une véritable mort , hors la puanteur & la putréfaction d'un corps au moins commencée. On a une infinité d'exemples de personnes qu'on a cru mortes , & qui sont revenues , même après avoir été mises en terre. Il y a je ne sais combien de maladies , où le malade demeure long-temps sans parole , sans mouvement , sans respiration sensible ; il y a des noyés qu'on a crû morts , & qu'on a fait revenir en les seignant & les soulageant.

Tout cela est connu , & peut servir à expliquer comment on a pu tirer du tombeau quelques Vampires , qui ont parlé , crié , hurlé , jetté du sang ; tout cela , parcequ'ils n'étoient pas encore morts. On les a fait mourir en les décapitant , en leur perçant le cœur , en les brûlant , & en cela on a eu très-grand tort ; car le prétexte qu'on a pris de leur prétendu retour , pour inquiéter les-

vivans , les faire mourir , les maltraiter : c'est ce qui n'a jamais été , ni prouvé , ni constaté d'une manière , qui puisse autoriser personne à user d'une pareille inhumanité , ni à deshonorer , faire mourir ignominieusement , sur des accusations vagues , frivoles , non prouvées , des personnes certainement innocentes de la chose dont on les charge. Car rien n'est plus mal fondé que ce qu'on dit des apparitions , des vexations , des troubles causés par les prétendus Vampires & par les Broucolaques. Je ne suis pas surpris que la Sorbonne ait condamné les exécutions sanglantes & violentes que l'on exerce sur ces sortes de corps morts ; mais il est étonnant que les Puissances séculières & les Magistrats n'employent pas leur autorité & la sévérité des Loix , pour les réprimer.

L X X X.

Les dévouemens magiques , ouvrage du Démon. Leur efficace sans preuves.

11°. **L**Es dévouemens magiques , les fascinations , les évocations , dont nous avons parlé , sont des œuvres de ténèbres , des opérations de Satan ; si elles ont quelque réalité , ce que j'ai peine à

croire pour les dévouemens & les évocations des Manes, ou des ames des personnes mortes; car pour les fascinations ou les illusions des sens, il semble qu'il est malaisé de n'en pas admettre quelques-unes, comme lorsqu'on croit voir ce qui n'est pas, ou qu'on ne voit pas ce qui est présent à nos yeux, ou qu'on croit entendre ce qui ne frappe pas nos oreilles, ou au contraire. Mais dire que le Démon peut donner la mort à une personne, parce qu'on a formé sa statue en cire, ou qu'on lui a donné son nom avec quelques cérémonies superstitieuses, & qu'on l'a dévouée, en sorte que la personne se sente mourir à mesure que la figure de cire se consume, c'est donner au Démon trop de pouvoir & à la magie trop d'efficace. Dieu peut, quand il veut lâcher la bride à l'ennemi du genre humain, & lui permettre de nous causer le mal, que lui-même ou ses suppôts cherchent à nous faire; mais il seroit ridicule de croire que la magie puisse déterminer le souverain Maître de la nature à permettre au Démon de nous nuire, ou de s'imaginer que le Magicien ait le pouvoir de faire agir contre nous le Démon, indépendamment de Dieu.

12°. L'exemple de ce Païsan de Delme; qui donna son enfant au Diable, & à qui le Diable ôta la vie, & puis la lui rendit,

V iij

est un de ces faits extraordinaires & presque incroyables, que l'on rencontre quelquefois dans l'histoire, & que ni la Théologie, ni la Philosophie ne savent comment expliquer. Etoit-ce un Démon qui animoit le corps de cet enfant, ou étoit-ce l'ame de cet enfant, qui étoit rentrée dans son corps par la permission de Dieu? Par quelle autorité le Démon a-t'il pu ôter la vie à cet enfant, puis la lui rendre? Dieu l'a pu permettre pour punir l'impiété du malheureux pere, qui s'étoit donné au Démon, pour contenter une passion honteuse & criminelle. Et encore comment l'a-t'il pu contenter avec un Démon, qui lui parut sous la forme d'une fille qu'il aimoit? Dans tout cela je ne vois que ténèbres & que difficultés, que je laisse à résoudre à des plus habiles & plus hardis que moi.

L X X X I.

Ceux qui sont revenus de l'autre monde, en ont parlé suivant leurs préjugés; ils conviennent dans les points généraux & essentiels de la Religion.

43°. **N**ous avons vu que les anciens Hébreux, c'est-à-dire, les Prophètes & les Auteurs inspirés, les anciens

Egyptiens, les Grecs & les Romains, les Payens & les Chrétiens, ont parlé de l'état des ames après leur mort, d'une façon assez uniforme quant au fond du dogme, mais fort différenté dans la maniere & dans les circonstances. Ceux des Grecs & des Latins Payens, qui ont raconté ce qu'ils ont vû en l'autre vie pendant leurs absences, ou leurs extases, ou leurs syncopes, comme Eucrate, Eros, Theopesius, Enarque, Curma, Vetin, Hincmar, saint Fursy, &c. ont rapporté les choses chacun selon leurs préjugés & les principes de leur Religion. Le Payen y mêlera ses erreurs touchant le regne de Pluton, la Métempfycofe, les Champs Elisiens; le Chrétien parlera d'Anges & de Démons, exécuteurs des volontés du Très-Haut. Le Payen parlera de Minos, de Rhadamante, des supplices de Tantale & de Sisiphe, de la Barque de Caron, du fleuve Lethé, &c. Le Chrétien y verra les méchans dans les flâmes, les Démons exerçant contre eux leur rage & leur vengeance; les ames des Justes dans la Gloire & dans une paix éternelle; les ames à qui il reste quelque chose à expier, doivent attendre le secours des Prières & des Sacrifices offerts par les vivans, & les effets de la miséricorde de Dieu, pour achever leur bonheur, & accourir le temps

466 DISSERT. SUR LES REVENANS.
de leurs peines. Le Payen parlera autrement.

Mais tous conviennent dans ce point que l'ame de l'homme est immortelle, qu'il y a un Etre très juste & tout puissant, qui juge les mortels suivant le mérite de leurs œuvres bonnes ou mauvaises, qui récompense les bonnes d'un bonheur infini & éternel, & punit les mauvaises & les crimes par des supplices éternels & proportionnés à la grandeur des péchés. Ces sentimens paroissent dans les Auteurs sacrés, & dans les prophanes d'une manière fixe & uniforme.



DISSERTATION

SUR CE QU'ON DOIT PENSER.

DE L'APPARITION.

DES ESPRITS,

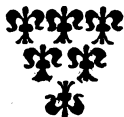
A L'OCCASION

DE L'AVANTURE

ARRIVÉE

A SAINT MAUR.

Sur l'Imprimé.



A P A R I S.

M. D. C C V I I.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



P R E F A C E.

L'Avanture qui est arrivée à S. Maur au mois de Mars dernier 1726, a fait trop de bruit dans Paris, & même à la Cour, pour que le public ne voye pas avec plaisir cette petite Dissertation à laquelle elle a donné lieu. D'ailleurs la matiere dont elle traite est des plus curieuses. On a parlé des Esprits dans tous les tems: La plupart des Histoires sont remplies d'un nombre infini d'apparitions. Le peuple qui les croit toutes, en raconte tous les jours de nouvelles, qu'il circonscance diversement. Parmi les Sçavans quelques-uns les croient, étant emportés par les préjugés de l'enfance: d'autres les nient par cette seule raison, que ce seroit penser comme le vulgaire: & la plupart sont sur ce sujet dans un doute qui leur paroît d'autant plus raisonnable, que l'Ecriture ni l'Eglise n'en ont rien déterminé. Il seroit à souhaiter que quelque personne d'une science consommée, mis dans tout son jour une question si profonde; & c'est pour en faire naître l'envie à ceux qui en seroient capables, qu'on donne au Public cette Lettre en forme de Dissertation, qui peut être regardée comme l'esquisse & l'ébauche d'un Ouvrage qui seroit d'une grande utilité. Au moins est-ce le seul motif qui a fait résoudre l'Auteur à permettre qu'on rendît publique une Lettre, qu'il n'a écrite que pour satisfaire la curiosité de quelques personnes de ses amis.



DISSERTATION

SUR CE QU'ON DOIT PENSER

DE L'APPARITION

DES ESPRITS,

*A l'occasion de l'Avanture arrivée à
S. Maur en 1706.*

VOUS m'avez prévenu, Monsieur, au sujet de l'Esprit de S. Maur, qui fait tant de bruit à Paris : car j'étois dans la résolution de vous envoyer un petit détail de cet événement, afin que vous me fîssiez part de vos réflexions sur une matière si délicate, & qui intéresse si fort tout le Public. Mais puisque vous avez lu la Relation de M. T. je ne puis comprendre que vous ayez hésité un moment à vous déterminer sur ce que vous en deviez penser. Ce que vous me faites l'honneur de me dire, que vous avez suspendu votre jugement jusqu'à ce que je vous eusse fait part du mien, m'est trop glorieux, pour que je puisse me le persuader ; & je trouve plus d'apparence à croire que c'est un tour que vous me voulez jouer, pour voir de quelle manière je me tirerais d'un pas si glissant. Cependant je ne puis résister aux prières, ou plutôt aux ordres, dont est

remplie v^{otre} Lettre : & j'aime mieux m'exposer aux plaisanteries des esprits forts ou aux reproches des crédules , qu'à la colere des personnes dont vous me menacez.

Vous me demandez si je crois qu'il revienne des Esprits , & si le fait arrivé à S. Maur peut être attribué à quelqu'une de ces substances incorporelles.

Pour répondre à vos deux questions dans le même ordre que vous me les proposez , je vous dirai d'abord que les anciens Païens reconnoissoient plusieurs sortes d'Esprits , qu'ils nommoient Lares , Lamies , Larves , Lémures , Génies , Mânes.

Pour nous sans nous arrêter à la folie de nos Philosophes cabalistes , qui imaginent des Esprits dans tous les Elémens , appellant Sylphes ceux qu'ils prétendent habiter dans l'air , Gnômes ceux qu'ils feignent dans la terre , Ondains ceux de l'eau , & Salamandres ceux du feu ; nous ne reconnoissons que trois sortes d'espèces d'Esprits créés : Sçavoir les Anges , les Démon , & les Ames que Dieu a unies à nos corps , & qui en sont séparées par la mort.

L'Ecriture sainte parle en trop d'endroits des apparitions des Anges à Abraham , à Jacob , à Tobie , & à plusieurs autres saints Patriarches & Prophetes , pour que nous en puissions douter. D'ailleurs comme leur nom signifie leur ministère , étant créés de Dieu pour être ses Messagers , & les exécuteurs de ses Ordres ; il est aisé de croire qu'ils ont souvent apparu visiblement aux hommes , pour leur annoncer les volontés du Tout-Puissant. Presque tous les Théologiens conviennent que les Anges apparoissent sous des corps aériens dont ils se révérent.

Pour faire comprendre de quelle maniere ils

prennent, & se pétrissent ces corps pour se rendre visibles aux hommes, & s'en faire entendre, il faut d'abord expliquer comment se fait la vision, qui n'est que le rapport de l'espece dans l'organe de la vûë. Cette espece est le raïon de la lumière rompu & modifié sur un corps, sur lequel formant differens angles, cette lumière se convertit en couleurs. Car un angle de certaine maniere fait du rouge, un autre du verd, du bleu, ou du jaune, & ainsi de toutes les couleurs : comme nous les appercevons dans le verre triangulaire, sur lequel le raïon du Soleil réfléchi forme les différentes couleurs de l'arc-en-ciel. L'espece visible n'est donc autre chose que le raïon de la lumière, qui rejaillit depuis l'objet sur lequel il s'est rompu, jusques dans l'œil. Or la lumière ne tombe que sur trois sortes d'objets, ou de corps, dont les uns sont diaphanes, les autres opaques, & les autres participent de ces deux qualités, étant en partie diaphanes, & en partie opaques. Lorsque la lumière tombe sur un corps diaphane, qui est rempli d'une infinité de petits pores, comme l'air, elle passe au travers, & ne fait point de reflexions. Lorsque la lumière tombe sur un corps entièrement opaque, comme est une fleur, ne pouvant le pénétrer, son raïon se réfléchit dessus, & retourne de la fleur à l'œil où elle porte l'especé, & fait distinguer les couleurs, selon les angles formés par cette reflexion. Si le corps sur lequel tombe la lumière, est en partie opaque, & en partie diaphane, comme est le verre, elle passe au travers par le diaphane, c'est-à-dire, par les pores du verre qu'elle pénètre, & fait réflexion sur les parties opaques, c'est-à-dire, qui ne sont pas poreuses. Ainsi l'air est invisible, parce qu'il est absolument pénétré par la lumière. La fleur renvoye à l'œil une couleur, parce qu'étant impé-

nétrable à la lumière, elle l'oblige de réfléchir. Et le verre n'est visible que parce qu'il contient quelques parties opaques, qui selon la diversité des angles que forme le rayon de la lumière qui donne dessus, réfléchit différentes couleurs. Voilà la manière dont se forme la vision. De sorte que l'air étant invisible à cause de sa grande diaphanéité, un Ange ne peut s'en revêtir, & le faire voir, qu'en épaississant tellement l'air, que de diaphane il le rende opaque, & capable de réfléchir le rayon de la lumière jusqu'à l'œil de celui qui l'aperçoit. Or comme les Anges ont des connoissances, & des puissances bien au delà de ce que nous pouvons imaginer, il ne faut pas s'étonner s'ils peuvent se former des corps aériens, qui seront visibles par l'opacité qu'ils leur donneront. A l'égard des organes nécessaires à ces corps aériens pour former des sons, & se faire entendre; sans avoir recours à la disposition de la matière, il les faut attribuer entièrement au miracle.

C'est ainsi que les Anges ont apparu aux saints Patriarches. C'est ainsi que les Ames glorieuses qui participent à la nature des Anges se peuvent revêtir d'un corps aérien pour se rendre visibles, & que les Démons mêmes peuvent en épaississant & condensant l'air, s'en former des corps pour se rendre visibles aux hommes, par une permission toute particulière de Dieu, & pour accomplir les secrets de sa Providence, comme on dit, qu'ils ont apparu à saint Antoine le Solitaire, & à d'autres saints, pour les tenter.

Pardonnez-moi, Monsieur, cette petite digression de Physique, dont je n'ai pu me dispenser pour faire comprendre la manière dont les Anges, qui sont des substances purement spirituelles, peuvent tomber sous nos sens charnels.

La seule chose dont les saints Docteurs ne sont.

point d'accord sur ce sujet, c'est de sçavoir, si les Anges apparoissent aux hommes de leur propre mouvement, ou s'ils ne le peuvent faire que par un ordre exprès de Dieu. Il me semble que rien ne peut mieux contribuer à décider cette difficulté, que de déterminer la maniere dont les Anges connoissent toutes les choses d'ici-bas : car si c'est par le moyen des especes que Dieu leur communique tous les jours, comme le croit S. Augustin, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne connoissent tous les besoins des hommes, & qu'ils ne puissent pour les consoler & les fortifier, se rendre sensibles à eux par la permission de Dieu, sans en recevoir toujours un ordre exprès : ce qu'on peut conclure de ce que dit S. Ambroise au sujet de l'apparition des Anges; que leur nature les rend invisibles, & que leur volonté les rend visibles *Hujus naturæ est non videri, voluntatis videri* (a).

Pour ce qui est des Démon, il est certain que leur pouvoir étoit bien grand avant la venue de J. C. puisqu'il les nomme lui-même les Puissances des ténèbres, & les Princes du monde. On ne peut douter qu'ils n'ayent long-temps trompé les hommes par les prodiges qu'ils faisoient opérer à ceux qui se devoïent plus particulièrement à eux : que plusieurs oracles n'ayent été un effet de leur puissance & de leurs connoissances, que qu'une partie se doive attribuer à la subtilité des hommes : & qu'ils ne soient apparus sous des figures phantastiques qu'ils prenoient de la même maniere que les prennent les Anges, c'est-à-dire, sous des corps aériens qu'ils organisoient. L'Ecriture sainte nous assure même qu'ils s'emparoiént des corps de personnes vivantes. Mais J. C. dit

(a) Com. sur S. Luc. Liv. 1. chap. 1.

trop précisément qu'il a détruit l'Empire des Démons, & nous a affranchis de leur tyrannie, pour qu'on puisse raisonnablement penser qu'ils aient encore sur nous la puissance qu'ils avoient autrefois; jusqu'à operer des choses qui paroissent miraculeuses; comme on le raconte de cette Vestale qui porta de l'eau dans un crible pour prouver sa virginité, & de celle qui avec sa simple ceinture fit remonter sur le Tybre un Bateau qui étoit tellement engravé, que toute la force humaine ne le pouvoit ébranler. Et presque tous les saints Docteurs conviennent qu'il ne leur reste d'autre moyen de nous tromper que par la suggestion, que Dieu leur a voulu laisser pour exercer notre vertu.

Je ne m'amuserai point à combattre toutes les impostures qu'on a publiées des Démons Incubes & Succubes, dont quelques Auteurs ont fait leurs écrits: non plus qu'à répondre aux prétendues possessions des filles de Loudun, & de Marthe Broffier (b), qui ont fait tant de bruit à Paris au commencement du dernier siècle: parceque plusieurs sçavans, qui nous ont donné leurs réflexions sur ces aventures, ont assez fait voir que les Démons n'y ont eu aucune part; & la dernière sur tout est parfaitement détruite par le rapport de Marescot celebre Medecin, qui fut député par la Faculté de Theologie, pour examiner cette fille

(b) *Marthe Broffier*, fille d'un Tisserand de Romorantin, fut produite comme Demoniaque en 1598. Voyez à ce sujet l'Histoire de M. de Thou, Livre CXXIII. & le tome V. du Journal de Henry III. édit. de 1744. page 206 &c. L'affaire de Loudun parut sous

Louis XIII. & l'on accuse le Cardinal de Richelieu d'avoir fait jouer cette Tragedie, pour perdre Urbain Grandier, Curé de Loudun nous en avons une Histoire extremement curieuse, imprimée sous le titre d'*Histoire des Diabes de Loudun* in-12. Amsterdam.

qui faisoit tant de merveilles. Voici ses propres paroles , qui peuvent servir d'une réponse générale à toutes ces sortes d'aventures : *à naturā multa , plura ficta , à damone nulla*. C'est-à-dire , que le temperament de Marthe Brosfier , qui étoit apparemment fort mélancolique , & hypocondre , contribuoit beaucoup à ses enthousiasmes : qu'elle en feignoit encore plus , & que le Démon n'y avoit aucune part.

Si quelques Peres , comme saint Thomas ; croient que les Démons opèrent quelque fois des effets sensibles , ils ajoutent toujours que ce ne peut être que par une permission toute particuliere de Dieu pour sa gloire , & le salut des hommes.

Al'égard de tous ces prodiges, & de ces malefices si ordinaires , que le peuple attribué au sortilege , & au commerce avec les Démons , il est constant qu'ils ne peuvent être operez que par la Magie naturelle , qui est la connoissance des effets secrets des causes naturelles , & plusieurs par la seule subtilité de l'art. C'est le sentiment de la plupart des Peres de l'Eglise qui en ont parlé ; & sans en chercher des témoignages dans les Auteurs du Paganisme , comme Xenophon , Athenée , & Pline , dont les ouvrages sont remplis d'une infinité de merveilles toutes naturelles, nous voyons de nôtre temps des effets si surprenans de la nature , comme ceux de l'Aiman , de l'Acier , du Mercure , que nous les attribuerions au sortilege comme ont fait les anciens , si nous n'en avions des démonstrations toutes sensibles. Nous voyons aussi des Bateleurs & Joueurs de Gibeciere faire des choses si extraordinaires , & qui semblent si opposées à la nature , que nous regarderions ces Charlatans comme des Magiciens , si nous ne sçavions par expérience que leur seule adresse jointe à la force de l'habitude , leur fait opérer tant

de choses qui nous paroissent merveilleses.

Toute la part qu'ont les Démon's dans les pratiques criminelles de ceux qu'on nomme communément des Sorciers, est la suggestion, par laquelle ils les invitent à la recherche abominable de toutes les causes naturelles, qui peuvent nuire au prochain.

Me voicy enfin, Monsieur, au point le plus délicat de vôtre question, qui est de sçavoir si nos Ames peuvent revenir sur la terre, après qu'elles sont séparées de nos corps.

Comme les anciens Philosophes erroient si fort sur la nature des Ames : les uns croyant que ce n'étoit qu'un feu qui nous animoit, les autres un air subtil, & d'autres assurant que ce n'étoit rien autre chose que le bon arrangement de toute la machine du corps, ce qui étoit n'en point admettre non plus que dans les bêtes : il ne faut pas s'étonner qu'ils aient eu des idées si grossières sur leur état après la mort.

L'erreur des Grecs qu'ils ont communiquée aux Romains, & ceux-cy à nos anciens Gaulois, étoit que les ames dont les corps n'étoient pas solennellement ensevelis par le ministère des Prêtres de la Religion, erroient hors des Enfers sans trouver de repos jusqu'à ce qu'on eût brûlé leurs corps & recueilli leurs cendres. Homere fait paroître Patrocle tué par Hector, à son ainy Achille pendant la nuit, pour lui demander la sepulture, sans laquelle il est privé, dit il, de la douceur de passer le fleuve Acheron. Il n'y avoit que les ames de ceux qui avoient été noyés, qu'ils croyoient ne pouvoir revenir après leur mort ; dont l'on trouve une plaisante raison dans Servius Interprete de Virgile, qui dit que la plûpart des Sçavans du temps de Virgile, & Virgile lui-même, croyant que l'ame n'étoit autre chose qu'un feu qui ani-

me & fait agir le corps ; ils étoient persuadés que le feu étoit entièrement éteint par l'eau , comme si le matériel pouvoit agir sur le spirituel. Virgile explique clairement son sentiment au sujet des ames dans ces Vers : *Ignis est ollis vigor & cælestis origo* : Et peu après , *totos infusa per artus mens agitat molem , & toto se corpore miscet*. Pour marquer l'ame universelle du monde, qu'il croyoit avec la plupart des Philosophes de son temps.

C'étoit encore une erreur commune parmi les Payens de croire , que les Ames de ceux qui étoient morts avant leur juste âge , qu'ils mettoient à l'extrémité de la croissance , erroient vagabondes jusqu'à ce que le temps fût venu , auquel elles devoient naturellement être séparées de leurs corps. Platon plus pénétrant , & mieux instruit que les autres , quoique dans l'erreur comme eux , disoit que les Ames des justes qui avoient suivi la vertu montoient au Ciel : & que celles qui avoient été impies retenant encore la contagion de la matière terrestre du corps , erroient sans cesse autour des sepulchres , apparoissant comme des ombres & des phantômes.

Pour nous , à qui la Religion apprend que nos Ames sont des substances spirituelles , créées de Dieu & unies pour quelque temps à des corps , nous savons qu'il y a pour elles après la mort trois differens états.

Celles qui jouissent de la beatitude éternelle , toutes abîmées , comme parlent les saints Docteurs , dans la contemplation de la gloire de Dieu , ne laissent pas de s'intéresser encore à ce qui regarde les hommes , dont elles ont éprouvé les miseres ; & comme elles sont parvenues au bonheur des Anges , tous les Ecrivains sacrés leur attribuent le même privilege de pouvoir sous des corps aériens , se rendre visibles à leurs freres , qui sont

encore sur la terre, pour les consoler, & leur apprendre les volontez divines; & ils nous en rapportent plusieurs apparitions, qui sont toujours arrivées par une permission particulière de Dieu.

Les ames que l'abomination de leurs crimes a plongées dans ce gouffre de tourmens que l'Ecriture appelle Enfer, étant condamnées à y être éternellement retenues, sans pouvoir esperer aucun soulagement, n'ont garde d'avoir la permission de venir parler aux hommes sous des corps phantastiques. L'Ecriture nous marque assez l'impossibilité de ce retour, par le discours qu'elle met dans la bouche du mauvais riche dans l'Enfer, qu'elle introduit parlant à Abraham. Il ne demande pas la permission d'aller lui-même avertir ses freres, qui sont sur la terre, d'éviter les tourmens qu'il souffre: parce qu'il sçait que cela n'est pas possible; mais il prie Abraham d'y envoyer le Lazare, qui étoit dans la gloire. Et pour marquer en passant combien les apparitions des Ames bienheureuses, & des Anges, sont rares, Abraham lui répond que cela seroit inutile, puisque ceux qui sont sur la terre ont des Prophetes & une Loi qu'ils n'ont qu'à suivre.

L'Histoire du Chanoine de Rheims, dans l'onzième siècle, qui au milieu du Service solennel qu'on faisoit pour le repos de son ame, parla hautement, & dit, qu'il étoit jugé & condamné, a été réfutée par tant (c) de Sçavans, qui ont fait

(c) M. de Launoy en a fait une Dissertation particulière, *De causa secessus S. Brunonis*, où il réfute solidement cette Fable: cependant cet événement se trouve peint dans les beaux & admirables Tableaux du petit Cloître des Chartreux de Paris. Et l'on sçait ce

que rapporte M. de la Bruyere dans son Livre des Caractères, où il fait parler un Seigneur de la Cour (c'étoit le Marquis de Brancas) qui demande au pere Chartreux, qui lui montrait ces Tableaux, si c'étoit S. Bruno ou le Chanoine qui étoit damné.

remarquer visiblement la supposition de ce fait , qui ne se trouve dans aucun Auteur contemporain , que je ne pense pas qu'aucune personne éclairée me la puisse objecter. Mais quand elle seroit aussi incontestable qu'elle est apocriphe , il me seroit aisé de répondre que la conversion de S. Bruno , qui a fait gagner tant d'ames à Dieu , étoit un assez grand motif pour donner lieu à la divine Providence de faire un miracle aussi éclatant.

Il me reste à examiner si les Ames qui sont dans le Purgatoire , où elles expient le reste de leurs crimes , avant de passer au séjour bienheureux , peuvent venir converser avec les hommes , & leur demander des prières pour leur soulagement.

Quoique ceux qui ont voulu soutenir cette erreur populaire , aient fait leurs efforts pour l'appuyer sur differens passages tirés de S. Augustin , de S. Jérôme , & de S. Thomas , il est constant que tous ces Peres ne parlent que du retour des Ames bienheureuses pour manifester la gloire de Dieu ; & que S. Augustin dit précisément que s'il étoit possible que les Ames des morts apparussent aux hommes , il n'y auroit point de jour qu'il ne fût visité de sa Mere Monique.

Tertullien , dans son traité de l'Ame se moque de ceux de son temps , qui croyoient les apparitions. S. Jean Chrysostome , parlant au sujet du Lazare , les nie formellement , aussi bien que le Glossateur du droit Canon Jean Andreas , qui appelle phantômes de l'imagination malade , & vaines apparitions , ce qu'on publie des Ames qu'on croit voir ou entendre. Le septième Chapitre de Job , & le Cantique du Roi Ezechias rapporté au Chapitre 38. d'Isaye , sont tous remplis de témoignages que le S. Esprit semble nous avoir voulu donner de cette vérité , que nos Ames ne

peuvent revenir sur la terre après nôtre mort ; jusqu'à ce que Dieu en ait fait des Anges.

Mais pour mieux l'établir encore , il faut répondre aux plus fortes objections de ceux qui la combattent. Ils rapportent le sentiment des Juifs , qu'ils prétendent prouver par le témoignage de Joseph , & des Rabins. Les paroles de J. C. à ses Apôtres , lorsqu'il leur apparut après sa Résurrection. L'autorité du Concile (d) Eliberitain. Quelques passages de S. Jérôme dans son traité contre Vigilance. Des Arrêts rendus en différens Parlemens , par lesquels les Baux de plusieurs maisons ont été résolus , à cause des esprits qui y revenoient journellement , & tourmentoient les Locataires. Enfin un nombre infini d'exemples qui sont répandus dans toutes les Histoires.

Pour détruire en peu de mots toutes ces autorités , je dis d'abord qu'on ne peut pas conclure que les Juifs crussent le retour des Ames après la mort , de ce que Joseph assure , que l'Esprit que la Pythonisse fit apparôître à Saül , étoit le véritable Esprit de Samüel : car outre que la sainteté de ce Prophete l'avoit mis au nombre des bienheureux , il y a dans cette apparition des circonstances , qui font que la plupart des saints Docteurs ont douté que ce fût l'Esprit de Samüel : croyant que ce pouvoit être un prestige , dont la Pythonisse trompoit Saül , & lui faisoit croire qu'il voyoit ce qu'il avoit envie de voir.

Ce que plusieurs Rabins rapportent des Patriarches , des Prophetes , & des Rois , qu'ils ont vûs sur la montagne de Getizim , ne prouve pas non plus que les Juifs crussent que les Ames des

(d) C'est ce qu'on appelle le Concile d'Elvire, *Iliberis*, que c'étoit *Colléoure* en Roussillon ; mais à tort. 512. dans le Royaume de

morts

morts pouvoient revenir; puis qu'outre que ce n'étoit qu'une vision procédant de l'Esprit extasié, qui croyoit voir ce qu'il ne voyoit pas véritablement, tous ceux qui composoient cette apparition étoient des personnes de la sainteté desquels les Juifs étoient persuadés. Ce que dit J. C. à ses Apôtres, que les Esprits n'ont ni chair, ni os, loin de faire croire que les Esprits puissent revenir, prouve au contraire évidemment qu'ils ne peuvent sans miracle se rendre sensibles aux hommes: puis qu'il faut absolument une substance corporelle, & des organes pour se faire entendre. Ce qui ne convient point aux Ames, qui étant des substances pures, exemptes de toute matière, sont invisibles, & ne peuvent naturellement être soumises à nos sens.

Le Concile Provincial Eliberitain tenu en Espagne sous le Pontificat de Sylvestre premier, lequel défend d'allumer de jour des Cierges dans le Cimetière des Martyrs, ajoutant pour raison qu'il ne faut pas inquiéter les Esprits des Saints, n'est d'aucune considération: parce que, outre que ces paroles sont sujettes à différentes interprétations, & peuvent même avoir été inferée par un Copiste, comme le croient quelques Sçavans, elles ne regardent que les Martyrs, dont on ne peut pas douter que les Ames ne soient bienheureuses.

Je réponds la même chose aux passages de S. Jérôme: parceque combatant l'Heretique Vigilance, qui traitoit d'illusions tous les miracles qui se faisoient aux tombeaux des Martyrs, il s'efforce de lui prouver que les Saints qui sont dans le Ciel, prennent toujours part aux miseres des hommes, & leur apparoissent même quelquefois visiblement, pour les fortifier & les consoler.

Pour ce qui est des Arrêts qui ont annullé les Baux de plusieurs Maisons, à cause des incommodi-

tés que les Esprits y caussent aux Locataires ; il suffit d'examiner les moyens & les raisons sur lesquelles ils ont été obtenus , pour comprendre , ou que les Juges ont été induits en erreur par les préjugés de leur enfance , ou que , comme ils sont obligés de déferer aux preuves qui sont produites , souvent même contre leurs propres connoissances , ils ont été trompés par l'imposture , ou par la simplicité des témoins.

A l'égard des apparitions dont toutes les Histoires sont remplies , une des plus fortes qu'on me puisse objecter , & à laquelle je me crois le plus obligé de répondre , est celle qu'on prétend être arrivée à Paris dans le dernier siècle ; dont on cite plus de cinq cens témoins qui ont examiné la vérité du fait avec une attention particulière. Voici l'Avanture telle que la rapportent ceux qui ont écrit dans le temps qu'elle s'est passée.

Le Marquis de Ramboüillet (e) frere aîné de Madame la Duchesse de Montauzier , & le Marquis de Précý , aîné de la maison de Nantoüillet , tous deux âgés de 25 à 30 , étoient intimes amis , & alloient à la guerre , comme y vont en France toutes les personnes de qualité. Comme ils s'entretenoient un jour ensemble des affaires de l'autre monde , après plusieurs discours qui témoignent assez qu'ils n'étoient pas trop persuadés de tout ce qui s'en dit , ils se promirent l'un à l'autre , que le premier qui mourroit , en viendrait apporter des nouvelles à son compagnon. Au bout de trois mois , le Marquis de Ramboüillet partit pour la Flandres , où la guerre étoit pour lors , & de Précý arrêté par une grosse fièvre demeura à Paris. Six semaines après de Précý entendit sur les six heures du matin tirer les rideaux de

(e) Voyez ci-dessus page 375 où cette avanture est rapportée ; mais trop succinctement.

son lit , & se tournant pour voir qui c'étoit , il apperçût le Marquis de Rambouillet en buffe & en bottes. Il sortit de son lit , & voulut sauter à son col , pour lui témoigner la joye qu'il avoit de son retour ; mais Rambouillet reculant quelques pas en arriere , lui dit que ces caresses n'étoient plus de saison , qu'il ne venoit que pour s'acquitter de la parole qu'il lui avoit donnée , qu'il avoit été tué la veille en telle occasion ; que tout ce que l'on disoit de l'autre monde étoit très-certain , qu'il devoit songer à vivre d'une autre maniere , & qu'il n'avoit point de temps à perdre , parce-qu'il seroit tué dans la premiere occasion , où il se trouveroit. On ne peut exprimer la surprise où fut le Marquis de Précý à ce discours : ne pouvant croire ce qu'il entendoit , il fit de nouveaux efforts pour embrasser son ami , qu'il croyoit le vouloir abuser : mais il n'embrassa que du vent ; & Rambouillet voyant qu'il étoit incrédule , lui montra l'endroit où il avoit reçu le coup , qui étoit dans les reins , d'où le sang paroissoit encore couler. Après cela le phantôme disparut , & laissa de Précý dans une frayeur plus aisée à comprendre qu'à décrire. Il appella en même temps son Valet de Chambre , & réveilla toute la maison par ses cris. Plusieurs personnes accoururent , à qui il conta ce qu'il venoit de voir : tout le monde attribua cette vision à l'ardeur de sa fièvre , qui pouvoit alterer son imagination. On le pria de se recoucher , lui remontrant qu'il falloit qu'il eût rêvé ce qu'il disoit. Le Marquis au désespoir de voir qu'on le prenoit pour un visionnaire , raconta toutes les circonstances que je viens de dire : mais il eut beau protester qu'il avoit vû & entendu son ami en veillant , on demeura toujours dans la même pensée , jusqu'à l'arrivée de la Poste de Flandres , par laquelle on apprit la mort du Marquis de

Ramboüillet. Cette premiere circonstance s'étant trouvée véritable, & de la maniere que l'avoit dit Précý, ceux à qui il avoit conté l'aventure, commencerent à croire qu'il en pouvoit être quelque chose, parceque Ramboüillet ayant été tué précisément la veille du jour qu'il l'avoit dit, il étoit impossible qu'il l'eût appris naturellement. Cet événement s'étant répandu dans Paris, on crut que c'étoit l'effet d'une imagination troublée, ou un conte fait à plaisir : & quoi que pussent dire les personnes qui examinoient la chose sérieusement, il resta toujours dans les Esprits un soupçon, qu'il n'y avoit que le temps qui pût dissiper. Cela dépendoit de ce qui arriveroit au Marquis de Précý, lequel étoit menacé de périr à la premiere occasion. Ainsi chacun regardoit son sort comme le dénouement de la piece; mais il confirma bien-tôt tout ce dont on doutoit : car dès qu'il fût guéri de sa maladie, les guerres civiles étant survenues, il voulut aller au combat de S. Antoine, quoique son pere & sa mere, qui craignoient la prophétie, dissent tout ce qu'ils purent pour l'en empêcher : il y fut tué au grand regret de toute sa famille.

En supposant la vérité de toutes les circonstances de ce fait; voici ce que je dirai, pour découvrir les conséquences qu'on en veut tirer,

Il n'est pas difficile de comprendre que l'imagination du Marquis de Précý échauffée par la fièvre, & troublée par le souvenir de la promesse que le Marquis de Ramboüillet & lui s'étoient faite, ne lui ait représenté le phantôme de son ami, qu'il sçavoit qui étoit aux coups, & à tout moment en danger d'être tué. Les circonstances de la blessure du Marquis de Ramboüillet, & la prédiction de la mort de Précý, qui se trouva accomplie, ont quelque chose de plus grave; ces

pendant ceux qui ont éprouvé quelle est la force des pressentimens, dont les effets sont tous les jours si ordinaires, n'auront pas de peine à concevoir que le Marquis de Précý, dont l'esprit agité par l'ardeur de son mal, suivoit son ami dans tous les hazards de la guerre, & s'attendoit toujours à se voir annoncer par son phantôme ce qui lui devoit arriver à lui-même, ait prévu que le Marquis de Ramboüillet avoit été tué d'un coup de mousquet dans les reins, & que l'ardeur qu'il se sentoit lui-même pour se battre, le feroit périr à la première occasion. On verra par les paroles de S. Augustin, que je rapporterai dans la suite, combien ce Docteur de l'Eglise étoit persuadé de la force de l'imagination, à laquelle il attribue la connoissance des choses à venir. J'établirai encore l'autorité des pressentimens par un exemple des plus singuliers.

Une Dame d'esprit, que je connois particulièrement, étant à Chartres, où elle faisoit son séjour, songea la nuit dans son sommeil, qu'elle voyoit le Paradis, qu'elle se representoit comme une salle magnifique, autour de laquelle étoient en différens degrés les Anges, les Esprits bienheureux, & Dieu qui présidoit au milieu dans un Trône éclatant. Elle entendit frapper à la porte de ce lieu plein de délices : & S. Pierre l'ayant ouverte, elle vit paroître deux très-petits enfans, dont l'un étoit vêtu d'une robe blanche, & l'autre étoit tout nud. S. Pierre prit le premier par la main, & le conduisit au pied du Trône, & laissa l'autre à la porte, qui pleuroit amèrement. Elle se réveilla en ce moment, & raconta son rêve à plusieurs personnes, qui le trouverent tout à fait particulier. Une Lettre qu'elle reçût de Paris l'après midi, lui apprit qu'une de ses filles étoit accouchée de deux enfans qui étoient morts, &

dont il n'y en avoit qu'un qui eût reçu le Bap-
tême.

De quoi ne peut-on pas croire l'imagination capable après une si forte preuve de son pouvoir ? Peut-on douter que parmi toutes les prétendues apparitions qu'on raconte , elle n'opere seule toutes celles qui ne viennent pas des Anges , & des Ames bienheureuses , & qui ne font pas l'effet de la malice des hommes ?

Pour expliquer plus au long ce qui a donné lieu aux phantômes dont on a publié les apparitions dans tous les temps , sans me prévaloir du sentiment ridicule des Sceptiques , qui , doutent de tout & avancent que nos sens quelque sains qu'ils soient , ne sçauroient rien imaginer que fausement ; je remarquerai que les plus sages d'entre les Philosophes , soutiennent que la mélancolie abondante , la colere , la frenesie , la fièvre , les sens dépravés , ou débilités , soit naturellement , soit par accident , peuvent faire imaginer , voir , & entendre beaucoup de choses qui n'ont nul fondement.

Aristote (f) dit , qu'en dormant les sens intérieurs agissent par le mouvement local des humeurs & du sang , & que cette action descend quelquefois jusqu'aux organes sensitifs ; de sorte qu'au réveil les personnes même les plus sages pensent voir les images qu'elles ont songées.

Plutarque , en la vie de Brutus , rapporte que Cassius persuada à Brutus qu'un Spectre , que ce dernier publioit avoir vu en veillant , étoit un effet de son imagination. Voici le raisonnement qu'il lui met en la bouche.

» L'Esprit de l'homme étant de sa nature extrêmement actif , est dans un mouvement conti-

(f) Aristote Traité du songe & des veilles.

»nuel qui produit toujours quelques fantaisie;
 »sur tout les personnes mélancoliques, comme
 »vous, Brutus, sont plus sujettes à se former
 »dans l'imagination des especes qui passent sou-
 »vent jusqu'à leurs sens extérieurs. «

Galien si habile dans la connoissance de tous les ressorts du Corps humain, attribue les Spectres à l'extrême subtilité de la vûe & de l'ouïe.

Ce que j'ai lû dans Cardan, semble établir le sentiment de Galien. Il dit, qu'étant dans la ville de Milan, le bruit se répandit qu'il y avoit un Ange en l'air, qui paroïssoit visiblement, & qu'étant accouru sur la place, il le vit lui-même avec plus de deux mille personnes. Comme les plus sçavans étoient dans l'admiration de ce prodige, un habile Jurisconsulte qui survint, ayant examiné la chose avec attention, leur fit remarquer sensiblement, que ce qu'ils voyoient n'étoit pas un Ange; mais la figure d'un Ange de pierre, qui étoit sur le haut du Clocher de S. Gothard, laquelle imprimée dans une nuë épaisse, par le moyen d'un rayon de Soleil qui donnoit dessus, se réfléchissoit aux yeux de ceux qui avoient la vûe plus perçante. Si ce fait n'avoit été éclairci sur le champ par un homme exempt de toute prévention, il auroit passé pour constant que c'eût été un véritable Ange, puisqu'il avoit été vû par les plus éclairés de la Ville, au nombre de plus de deux mille personnes.

Le célèbre du Laurent dans le Traité qu'il a fait de la Mélancolie, lui attribue les effets les plus surprenans, dont il rapporte une infinité d'exemples, qui semblent surpasser le pouvoir de la nature.

S. Augustin consulté par Evode Evêque d'Uzale, sur le sujet que je traite, lui répond en ces termes. » A l'égard des visions, mêmes de celles

où l'on apprend quelque chose de l'avenir, il n'est pas possible d'expliquer comment elles se font, à moins de sçavoir auparavant par où se fait tout ce qui se passe en nous quand nous pensons : car nous voyons clairement qu'il s'excite dans nôtre ame un nombre infini d'images, qui nous représentent ce qui a frappé nos yeux, ou nos autres sens : nous l'expérimentons tous les jours, & à toute heure. Et peu après il ajoute pour exemple : » Dans le moment que je dicte cette Lettre, je vous vois des yeux de mon esprit, sans » que vous soyez présent, ni que vous en sçachiez » rien; & je me représente par la connoissance que » j'ai de vous, l'impression que mes paroles feront » sur votre esprit, sans sçavoir néanmoins, & sans » pouvoir comprendre comment tout cela se passe » en moi. »

Je ne crois pas, Monsieur, que vous me demandiez rien de plus précis que ces paroles de S. Augustin, pour vous persuader qu'il faut attribuer à la force de l'imagination la plus grande partie des apparitions, même de celle où l'on apprend des choses, qui semblent ne pouvoir être connues naturellement ; & vous me dispenserez bien d'entreprendre de vous expliquer comment l'imagination opere toutes ces merveilles, puisque ce saint Docteur avouë qu'il ne peut pas lui-même le comprendre, quoiqu'il en soit convaincu.

Je vous dirai seulement que le sang qui circule sans cesse dans nos artères, & dans nos veines, s'étant purifié & échauffé dans le cœur, jette des vapeurs délicates, qui sont ses parties les plus subtiles, qu'on appelle Esprits animaux, lesquelles étant portées dans les cavités du cerveau, mettent en mouvement la petite glande, qui est, dit-on, le siège de l'ame, & par ce moyen réveillent & res-

SUR LES APPAREILS

fusçient les especes des choses qu'on a vûes ou entendues autrefois, qui y sont comme ensevelies, & forment le raisonnement intérieur que nous appelons la pensée. D'où vient que les animaux ont aussi-bien que nous la memoire, mais non pas les reflexions qui l'accompagnent, qui ne partent que de l'ame, qu'ils n'ont point.

Si ce que Monsieur Digby sçavant Anglois, & Chancelier d'Henriette Reine d'Angleterre, le Pere Kirker célèbre Jesuite, le Pere Schott de la même Compagnie, Gaffarel, & Vallemont publient de l'admirable secret de la Palingénésie, ou resurrection des plantes, a quelque fondement, on pourroit rendre raison des ombres, & des phantômes que plusieurs personnes ont assuré avoir vûs dans des Cimetieres.

Voici la maniere dont ces curieux parviennent à la merveilleuse opération de la Palingénésie.

Ils prennent une fleur, la brûlent, & en ramassent toutes les cendres, dont ils tirent les sels par le moyen de la calcination. Ils mettent ces sels dans une phiole de verre, où ayant mêlé certaines compositions capables de les mettre en mouvement lorsqu'on les échauffe, toute cette matiere forme une poussiere, dont la couleur tire sur le bleu. De cette poussiere, excitée par une chaleur douce, il s'en élève un tronc, des feuilles, & une fleur; en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante, qui sort du milieu de ses cendres. Dès que la chaleur cesse tout le spectacle s'évanouit, la matiere se dérange, & se précipite dans le fond du vaisseau, pour y former un nouveau cahos. Le retour de la chaleur ressuscite toujours ce Phoenix vegetal, caché dans ses cendres: & comme la presence de la chaleur lui donne la vie, son absence lui cause la mort.

Le Pere Kirker qui tâche de rendre raison

X.v

de cet admirable phenomene , dit , que la vertu feminine de chaque mixte est concentrée dans ses sels ; & que dès que la chaleur les met en mouvement , ils s'élevent aussi-tôt , & circulent comme un tourbillon dans le vaisseau de verre ; ces sels dans cette suspension , qui les met en liberté de s'arranger , prennent la même situation , & forment la même figure que la nature leur avoit donnée primitivement : conservant le penchant à devenir ce qu'ils étoient , ils retournent à leur premiere destination , & s'allignent comme ils étoient dans la plante vivante. Chaque corpuscule de sel rentrant dans la premiere destination qu'il tenoit de la nature , ceux qui étoient au pied de la plante s'y arrangeant de même ceux qui composoient le haut de la tige , les branches , les feuilles & les fleurs reprennent leur premiere place , & forment ainsi une parfaite apparition de la plante entiere.

On prétend que cette opération a été faite sur (g) un Moineau : & MM. de l'Academie Royale d'Angleterre , qui en font des expériences , espèrent parvenir à la faire aussi sur les hommes.

Or , selon le principe du Pere Kirker , & des plus sçavans Chimistes , qui prétendent que la forme substantielle des corps , réside dans les sels , & que ces sels mis en mouvement par la chaleur forment la même figure que la nature leur avoit donnée ; il n'est pas difficile de comprendre que les corps morts étant consommés dans la terre , les sels qui s'en exhalent avec les vapeurs par le moyen des fermentations , qui se font si souvent dans cet élément , peuvent bien en s'arrangeant sur la surface de la terre , former ces ombres , & ces phantômes , qui ont effrayé tant de personnes. Ainsi l'on voit assez combien il y a peu de raison

(g) Voyez M. l'Abbé de Vallemont en son Livre des Singularités de la végétations in-12. Paris 1 vol.

de les attribuer au retour des Ames , ou aux Démons , comme ont fait quelques ignorans.

A toutes les autorités par lesquelles j'ai combattu les apparitions des Ames , qui sont dans le Purgatoire , j'ajouterai encore quelques réflexions toutes naturelles. Si les Ames qui sont dans le Purgatoire pouvoient revenir ici demander des prières pour passer plutôt au séjour de la gloire , il n'y auroit personne qui ne reçût de pareilles instances de la part de ses parens , & de ses amis ; puisque toutes les Ames étant de la même disposition , il y a bien de l'apparence que Dieu leur accorderoit la même permission. D'ailleurs si elles avoient cette liberté , toutes les personnes de bon sens ne comprennent pas pourquoi elles accompagneroient leurs apparitions de toutes les folies dont on les circonscrit dans les Histoires : comme de rouler un lit , d'ouvrir des rideaux , de tirer une Couverture , de renverser des meubles , & de faire un bruit épouvantable. Enfin , si ces apparitions avoient quelque réalité , il est moralement impossible que depuis tant de siècles il ne s'en trouvât pas quel'qu'un si bien averée , qu'on ne pourroit pas en douter.

Après avoir suffisamment établi que toutes les apparitions , qui ne peuvent pas être attribuées à des Anges , ou à des Ames bienheureuses , ne sont produites que par l'une de ces trois causes , la force de l'imagination , l'extrême subtilité des sens , & la dépravation des organes , tels qu'ils sont dans la folie & dans la fièvre chaude : Voyons ce qu'on doit penser du fait arrivé à S. Maur.

Quoique vous ayez déjà vû la Relation qui en a été faite , je crois , Monsieur , que vous ne me fçauvez pas mauvais gré d'en rapporter ici avec quelque détail les circonstances les plus particulières. Je tâcherai de ne rien omettre de tout ce qu'on

a employé pour établir la vérité du fait , & je me servirai même le plus que je pourrai des propres termes de l'Auteur , afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir affoibli l'Avanture.

M. De S. à qui elle est arrivée , est un jeune homme , de petite stature , bien fait dans sa taille , âgé de 24 à 25 ans. Après avoir entendu plusieurs fois , étant couché , donner de grands coups à sa porte , sans que sa servante qui y couroit aussi-tôt , y trouvât personne , & tirer les rideaux de son lit , quoi qu'il n'y eût que lui dans la Chambre ; le 22 Mars dernier sur les onze heures du soir , étant à controller des Rolles d'ouvrages dans son Cabinet avec trois jeunes garçons , qui sont ses domestiques : ils entendirent tous , distinctement feuilleter des papiers sur la table. Le chat fut soupçonné de cet ouvrage : mais le sieur de S. ayant pris un flambeau , & cherché avec attention ne trouva rien. S'étant mis au lit peu après , & ayant envoyé toucher ceux qui étoient avec lui , dans sa Cuisine , qui est à côté de sa Chambre , il entendit encore le même bruit dans son Cabinet. Il se leva pour voir ce que c'étoit : & n'ayant rien trouvé non plus que la première fois , il voulut en fermer la porte : mais il sentit quelque résistance , il entra donc pour voir d'où pouvoit venir cet obstacle. Il entendit en même-temps un bruit en l'air vers le coin , comme d'un grand coup donné sur la muraille , ce qui lui fit faire un cri auquel ses gens accoururent. Il tâcha de les rassurer , quoiqu'effrayé lui-même , & n'ayant rien trouvé , il s'alla recoucher , & s'endormit. A peine les garçons avoient éteint la lumière , que le sieur de S. fut réveillé subitement par une secousse telle que pourroit être celle d'un Bateau qui échoïeroit contre l'arche d'un Pont. Il en fut si ému ; qu'il appella ses domestiques ; & lors qu'ils eurent ap-

porté de la lumière , il fut étrangement surpris de voir son lit déplacé au moins de quatre pieds , & il connut que le choc qu'il avoit senti , étoit celui qu'avoit fait son lit contre la muraille. Ses gens ayant replacé le lit , virent avec autant d'étonnement , que de frayeur , tous les rideaux s'ouvrir au même-temps , & le lit courir vers la cheminée. Le sieur de S. se leva aussi-tôt , & passa le reste de la nuit auprès du feu. Sur les six heures du matin ayant fait une nouvelle tentative pour dormir , il ne fut pas si-tôt couché , que le lit fit encore le même mouvement jusqu'à deux fois , en présence de ses gens , qui tenoient les quenouilles du lit , pour l'empêcher de se déplacer. Enfin , étant obligé de quitter la partie , il s'alla promener jusqu'au dîné ; après le quel ayant essayé de reposer , & son lit ayant encore par deux fois changé de place , il envoya querir un homme qui loge dans la même maison , tant pour se rassurer avec lui , que pour le rendre témoin d'un fait si surprenant , mais la secousse qui se passa devant cet homme fut si violente , que le pied gauche du chevet du lit en fut cassé ; ce qui le surprit si fort , qu'aux offres qu'on lui fit de lui en faire voir une seconde , il répondit que ce qu'il avoit vu , avec le bruit effroyable qu'il avoit entendu toute la nuit , étoient suffisans pour le convaincre de la vérité du fait. Ce fut ainsi que la chose , qui étoit demeurée jusques-là entre le sieur de S. & ses domestiques , devint publique. Ce bruit s'étant répandu aussi-tôt , & étant venu aux oreilles d'un très-grand Prince , qui venoit d'arriver à S. Maur , son Altesse fut curieuse de s'en éclaircir , & se donna la peine d'examiner avec soin la qualité des faits , qui lui furent rapportés. Comme cette Avanture étoit le sujet de toutes les conversations , on n'entendit bien-tôt qu'histoires d'Esprits rap-

portées par les plus crédules, & que plaifanteries de la part des Esprits forts. Cependant le sieur de S. tâchoit de se rassurer pour se mettre la nuit suivante dans son lit, & se rendre digne de la conversation de l'Esprit, qu'il ne doutoit pas, qui n'eût quelque chose à lui dire. Il dormit jusqu'au lendemain neuf heures du matin, sans avoir senti autre chose que de petits soulevemens, comme si les matelats s'étoient élevés en l'air, ce qui n'avoit servi qu'à le bercer, & à provoquer le sommeil. Le lendemain se passa assez tranquillement; mais le 26 l'Esprit qui paroïssoit être devenu sage, reprit son humeur badine, & commença le matin par faire un grand bruit dans la Cuisine. On lui auroit pardonné ce jeu s'il en étoit demeuré-là : mais ce fut bien pis l'après-midy. Le sieur de S. qui avoue qu'il se sentoit un attrait particulier pour son cabinet, auquel pourtant il ne laissoit pas de répugner, y étant entré sur les six heures, y fit un tour jusqu'au fond, & revenant vers la porte pour rentrer dans sa Chambre, fut fort surpris de la voir se fermer toute seule, & se barricader avec les deux verroux. En même-temps les deux volers d'une grande armoire s'ouvrirent derrière lui, & rendirent son cabinet un peu obscur, parceque la seule fenêtre qui étoit ouverte, se trouvoit derrière l'un des volets. Ce spectacle jetta le sieur de S. dans une frayeur plus aisée à imaginer qu'à décrire. Cependant il lui resta assez de sang froid pour entendre à son oreille gauche une voix distincte, qui venoit d'un coin du cabinet, & qui lui sembloit un pied environ au dessus de sa tête, laquelle lui parla en fort bons termes pendant l'espace d'un demi *Miserere*, & lui ordonna en le tutoyant, de faire certaine chose, surquoi elle lui a recommandé le secret. Ce qu'il a publié, c'est qu'elle lui a donné qua-

torze jours pour l'accomplir : qu'elle lui a com-
 mandé d'aller en un endroit où il trouveroit des
 gens qui l'instruïroient sur ce qu'il devoit faire .
 & qu'elle l'a menacé de revenir le tourmenter s'il
 manquoit à lui obéir ; & sa conversation finit par
 un Adieu. Après cela le sieur de S. se souvient d'être
 tombé évanouï sur le bord d'un coffre , dont il a
 ressenti de la douleur dans le côté. Le grand bruit
 & les cris qu'il fit ensuite , firent accourir plusieurs
 personnes , qui ayant fait des efforts inutiles
 pour ouvrir la porte du Cabinet , alloient l'en-
 foncer avec une hache , lors qu'ils entendirent le
 sieur de S. se traîner vers la porte , qu'il ouvrit
 avec beaucoup de peine. Dans le desordre où il
 parut , & hors d'état de parler , on le porta près
 du feu , & ensuite sur son lit ; où il éprouva toute
 la compassion du grand Prince dont j'ai déjà par-
 lé , qui accourut au premier bruit de cet événe-
 ment. Son Altesse ayant fait visiter tous les coins
 & recoins de la Maison , où l'on ne trouva per-
 sonne , voulut faire saigner le sieur S. Mais son
 Chirurgien ne lui ayant point trouvé de poux , ne
 crut pas qu'il le pût sans danger. Lorsqu'il fut re-
 venu de son évanouissement , son Altesse qui
 vouloit découvrir la vérité , l'interrogea sur son
 aventure : mais elle n'apprit que les circonstances
 dont j'ai parlé ; le sieur de S. lui ayant protesté
 qu'il ne pouvoit sans courir risque de la vie , lui
 en dire d'avantage. L'Esprit n'a point fait parler
 de lui pendant quinze jours : Mais ce terme expi-
 ré , soit que ces ordres n'eussent pas été fidelement
 exécutés , ou qu'il fût bien aise de venir remercier
 le sieur de S. de son exactitude , comme il étoit
 pendant la nuit couché dans un petit lit près d'une
 fenêtre de sa chambre , Madame sa mere dans le
 grand lit , & un de ses amis dans un fauteuil auprès
 du feu , ils entendirent tous trois fraper plusieurs

fois contre la muraille, & donner un si grand coup contre la fenêstre, qu'ils crurent toutes les vitres cassées. Le sieur de S. se leva dans ce moment, & s'en alla dans son cabinet pour voir si cet Esprit importun auroit encore quelque chose à lui dire : mais il n'y trouva ni n'entendit rien. C'est ainsi qu'a fini cette aventure qui a fait tant de bruit, & qui a attiré à S. Maur tant de curieux.

Faisons présentement quelques réflexions sur les circonstances les plus fortes, & les plus capables de faire impression.

Le bruit qui a été entendu plusieurs fois pendant la nuit par le maître, la servante & les voisins, est tout à fait équivoque, & les personnes les plus prevenues ne sçauroient disconvenir qu'il a pû être produit par différentes causes toutes naturelles.

On peut répondre la même chose aux papiers qu'on a entendu feuilleter, puisqu'un petit vent, ou une souris ont pû les agiter.

Le mouvement du lit à quelque chose de plus grave, parce qu'on en rapporte plusieurs témoins : mais j'espère qu'une réflexion nous dispensera d'avoir recours à des bras phantastiques pour l'expliquer.

Réprésentons-nous un lit sous les pieds duquel il y a des roulettes : une personne dont l'imagination est frappée, ou qui a envie de se réjouir, en effrayant ses domestiques, est couchée dessus & s'agite beaucoup en se plaignant qu'elle est tourmentée : est-il surprenant qu'on voye remuer ce lit, sur tout le plancher de la chambre étant frotté ? Mais, dit-on, il y a des témoins qui ont même fait des efforts inutiles pour empêcher ce mouvement. Qui sont ces témoins ? Deux sont de jeunes gens aux gages du Patient, auxquels la frayeur causoit un tremblement universel, & qui

n'étoient pas capables d'examiner les ressorts secrets qui causoient ce mouvement : & l'autre, qu'on peut regarder comme le plus considérable, a dit depuis à plusieurs personnes, qu'il voudroit pour dix pistoles n'avoir pas assuré, qu'il avoit vû ce lit remuer tout seul.

A l'égard de la voix, dont on a conservé le secret avec tant de soin, comme il n'y en a aucun témoin, nous n'en sçaurions juger que par l'état où l'on trouva dans ce moment celui qui avoit été favorisé de cette prétendue révélation.

Des cris redoublés d'un homme, qui entendant enfoncer la porte de son Cabinet, ouvre les verroux qu'il avoit apparemment fermés lui-même ; ses yeux égarés, & le désordre extraordinaire qui parut dans toute sa personne, l'auroient fait prendre par les anciens Payons pour une Sibille pleine de son enthousiasme, & nous doivent paroître plutôt des suites de quelques mouvemens convulsifs, que de l'entretien d'une substance spirituelle.

Enfin les coups donnez sur la muraille, sur les vitres, & avec une extrême violence pendant la nuit en présence de deux témoins, pourroient faire quelque impression si l'on étoit sûr que le Patient, qui étoit couché directement sous la fenestre dans un petit lit, n'y eût aucune part : car des deux témoins qui ont entendu ce bruit, l'un étoit la Mere, & l'autre un ami particulier, qui même faisant réflexion sur ce qu'il a vû & entendu, publie que ce ne peut être que l'effet d'un malefice.

Quelque bien que vous vouliez à ce pays-ci, je ne crois pas, Monsieur, que ce que je viens de remarquer sur les circonstances de l'Avanture, vous engage à croire qu'il a été honoré d'une apparition Angelique : je crains bien plutôt que l'attribuant au dérangement de l'imagination, vous n'accusiez la subtilité de l'air qui y regne,

d'avoir causé ce désordre. Comme j'ai intérêt que vous ne fassiez pas cette injure au Climat de S. Maur, je me trouve obligé d'ajouter quelque chose à ce que j'ai dit de la personne dont il s'agit, afin de vous en faire connoître le caractère.

Il ne faut pas être fort expert en l'art de la physiologie, pour remarquer sur son visage que la melancolie domine dans son temperament. Cette humeur noire, jointe à la fièvre qui le tourmentoit depuis quelque temps, portoit dans son cerveau des vapeurs, qui pouvoient bien lui faire croire qu'il entendoit tout ce qu'il a publié. Outre que l'envie de se donner un divertissement, en effrayant ses domestiques, peut bien l'avoir engagé à feindre plusieurs choses, lorsqu'il a vû que l'Avanture étoit venue aux oreilles d'un Prince, auprès duquel il appréhendoit que son badinage ne lui fît tort. Ainsi je pense, M. que vous jugerez comme moi, que le rapport du célèbre Medecin, Marescot, au sujet de la fameuse Marthe Brosnier, convient parfaitement à notre mélancolique, & explique bien son aventure : *A naturâ multa, plura ficta, à Damone nulla*. Son temperament lui a fait imaginer, voir & entendre beaucoup de choses; il en a feint encore d'avantage pour soutenir ce que son égarement ou son jeu lui avoient fait avancer : & aucune sorte d'Esprit n'a eu part à son aventure. Sans m'arrêter à rapporter plusieurs effets de sa mélancolie, je remarquerai seulement qu'un embarquement qu'il fit l'un des jours gras derniers, partant à dix heures du soir pour faire sur la riviere le tour de la Presqu'isle de S. Maur, dans un bateau où il s'étoit empaillé à cause du froid, a paru si singulier au grand Prince dont j'ai parlé, qu'il s'est donné la peine de l'interroger sur les motifs d'un pareil voyage à une heure si indue.

J'ajouterai que le discernement de son Altesse lui a fait aisément juger d'où procédoit son aventure, & que la conduite qu'elle a tenue en cette occasion, a bien fait connoître qu'il n'est pas facile de la tromper. Je ne crois pas qu'il me soit permis d'omettre le jugement que M. de S. le Pere, qui est un homme d'un mérite distingué, porta de l'aventure de son fils, lorsqu'il en apprit à Paris les circonstances par une lettre de son Epouse qui étoit à S. Maur. Il dit à plusieurs personnes qu'il étoit persuadé que l'Esprit qui agissoit en cette occasion, étoit celui de sa femme & de son fils. L'Auteur de la relation a eu raison de faire ses efforts pour affoiblir un pareil témoignage : mais je ne sçai s'il se flatte d'y avoir réussi, en disant que celui qui l'a rendu, est un esprit fort, & qui se fait honneur d'être de l'opinion à la mode sur le fait des Esprits.

Enfin pour fixer votre jugement & terminer agréablement cette petite Dissertation dans laquelle vous m'avez engagé, je ne sçai rien de meilleur que de vous rapporter les paroles d'une Princesse (b) qui n'est pas moins distinguée à la Cour par la délicatesse de son esprit, que par la grandeur de son rang, & par les charmes de sa personne. Comme on s'entretenoit en sa présence de la singularité de l'Avanture qui se passoit à S. Maur : Pourquoi vous étonner si fort, dit-elle avec cet air gracieux qui lui est si naturel ? Est-il surprenant que le fils ait commerce avec des Esprits, puisque la mere voit trois fois toutes les semaines le Pere Eternel ? Cette femme est bien heureuse, ajouta cette spirituelle Princesse, pour moi

(b) Madame la Duchesse
mere, fille du feu Roy
Louis XIV. & mere de M.
le Duc dernier mort, de

M. le Comte de Charolois
& de M. le Comte de Clermont.

500 DISSERTATION

je ne demanderois d'autre faveur que de le voir une seule fois en ma vie.

Riez avec vos amis de cette agreable reflexion mais sur tout gardez vous bien , Monsieur, de rendre ma Lettre publique. C'est la seule récompense que je vous demande de l'exactitude avec laquelle je vous ay obéy dans une occasion si délicate. Je suis, Monsieur, Votre très-humble &c.

A Saint Maur ce 8. May 1706.

A P P R O B A T I O N.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier cette *Dissertation sur ce qu'on doit penser des Esprits en général & de celui de Saint Maur en particulier*, & je n'y ay rien trouvé qui en doive empêcher l'impression. Fait à Paris ce dix-septième jour d'Octobre mil sept cens six. Signé,

LAMARQUE-TILLADET

Le Privilege du Roy est du 21 Novembre 1706



CATALOGUE DES LIVRES

QUI SE VENDENT A PARIS,
Chez DEBURE l'Aîné.

*Editions des Saints Peres , données par les RR. PP.
Bénédictins de la Congrégation de S. Maur.*

ORIGENIS Opera , Græcè & Latine , studio
D. Caroli de la Rue , Monachi Ord. sancti
Benedicti , in fol. 4. vol. *Parisiis* , an. 1732 ,
volumen quartum & ultimum sub prælo.

Sancti Joannis Chrysostomi Opera omnia Græcè
& Latine , studio Dom. Bernardi de Montfau-
con , Monachi Ordinis sancti Benedicti in-fol.
13. vol. *Parisiis* , an. 1718 & annis sequentibus.

Sancti Basilii Magni Opera omnia Græcè & Latine , studio Juliani Garnier , Ordinis sancti Benedicti , in-fol. 3. vol. *Parisiis* , 1721.

Sancti Patris nostri Joannis Damasceni Monachi
& Presbyteri Hierosolymitani Opera omnia
quæ extant , studio P. Michaelis le Quien ,
Béloniensis, Ordinis FF. Prædicat. 2. vol. in-fol.
Parisiis , 1712.

Liturgiarum Orientalium collectio , opera & studio
Eusebii Renaudot Parisini , 2. vol. in-quarto. *Parisiis* , 1716.

Epistolæ Romanorum Pontificum , & quæ ad eos
scriptæ sunt à S. Clemente I. usque ad Innocen-
tium III. quotquot reperiri potuerunt , ab an-

no Christi 67. ad annum 440. studio Petri Cous-
tant, Ord. S. Bened. 1. vol. in-fol. *Paris*, 1721.
Recueil de Actes, Titres & Mémoires, concer-
nant les Affaires du Clergé de France; augmen-
té d'un grand nombre de Pièces & Observations
sur la Discipline de l'Eglise, & mis en nouvel
ordre, suivant la délibération de l'Assemblée
générale du Clergé du 29 Août 1705. par M.
le Maire, Avocat en Parlement, in-fol. 12 vol.
Paris, 1716, & années suivantes; tous les vo-
lumes se vendent séparément depuis le Tome 7.

De M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy.

Géographie des Enfans, ou Méthode abrégée de
la Géographie, divisée par Leçons, quatrième
édition; 1. vol. in-douze. Paris, 1740.

Méthode pour étudier la Géographie; avec un
Discours préliminaire sur l'étude de cette scien-
ce, & un Catalogue des Cartes Géographiques,
Relations, Voyages & Descriptions nécessaires
pour la Géographie; 7. vol. in-douze. Paris,
1742. avec figures,

Tablettes Chronologiques de l'Histoire Univer-
selle, Sacrée & Prophane, Ecclesiastique &
Civile, depuis la création du Monde, jusqu'à
l'an 1743. avec des Réflexions sur l'ordre qu'on
doit tenir, & sur les Ouvrages nécessaires pour
l'étude de l'Histoire, 2. vol. in-8. Paris, 1744.

Principes de l'Histoire pour l'éducation de la
Jeunesse, par années & par leçons, 6. vol. in-
douze, Paris, 1736. Chaque volume se vend
séparément.

Supplément de la Méthode pour étudier l'Histoi-
re; avec un Supplément au Catalogue des His-
toriens, 2. vol. in-4. grand papier. Paris, 1739.

Les Vies des Saints Peres des Déserts & de quel-
ques Saintes, écrites par des Peres de l'Eglise,
traduites en François par M. Arnaud d'Andilly.

3. vol. in-8. *Paris*, 1736.

Annales Ordinis S. Benedicti in quibus non modo res Monasticæ, sed etiam Ecclesiasticæ Historiæ non minima pars continetur. Autore Joanne Mabillon ejusdem Ordinis, & Congregatione S. Mauri, 6. vol. in-fol. Paris. 1703. cuncta separatim venundantur volumina.

Histoire Universelle de Diodore de Sicile, trad. en François par M. l'Abbé Terrasson de l'Ac. Française, 7. vol. in-12. Paris 1737. & an. suiv.

Les Tomes 3. 4. 5. 6 & 7. se vendent séparément.

Histoire de Philippe, Roi de Macédoine, & Pere d'Alexandre le Grand; par M. Olivier de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, 2. vol. in-douze. Paris, 1740.

Imperium Orientale, sive Antiquitates Constantinopolitanæ, in quatuor partes distributæ, quæ ex variis Scriptorum Græcorum Operibus, & præsertim inèditis adornatæ, Commentariis & Geographicis, &c. illustrantur. Opera & studio Domini Anselmi Banduri Ragusini Benedictini, 2. vol. in-fol. cum multis elegantissimis figuris. Parisiis, 1711. gr. pap.

Mémoires de Maximilien de Bethune, Duc de Sully, Principal Ministre de Henry le Grand, mis en ordre, avec des Remarques, 8. vol. in-douze. Paris, 1745.

Histoire Générale & Particulière des Finances; par M. du Fresne de Francheville, 2. vol. in-4. Paris, 1738;

Histoire des Finances, Tome III. ou Hist. de la Compagnie des Indes; &c. par le même, 1. vol. in-4. Paris, 1738.

Essais sur les Monnoies, ou Réflexions sur le rapport entre l'argent & les denrées. 4. Paris, 1746.

Traduction du Traité de l'Orateur de Cicéron; avec des notes, par M. l'Ab. Colin, 1. vol. in-douze, Paris, 1737.

- Caii Plinii Historiæ Naturalis Libri XXXVII.**
quos interpretatione & notis illustravit Joan.
Harduinus à Societ. Jesu, 3. vol. in-fol. *Paris* 1723.
- Ouvres diverses de M. l'Abbé. Gedoin de l'Académie Française**, 1. vol. in-douze. *Paris*, 1745.
- De M. Dargenville, Maître des Comptes.*
- Abregé de la Vie des plus fameux Peintres**, avec leurs Protraits gravés en taille-douce; les indications de leurs principaux Ouvrages; &c. par M. *** de l'Ac. Royale des Sciences de Montpellier, 2. vol. in-4. *Paris*, 1745.
- L'Histoire Naturelle**, éclaircie dans deux de ses parties principales, la Lithologie & la Conchyliologie, dont l'une traite des Pierres, & l'autre des Coquillages, enrichie de figures dessinées d'après nat. par le même, 1. vol. 4. *Paris*, 1742.
- Institution de Géométrie; ou l'Art d'enseigner la Géom.** par M. l'Ab. de la Chapelle, 2. vol. in-8. avec figures. *Paris*, 1746.
- La Méthode des Fluxions, & des suites infinies;** par M. le Chevalier Newton, traduite en François par M. de Buffon de l'Ac. Royale des Sciences, 1. vol. in-4, 1740.
- La Statique des Végétaux, & l'Analyse de l'Air, &c.** par M. Hales, de la Société R. de Londres; trad. en Franç. par M. de Buffon, de l'Ac. R. des Sci. 1. vol. in-4. fig. *Paris*, 1745.
- Le Guide des Accoucheurs, ou le Maître dans l'Art d'accoucher les femmes, &c.** par Jac. Mesnard. Chir. J. & Ac. 1. vol. in-8. fig. *Paris*, 1743.
- La Science des Médailles**, nouv. Ed. 2. vol. in-douze, fig. *Paris* 1739.
- De la Réformation du Théâtre**, par Louis Riccoboni, 1. vol. in-douze, 1743.

F I N.

197

265

268 .

271

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE APR 21 '36

